



DOSSIER DE PORTER A CONNAISSANCE

pour permettre l'autorisation des travaux
découlant du Schéma Directeur de la Partie
Nord du Territoire.

Demandeur : Communauté de Communes Val de Saone Centre

Rédacteur – Stéphanie Genoud-Rivet

Indice B – mis à jour à la suite des demandes de compléments de la DREAL

1 / Compléments apportés suite à la demande SEHN-22-PPEH-191-PB du 30 mars 2022	8
2 / Identité du demandeur et consistance de la demande	8
3 / L'autorisation du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement prévu sur le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey.....	9
3.1 // Présentation des systèmes d'assainissement	9
3.1.1 /// Système d'assainissement de Peyzieux sur Saône	9
3.1.2 /// Système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne.....	14
3.1.3 /// Système d'assainissement Mogneneins Thoissey	24
3.2 // Rappel du diagnostic du système de collecte de Mogneneins les Deaulx	35
3.2.1 /// Flux déversés au milieu naturel	35
3.2.2 /// Mauvais raccordements EP sur EU	39
3.2.3 /// Apports d'eaux claires parasites provenant des remontées d'eaux des cours d'eaux.....	40
3.2.4 /// Apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP)	46
3.2.5 /// Synthèse du diagnostic	50
3.3 // Présentation du diagnostic de la station d'épuration de Mogneneins les Deaulx.....	51
3.4 // Vérification de l'absence de déversement de temps sec au niveau du déversoir DEV 4- Camping Saint Didier sur Chalaronne.....	56
3.5 // Critère de conformité collecte retenu.....	57
3.6 // Présentation du programme de travaux et des fiches actions.....	57
3.6.1 /// Fiche action 1- Transfert des effluents de Peyzieux sur Saône.....	59
3.6.2 /// Fiche action 2- Redimensionnement d'une partie du DN200 arrivant à la STEP des Deaulx en DN 300	78
3.6.3 /// Fiche action 3- Mise en place d'un bassin de 300 m3 en entrée de la station de Mogneneins ...	79
3.6.4 /// Fiche action 4 - Travaux d'amélioration des stations d'épuration.....	94
3.6.5 /// Fiche action 5 – Déconnexion d'une grille d'eau pluviale.....	98
3.6.6 /// Fiche action 6 - Changement de 3 tampons non étanches.....	99
3.6.7 /// Fiche action 7 – Pose de clapets anti-retours sur les conduites de rejet du DEV 5 Thoissey et du TP du Poste Général	100
3.6.8 /// Fiche action 8 – Mise en place de tampons étanches sur l'accès DEV5 Saint Didier et l'accès à la bâche du PR Camping Thoissey	101
3.6.9 /// Fiche action 9 –renouvellement de conduites et chemisage	102
3.6.10 /// Fiche action 10 –Réalisation d'une étude diagnostic de la problématique H2S.....	104
3.6.11 /// Fiche action 11 –Mise en place d'un capteur H2S à l'arrivée du PR Général	105
3.6.12 /// Fiche action 12 –Aménagements sur les postes de pompage	106
3.6.13 /// Fiche action 13- Extension des réseaux pour raccorder le Hameau de Avaneins	107
3.6.14 /// Fiche action 14 –Transfert des effluents de Saint Etienne sur Chalaronne	108
3.6.15 /// Fiche action 15 –Rehaussement des lames des déversoirs DEV 1 Saint Didier sur Chalaronne et DEV 4 Saint Didier sur Chalaronne	109
3.6.16 /// Fiche action 16 –Abaissement de la cote de la lame du TP du Poste Général et reprise de la conduite	110
3.6.17 /// Fiche action 17- Mise en place d'un poste de relèvement au niveau du Poste de Relèvement Général	111

3.6.18 ///	Fiche action 18 –Mise en séparatif de 1.33 km de réseau.....	112
3.6.19 ///	Fiche action 19 –Extension du réseau aux hameaux de Brocatières -Valenciennes	113
3.6.20 ///	Fiche action 20 –Correction des anomalies en domaine privé.....	114
3.7 //	Rubriques de la nomenclature dont le projet relève	118
3.8 //	La liste des enjeux environnementaux liés aux travaux et aux ouvrages	118
3.9 //	Les alternatives de gestion à l’amont des eaux pluviales.....	119
3.10 //	Impacts sur le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey	121
3.10.1 ///	Continuité de service	121
3.10.2 ///	Impact sur l'autosurveillance des DO et de la STEP	121
3.10.3 ///	Capacité du système d'assainissement à traiter ces nouveaux effluents et à atteindre la conformité collecte en phase travaux et en phase exploitation	123
3.10.4 ///	Demande de modification du débit de conception de la station d’épuration de Mogneneins Thoissey	133
3.11 //	Moyens de suivi et de surveillance des nouveaux ouvrages.....	134
3.12 //	Modalités de suppression des systèmes de traitement de St-Etienne-sur-Chalaronne et Peyzieux-sur- Saône et de remise en état des sites au titre des articles R214-45 et 48 du code de l'environnement.....	135
4 /	Protocoles d’alerte	135
5 /	Identification du rejet de la lagune de Mogneneins	136
6 /	Annexe 1 – Carte des enjeux environnementaux	141
7 /	Annexe 2- Calendrier d’avancement et détail de la fiche action n°20.....	145
8 /	Annexe 3- Détail des travaux prévus au titre de la fiche action 9.....	148
9 /	Annexe 4 – Avant-projet relatif au bassin de stockage en entrée de la station de Mogneneins les Deaulx.....	172
10 /	Annexe 5 – Rapport d’investigation faune-flore du site d’implantation du bassin de stockage en entrée de Mogneneins les Deaulx	173
11 /	Annexe 6 – Fiches des ouvrages de délestage	174
11.1.1 ///	DEV1 Saint Didier sur Chalaronne- DO_N°11 ZA ACTIVAL - VERS PORTAIL FERMOB	174
11.1.2 ///	DEV4 Saint Didier sur Chalaronne -DO_RUE DE CRENANT	178
11.1.3 ///	DEV138 Saint Didier sur Chalaronne -DO rue 151 Jean Monnet	182
11.1.4 ///	DEV1 Thoissey- DO Rue de l'Hippodrome	186
11.1.5 ///	DEV3 Thoissey-DO_N°7 HOPITAL.....	190
11.1.6 ///	DEV4 Thoissey -DO_N°2 VERS GAEC.....	194
11.1.7 ///	DEV5 Thoissey -DO_N°5 RUE DU MOULIN.....	198
11.1.8 ///	DO amont PR Camping Thoissey - DO du PR Camping Thoissey.....	202
11.1.9 ///	DO Poste Général -TP du PR Poste Général.....	206
11.1.10 ///	DO PR le Bourg.....	210
11.1.11 ///	DO Pré derrière KIABI - DO_N°10 ZA ACTIVAL - DANS LE PRÉ DERRIÈRE KIABI	214
11.1.12 ///	DO TP PR Les Challes.....	218
11.1.13 ///	Trop-Plein PR Château Bel Air -PR CHÂTEAU BEL AIR.....	222
11.1.14 ///	Trop plein PR des Sablons.....	226
11.1.15 ///	Trop-Plein PR Entrée Station d’épuration de Mogneneins les Deaulx- Point A2.....	227

11.2 // Annexe 7- Avant-projet - Travaux de transfert des effluents de la commune de Peyzieux-sur-Saône vers la de Mogneneins-les-deaulx, démolition de la step de Peyzieux-sur-Saône- et raccordement du hameau de Avaneins-d'en-haut.	228
--	-----

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Bassin versant du système d'assainissement de Peyzieux sur Saône	9
Figure 2 : Proposition d'aménagements pour le raccordement de Peyzieux-sur-Saône sur le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx.....	12
Figure 3 – Bassin versant du système d'assainissement de Sait Etienne sur Chalaronne	14
Figure 4 – Proposition d'implantation de la future station de Saint Etienne sur Chalaronne	19
Figure 5 – Bassin versant du système d'assainissement de Mogneneins les Deaulx.....	24
Figure 6 – Schéma de localisation du point de rejet de la station de Mogneneins les Deaulx	33
Tableau 7 – Rappel de la conformité	35
Tableau 8 – Volumes déversés en situation actuelle et future par le système de collecte de Mogneneins les Deaulx	36
Figure 9 : Localisation des ouvrages sur lesquels réduire les déversements.....	38
Figure 10 : Localisation des entrées d'eau de la Chalaronne.....	40
Figure 11 : Mise en place de clapet anti-retour	41
Figure 12 : Localisation des entrées d'eau de la Saône.....	42
Figure 13 : Localisation du PR le Port.....	43
Figure 14 : Volume de temps sec du PR Camping Thoisse et niveau de la Saône.....	43
Figure 15 : Volume de temps sec du PR le Port et niveau de la Saône	44
Figure 16 : Mise en place de tampons étanches.....	45
Figure 17 : Exemple d'instrumentation pour la mesure du débit	46
Figure 18: Synoptique de la filière de traitement actuelle de Mogneneins les Deaulx.....	51
Figure 19: Niveaux de rejet actuels.....	52
Figure 20 – Plan de localisation de l'ITV réalisée.....	56
Figure 22 : Etat écologique et chimique de la Petite Calonne (Source : Agence de l'Eau RMC)	62
Figure 22 – Schéma du fonctionnement du poste de refoulement pneumatique	67
Figure 23 – Schéma du rejet du Poste de relèvement	68
Figure 24- Schéma altimétrique du poste de transfert	69
Figure 25 – Planning de l'opération.....	72
Figure 26- Zone de sauvegarde AEP	82
Figure 27- : Ligne hydraulique canal de comptage	83
Figure 28- Implantation du bassin	84
Figure 29- vue et coupe schématiques	85
Figure 30 - schéma du raccordement du refoulement	86
Figure 32 – Plans des conduites	137
Figure 33 – Localisation de l'arrivée du rejet de la station de Mogneneins lagune dans le cours d'eau	138
Figure 34 – Localisation de l'arrivée du rejet de la station de Mogneneins lagune dans le cours d'eau – Vue satellite	138
Figure 35 – Photographie de l'arrivée canalisation rejet lagune Mogneneins dans le cours d'eau « expertisé » + vue amont sur cours d'eau.....	139
Figure 36 – Arrivée canalisation rejet lagune Mogneneins dans le cours d'eau « expertisé » + vue aval	140

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Présentation synthétique du système d'assainissement de Peyzieux sur Saône	10
Tableau 2 – Évaluation de l'impact de la station de Peyzieux sur Saone sur la qualité de la Petite Calonne	11
Tableau 3 – Évaluation de l'état de saturation de la station d'épuration de Peyzieux sur Saone – extrait du SDA11	
Tableau 4 : Chiffrage du raccordement de Peyzieux-Sur-Saône sur le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx	13
Tableau 5 – Présentation synthétique du système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne.....	16
Tableau 6 –Évaluation de la conformité locale du système d'assainissement de Saint-Étienne-sur-Chalaronne	17
Tableau 7 : Chiffrage du raccordement de Saint-Étienne-sur-Chalaronne sur le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx	21
Tableau 8 : Chiffrage des aménagements sur Mogneneins	22
Tableau 9 : Comparaison des solutions envisageables pour répondre à l'enjeu du diagnostic du fonctionnement de la station d'épuration de Saint Etienne sur Chalaronne	22
Tableau 10 – Présentation synthétique du système d'assainissement de Mogneneins Thoissey.....	27
Tableau 11 – Tableau des ouvrages de délestage du système de Mogneneins les Deaulx	29
Tableau 12 – Tableau des postes de pompage du système de Mogneneins les Deaulx.....	31
Tableau 13 : Tableau récapitulatif des extensions et raccordements du système de Mogneneins Thoissey.....	32
Tableau 14- Récapitulatif des anomalies recensées suite aux tests à la fumée sur le bassin versant de Mogneneins les Deaulx	39
Tableau 15- Récapitulatif des anomalies recensées suite aux tests à la fumée sur le bassin versant de Mogneneins les Deaulx	39
Tableau 16 : Classification des conduites en termes de réalisation d'ITV selon la densité d'infiltration.....	47
Tableau 17 : Estimation des volumes ECPP et des densités d'infiltration sur les systèmes d'assainissement de Mogneneins les Deaulx, Peyzieux sur Saone et de Saint Etienne sur Chalaronne.....	47
Tableau 18 : Répartition de la densité d'infiltration sur les système d'assainissement de Mogneneins les Deaulx, Peyzieux et de Saint Etienne sur Chalaronne	47
Tableau 19 : Programme de réhabilitation prévu	49
Tableau 20 : Évolution des flux à prévoir en entrée de Mogneneins-les Deaulx.....	55
Tableau 21 : Synthèse des fiches action.....	58
Tableau 3 : Résultats des bilans débit / pollution- Petite Calonne.....	63
Tableau 5 : Qualité des cours d'eau à partir des résultats des bilans débit / pollution	63
Tableau 12 : Résultats de l'IBGN	65
Tableau 25 : Durée de vidange du bassin	87
Tableau 26 : Récapitulatif des gains attendus.....	115
Tableau 27 : Programme pluriannuel d'investissement.....	117
Tableau 28 : Rubriques de la nomenclature dont le projet relève	118
Tableau 29 : carte des secteurs envisagés pour une mise en séparatif Mogneneins les Deaulx.....	119
Tableau 30 : Respect du critère de conformité collective	123
Tableau 31 : Charges futures traitées par la station de Mogneneins les Deaulx.....	123
Tableau 32 : Évaluation de l'impact sur le traitement des boues de Thoissey	124
Tableau 33: Bilan des seuils considérés pour qualifier l'état du milieu récepteur.....	126
Tableau 34: débits pris en compte pour le calcul de l'impact	127
Tableau 35 : Rejets et déversements des milieux récepteurs- situation initiale	128
Tableau 36 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avec les aménagements	129
Tableau 37 : Impacts des déversements sur la qualité de la Saône avec les aménagements	130
Tableau 38 : Impacts des déversements sur la qualité de la Chalaronne avec les aménagements	130
Tableau 39 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avant les aménagements	131
Tableau 40 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avec les aménagements	131

Tableau 41 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avant les aménagements	131
Tableau 42 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avec les aménagements	132

1 / Compléments apportés suite à la demande SEHN-22-PPEH-191-PB du 30 mars 2022

Les compléments ou corrections apportés à la suite de la demande de la DREAL SEHN-22-PPEH-191-PB sont soit apportés dans le corps du texte et sont **surlignés en jaune**, soit annexés pour faciliter la lecture.

2 / Identité du demandeur et consistance de la demande

Le demandeur est la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre est compétente en assainissement collectif. Elle assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur les 15 communes dont elle est constituée.

Le service public d'assainissement collectif est actuellement exploité en délégation par affermage sur l'ensemble du territoire en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er novembre 2017 pour une durée de 12 ans. Le délégataire est Suez Eau France.

SIRET : 200 070 118 00019

Le présent dossier de porter à connaissance concerne :

- L'autorisation du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement prévu sur le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey,
- Les canalisations de rejet de la lagune et de la STEP de Mogneneins et l'évaluation de l'impact du rejet sur les captages de Taponas.

La présente demande vise à :

- Régulariser les conditions physiques du rejet de la station de Mogneneins Thoissey,
- Permettre le lancement du programme de travaux issu du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif qui a été réalisé en 2020/2021 sur le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey et qui permettra de restaurer la qualité des milieux récepteurs comme la Petite Calonne et d'améliorer la qualité de la Chalaronne.

3 / L'autorisation du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement prévu sur le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey

3.1 // Présentation des systèmes d'assainissement

Le Schéma directeur d'assainissement a conduit à l'élaboration d'un programme de travaux qui impacte :

- Le système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne : le système de traitement sera supprimé et le bassin versant sera raccordé sur celui de Mogneneins Thoissey,
- Le système d'assainissement de Peyzieux sur Saone : le système de traitement sera supprimé et le bassin versant sera raccordé sur celui de Mogneneins Thoissey,
- Le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey dont le bassin versant et le système de collecte seront élargis du fait des raccordements précités.

3.1.1 /// Système d'assainissement de Peyzieux sur Saône

3.1.1.1 Présentation synthétique du système d'assainissement de Peyzieux sur Saône

La carte ci-dessous permet de visualiser le bassin versant du système d'assainissement de Peyzieux sur Saône.

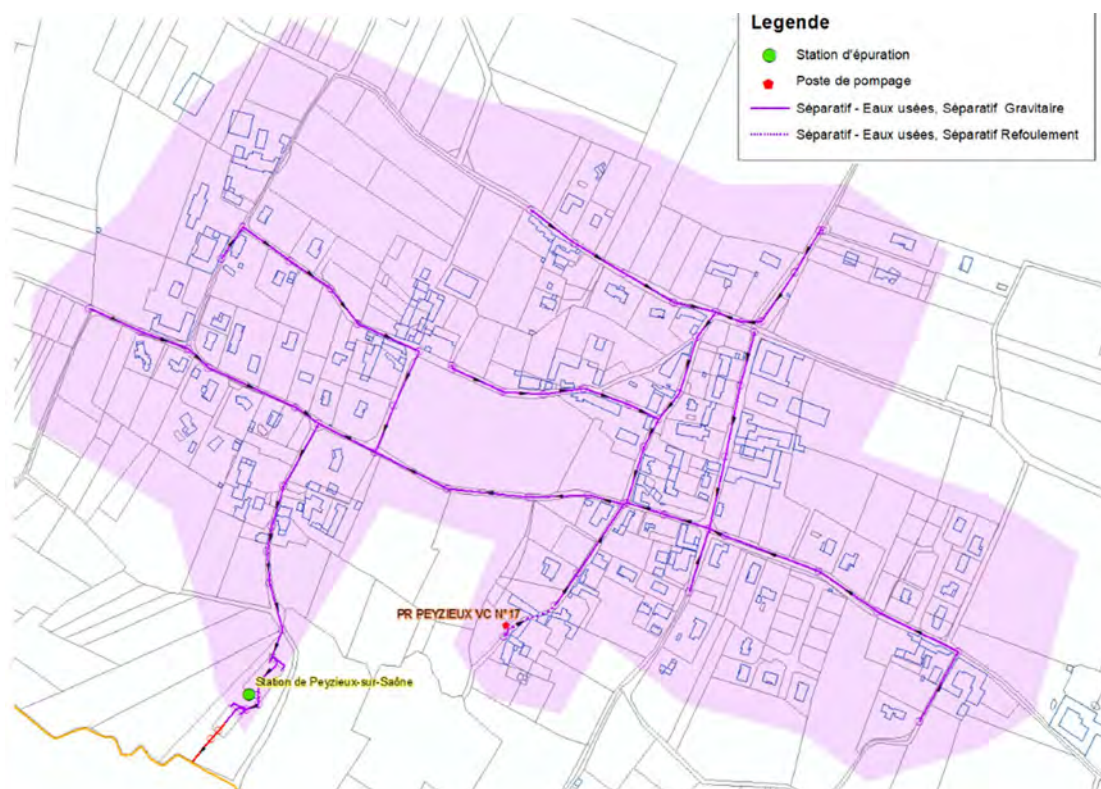


Figure 1 – Bassin versant du système d'assainissement de Peyzieux sur Saône

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les données caractéristiques du bassin versant de Peyzieux sur Saône :

Linéaire de réseaux	• Unitaire : 52 • Séparatif Eaux usées gravitaire : 2965 • Séparatif Eaux usées refoulement : 55
Déversoirs d'orage	• Aucun
Postes de refoulement	• 1 • Impasse du puits PEYZIEUX SUR SAÔNE • Capacité 24 m3/h • Aucun trop-plein
Unité de traitement	 Capacité 500 EH soit 30 kgDBO5/j Capacité hydraulique 75 m3/j Mise en service en 2004 Filière de traitement • Un dégrilleur manuel de maille 40 mm • Une bêche d'alimentation du premier étage de filtration équipée d'un siphon auto-amorçant, • Un premier étage de filtration verticale par lits à macrophytes, compartimenté en trois cellules, • Une bêche d'alimentation du deuxième étage de Filtration équipée d'un auget basculant, • Un deuxième étage de filtration verticale par lits à macrophytes, compartimenté en trois cellules, • Un canal de comptage.
Milieu récepteur de l'unité de traitement	La petite Calonne • Le rejet de la station est réalisé dans le ruisseau la Petite Calonne, affluent de la Saône à hauteur de l'aire de repos des Sablons sur l'A6.

Tableau 1 – Présentation synthétique du système d'assainissement de Peyzieux sur Saône

3.1.1.2 Bilan du fonctionnement de la station d'épuration de Peyzieux sur Saone issu du schéma directeur

Il ressort du schéma directeur :

- Un impact très significatif du rejet de la station d'épuration de Peyzieux sur Saone sur la qualité de la petite Calonne

	Volume (m3/j)	Concentrations (mg/l)				
		DBO5	DCO	MES	NTK	Ptot
La Petite Calonne - Amont en "Bon état"	682.9	4.5	25.0	37.5	1.5	0.125
Rejets STEP Peyzieux-sur-Saône	74.2	4.8	62.3	13.3	16.8	8.9
La Petite Calonne (calcul par dilution)	803.6	4.5	28.7	35.1	3.0	1.0
La Petite Calonne - Classement		BON	BON	BON	MOYEN	MEDIOCRE

Tableau 2 – Évaluation de l'impact de la station de Peyzieux sur Saone sur la qualité de la Petite Calonne

- Une saturation de l'unité de traitement par rapport à sa capacité

	Horizon Future	Volume (m3/j)	MES (kg/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
Situation actuelle	Capacité nominale de la STEP	75	40	60	30	7.5	2
	Moyenne actuelle	83.0	57.5	83.6	37.6	12.5	2.3
	Pourcentage de mobilisation de la capacité nominale	111%	144%	139%	125%	166%	114%
Situation future	Flux supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Taux d'augmentation	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Total flux futurs moyens	83.0	57.5	83.6	37.6	12.5	2.3
	Pourcentage de mobilisation de la capacité nominale	111%	144%	139%	125%	166%	114%

Tableau 3 – Évaluation de l'état de saturation de la station d'épuration de Peyzieux sur Saone – extrait du SDA

- Un état général dégradé de l'ouvrage épuratoire et incompatible avec une exploitation saine et en sécurité du personnel.

Au regard de la vétusté de l'ouvrage et de son impact sur le milieu récepteur, il a été retenu de transférer les effluents vers le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey.

La solution de création d'une unité de traitement en lieu et place n'a pas été retenue car les niveaux de rejet à respecter en sortie du système de traitement projeté pour les matières en suspension et les matières carbonées qui permettraient de garantir le bon état écologique de la Petite Calonne sont très contraignants et ne peuvent être obtenus avec les filières classiques de traitement de type boues activées ou cultures fixées. Concernant l'azote et le phosphore les valeurs à atteindre sont inatteignables.

3.1.1.3 Présentation du projet de raccordement à la station de Mogneneins les Deaulx

Le tracé projeté pour le raccordement est le suivant :

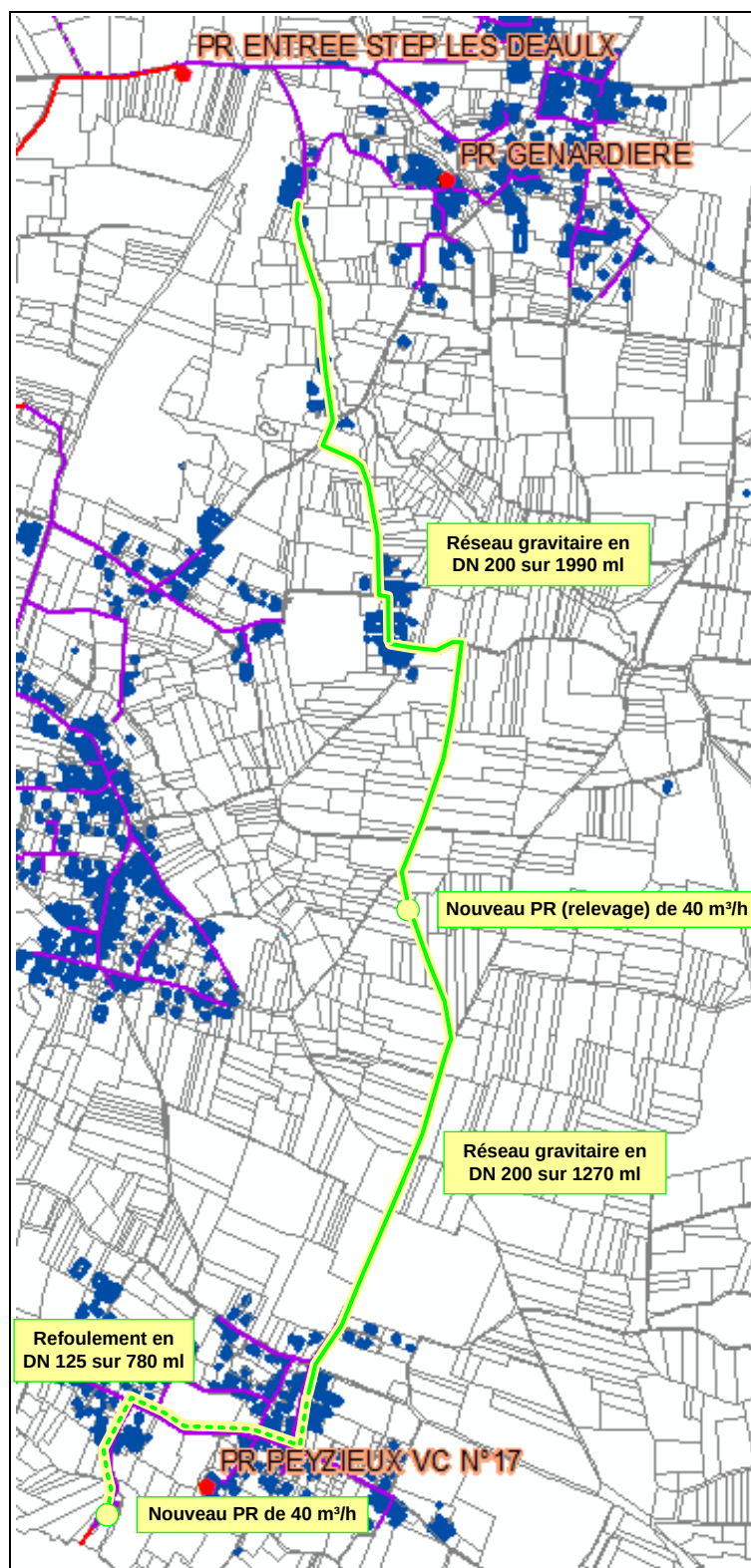


Figure 2 : Proposition d'aménagements pour le raccordement de Peyzieux-sur-Saône sur le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx

La consistance des travaux de raccordement est la suivante :

Les aménagements proposés sont les suivants :

- Mise en place d'un nouveau poste de relèvement de capacité 40 m³/h (équipé d'un trop-plein)
- Pose d'un réseau en refoulement en DN 125 sur 780 ml
- Pose d'un réseau gravitaire en DN 200 sur 1270 ml
- Mise en place d'un nouveau poste de relevage de capacité de 40 m³/h (équipé d'un trop plein de sécurité en cas de panne)
- Pose d'un réseau gravitaire en DN 200 sur 1990 ml

Il sera également réalisé les travaux de démolition de la station existante comprenant :

- Démolition des ouvrages existants (sans curage des boues) et sous réserves d'absence de pollution (métaux ; HAP) dans les matériaux filtrants
- Reprise des voiries existantes : Reprise en enrobé du chemin d'accès existant sur l'impasse de la petite Calonne sur 95 ml (largeur approximative de 3 m).

Le chiffrage du raccordement de Peyzieux-Sur-Saône sur le système d'assainissement Mogneneins

- Les Deaulx est le suivant :

Descriptif sommaire des aménagements	Montant de la dépense € HT
Nouveau PR de 40 m ³ /h + Injection d'air	110 000 €
Refoulement en DN 125 sur 780 ml	107 250 €
Réseau gravitaire en DN 200 sur 1270 ml	419 100 €
Nouveau PR (relevage) de 40 m ³ /h	90 000 €
Réseau gravitaire en DN 200 sur 1990 ml	711 700 €
Démolition et remise en état du site de l'ancienne STEP	44 000 €
TOTAL	1 482 050 €

Tableau 4 : Chiffrage du raccordement de Peyzieux-Sur-Saône sur le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx

■ Gain attendu

Amélioration de la qualité de la Petite Calonne

Suppression de rejet d'environ 25 000 m³/an et 80 kg/an de DBO5

3.1.2 /// Système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne

3.1.2.1 Présentation synthétique du système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne

La carte ci-dessous permet de visualiser le bassin versant du système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne.

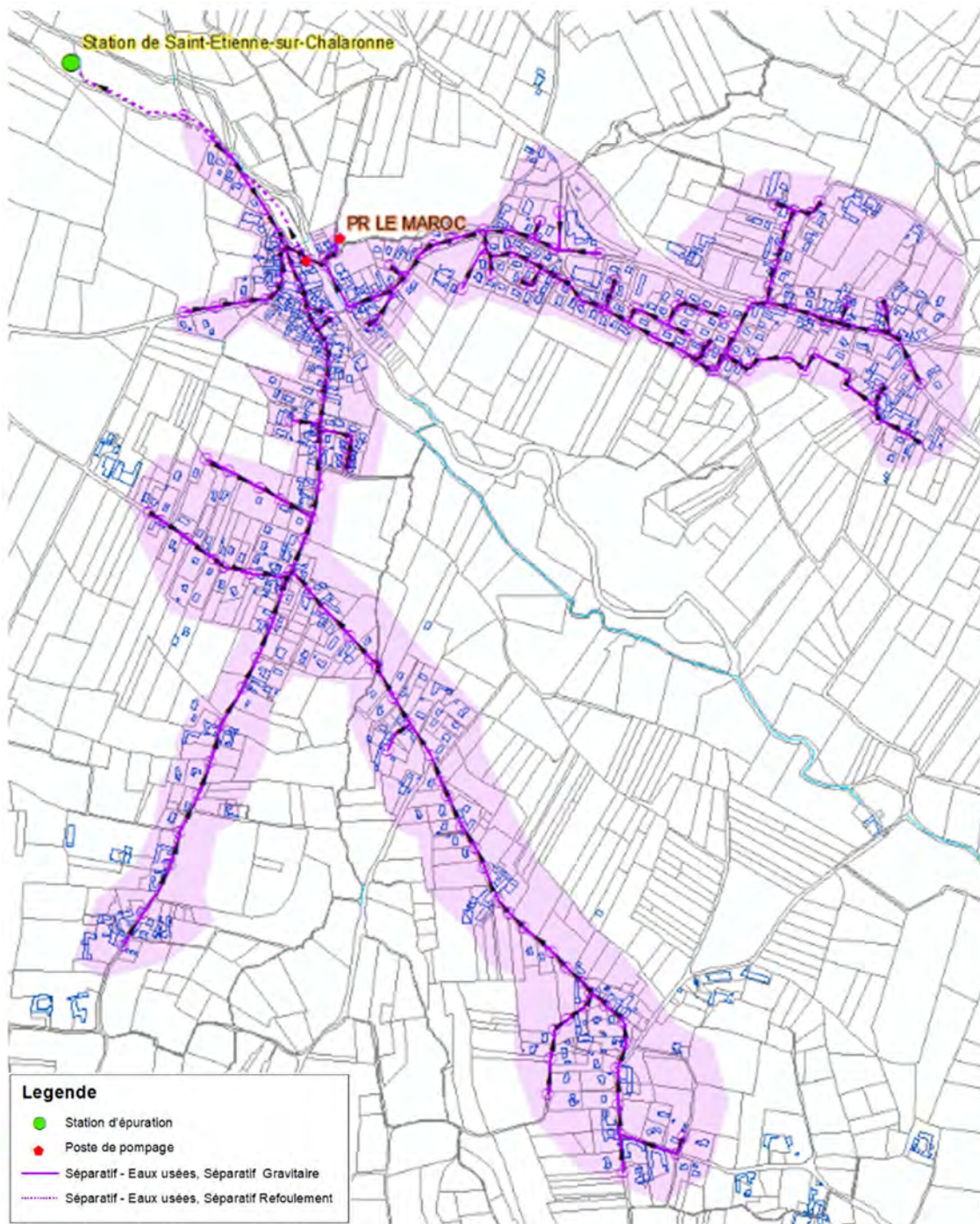


Figure 3 – Bassin versant du système d'assainissement de Sait Etienne sur Chalaronne

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les données caractéristiques du bassin versant de Saint Etienne sur Chalaronne :

Linéaire de réseaux

Déversoirs d'orage

- Unitaire : 0
- Séparatif Eaux usées gravitaire : 8652
- Séparatif Eaux usées refoulement : 754

- DO PR le Bourg
- Place des combattants
- Coordonnées Lambert 93 du Do du PR Bourg :
- X : 844014.8359 ; Y - 6562651.23
- Coordonnées Lambert 93 de son exutoire
- X : 844 027.08- Y : 6 562 649.60
- Charge brute de pollution organique (kg/j de DBO5) : 61.8 kg/j
- Régime du déversoir : Entre 12 et 120 kg/j DBO5
- Trop plein dans un regard
- Milieu récepteur : La Chalaronne

Postes de refoulement

- 2

Nom de l'ouvrage	Localisation	Débit nominal (m³/h)		Mode de fonctionnement	Type	Trop plein	DO amont si pas de trop plein	Télégestion
		P1	P2					
PR LE BOURG	Place des combattants SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	71.61	76.53	1 + 1 secours	Refoulement	DO amont	DO PR LE BOURG	Oui
PR LE MAROC	Le bourg SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	14.13	14.72	1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui

Unité de traitement



Capacité 1000 EH soit 60 kgDBO5/j

	Capacité hydraulique 150 m³/j Mise en service en 1998. Filière de traitement • Un DO existait à hauteur de la lagune mais a été obstrué et ne fonctionne plus à ce jour. • Un poste de relevage en entrée station équipé de 2 pompes, • Un prétraitement composé d'un dégrilleur courbe de maille 25 ou 30 mm est installé en entrée de station dans un canal béton avec canal de secours, et un dessableur déshuileur circulaire avec évacuation des sables vers une fosse d'épaississement et stockage des graisses dans une fosse, • Un bassin d'aération équipé d'une turbine de surface, • Un dégazeur, • Un clarificateur raclé, • Un canal de comptage des eaux traitées, • Un puits à boues, • Un silo de stockage des boues liquides destinées à l'épandage agricole, • Un local technique.
Milieu récepteur de l'unité de traitement	• La Chalaronne. • Ce rejet est situé en zone sensible à l'eutrophisation ce qui nécessite un traitement poussé de l'azote.
Implantation de l'unité de traitement	La station d'épuration est implantée dans une zone humide.

Tableau 5 – Présentation synthétique du système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne

3.1.2.2 Bilan du fonctionnement du système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne issu du schéma directeur

Le diagnostic de la station d'épuration a été réalisé et a conclu à :

- L'état général de la station est vétuste
- Les charges de pollution de 2019 sont supérieures à la charge nominale
- En situation actuelle, la station d'épuration n'a pas la capacité de traiter l'ensemble de la pollution car :
- les charges de pollution admises sont de l'ordre de 54 à 104%
- la charge hydraulique est très élevée avec 187%
- La station d'épuration montre régulièrement des dépassements de pollution par rapport à sa charge de dimensionnement de 1 000 EH. La charge hydraulique de dimensionnement est régulièrement dépassée
- En situation future, la station sera mobilisée à hauteur de 207% en volume et entre 59 et 116% en flux de pollution
- La station d'épuration n'a donc pas la capacité de traitement suffisante pour prendre en charge les flux supplémentaires puisqu'elle est déjà en sous-capacité de traitement
- Une dégradation de la Chalaronne par le rejet du système d'assainissement de Saint Etienne sur Chalaronne avec un déclassement de la qualité de la Chalaronne sur le paramètre phosphore.

Classe de qualité	DCO		DBO5		MES		NTK		N-NH4		Pt	
	jours	%	jours	%	jours	%	jours	%	jours	%	jours	%
BON	360	99%	360	99%	365	100%	360	99%	359	98%	0	0%
MOYEN	4	1%	4	1%	0	0%	4	1%	5	1%	364	100%
MÉDIOCRE	1	0%	1	0%	0	0%	1	0%	1	0%	1	0%
MAUVAIS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total déclassement "bon état" - Chalaronne	5	1%	5	1%	0	0%	5	1%	6	2%	365	100%

Tableau 6 –Évaluation de la conformité locale du système d'assainissement de Saint-Étienne-sur-Chalaronne

Au regard de la vétusté de l'ouvrage et de son taux de saturation, deux solutions ont été envisagées par le SDA :

- * soit le transfert vers la station d'épuration de Mogneneins les Deaulx,
- * soit la reconstruction d'une nouvelle unité de traitement in situ.

Le comparatif des deux solutions figure ci-après.

3.1.2.3 Comparaison des deux solutions envisageables pour répondre au diagnostic

1. Reconstruction de la station

La reconstruction d'une station d'épuration a été estimée à :

- 1 150 000 €HT pour la reconstruction de la station (hors fondations spéciales)
- 50 000 €HT pour la démolition des ouvrages.

Avec une filière de traitement dimensionnée pour :

Paramètres	Capacité de référence
Équivalent Habitant	1 200 EH
Débit de référence	311 m ³ /j
Débit horaire moyen	13 m ³ /h
Débit de pointe horaire	28 m ³ /h
Débit de pointe horaire temps de pluie	34 m ³ /h
DBO ₅	72 kg/j
DCO	144 kg/j
MES	84 kg/j
NTK	18 kg/j
Pt	2,40 kg/j

La filière retenue est la suivante :

- Un poste de relevage avec dégrilleur grossier vertical, équipé de 2 pompes (1+1) de 34 m³/h avec variateur de vitesse,
- Un bassin d'orage de 100 m³ avec restitution en temps sec vers le poste de relevage,
- Un dégrilleur fin avec compacteur à déchets,
- Un dessableur déshuileur avec pompe d'extraction des sables et un classificateur, une fosse de stockage des graisses de 4 m³,
- Une zone de contact de 11 m³ équipée d'un agitateur de 0,75 kw,
- Un bassin d'aération de 320 m³ (charge massique : 0.09 kg DBO₅/kg MVS/j avec 4.2 g MS et 60% de MVS) aéré par diffuseurs alimentés par 2 surpresseurs d'air (1+1) de 250 Nm³/h installés dans un local insonorisé,
- Un dégazeur,
- Un clarificateur de 9.80m de diamètre au miroir et 3m de hauteur d'eau droite,
- Un puits à boues avec 2 pompes de recirculation de 40 m³/h,
- Un canal de comptage équipé d'un venturi avec sonde de mesure et une nouvelle conduite de rejet des eaux traitées,
- Un local commande avec poste de supervision et sanitaires,
- Un atelier,

- Un local traitement des boues accueillant une table d'égouttage pour épaissir les boues à 60 g/l avant stockage en silo,
- Un silo de stockage des boues couvert permettant de stocker 8 mois de production (6 mois réglementaire + 2 mois de sécurité), soit 320 m³, et équipé d'un agitateur de brassage de 5 Kw ,
- Un poste toutes eaux équipé de 2 pompes de 10 m³/h,
- Une désodorisation sur charbon actif du local épaissement et du silo de stockage des boues.

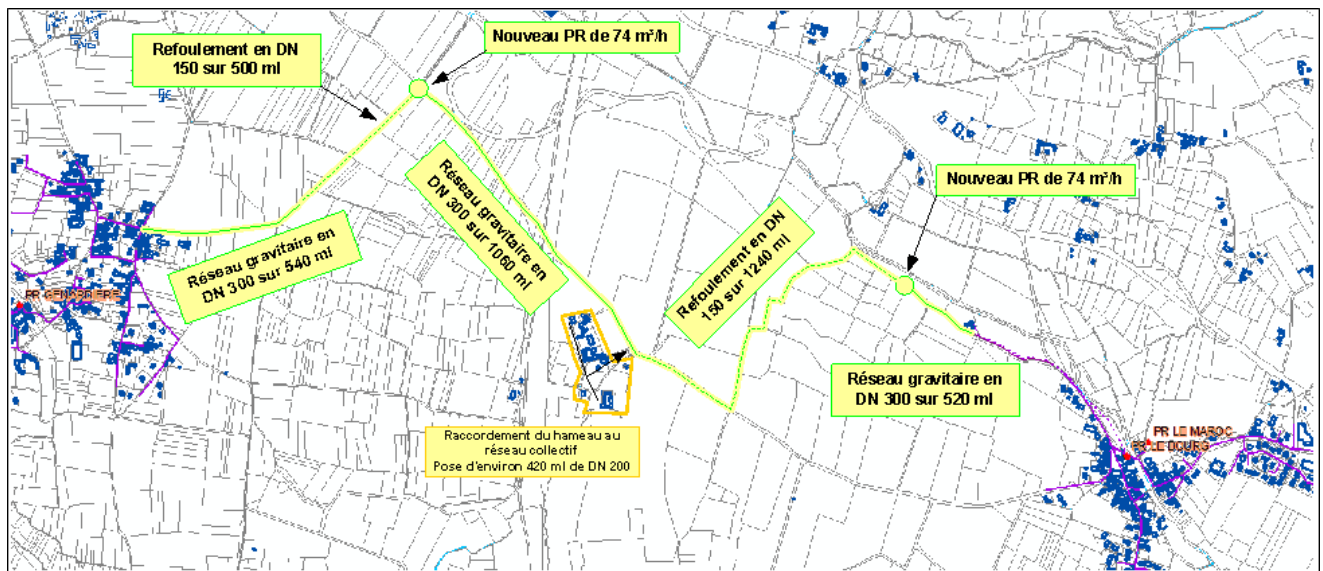
Les nouveaux ouvrages seront implantés sur une nouvelle parcelle située à proximité de la station de traitement existante en zone humide.



Figure 4 – Proposition d'implantation de la future station de Saint Etienne sur Chalaronne

2. Transfert des effluents vers la station de Mogneneins les Deaulx

Le raccordement pourra se faire suivant le tracé proposé ci-dessous.



Le PR Le Bourg sera conservé. Le raccordement sera effectué en partie en refolement et en partie en gravitaire. Au vu de la topographie, il est nécessaire de mettre en place 2 nouveaux postes de refolement sur le tracé de capacité 74 m³/h.

Afin d'éviter la formation d'H₂S dans les conduites de refolement, le PR Le Bourg et les deux nouveaux PR seront équipés d'un dispositif d'injection d'air comprimé.

Le hameau Saint-Martin sera raccordé à ce nouveau réseau par la pose d'environ 420 ml de DN 200.

Les aménagements proposés sont les suivants :

- Pose d'un réseau gravitaire en DN 300 sur 520 ml
- Mise en place d'un nouveau poste de refoulement de capacité 74 m³/h (équipé d'un trop plein de sécurité en cas de panne)
- Raccordement du Hameau Saint-Martin (2 ou 3 habitations) par la pose d'un réseau gravitaire en DN 200 sur 420 ml
- Pose d'un réseau en refoulement en DN 150 sur 1240 ml
- Pose d'un réseau gravitaire en DN 300 sur 1060 ml
- Mise en place d'un nouveau poste de refoulement de capacité 74 m³/h (équipé d'un trop plein de sécurité en cas de panne)
- Pose d'un réseau en refoulement en DN 150 sur 500 ml
- Pose d'un réseau gravitaire en DN 300 sur 540 ml

Les volumes déversés et les fréquences de déversements au niveau du trop-plein du PR le Bourg seront les mêmes qu'en situation actuelle (à savoir environ 1 300 m³/an, 9 fois/an) car la capacité du poste ne sera pas modifiée.

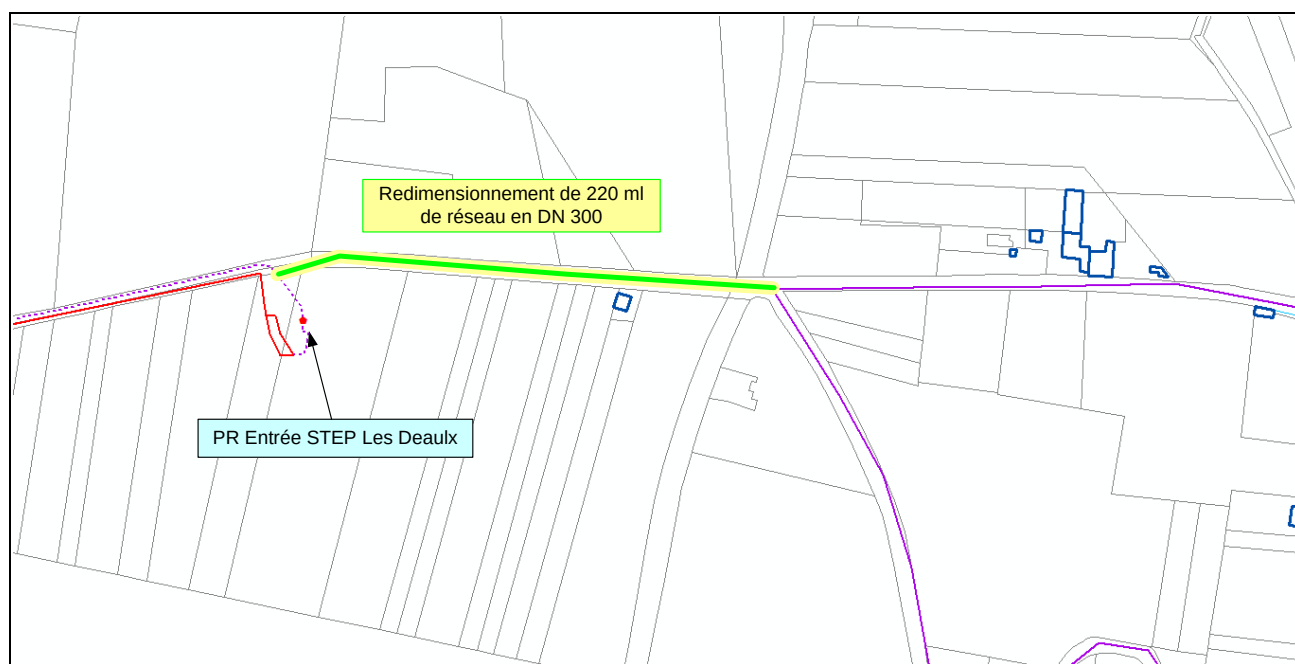
Le chiffrage du raccordement de Saint-Étienne-sur-Chalaronne sur le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx est le suivant :

Descriptif sommaire des aménagements	Montant de la dépense € HT
Réseau gravitaire en DN 300 sur 520 ml	228 800 €
Nouveau PR de 74 m ³ /h + Injection d'air	110 000 €
Hameau Saint-Martin - Réseau gravitaire en DN 200 sur 420 ml	146 850 €
Refoulement en DN 150 sur 1240 ml	204 600 €
Réseau gravitaire en DN 300 sur 1060 ml	466 400 €
Nouveau PR de 74 m ³ /h + Injection d'air	110 000 €
Refoulement en DN 150 sur 500 ml	82 500 €
Réseau gravitaire en DN 300 sur 540 ml	237 600 €
Démolition et remise en état du site de l'ancienne STEP	55 000 €
TOTAL	1 641 750 €

Tableau 7 : Chiffrage du raccordement de Saint-Étienne-sur-Chalaronne sur le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx

La mise en place du transfert des effluents de Saint Etienne sur Chalaronne imposera :

- la création d'un bassin tampon en entrée de la station de Mogneneins les Deaulx pour limiter les déversements du TP en entrée de la STEP les Deaulx à moins de 20 par an,
- le redimensionnement d'une partie du DN 200 arrivant à la STEP les Deaulx en DN 300 sur 220 ml pour éviter des débordements au niveau de la Génardière.



Le chiffrage des aménagements sur Mogneneins est le suivant :

Descriptif sommaire des aménagements	Montant de la dépense € HT
Pose de 220 ml de DN 300	96 800 €
Bassin de stockage de 300 m³ en entrée de la STEP les Deaulx	350 000 €
TOTAL	446 800 €

Tableau 8 : Chiffrage des aménagements sur Mogneneins

3.1.2.4 Solution retenue pour répondre à l'enjeu du diagnostic du fonctionnement de la station d'épuration de Saint Etienne sur Chalaronne

■ Comparaison des deux solutions

	Solution A - Transfert des effluents de Peyzieux et reconstruction de la STEP de Saint-Etienne	Solution B - Transfert des effluents Saint-Etienne et Peyzieux vers le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx
Avantages	Solution moins onéreuse que la solution B Traitement des effluents de Saint-Etienne sur place, pas de long linéaire de transfert	Augmentation de la charge de la STEP Les Deaulx Gestion d'une seule station Amélioration de la qualité de la Chalaronne (suppression d'un rejet de STEP)
Inconvénients	La STEP Les Deaulx fonctionne en sous charge Gestion de deux stations	Solution plus onéreuse que la solution A Long linéaire de transfert Ouvrage de stockage à exploiter en entrée de station

Tableau 9 : Comparaison des solutions envisageables pour répondre à l'enjeu du diagnostic du fonctionnement de la station d'épuration de Saint Etienne sur Chalaronne

La DDT a indiqué clairement que le choix de réimplanter la station de traitement en zone humide devrait être justifié par l'impossibilité de trouver une autre solution technique.

Par ailleurs la collectivité a décidé :

- D'améliorer la qualité de la Chalaronne en supprimant le rejet de la station dans ce milieu récepteur,
- De ne pas implanter une nouvelle unité de traitement en zone humide,
- De ne gérer qu'une seule unité de traitement.

■ Gains attendus de la mise en œuvre de ce projet

Les gains escomptés de ces aménagements sont

la suppression du rejet de la station existante

et l'amélioration de la qualité de la Chalaronne, par une suppression de rejet d'environ 103 000 m³/an et 515 kg/an de DBO5.

Le réseau de Saint-Didier-sur-Chalaronne se rejette dans le réseau de Thoissey. Le réseau du bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne est en unitaire, le reste du réseau est en séparatif.

Le réseau de Thoissey reçoit les effluents de Saint-Didier-sur-Chalaronne. Il se rejette par pompage au niveau de la station d'épuration Thoissey/Mogneneins. Le réseau est en grande partie en unitaire.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les données caractéristiques du bassin versant de Mogneneins Thoissey :

Linéaire de réseaux	- Unitaire : 11 167 ml - Séparatif Eaux usées gravitaire : 24263 ml - Séparatif Eaux usées refoulement : 6318 ml
Déversoirs d'orage	Nombre : 14 (voir détail ci-dessous)
Postes de refoulement	Nombre 19 (voir détail ci-dessous)
Unité de traitement	 Capacité 8000 EH soit kgDBO5/j Capacité hydraulique 1600 m3/j Mise en service en 2009. Filière de traitement - Un By-pass général en entrée de station (dans le poste de relevage) - Un poste de relevage entrée station équipé de 2 pompes de 128 et 145 m³/h avec chambre de clapets et vannes, - Un préleveur d'échantillons des eaux brutes dans le poste de relevage, - Un tamis de maille 7 mm est installé dans le local technique et permet de retirer les déchets avant de les compacter et les stocker en poubelle, - Un dessableur déshuileur équipé d'un aéroflot 0.18 kW avec raclage et évacuation des graisses vers une fosse de stockage de 2.3 m³, un pompage des sables avant traitement sur un classificateur à sables puis stockage en poubelle,

- Une zone de contact de 31 m³ équipée d'un agitateur rapide,
- Une zone d'anaérobie de 325 m³ équipée de deux agitateurs rapides,
- Une zone d'aération de 1573 m³ équipée de deux agitateurs pales banane et de 192 tubes diffuseurs répartis en 6 raquettes (asservissement sur sondes rédox et O²),
- Une cuve de chlorure ferrique de 15 m³ avec coffret de dosage équipé de 2 pompes de 25 l/h,
- Un local air process équipé de deux surpresseurs d'air de 1800 Nm³/h,
- Un dégazeur,
- Un clarificateur de 16.75m de diamètre au miroir et concentrique au bassin d'aération, équipé d'un pont racleur avec bande de roulement chauffante et nettoyage de la goulotte par brosse,
- Une pompe d'extraction des flottants du clarificateur de 4 m³/h avec renvoi dans le puits à boues,
- Un canal de comptage des eaux traitées équipé d'un venturi HQI 430 avec sonde de mesure des débits et renvoi en supervision,
- Un canal de comptage des eaux by-passées équipé d'un venturi HQI 430 avec sonde de mesure des débits et renvoi en supervision,
- Un préleveur d'échantillons sur les eaux traitées dans le canal de comptage,
- Un préleveur d'échantillons sur les eaux by-passées dans le canal de comptage,
- Un puits à boues équipé de 2 pompes de recirculation de 132 m³/h avec répartiteur entre la zone de contact et la zone d'aération,
- Deux pompes d'extraction des boues depuis le puits à boues et alimentant la centrifugeuse,
- Une centrifugeuse D3LL d'Andritz permettant de traiter 20.5 m³/h à 8 g/l soit 164 kg MS/h,
- Une préparante de polymères équipée d'une pompe d'alimentation de la préparante et de 2 pompes doseuses de 1.5 m³/h,
- Une pompe de reprise des boues déshydratées,
- Une serre de séchage solaire de 600 m² de surface utile et équipée d'une pompe d'alimentation du robot retourneur filoguidé,
- Une désodorisation biologique sur pouzzolane des locaux techniques et de la serre de séchage solaire, équipée d'extracteurs d'air et d'une injection d'acide phosphorique et d'eau industrielle sur le massif filtrant,
- Un poste toutes eaux pour la collecte des égouttures de la station (désodorisation, prétraitements, déshydratation, tec...) équipé de 2 pompes de 40 m³/h avec renvoi des effluents en tête de tamisage,
- Un local technique composé de :
 - 1er étage :
 - un local commande accueillant la supervision, les sanitaires et le laboratoire,
 - un local électrique,
 - le local des prétraitements,
 - 2nd étage :
 - le local déshydratation,
 - le local air process,

	○ un atelier accueillant un groupe d'eau industrielle équipé de 2 pompes de 20 m³/h alimentant entre autres la centrifugeuse, le tamis et la désodorisation, • Une station météo raccordée à la supervision, • Un branchement AEP avec disconnecteur (installé en février 2020) permettant d'alimenter les installations dont 6 bouches incongelables réparties sur la station.
Milieu récepteur de l'unité de traitement	• La Saône • Ce milieu récepteur est situé en zone sensible à l'eutrophisation ce qui nécessite un traitement poussé de l'azote.

Tableau 10 – Présentation synthétique du système d'assainissement de Mogneneins Thoissey

Le tableau ci-dessous récapitule la liste des déversoirs d'orage du système d'assainissement :

Nom de l'ouvrage	Nom MAS	Localisation	Charge brute de pollution organique (kg/j de DBO5)	Régime	Type d'ouvrage	Point de rejet	Coordonnées Lambert 93 de l'ouvrage	Coordonnées Lambert 93 de l'exutoire	Auto-surveillance
DEV1 ST DIDIER / CHALARONNE	DO_N°11 ZA ACTIVAL - VERS PORTAIL FERMOB	Rue Raymond Noël Saint-Didier-sur-Chalaronne	5	Inférieur à 12 kg/j DBO5	Déversoir d'orage avec lame déversante	Fossé rejoignant la Saône	X : 839 004 m Y : 6 566 250 m	X : 839 072 m Y : 6 566 291 m	
DEV1 THOISSEY	DO Rue de l'Hippodrome	Rue de l'Hippodrome	14.5	Entre 12 et 120 kg/j DBO5	Trop plein dans un regard	Fossé puis la Saône	X : 838 710 m Y : 6 565 316 m	X : 838 705 m Y : 6 565 323 m	
DEV138 ST DIDIER / CHALARONNE	DO rue 151 Jean Monnet, N°MMS : 01348dev138	151, Rue Jean Monnet Saint-Didier-sur-Chalaronne	5.3	Inférieur à 12 kg/j DBO5	Déversoir d'orage avec lame déversante	La Chalaronne	X : 840 213 m Y : 6 565 530 m	X : 840 078 m Y : 6 565 470 m	
DEV3 THOISSEY	DO_N°7 HOPITAL	17, Rue de l'Hôpital Thoissey	10.3	Inférieur à 12 kg/j DBO5	Déversoir d'orage avec lame déversante	Ruisseau les Echudes rejoignant la Chalaronne	X : 839 202 m Y : 6 565 169 m	X : 839 186 m Y : 6 565 172 m	
DEV4 THOISSEY	DO_N°2 VERS GAEC	85B, Rue du faubourg des Dombes Thoissey	103.2	Entre 12 et 120 kg/j DBO5	Trop plein dans un regard	Ruisseau les Echudes rejoignant la Chalaronne	X : 839 380 m Y : 6 565 483 m	X : 839 455 m Y : 6 565 402 m	Oui
DEV4 ST DIDIER / CHALARONNE	DO_RUE DE CRENANT	23, Place Georges Agniel	72.4	Entre 12 et 120 kg/j DBO5	Trop plein dans un regard	La Chalaronne	X : 840 008 m Y : 6 565 780 m	X : 839 951 m Y : 6 565 507 m	Oui
DEV5 THOISSEY	DO_N°5 RUE DU MOULIN	40, Rue du Beaujolais Thoissey	195.9	Entre 120 et 600 kg/j DBO5	Déversoir d'orage avec lame déversante	Ruisseau les Echudes rejoignant la Chalaronne	X : 838 812 m Y : 6 565 081 m	X : 838 790 m Y : 6 565 018 m	Oui

Nom de l'ouvrage	Nom MAS	Localisation	Charge brute de pollution organique (kg/j de DBO5)	Régime	Type d'ouvrage	Point de rejet	Coordonnées Lambert 93 de l'ouvrage	Coordonnées Lambert 93 de l'exutoire	Auto-surveillance
DO AMONT PR CAMPING THOISSEY_DEV 5 Saint Didier	DO du PR Camping Thoissey	Camping Thoissey	33.6	Entre 12 et 120 kg/j DBO5	Trop plein dans un regard	La Saône	X : 838 636 m Y : 6 564 153 m	X : 838 633 m Y : 6 564 148 m	
DO POSTE GÉNÉRAL	TP du PR Poste Général	L'Arquebuse	243.7	Entre 120 et 600 kg/j DBO5	Déversoir d'orage avec lame déversante	La Chalaronne	X : 838 869 m Y : 6 564 896 m	X : 838 896 m Y : 6 564 717 m	Oui
DO PRE DERRIERE KIABI	DO_N°10 ZA ACTIVAL - DANS LE PRÉ DERRIÈRE KIABI	Pré Derrière Kiabi saint Didier sur Chalaronne	2.4	Inférieur à 12 kg/j DBO5	Trop plein dans un regard	Fossé rejoignant la Saône	X : 838 654 m Y : 6 566 479 m	X : 838 695 m Y : 6 566 517 m	
DO TP PR LES CHALLES		Route de Saint Romain	0.7	Inférieur à 12 kg/j DBO5	Trop plein dans un regard	Fossé rejoignant la Saône	X : 838 361.53 Y : 6 565 921.54	X : 838 352.55 Y : 6 565 923.16	
TP PR CHÂTEAU BEL AIR	PR CHÂTEAU BEL AIR	Rue de la Rappia Saint-Didier-sur-Chalaronne	14.9	Entre 12 et 120 kg/j DBO5	Trop plein dans la bache du PR	Fossé	X : 839 337 m Y : 6 564 934 m	X : 839 347 m Y : 6 565 938 m	
TP PR LES SABLONS	PR Les Sablons (64613) N°MMS : 01348pom11	Chemin des Sablons Saint-Didier-sur-Chalaronne	1	Inférieur à 12 kg/j DBO5	Trop plein dans la bache du PR	Fossé rejoignant la Saône	X : 839 869 m Y : 6 564 856 m	X : 839 864 m Y : 6 564 854 m	

Tableau 11 – Tableau des ouvrages de délestage du système de Mogneneins les Deaulx

Les fiches détaillées des ouvrages de délestage du système de collecte figurent en annexe 6 du présent document.

Le tableau ci-dessous récapitule la liste des postes de relèvement du système d'assainissement :

Nom de l'ouvrage	Localisation	Débit nominal (m ³ /h)		Débit théorique (m ³ /h)	Mode de fonctionnement	Type	Trop plein	DO amont si pas de trop plein	Télégestion
		P1	P2						
PR CAMPING THOISSEY	Camping Thoisse SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	37.65	35.83		1 + 1 secours	Refoulement	Non	DO AMONT PR CAMPING THOISSEY	Oui
PR CHATEAU BEL AIR	Rue de la Rappia SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	63.98	61.76		1 + 1 secours	Refoulement	Oui	-	Oui
PR ENTREE STEP LES DEAULX	Voie Communale n°12 du Carlelet MOGNENEINS	137.6	130.8		1 + 1 secours	Refoulement	Oui	-	Oui
PR GENARDIERE	Impasse de la Genardière MOGNENEINS	13.65	15.41		1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui
PR LA CROSE	Voie communale n°10 du haut Mizeriat à la Saône SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	15.37	HS		1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui
PR LA GARENNE	Le Sablon SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	18.67	20.32	45 + 45	1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui
PR LE PORT	Avenue du port THOISSEY	23.47	22.67		1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui
PR LES CHALLES	Route de Saint Romain SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	25.62	24.31	40 + 40	1 + 1 secours	Refoulement	DO amont	DO TP PR LES CHALLES	Oui
PR LES HUGUETS	Rue des Huguets SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	30.22	37.82	25	1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui
PR LES SABLONS	Chemin des Sablons SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	10.19	7.65	10.5	1 + 1 secours	Refoulement	Oui	-	Oui
PR MOULIN NEUF	1190 Rue de la libération SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	-	-		-	Relèvement	Non	Aucun	Oui
PR MOULIN SAINT JULIEN	Route de Flurieux SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	-	-		-	Refoulement	Non	Aucun	Non
PR ONJARD	Route Départementale n°933 de Lyon à Chalon/Saône SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	12.49	13.02	16	1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui

Nom de l'ouvrage	Localisation	Débit nominal (m³/h)		Débit théorique (m³/h)	Mode de fonctionnement	Type	Trop plein	DO amont si pas de trop plein	Télégestion
		P1	P2						
PR POSTE GENERAL	L'Arquebuse THOISSEY	-	-		-	Refoulement	DO amont	DO POSTE GÉNÉRAL	Oui
PR VALLIN CAMPING	Rue Vallin SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	37.65	35.83	11	1 + 1 secours	Refoulement	Non	DEV138 ST DIDIER / CHALARONNE	Oui
PR VANNANS	Route départementale n°100 de Thoisse à Bains SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	19.59	19.39		1 + 1 secours	Refoulement	Non	Aucun	Oui
PR LA GROLASSE 1	La Grolasse SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	-	-		-	Refoulement	NON	Aucun	?
PR LA GROLASSE 2	La Grolasse SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	-	-		-	Refoulement	NON	Aucun	?
PR LA GROLASSE 3	La Grolasse SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	-	-		-	Refoulement	NON	Aucun	?

Tableau 12 – Tableau des postes de pompage du système de Mogneneins les Deaulx

3.1.3.2 Historique des différents raccordements et des extensions et des principaux travaux

L'historique des extensions et des principaux travaux de renouvellement réalisés sur le système d'assainissement depuis 2006 figure ci-dessous :

Commune	Nature des travaux	Linéaire concerné (en ml)	Autres travaux	Adresse	Date de réalisation
Mogneneins	Extension	4960	121 branchements créés et 1 PR (PR Flurieux)	Flurieux	Aout 2017/mai 2018
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	extension de 1 200 ml gravitaire + 150 ml refoulement	28 branchements créés, 1 PR créé (PR Les Sablons)	Route de la Garenne et Chemin des Sablons	2008
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	extension de 95 ml	2 branchements créés	Chemin de Traffay	2009
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	extension de 170 ml	5 branchements créés	Rue Joseph Berlioz	2011
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	extension de 110 ml	1 PR créé (PR Moulin Neuf), 2 branchements créés	Moulin Neuf	2013-2014
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	1 952 ml gravitaire +355 ml en refoulement	49 branchements créés, 2 PR créés (PR Oniard et La Crose)	Bas-Mizériat	2014-2015
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	412 ml gravitaire + 193 ml refoulement	11 branchements créés et 1 PR	Vannans	2015
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	100 ml	3 branchements créés	Impasse des Fontanettes	2015
Saint Didier sur Chalaronne	Réhabilitation	réhabilitation par gainage sur 27 ml		Rue du Marché	2016
Saint Didier sur Chalaronne	Renouvellement	renouvellement réseau sur 100 ml		Rue Eglise	2016
Saint Didier sur Chalaronne	Extension	4530	97 branchements créés	Onjard-Haut Mizériat-Brocatières	Mai 2017
Thoissey	Extension	622	3 branchements créés et 1 PR (PR le Port)	Le Port	Mai 2017
Thoissey	Renouvellement	185 ml réhabilités par gainage, renouvellement réseau dans impasse (25 ml)		Rue de l'Hopital	2016-2018
Thoissey et St Didier sur Chalaronne	Renouvellement et réhabilitation	Réhabilitation par gainage et renouvellement réseau sur environ 1 800 ml		RD7	2011-2013

Tableau 13 : Tableau récapitulatif des extensions et raccordements du système de Mogneneins Thoissey

3.1.3.3 Présentation du point de rejet de la station de Mogneneins les Deaulx

Le rejet de la STEU de Mogneneins les Deaulx s'effectue dans la Saône. L'exutoire du point A2 est ce même collecteur de rejet.

Les plans et photos ci-dessous montrent le rejet des eaux traitées.



Figure 6 – Schéma de localisation du point de rejet de la station de Mogneneins les Deaulx

Ci-dessous figure la localisation de la conduite de rejet dans la Saône.



L'exutoire de la STEP de Mogneneins - Les Deaulx s'effectue dans la Saône sur la commune de Mogneneins au niveau du Pré Rontay via un collecteur spécifique.

L'autorisation d'occupation du domaine public fluvial – N°51042100147 datée du 2 novembre 2021 avec VNF précise que le point de rejet s'effectue au PK 60.76 en rive Gauche sur la commune de Mogneneins.

Ci-dessous les photos montrant la canalisation de rejet de Mogneneins les Deaulx dans la Saône :



3.1.3.4 Rappel de la conformité 2020 du système de traitement de Mogneneins les Deaulx

Le tableau ci-dessous rappelle la conformité de la station de traitement de Mogneneins les Deaulx pour l'année 2020 :

Points contrôlés	Conformité 2020
Conformité performance nationale	OUI - conforme
Conformité locale performance	OUI - conforme
Conformité équipement nationale	OUI - conforme
Conformité locale – équipement	OUI - conforme

Tableau 7 – Rappel de la conformité

3.2 // Rappel du diagnostic du système de collecte de Mogneneins les Deaulx

3.2.1 /// Flux déversés au milieu naturel

La dégradation de la qualité du milieu récepteur est inhérente principalement à la surverse d'effluents par temps de pluie par les ouvrages de déversement.

Les déversements observés par temps de pluie sur le réseau d'assainissement proviennent, à l'origine, d'une volonté d'écarter les débits pour ne pas sur-dimensionner les structures de collecte unitaire, notamment vis à vis d'événements pluvieux exceptionnels.

La problématique qui se pose est double :

- Le respect de la réglementation fixé par l'arrêté du 21 juillet 2015 ;
- Les objectifs d'atteinte du bon état des milieux.

Le diagnostic du fonctionnement par temps de pluie a permis d'identifier les ouvrages générant le plus de flux de pollution déversés au milieu récepteur.

Pour limiter les déversements unitaires de temps de pluie au milieu récepteur, trois hypothèses de travail peuvent être envisagées :

- La mise en place de bassins de stockage afin de tamponner les effluents par temps de pluie ;
- L'augmentation des capacités de transfert des effluents en vue d'un tamponnage à l'aval ;
- La mise en place de réseaux séparatifs.

Les volumes déversés en situation actuelle et future par le système de collecte de Mogneneins les Deaulx figurent ci-dessous :

Nom de l'ouvrage	Système d'assainissement	Situation actuelle		Situation future		Milieu récepteur
		Fréquence annuelle de déversement	Volumes total déversé (en m³/an)	Fréquence annuelle de déversement	Volumes total déversé (en m³/an)	
DO PR Le Bourg	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	9	1282	8	1 339	La Chalaronne
DO DEV138 St Didier / Chalaronne	Mogneneins-Thoissey	8	66	7	65	La Chalaronne
DO DEV4 St Didier / Chalaronne	Mogneneins-Thoissey	47	3057	53	3 196	La Chalaronne
DO DEV1 St Didier / Chalaronne	Mogneneins-Thoissey	26	107	21	101	Fossé rejoignant la Saône
TP PR Château Bel Air	Mogneneins-Thoissey	5	46	5	46	Fossé rejoignant la Saône
DO DEV4 Thoissey	Mogneneins-Thoissey	6	100	7	104	Ruisseau les Echudes rejoignant la Chalaronne
TP PR Sablons	Mogneneins-Thoissey	0	0	0	0	Fossé rejoignant la Saône
DO DEV3 Thoissey	Mogneneins-Thoissey	0	0	0	0	Ruisseau les Echudes rejoignant la Chalaronne
DO DEV1 Thoissey	Mogneneins-Thoissey	0	0	0	0	Fossé rejoignant la Saône
DO Amont PR Camping Thoissey	Mogneneins-Thoissey	0	0	0	0	La Saône
DO DEV5 Thoissey	Mogneneins-Thoissey	37	13359	41	13 455	Ruisseau les Echudes rejoignant la Chalaronne
DO Poste Général	Mogneneins-Thoissey	79	99026	80	101 727	La Chalaronne
TP PR Entrée STEP Les Deaulx	Mogneneins-Thoissey	0	0	1	5	La Saône

Tableau 8 – Volumes déversés en situation actuelle et future par le système de collecte de Mogneneins les Deaulx

La majorité des déversements sont liés aux déversements du DO DEV5 Thoissey et du déversoir du Poste Général, qui déversent tous deux dans la Chalaronne.

Les actions prévues pour réduire les déversements du DO DEV 5 Thoissey (DO n°5 rue du Moulin) et du déversoir du Poste général, sont décrites dans les fiches actions :

- Fiche action 15 : rehausse de lame déversante de DO,
- Fiche action 16 : abaissement de cote du TP du Poste Général pour limiter les déversements au niveau du DEV 5 Thoissey
- Fiche action 17 – création d'un bassin tampon de 1400 m3 au niveau du PR du Poste Général,
- Fiche action 18 – passage de 1.33 km en séparatif (localisation – voir fiche action).

Et correspondent à une solution mixte avec la création d'un bassin de stockage au niveau du Poste Général, à des travaux de passage en séparatif et à des rehausses de crêtes de déversoir d'orage.

Les travaux sont programmés de 2025 à 2028.

Ces ouvrages sont localisés sur le plan ci-dessous.

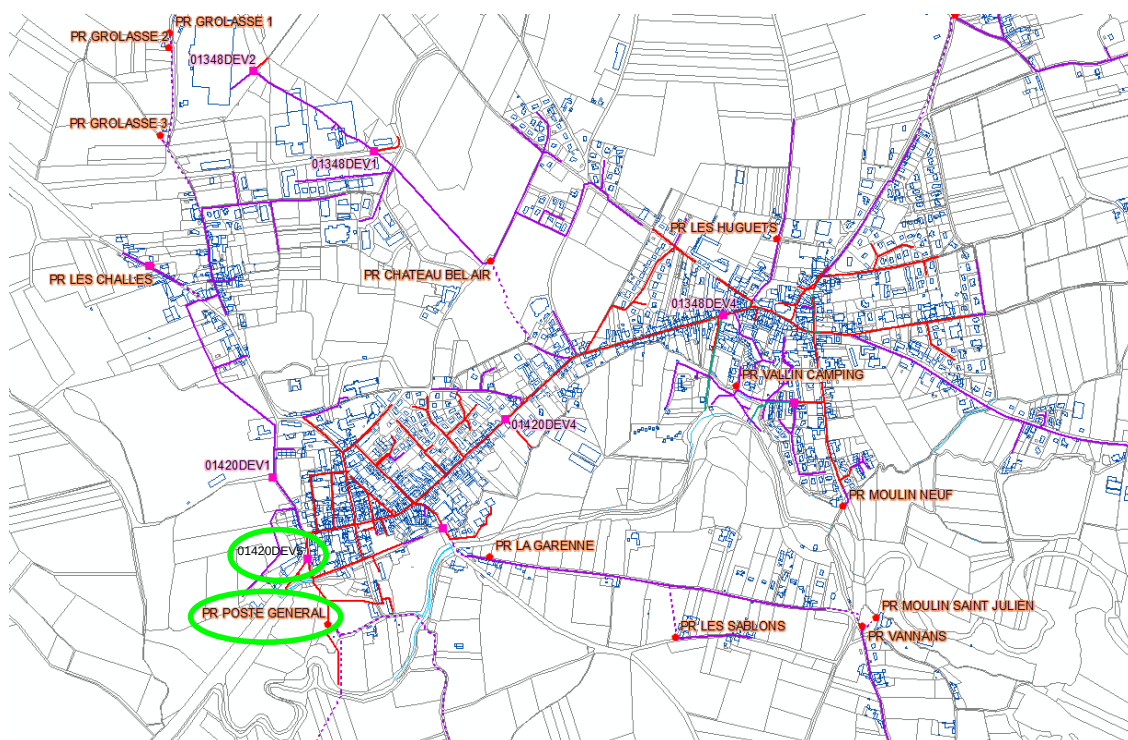


Figure 9 : Localisation des ouvrages sur lesquels réduire les déversements

Pour régler ces désordres, il a été prévu:

- de passer environ 1.33 km de réseau en séparatif.
- d'abaisser la cote du TP du Poste général de 80 cm soit un départ à la cote 170.40 m NGF. La conduite devrait être reprise sur une quarantaine de mètres.
- De mettre en place un bassin d'orage d'un volume 1400 m³ pour abaisser le nombre de déversements à moins de 20 fois par an Le volume déversé sera de 46 050 m³ en situation projetée au lieu de 101 727 m³ en situation initiale,
- Deux aménagements permettront de réduire la fréquence et les volumes de déversement sur deux déversoirs d'orage qui déversent fréquemment : il serait nécessaire de rehausser la lame déversante du DEV 4 St Didier / Chalaronne de 5 cm, soit à la cote 175.34 m NGF et de rehausser la lame déversante du DEV 1 St Didier / Chalaronne de 4 cm, soit à la cote 173.90 m NGF. Ces deux ouvrages déverseraient alors moins de 20 fois par an.

3.2.2 /// Mauvais raccordements EP sur EU

Des tests à la fumée ont été réalisés sur plusieurs journées (29-30 juin et 16 juillet 2020) sur les réseaux séparatifs pour déterminer les zones d'apport de temps de pluie sur des secteurs qui ne devraient pas en drainer.

Durant ces tests 50 anomalies ont été recensées. Les fiches d'anomalies sont fournies en annexe 3 du rapport de phase 2.

Sur le système d'assainissement de Mogneneins les Deaulx, 11 anomalies ont été recensées.

Anomalies	Système Mogneneins - Les Deaulx
Gouttière	7
Boîte de branchement	3
Grille publique	1
Grille privée	
Regard public non étanche	
TOTAL	11

Tableau 14- Récapitulatif des anomalies recensées suite aux tests à la fumée sur le bassin versant de Mogneneins les Deaulx

	Surface drainée des anomalies (ha)	Surface active (ha)	Pourcentage
Système d'assainissement de Mogneneins - Les Deaulx	0.144	0.810	17.8%

Tableau 15- Récapitulatif des anomalies recensées suite aux tests à la fumée sur le bassin versant de Mogneneins les Deaulx

La correction de ces anomalies permettra de supprimer 880 m³ d'eaux claires parasites météoriques/ an sur le système d'assainissement de Mogneneins les Deaulx.

3.2.3 /// Apports d'eaux claires parasites provenant des remontées d'eaux des cours d'eaux

■ Remontée de la Chalaronne au niveau du DEV 5 Thoissey – DO5 Moulin

Lors des remontées de niveau de la Chalaronne, il arrive que celle-ci pénètre dans le réseau.

Les entrées d'eau peuvent s'effectuer par le trop plein du poste général et par la conduite de surverse du DEV 5 Thoissey.

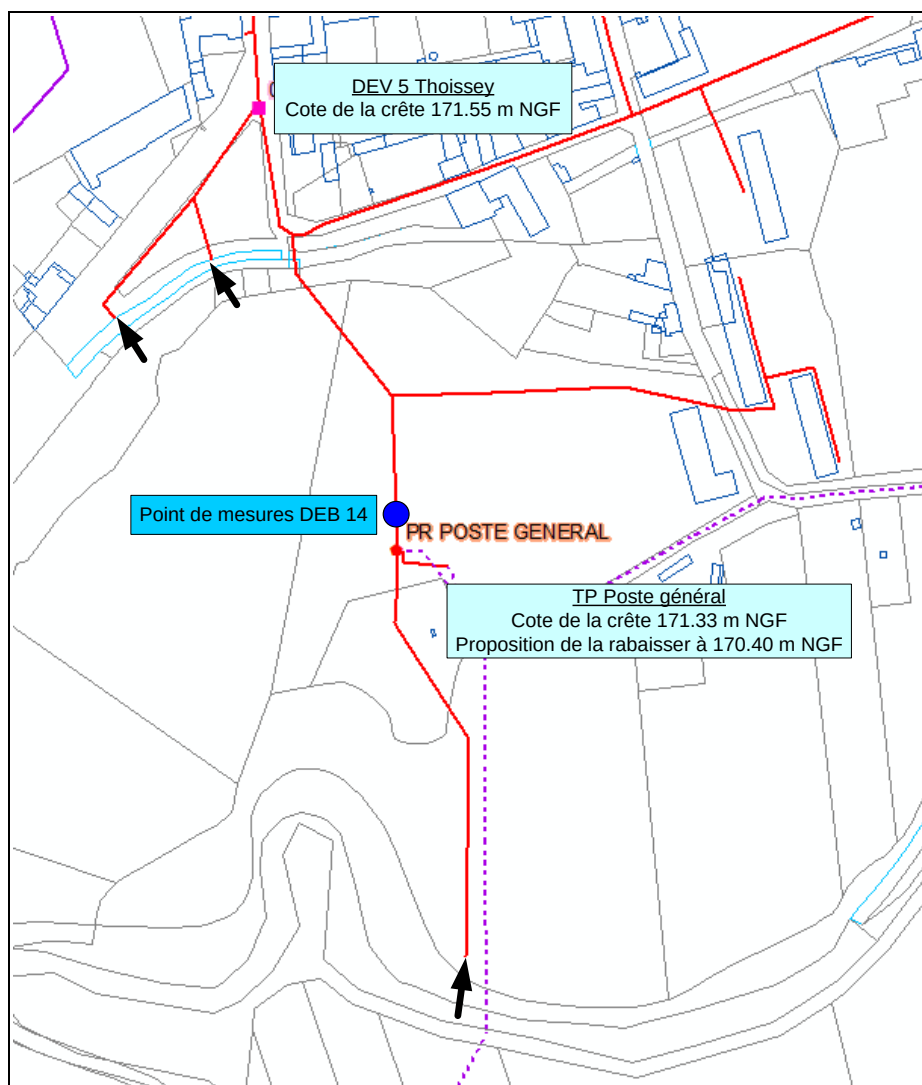


Figure 10 : Localisation des entrées d'eau de la Chalaronne

Pour remédier à ces intrusions d'eau, il est nécessaire de mettre en place des clapets anti-retour sur les conduites de rejets du TP du poste général et du DEV 5 Thoissey.

Ces actions correspondent à la fiche action 7 et sont programmées en 2023.

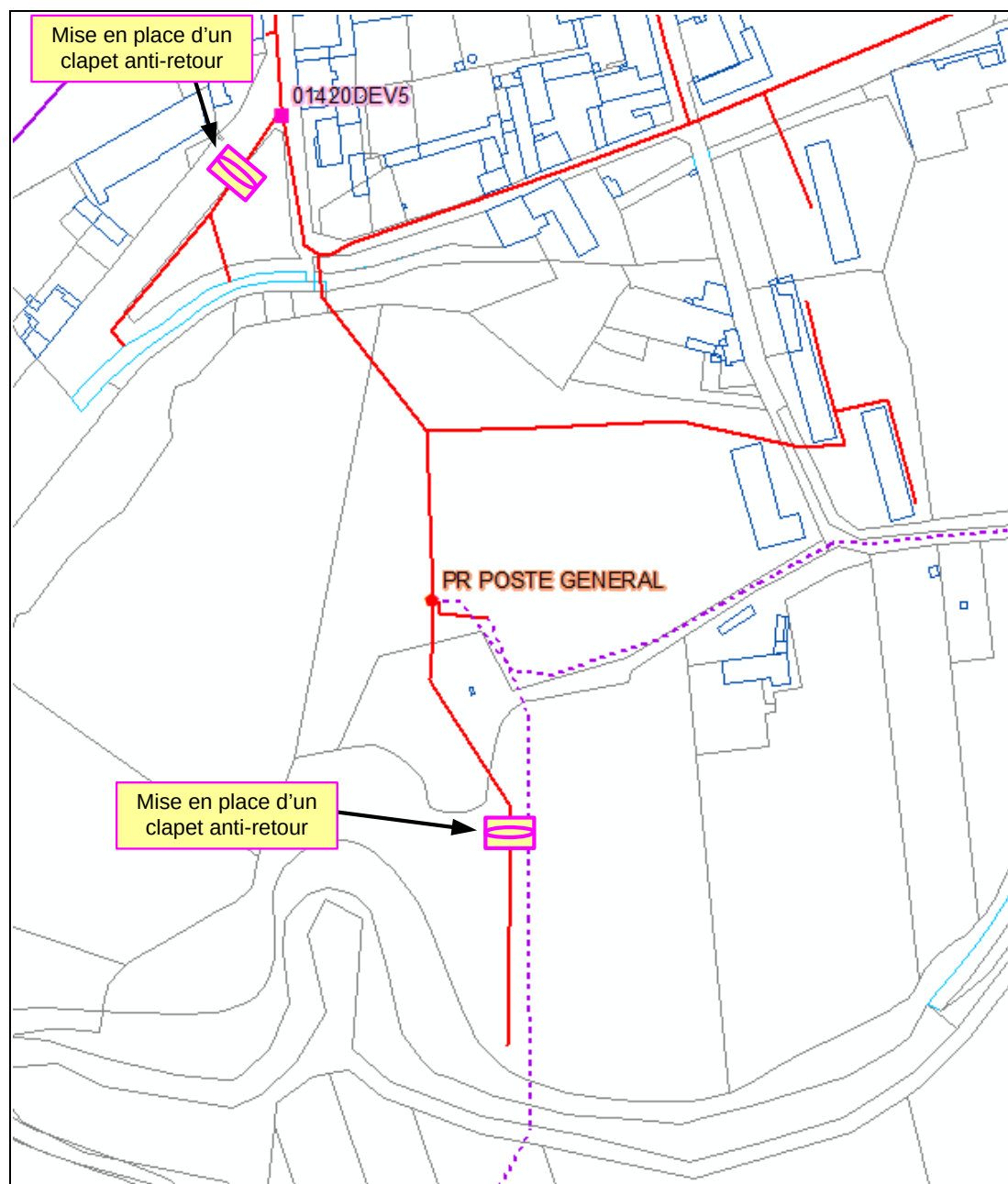


Figure 11 : Mise en place de clapet anti-retour

Le gain attendu qui dépend de la durée des niveaux haut de la Chalaronne, est estimé entre 500 et 2000 m³/j d'eau claire

■ Remontée de la Saône au niveau du DEV 5 st Didier – DO Amont PR Camping Thoissey

Lors des remontées de la Saône, il arrive que celle-ci pénètre dans le réseau.

Les entrées d'eau peuvent s'effectuer par la conduite de surverse du DO AMONT PR CAMPING THOISSEY (DEV 5 St Didier) et quand les niveaux de la Saône sont relativement haut, par les tampons du DO AMONT PR CAMPING THOISSEY (DEV 5 St Didier) et du PR Camping Thoissey.

Lors des visites des ouvrages le rejet du DO AMONT PR CAMPING THOISSEY (DEV 5 St Didier) n'a pas pu être repéré. **L'exploitant du réseau indique qu'il existe un clapet anti-retour sur ce rejet. Le fonctionnement de ce clapet devra être vérifié. Ce DO ne fera pas l'objet de l'installation d'un clapet puisqu'il en existe déjà un mais le contrôle du bon fonctionnement du clapet en place sera réalisé par le Délégitaire. La date de cette vérification est programmée au plus tard le 31/12/2022. Les résultats des investigations seront communiqués dans le cadre du bilan annuel d'autosurveillance.**

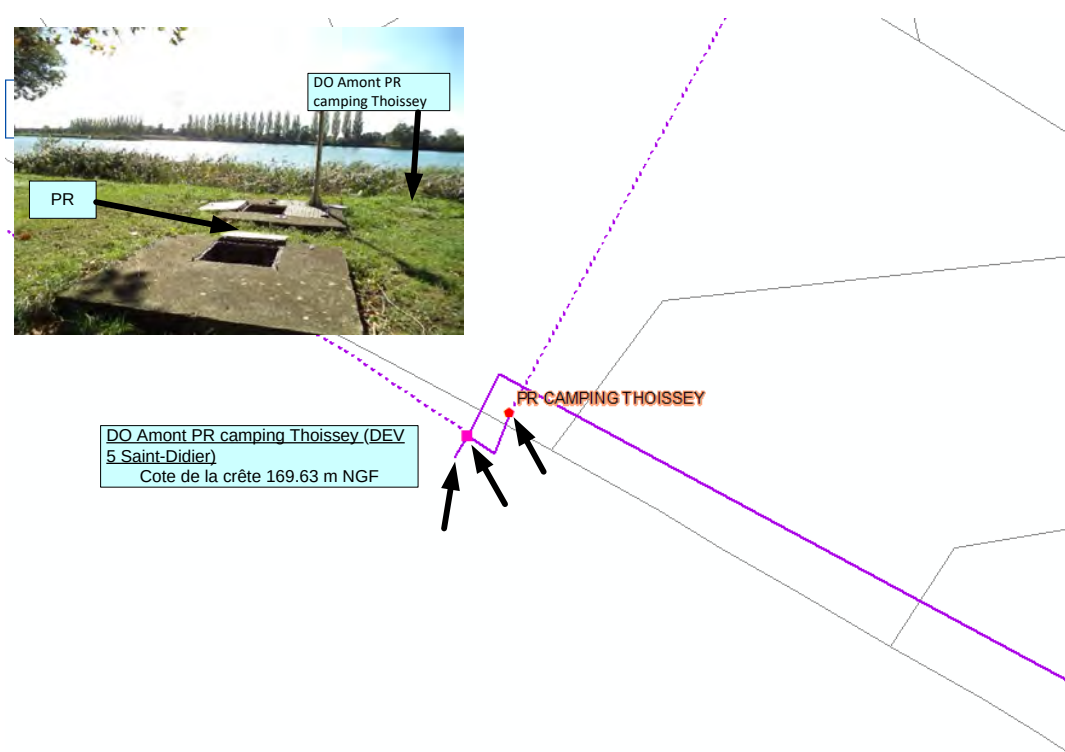


Figure 12 : Localisation des entrées d'eau de la Saône

Des entrées d'eau sont également observées au niveau du PR Le Port. Ces entrées d'eau peuvent s'effectuer par le réseau si celui-ci n'est pas étanche.



Figure 13 : Localisation du PR le Port

L'analyse des volumes de temps sec au niveau des PR Camping Thoissey et le Port ont permis d'observer 8 à 9 jours pendant lesquelles la Saône pénètre dans le réseau. On estime que les intrusions d'eau de la Saône représentent entre 320 et 650 m³/j par le PR Camping Thoissey.

Les volumes de temps sec des PR Camping Thoissey et le Port ont été corrélés au niveau de la Saône à Dracé.

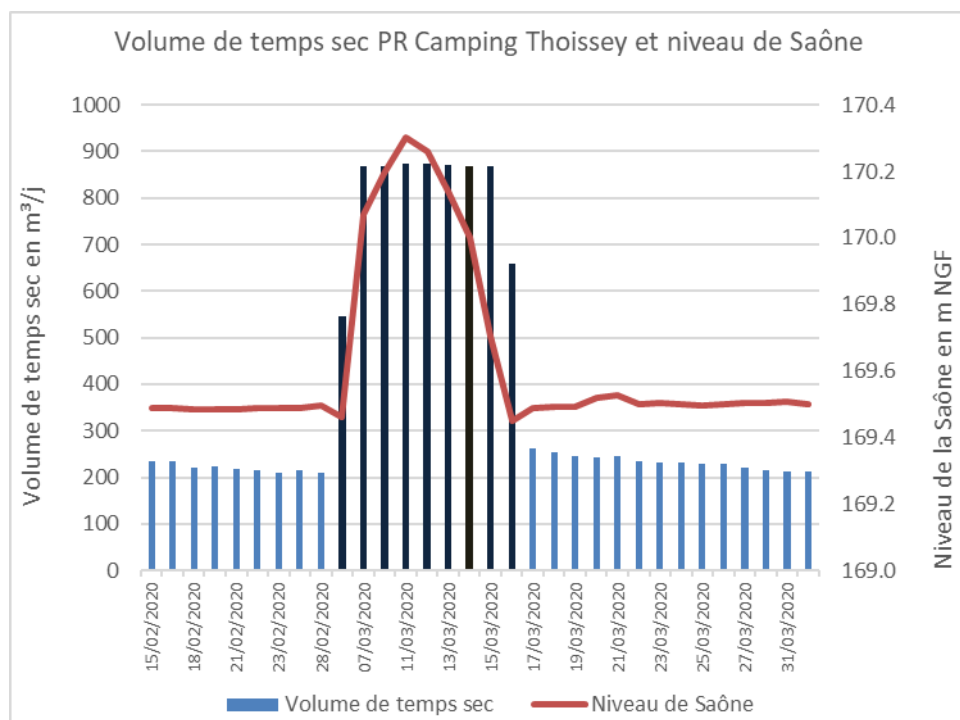


Figure 14 : Volume de temps sec du PR Camping Thoissey et niveau de la Saône

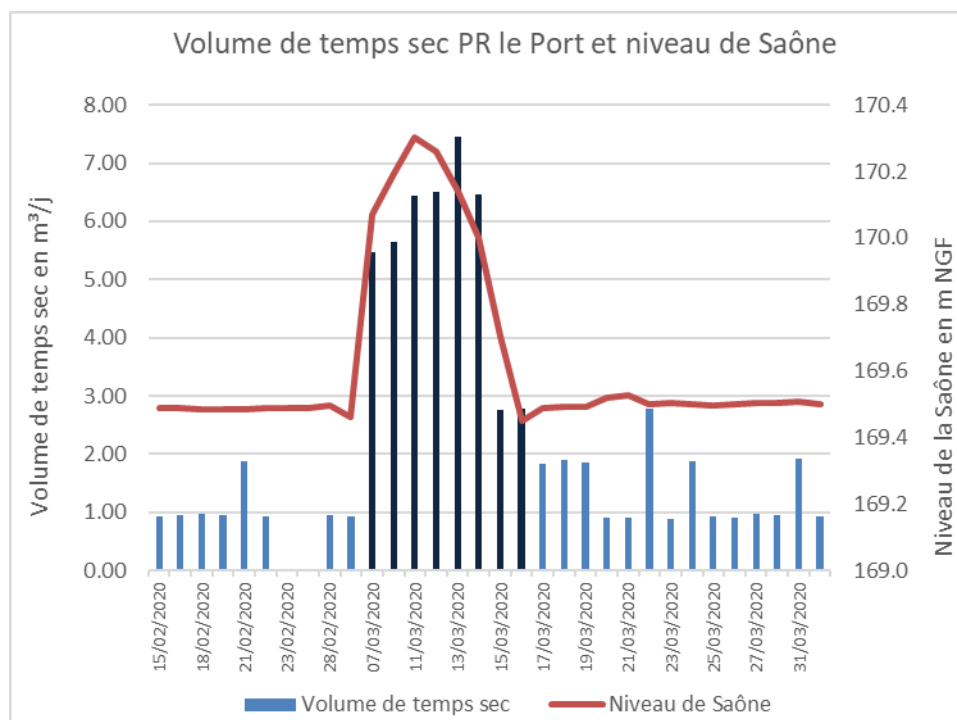


Figure 15 : Volume de temps sec du PR le Port et niveau de la Saône

On observe une corrélation des volumes de temps sec des PR Camping Thoissey et le Port avec les niveaux de la Saône.

Les intrusions d'eau dans le réseau sont observées lorsque le niveau de la Saône est au-dessus de 170 m NGF. Ce qui est cohérent avec la hauteur de crête de DO AMONT PR CAMPING THOISSEY (DEV 5 St Didier) à 169.63 m NGF. La surverse de ce DO étant équipée d'un clapet anti-retour, il est possible que celle-ci soit dysfonctionnelle.

Pour remédier à ces intrusions d'eau, il est nécessaire de mettre en place des tampons étanches sur l'accès au DO AMONT PR CAMPING THOISSEY (DEV 5 St Didier) et l'accès à la bache du PR Camping Thoissey (ce qui correspond à la fiche action 8 programmée en 2023) et de vérifier le bon fonctionnement du clapet anti-retour.

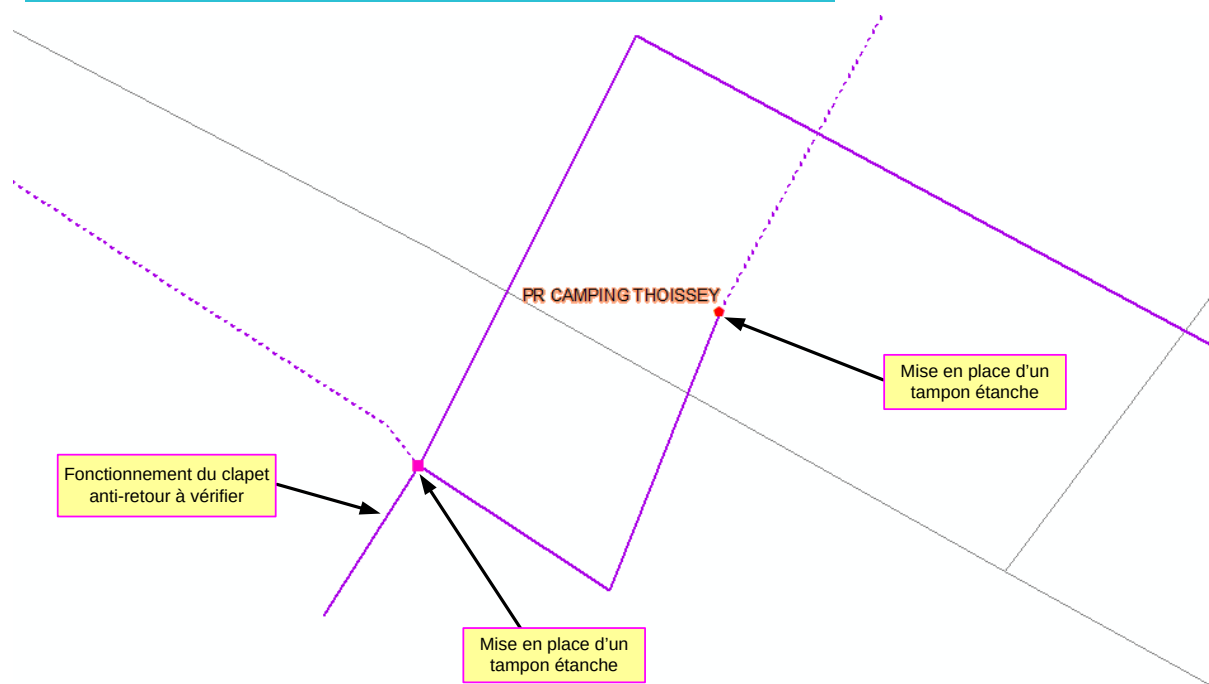


Figure 16 : Mise en place de tampons étanches

Le gain attendu qui dépend de la durée des niveaux haut de la Saone, est estimé entre 300 et 800 m³/j d'eau claire

3.2.4 /// Apports d'eaux claires parasites permanentes (ECPP)

■ Campagne d'inspections nocturnes

Afin de localiser précisément les intrusions d'ECPP, des investigations nocturnes ont été réalisées durant les nuits du :

- 11 au 12 février 2021 pour les communes de Garnerans, Iliat et Saint Etienne sur Chalaronne ;
- 22 au 24 février 2021 pour les communes de Mogneneins, Saint Didier sur Chalaronne et Thoissey.

L'objectif de ces investigations nocturnes est de quantifier les apports d'ECPP sur les réseaux. Il s'agit de localiser le plus précisément possible ces venues d'eaux et si possible d'en déterminer l'origine exacte.

Cette campagne de recherche d'ECPP se déroule en période nocturne entre minuit et cinq heures du matin, par temps sec.

Au cours d'une visite détaillée du secteur à inspecter, de l'aval vers l'amont du réseau, tous les points singuliers sont visités afin de localiser et de définir l'importance relative des adjonctions d'eaux parasites permanentes, tronçon par tronçon.

Des mesures de débit instantanées sont effectuées au cours de la visite détaillée du réseau. La quantification de débits est généralement réalisée à l'aide d'un débitmètre de type bulle à bulle avec déversoir à contraction latérale (méthode « hauteur-débit ») et/ou à l'aide d'un débitmètre S950 (méthode « hauteur-vitesse »).



Figure 17 : Exemple d'instrumentation pour la mesure du débit

Les résultats sont présentés tronçon par tronçon.

Sur chaque tronçon on évalue :

- ✓ la longueur du tronçon ;
- ✓ le volume d'ECPP en m³/j : $V_{ECPP} = Q_{nocturne} \times 0.9$;
- ✓ la densité d'infiltration d'ECPP en m³/j/km : $Densité = \frac{V_{ECPP} \times 24}{Linéaire\ du\ tronçon}$.

La densité d'infiltration est ensuite utilisée afin de sélectionner les conduites pour lesquelles une ITV est nécessaire selon les critères suivants:

Recommandation d'inspections complémentaires	Densité d'infiltration en m ³ /j/km
A inspecter	> 30
A inspecter si le débit est considéré comme important ou le linéaire court ou une zone stratégique du réseau	Entre 20 et 30
A ne pas inspecter	< 20

Tableau 16 : Classification des conduites en termes de réalisation d'ITV selon la densité d'infiltration

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse des densités d'infiltration.

	Linéaire de tronçons sujet à l'investigation (km)	Volume d'ECPP total (m ³ /j)	Densité d'infiltration moyenne (m ³ /j/km)
Système Peyzieux	2.8	15	5.4
Système Mogneneins - Les Deaulx	28.1	901	32.1
Système Saint Etienne	8.6	206	23.9

Tableau 17 : Estimation des volumes ECPP et des densités d'infiltration sur les systèmes d'assainissement de Mogneneins les Deaulx, Peyzieux sur Saone et de Saint Etienne sur Chalaronne

Des volumes d'eaux claires parasites permanentes conséquents ont été recensés sur le bassin versant de Mogneneins les Deaulx et de Saint Etienne sur Chalaronne.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des densités d'infiltration par système d'assainissement.

	Tronçon dont la densité est > 30 m ³ /j/km		Tronçon dont la densité est comprise entre 20 et 30 m ³ /j/km		Tronçon dont la densité est < 20 m ³ /j/km		Linéaire de tronçon sujet à l'investigation (km)
	km	%	km	%	km	%	
Système Peyzieux	0.0	0%	0.0	0%	2.8	100%	2.8
Système Mogneneins - Les Deaulx	4.3	15%	2.4	9%	21.4	76%	28.1
Système Saint Etienne	0.9	11%	1.0	11%	6.7	78%	8.6

Tableau 18 : Répartition de la densité d'infiltration sur les systèmes d'assainissement de Mogneneins les Deaulx, Peyzieux et de Saint Etienne sur Chalaronne

■ Passages caméras

Des passages caméra ont été réalisés sur les tronçons les plus critiques et les résultats des ITV traités. Il en ressort sur les bassins versants de Mogneneins les Deaulx et Saint Etienne sur Chalaronne, le programme de réhabilitation suivant :

Rue	Commune	Système d'assainissement	longueur	Diamètre	Note	Méthode	Coût €HT
Route de Saint Romain	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	66.717	200	3.00	Chemisage	11300
Parc Actival	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	21.87	200	3.00	Chemisage	3700
Rue de la RAPPIA	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	192.281	200	3.00	Chemisage	32700
Rue des sports	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	150.178	200	3.00	Chemisage	25500
Rue des Roses	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	49.103	300	3.00	Renouvellement complet	21600
Rue des Roses	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	72.197	300	3.00	Pose de manchons	1000
Chemin du Douvres	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	68.024	200	3.00	Chemisage	11600
Chemin du Douvres	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	52.981	200	3.00	Chemisage	9000
Chemin de Collonge	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	71.982	200	3.00	Chemisage	12200
Route de Valeins	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	78.293	200	3.00	Chemisage	13300
PR Le Bourg	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	138.312	200	3.16	Chemisage	23500
Rue Louis Marchand	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	155.334	300	3.17	Renouvellement complet	68300
Rue de Challes	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	95.927	200	3.42	Renouvellement complet	31700

Rue	Commune	Système d'assainissement	longueur	Diamètre	Note	Méthode	Coût €HT
PR La Garenne	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	147.398	200	3.50	Chemisage	25100
Rue de l'Hippodrome	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	35.067	160	3.54	Chemisage	5300

Tableau 19 : Programme de réhabilitation prévu

■ Les gains attendus

Les gains attendus en termes de résorption des eaux claires parasites sont les suivants :

- 34 m³/j sur St-Etienne-Sur-Chalaronne
- 155 m³/j sur St-Didier-Sur-Chalaronne/Thoissey.

3.2.5 /// Synthèse du diagnostic

La synthèse du diagnostic du système de collecte de Mogneneins les Deaulx figure ci-dessous :

- Pentes des réseaux suffisantes pour assurer l'autocurage en temps sec
- Les pompes des postes de pompage ne sont pas surexploitées
- Déversements fréquents de volumes importants dans la Chalaronne (les DO DEV5 et DO Poste Général représentent 97 % des déversements)
- 0 déversement sur le TP situé en entrée station (A2) -> peut être considéré TP de sécurité
- Impact des déversements sur la qualité du milieu récepteur : La classe de qualité « bon état » de la Chalaronne n'est pas maintenue pour l'ensemble des paramètres
- Des eaux claires parasites liées aux remontées de la Saone et de la Chalaronne dans les réseaux en période de hautes eaux,
- Des eaux claires parasites identifiées dans certains secteurs par suite d'anomalies décelées par les campagnes nocturnes et les ITV,
- Conformité de la collecte ERU : Le système en l'état actuel n'est donc pas considéré conforme pour les 3 critères

3.3 // Présentation du diagnostic de la station d'épuration de Mogneneins les Deaulx

Le synoptique détaillé de la station d'épuration de Mogneneins les Deaulx est présenté ci-dessous.

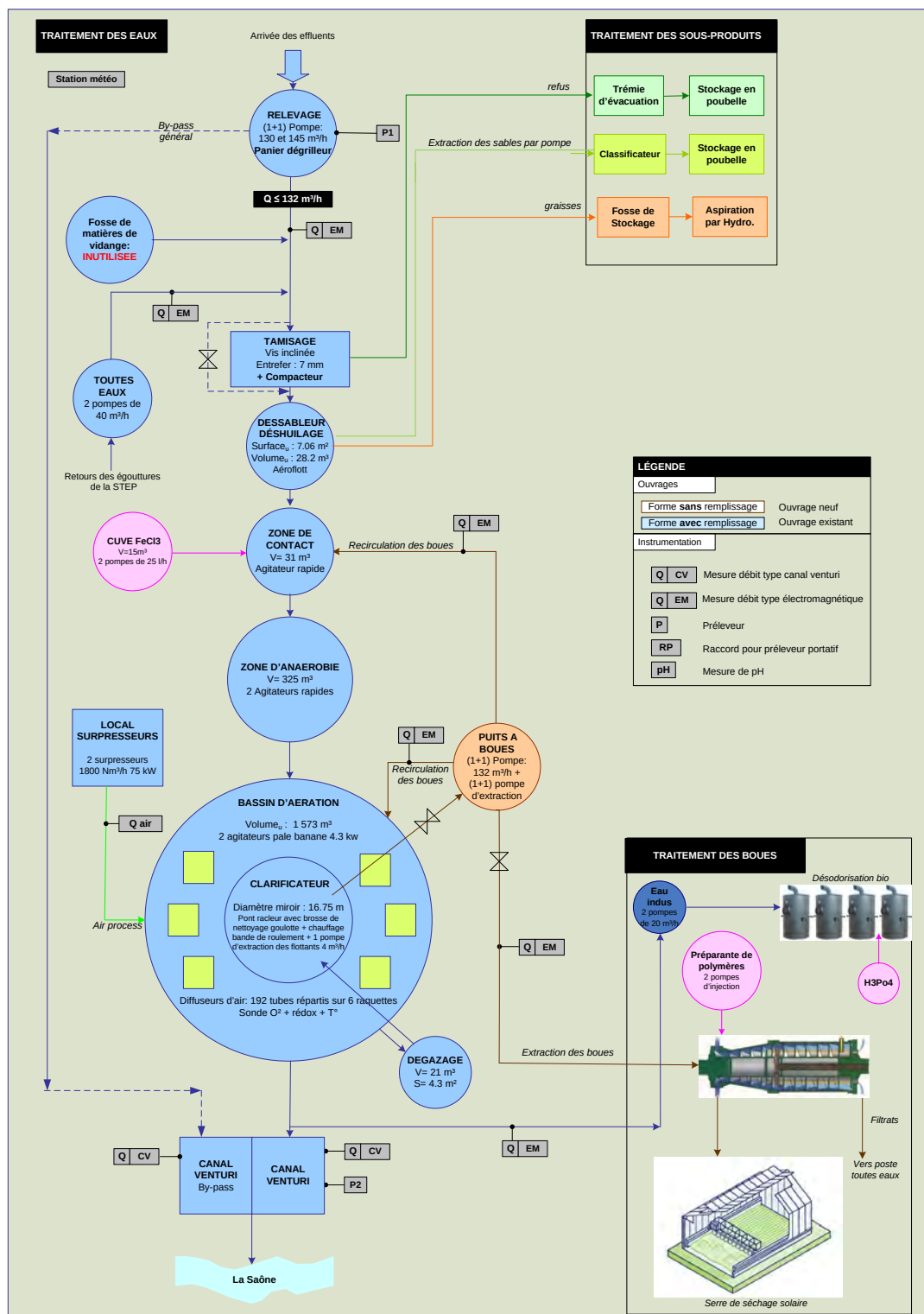


Figure 18: Synoptique de la filière de traitement actuelle de Mogneneins les Deaulx

■ Niveaux de rejet

Le niveau de rejet imposé pour la station d'épuration de Mogneneins Thoissey correspond aux valeurs fixées dans l'arrêté du 3 Juin 2006 complété par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 23 Avril 2007. Ces valeurs sont actualisées par l'arrêté du 21 juillet 2015 qui impose 80% de rendement en DBO5 (valeur plus contraignante retenue) :

	BASA 2019 de SUEZ	Arrêté du 03/06/2006 complété par l'arrêté complémentaire du 23/04/2007		
		Concentration max	Rendement minimum	Concentration réductrice
		moyenne journalière		
MES	35 mg/l - 90%	35 mg/l	Ou 90 %	85
DBO5	25 mg/l – 80%	25 mg/l	Ou 70 %	50
DCO	125 mg/l – 75%	125 mg/l	Ou 75 %	250
NGL	15 mg/l – 70%	15 mg/l	Ou 70 %	
Pt	2 mg/l – 80%	2 mg/l	Ou 80 %	

Figure 19: Niveaux de rejet actuels

■ Conclusion du diagnostic

La station d'épuration de Mogneneins Thoissey a de très bonnes performances épuratoires mais reste faiblement chargée (25-30% de taux de charge) et présente un état général des ouvrages et des équipements de bonne facture malgré quelques désordres mineurs qu'il serait judicieux de reprendre et ou revoir :

- Priorité 1 (forte) :
- GC correct mais fissure de la dalle de collecte des égouttures et dégradation à la jonction avec le poste nécessitant des reprises par purge des parties détériorées et application d'un mortier de réparation et d'une résine pour la fissure.
- Remplacer la pompe de dosage du chlorure ferrique défectueuse,
- Remplacer la grille de ventilation du coffret de dosage qui est HS,
- La fuite sur le réseau AEP alimentant la douche de sécurité qui nécessite la fermeture permanente de la vanne d'arrivée et son ouverture lors des opérations d'alimentation de la cuve doit être réparée,
- Présence importante de dégradation des peintures murales dans le local déshydratation : reprendre le placo. et la peinture, augmenter le débit d'extraction d'air, reprendre l'étanchéité de la toiture terrasse, supprimer la recirculation d'air chaud depuis le local air process (déjà réalisé par SUEZ),

- Installer une échelle d'accès sur le massif de désodorisation et prévoir les dispositifs de sécurisation du personnel en intervention (garde-corps ou ligne de vie),
- Reprendre la peinture des portes sectionnelles du local bennes après décapage et avis d'un expert en peinture pour permettre l'application d'un produit adapté et garantissant une bonne tenue dans le temps,
- Idem pour la porte d'accès au local surpresseurs ainsi que la grille d'entrée d'air,
- Réaliser une étanchéité de la toiture terrasse qui se trouve au-dessus du local déshydratation par application d'une résine liquide permettant également la reprise des formes de pente,
- Gestion de la stagnation d'eau de pluie sur la toiture terrasse par application de la résine liquide d'étanchéité de la toiture terrasse et, si ce n'est pas suffisant, réalisation d'un siphon de sol avec évacuation dans le réseau de collecte des eaux de voirie.
- Priorité 2 (faible) :
- Traitement des sables : pompe d'extraction exposée aux intempéries à protéger par un capot inox,
- Surface du clarificateur un peu faible entraînant une vitesse ascensionnelle de 0.78 m/h, contre 0.6 m/h nécessaire pour une bonne décantation (données IRSTEA), avec le débit de pointe du poste de relevage de tête et le débit du poste toutes eaux. Dans les faits aucun départ de boues n'a jamais été observé, mais pour améliorer le fonctionnement, il peut être envisagé d'autoriser le pompage du poste toutes eaux uniquement lorsque les pompes de relevage de tête sont à l'arrêt,
- Déplacements des armoires électriques installées dans la serre qui sont exposées à l'ambiance agressive et rendent les interventions de l'exploitant délicates avec le port d'Appareils Respiratoires Isolants
- Si la serre venait à être trop juste en capacité de stockage, il serait alors envisageable de stocker l'excédent de boues dans une benne afin de l'évacuer en filière de compostage,
- Augmenter le débit d'extraction d'air de la serre de séchage solaire pour limiter les odeurs,
- Reprise de la fissure longitudinale observée sur la toiture terrasse par l'application d'un mastic à la jonction de la couverture et du mur,

Certains points ne sont pas optimaux et nécessitent d'être signalés sans toutefois pouvoir être modifiés ou adaptés :

- Poste de relevage nécessitant impérativement une ventilation avant intervention et la sécurisation du personnel avec tout le matériel lié aux milieux confinés,

- Tamis présent dans le local des prétraitements où des odeurs sont constatées (augmenter l'extraction d'air),
- Blocage récurrent du tamis,
- Le dégrillage est réalisé manuellement très régulièrement à cause de blocages du tamis en place (remplacer le tamis défectueux ou installer un dégrillage grossier en entrée de station),
- Zone de contact dimensionnée sur 7 minutes du débit de pointe et du débit de recirculation contre 10 minutes en théorie,
- Accès sur le pont racleur possible seulement lorsque ce dernier est aligné avec la passerelle du bassin d'aération,
- Toutes les conduites de l'atelier boues sont en PVC avec un risque important d'accrochage pour celles qui se trouvent au sol,
- Port des Appareils Respiratoires Isolants impératif pour toutes interventions dans la serre,
- Absence de la pompe de dosage d'acide phosphorique qui n'a par ailleurs jamais été utilisée (pas de signalement d'odeurs donc pas d'utilité),
- Poste de dépotage et de stockage des matières de vidange : jamais été utilisé et à l'arrêt,
- Potences de manutention des équipements non contrôlées annuellement car utilisation de moyen de levage mobile par l'exploitant, ce qui nécessite la consignation des potences,
- Absence de mesure d'ammoniac dans les ouvrages de traitement des boues nécessitant l'utilisation systématique d'un détecteur portable multigaz à disposition de l'exploitant,
- Charge hydraulique en entrée de station dépassée ponctuellement nécessitant des investigations sur le fonctionnement des réseaux,
- Une seule centrifugeuse présente sur site ce qui ne permet pas de fonctionner sur un équipement de secours en cas de panne : prévoir un jeu de pièces de secours (courroie d'entraînement, palier de tambour....).

Après analyse de ces différents points, la station d'épuration actuelle est en très bon état de fonctionnement.

Il semble nécessaire d'envisager à court terme l'augmentation de la charge de pollution en entrée de station tout en améliorant la collecte des eaux qui semble être perturbée régulièrement en période hivernale par des eaux parasites (pluie et remontée de la Saône et de la nappe en période de crue).

L'ensemble des installations de traitement serait en mesure d'accepter les effluents des autres stations communautaires qui sont à ce jour défectueuses ou en surcharge de pollution comme :

- Saint Etienne sur Chalaronne soit 800 à 1000 EH à ce jour,
- Peyzieux – Sur-Saône soit 650 à 700 EH à ce jour,

Le lagunage de Mogneneins fonctionnant correctement et ne représentant que 150 à 200 EH il ne semble pas judicieux de prévoir son raccordement sur la station de Mogneneins Thoissey.

■ Adéquation de la station de Mogneneins les Deaulx avec les charges futures à traiter liées à l'évolution du bassin versant actuel

L'augmentation des flux à l'horizon futur, en entrée de station est évaluée à 127.9 m³/j.

Comme nous l'indique le tableau ci-dessous, les flux supplémentaires représentent une augmentation de :

- 14% sur le volume moyen journalier ;
- 16 à 17% sur les flux de pollution.

	Horizon Future	Volume (m3/j)	MES (kg/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
Situation actuelle	Capacité nominale de la STEP	1 967.0	676	960	480	136	27
	Moyenne actuelle	937.0	155.5	316.5	127.2	39.5	4.3
	Pourcentage de mobilisation de la capacité nominale	48%	23%	33%	27%	29%	16%
Situation future	Flux supplémentaires	131.7	25.1	53.4	21.7	6.6	0.7
	Taux d'augmentation	14%	16%	17%	17%	17%	17%
	Total flux futurs moyens	1 068.7	180.6	369.9	148.9	46.1	5.0
	Pourcentage de mobilisation de la capacité nominale	54%	27%	39%	31%	34%	19%

Tableau 20 : Évolution des flux à prévoir en entrée de Mogneneins-les Deaulx

- En situation actuelle, la station a la capacité de traiter l'ensemble des effluents puisque les charges de pollution admises en entrée de station sont de l'ordre de 16 à 33% et la charge hydraulique est de 48%.
- En situation future, la station sera mobilisée à hauteur de 54% en volume et entre 19 et 39% en flux de pollution.
- La station d'épuration a donc la capacité de traitement suffisante pour prendre en charge les flux supplémentaires liés à l'évolution du bassin versant et du raccordement de Saint Etienne sur Chalaronne et Peyzieux-sur-Saône.

Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône a mentionné dans le cadre du schéma directeur la présence de macro-déchets entre le DO et le milieu au niveau du DEV 4 –Saint Didier sur Chalaronne (DO Rue du Crénant) et la suspicion d'un déversement de temps sec.

Une inspection caméra a été réalisée pour s'assurer qu'il n'y pas de mauvais branchements sur la conduite du DO. Le passage caméra a été effectué le 13 juillet 2021. Il a permis de constater qu'il n'y a effectivement pas de branchement EU sur l'ensemble du linéaire hormis un branchement pluviale correspondant au branchement EP du bâtiment d'accueil du camping.

Le tracé de l'ITV réalisé figure ci-dessous :

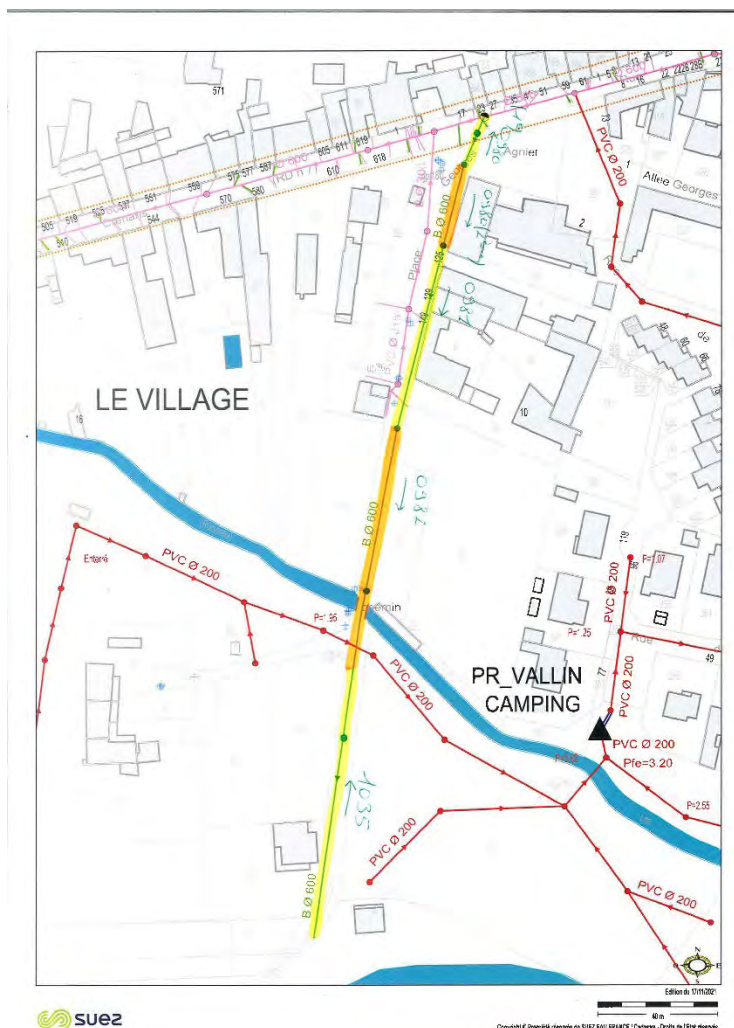


Figure 20 – Plan de localisation de l’ITV réalisée

3.5 // Critère de conformité collecte retenu

Pour l'évaluation de la conformité de la collecte par temps de pluie, la Communauté de Communes Val de Saone Centre a retenu pour le système de collecte de Mogneneins les Deaulx, le critère suivant :

Moins de 20 jours de déversements constatés durant l'année au niveau de chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance réglementaire.

3.6 // Présentation du programme de travaux et des fiches actions

Les différents aménagements par le schéma directeur ont été priorisés selon les critères suivants :

- Enjeux prioritaires, travaux à réaliser à court terme :
- Aménagements permettant d'améliorer le milieu récepteur
- Aménagements liés à l'amélioration des STEP existantes
- Aménagements liés à la réduction des intrusions d'eaux claires (intrusion des cours d'eau dans le réseau)
- Lutte contre l'H2S
- Enjeux réglementaires, travaux à réaliser sous 8 ans :
- Aménagements permettant d'atteindre la conformité réglementaire de la collecte
- Enjeux à long terme :
- Extensions de réseau

Cette priorisation permettra :

- Une atteinte du « bon état écologique » sur les milieux récepteurs en 6 ans
- Une atteinte de la conformité réglementaire en moins de 8 ans

Les différentes actions proposées sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

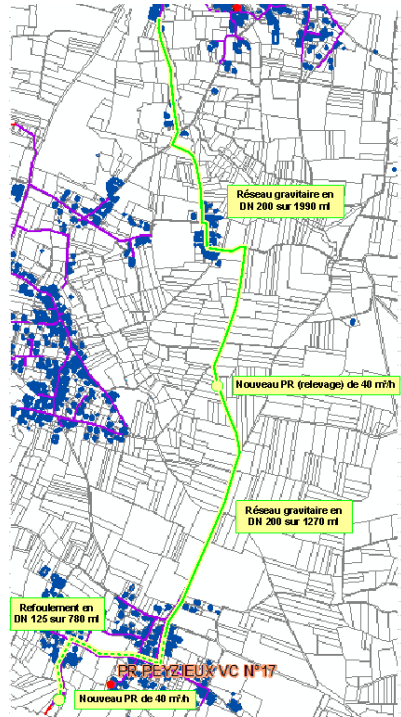
Fiche action	Objet	Descriptif	Cout €HT
1	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B - Transfert des effluents Peyzieux-sur-Saône	1 482 050
2	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B - Aménagements sur Mogneneins	96 800
3	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B - Aménagements sur Mogneneins	350 000
4	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Aménagements à reprendre sur les stations d'épuration	132 800
5	Réduction des apports d'eaux claires météoriques	Grille EP à déconnecter du réseau EU	2 500
6	Réduction des apports d'eaux claires météoriques	Tampons de regard à changer (x3)	6 000
7	Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes	Remontée de la Chalaronne - Mise en place de clapets anti-retour	20 000
8	Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes	Remontée de la Saône - Mise en place de tampons étanches	5 000
9	Réduction des eaux claires	Aménagements à prévoir sur les tronçons de réseau suite aux passages caméra	465 300
10	Prestation complémentaire et aménagements pour lutter contre les problèmes d'H2S	Réalisation d'un diagnostic précis du fonctionnement du réseau au niveau de la RD7	9 000
11	Prestation complémentaire et aménagements pour lutter contre les problèmes d'H2S	Mise en place d'un capteur H2S	5 000
12	Aménagements sur les postes de pompage suite aux visites de terrain	Aménagements à réaliser sur les postes de pompage	115 000
13	Extensions de réseau	Hameau d'Avaneins	50 000
14	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B - Transfert des effluents Saint-Etienne-sur-Chalaronne	1 641 750
15	Réduction des flux déversés au milieu naturel	Solution mixte - Rehausse de lame déversante de DO	30 000
16	Réduction des flux déversés au milieu naturel	Solution mixte - Reprise de la conduite de surverse du TP du poste général	37 400
17	Réduction des flux déversés au milieu naturel	Solution mixte - Bassin de stockage de 1400 m ³	1 800 000
18	Réduction des flux déversés au milieu naturel	Solution mixte - Passage en séparatif	800 000
19	Extensions de réseau	Hameaux Les Brocatières - Valenciennes	816 200
20	Réduction des apports d'eaux claires météoriques	Correction des anomalies en domaine privé	Domaine privé

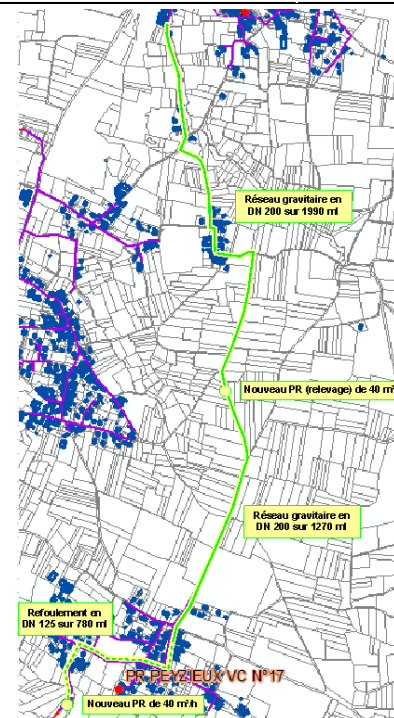
Tableau 21 : Synthèse des fiches action

Le détail du calendrier et de la localisation des actions de la fiche action n°20 figure en annexe 2 du présent porter à connaissance.

3.6.1 /// Fiche action I- Transfert des effluents de Peyzieux sur Saône

 Cabinet MERLIN Groupe MERLIN		Communauté de Communes Val de Saône Centre		 Communauté de Communes Val de Saône Centre		Fiche Action							
Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées						1							
Objectif		Amélioration du milieu récepteur				Système d'assainissement		Systèmes Peyzieux et Mogneneins - Les Deaulx					
Commune :		Peyzieux et Mogneneins				Nom :		Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations		Priorité		1	
Localisation		Entre Peyzieux et Mogneneins						Solution B - Transfert des effluents Peyzieux-sur-Saône					
Diagnostic de la situation actuelle													
L'état général de la station de Peyzieux-sur-Saône est dégradé et incompatible avec une exploitation saine et aisée et la sécurité du personnel. La station est en sous-capacité de traitement.													
Description													
L'abandon de la station d'épuration de Peyzieux-sur-Saône nécessitera d'envoyer les effluents vers le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx.													
Un nouveau poste de refoulement devra être mise en place à proximité de l'entrée de la station d'épuration de Peyzieux. Au vu de la topographie, il est nécessaire de mettre en place un deuxième poste de relèvement sur le tracé.													
Gain attendu													
Suppression du rejet de la station existante, amélioration de la qualité de la Petite Calonne.													
Suppression de rejet d'environ 25 000 m³/an et 80 kg/an de DBO5.													
Chiffrage													
Decriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT									
Nouveau PR de 40 m³/h				100 000 € HT									
Refoulement en DN 125 sur 780 ml				107 250 € HT									
Réseau gravitaire en DN 200 sur 1270 ml				419 100 € HT									
Nouveau PR (relevage) de 40 m³/h				100 000 € HT									
Réseau gravitaire en DN 200 sur 1990 ml				711 700 € HT									
Démolition et remise en état du site de l'ancienne				44 000 € HT									
TOTAL				1 482 050 € HT									
Coûts d'exploitation				17 000 € HT									





Une étude d'avant-projet du transfert a été menée par SAFEGE. Cette étude concerne également le raccordement du Hameau d'Avaneins ; objet de la fiche action 13. Cette étude est présentée en annexe 7 du présent document.

Une synthèse est présentée ci-dessous.

■ **Contraintes applicables au projet**

- Les travaux ne sont pas dans l'emprise du plan de zonage d'inondation de la Saône et ne traversent pas de zones humides ou de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- Le poste de relèvement n'est pas implanté dans le périmètre de zone de sauvegarde pour l'eau potable future (ZSNEA, ZS Val de Saône, FRDG361). ».
- Le tracé de la conduite de transfert suivra les voiries et n'aura donc aucun impact sur des zones potentiellement humides.
- Le poste de relèvement est en revanche implanté à proximité d'une zone humide.

Carte des zones humides à proximité du poste de relèvement



- probabilité assez forte
- probabilité forte
- probabilité très forte
- Plans d'eau
- Estrans

Zones humides
Zones humides

Liste des enjeux au droit du nouvel ouvrage et de son exutoire, en phase travaux et exploitation.

Le rejet du trop-plein s'effectue dans la Petite Calonne.

La Petite Calonne prend sa source sur la commune de Peyzieux-sur-Saône. Elle forme un bassin versant de 7 km².

Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne a été en charge de la mise en œuvre d'un premier contrat de rivière des Territoires de Chalaronne entre 2008 et 2015. Les dernières opérations ont été réalisées en 2017.

Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône a signé le 20 décembre 2019 un nouveau contrat pour une durée de 3 ans (2020-2022) avec ses partenaires que sont l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain.

Ce contrat de Rivière ne fixe pas d'objectif spécifique en dehors de la restauration de la qualité des cours d'eau.

Aucune station de mesure n'est présente sur la Petite Calonne. Une mesure de débit à l'étiage a été réalisée sur la Petite Calonne dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Elle figure ci-après : La Petite Calonne : 28.5 m³/h

Il existe une station de suivi de la qualité de la Petite Calonne, appartenant au réseau de suivi de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée, sur le territoire de la CCVS à Peyzieux-sur-Saône. Le code de la station est le suivant : 06580492 (PETITE CALLONNE A PEYZIEUX-SUR-SAONE).

Le tableau suivant présente les analyses de la Petite Calonne au niveau de cette station pour les années 2012 à 2018 :

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2018	BE	TBE	BE	BE	TBE		BE	BE					BE		
2017	BE	TBE	BE	BE	TBE		BE	BE					BE		
2016	BE	TBE	BE	BE	TBE		BE	BE					BE		
2014	TBE	TBE	BE	BE	BE		BE						BE		
2013	TBE	TBE	BE	BE	BE		BE						BE		
2012	TBE	TBE	BE	BE	BE		BE						BE		

Figure 21 : Etat écologique et chimique de la Petite Calonne (Source : Agence de l'Eau RMC)

L'état écologique est bon de 2012 à 2018. L'état chimique n'est pas évalué sur ce cours d'eau.

Une mesure de qualité a été réalisée dans le cadre du schéma directeur :

BILAN DEBIT / POLLUTION			
Site : La Petite Calonne		Nature du rejet : Eaux Superficielles	
Point de mesure : Aval de STEP		Météo : Sec	
Période de mesures : Le 08/07/2020			
</			

Tableau 22 : Résultats des bilans débit / pollution- Petite Calonne

A partir des seuils fixés dans la grille d'appréciation de la qualité de l'eau, les qualités résultantes de ces analyses sont :

	La Petite Calonne
DBO5	Bon état
DCO	Très bon état
MES	Etat moyen
NH4	Etat mauvais
NTK	Etat médiocre
Pt	Etat médiocre

Tableau 23 : Qualité des cours d'eau à partir des résultats des bilans débit / pollution

La Petite Calonne est le cours d'eau à un état dégradé. Les paramètres NTK et Pt classe la Petite Calonne en état médiocre.

L'analyse d'IBGN a également fait ressortir un état hydrobiologique médiocre.

POINT AVAL DE PEYZIEUX																								
IDENTIFICATION				CHOIX DE LA STATION																				
Cours d'eau	Date	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Pour être représentative de la morphologie d'un tronçon de cours d'eau, la station sera calée préférentiellement sur des séquences de faciès radier / mouille. La largeur du lit à plein bord (notée Lpb) est une grandeur de calage en géométrie hydraulique qui permet de prévoir statistiquement la longueur moyenne des séquences de faciès. Le Sedan est considéré comme très petit cours d'eau, souvent plus hétérogènes, il est préférable de prendre en compte 3 séquences de largeur de plein bord.																				
La Petite Calonne	08/07/2020	46.124560	4.807232																					
																								
DEFINITION DES SUBSTRATS				CLASSE DE VITESSE																				
Un substrat est constitué par une association d'éléments minéraux (pouvant inclure des éléments organiques) ou d'éléments végétaux, présentant des caractères physiques homogènes sur une certaine surface. Pour être pris en compte dans la description de la station et inclus dans l'échantillonnage, un substrat doit représenter une surface minimale au moins égale à un pour mille de la surface de la station ; cette surface est estimée visuellement.				Classe de vitesse	Vitesse	Code SANDRE																		
				V < 5 cm/s	Nulla	N1																		
				25 cm/s > V ≥ 5 cm/s	Lente	N3																		
				75 cm/s > V ≥ 25 cm/s	Moyenne	N5																		
				150 cm/s > V ≥ 75 cm/s	Rapide	N4																		
ECHANTILLONNAGE				L'échantillonnage doit être précédé d'un repérage des habitats marginaux et dominants à échantillonner. On peut alors définir son plan d'échantillonnage (i.e. les 3 combinaisons de 4 substrats qui seront prélevés pour constituer les 3 bocaux). Ensuite, les prélèvements sont réalisés en trois phases (dont l'ordre reste au choix du préleveur) : Phase 1 - échantillonnage des habitats marginaux représentatifs (bocal 1) ; Phase 2 - échantillonnage des habitats dominants, avec priorité au substrat (bocal 2) ; Phase 3 - échantillonnage complémentaire des habitats dominants, au prorata des superficies (bocal 3) On entend par substrat « dominant » un substrat qui représente plus de 5% (> 5%) de la surface mouillée totale de la station. On entend par substrat « marginal » un substrat qui représente au maximum 5% (≤ 5%) de la surface mouillée totale de la station. Cependant, pour être échantillonné, ce substrat doit constituer un habitat représentatif.																				
Nature du Substrat	Substrat (Sandre)	SANDRE	Habitabilité	% Réel de Recouvrement	Dominant Marginal (D/M)	Superficie Relative (code 1, 2 ou 3)																		
Bryophytes	Bryophytes	S1	11																					
Spermaphytes immergés	Hydrophytes	S2	10																					
Débris organiques grossiers (litières)	Litières	S3	9																					
Chevelus racinaires, supports ligneux	Branchage, racines	S28	8																					
Sédiments minéraux de grande taille (pierres, galets) (25 à 250 mm)	Pierres, galets	S24	7																					
Blocs (> 250 mm) inclus dans une matrice d'éléments minéraux de grande taille (25 à 250 mm)	Blocs	S30	6	10%	M	3																		
Granulats grossiers (graviers) (2.5 à 25 mm)	Granulats	S9	5	20%	M	2																		
Spermaphytes émergents de strate basse	Helophytes	S10	4																					
Vases : Sédiments fins (< 0,1 mm) avec débris organiques fins	Vases	S11	3																					
Sables et limons (< 2 mm)	Sables, limons	S25	2	70%	D	1																		
Algues	Algues	S18	1																					
Surfaces uniformes dures naturelles et artificielles (roches, dalles, marnes et argiles compactes)	Dalles, argiles	S29	0																					
La superficie relative (%) de ces substrats dominants est estimée visuellement, et notée en % de la surface totale de la station. La superficie relative (%) des substrats dominants est également codée en 3 catégories (colonne « code b1, 2 ou 3 ») de la manière suivante : - D3 - pour les substrats occupant plus de 50% de la superficie totale de la station - D2 - pour les substrats occupant plus de 25% et au maximum 50% de la superficie totale - D1 - pour les substrats occupant plus de 5% et au maximum 25% de la superficie totale.																								
INDICE IBGN																								
IBGN = GFI + CLASSE DE VARIETE - 1 IBGN = 3 + 3 - 1 IBGN = 5			LA QUALITE HYDROBIOLOGIQUE DE L'EAU EST MEDIOCRE																					
VOIR TABLEAU DE RESULTATS																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Bocal 1</th> <th colspan="2">Bocal 2</th> <th colspan="2">Bocal 3</th> </tr> <tr> <th>Taxon</th> <th>Nombre</th> <th>Taxon</th> <th>Nombre</th> <th>Taxon</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"> </td> </tr> </tbody> </table>							Bocal 1		Bocal 2		Bocal 3		Taxon	Nombre	Taxon	Nombre	Taxon	Nombre						
Bocal 1		Bocal 2		Bocal 3																				
Taxon	Nombre	Taxon	Nombre	Taxon	Nombre																			

Tableau 24 : Résultats de l'IBGN

■ Descriptif du projet

Le nouveau poste de refoulement installé à proximité de l'entrée de la STEP de Peyzieux-sur- Saône, comprend : un trop plein avec environ 4 déversements par an, d'un volume maximum de 33m³/an. Sa capacité est de 40m³/h. Le hameau d'Avaneins-d'en-haut se situe sur le tracé du réseau gravitaire et dans le zonage d'assainissement collectif dans l'actuel zonage. Ce hameau comprend environ 15 habitations. Initialement, il était prévu la mise en œuvre d'un second poste de refoulement pour le transfert des effluents jusqu'à la Station de traitement des eaux de Mogneneins les Deaulx. La solution retenue : la mise en œuvre d'un poste pneumatique, permet de s'affranchir de la mise en œuvre d'un second poste.

La charge collectée par le poste correspond aux données du SDA et est rappelée dans le tableau ci-dessous :

	Volume m ³ /j	MES (kg/j)	DCO (kg/j.)	DBO5 (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
Situation actuelle	83	57.5	83.6	37.6	12.5	2.3

Le poste de transfert pneumatique, composé de 2 aéro-éjecteurs et de 2 compresseurs. est cadencé, et fonctionne en 3 phases :

- Le remplissage de la cuve à pression atmosphérique, arrivé par un clapet ouvert.
- Le refoulement une fois la cuve remplie, information transmise au coffret de commande par un détecteur de niveau. Les fonctions des vannes pneumatiques s'inversent et sous l'effet de la pression de l'air comprimé le clapet d'arrivée se ferme. Le clapet de refoulement s'ouvre et les effluents sont chassés.
- La chasse terminée, les vannes à air comprimé reviennent en position repos. La pression redescend et le clapet de sortie se referme.

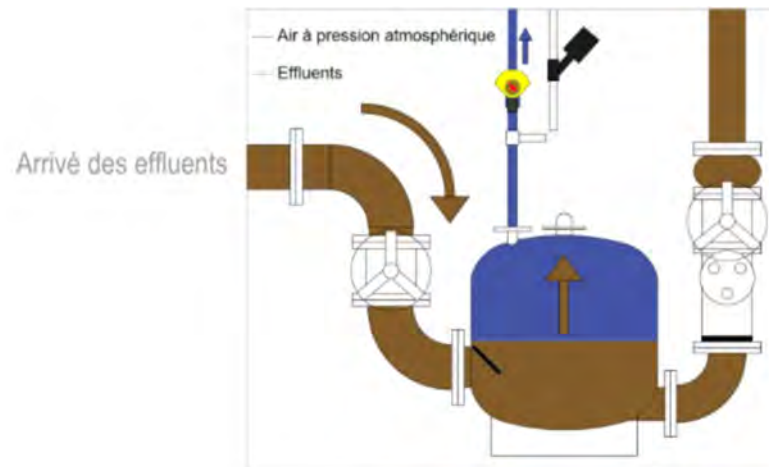


Figure 22 – Schéma du fonctionnement du poste de refoulement pneumatique

Cette solution n'engendre pas de coup de bélier car le poste lui-même avec l'air comprimé fait office d'anti-bélier. La cuve et la tuyauterie sont en INOX.

Une télésurveillance classique du poste est mise en œuvre : alarme, niveau haut et comptage de chasse.

Afin de limiter la nuisance sonore, des silencieux sont installés avec des mousses acoustiques rajoutées aux grilles acoustiques.

Le rejet pour trop plein du poste est prévu dans le fossé près de la station d'épuration existante. Ce fossé se rejette dans la Petite Calonne qui se rejette par la suite dans la Saône.



Figure 23 – Schéma du rejet du Poste de relèvement

Coordonnées Lambert 93 de l'ouvrage et de son exutoire	Poste de relèvement Position X 1839919.4568 et Position Y 5215497.1202 Exutoire PR1 : Position X 1839934.1434 et Position Y 5215498.4569
--	--

La hauteur géométrique du poste de refoulement PRG1 est relativement importante. L'essentiel de la HMT des pompes à dimensionner est liée à la hauteur géographique et un peu aux pertes de charges dues aux linéaires de canalisations.

Le profil suivant n'est pas définitif et sera affiné au stade des études de projet après la réalisation du levé topographique.

- Côte TN au niveau d'entrée des effluents : 202.80m
- Fil d'eau d'arrivée des effluents : 202.00m
- HMT entre le point d'entrée et d'arrivée de la conduite de refoulement

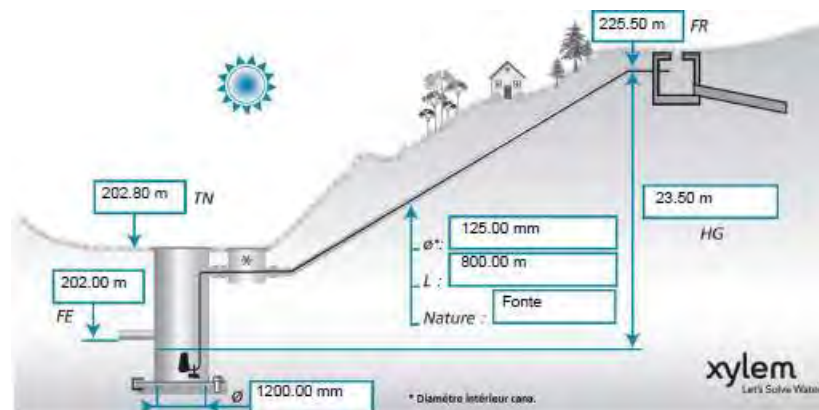


Figure 24- Schéma altimétrique du poste de transfert

Le poste est équipé de plusieurs parties :

- Un regard en amont de répartition de 1.5m x 3.6m et d'une profondeur de 2.20m.
- Une centrale de compression, de dimensions intérieures minimum de 4.6m x 3.6m et d'une hauteur de 2.8m
- La fosse sèche : L'ensemble des équipements pour la fosse sèche nécessite la création d'un ouvrage génie civil de dimension minimum de 4.6m x 3.6m et d'une hauteur de 3.5m.
- Un regard en aval de décompression de dimension 1.5m x 1.5m.

Le système comprend :

- un regard en amont avec 2 poires de niveaux haut et très haut,
- un ensemble d'équipements pour la fosse sèche incluant les 2 aéroéjecteurs, la tuyauterie hydraulique et pneumatique en inox 304L, deux réservoirs de 11 bars, un ensemble pour traitement des condensats et autres équipements tels qu'une échelle avec crinoline, une trappe d'accès, un éclairage et deux silencieux.
- Un ensemble d'équipement pour la salle de compression incluant des grilles acoustiques, un insufflateur Hélipac, un système d'oxygénation des effluents + vidage de canalisation, un ventilateur/extracteur, une armoire de commande avec un système de télésurveillance type SOFREL S550
- Un regard de décompression avec une poire de niveau, un ensemble de matériaux de type copeaux en sac, un raccord pompier en inox DN80 et un champignon de ventilation inox 304L de type DN390/730 garantissant un gain de 15 à 20 dBA pour le regard.
- Un disjoncteur de tête, un consuel et un contrôle initial après la mise en service du poste.
- Le refoulement du vide fosse vers le regard amont se fera via une conduite en inox ou en pehd DN40/50 mm. Un puisard en fond de fosse de dimension 350 x 350 x 300 mm sera équipé d'une pompe type Flygt sxm2 ou équivalent KSB.
- Les aéro-éjecteurs fonctionnent par admission d'air comprimé dans une cuve de dimension 210 litres, pour 42 m3/h d'eaux usées.

La hauteur manométrique HMT à prendre en compte dans les calculs est : La hauteur HG de 28.5 m + les pertes de charges estimés ici à 9.65 m soit une HMT de 38.15 m.

Le type de collecte gravitaire consiste à mettre en place un collecteur gravitaire sous domaine public et de raccorder les branchements issus des différents bâtis gravitairement, sous réserve que les fils d'eau « sortie des bâtis » et « collecteur » le permettent.

■ Raccordement du Hameau de Avaneins

Les habitations à raccorder se situent au hameau Les Avaneins dans la commune de Mogneneins-Les-Déaulx, au croisement de la rue de la Croix Goyet et la rue de Fontaine Penet.

Ces habitations possèdent en situation actuelle un assainissement non collectif.

Ce hameau se compose d'environ 15 habitations. Afin de préparer le levé topographique et de connaître la profondeur des systèmes d'assainissement existants, une enquête sera faite sur place avec les riverains.

Les travaux envisagés sont :

- Fourniture et pose d'une canalisation d'eaux usées, en grès assainissement à écoulement gravitaire, DN 200, sur une longueur de 342 ml, pour raccorder 18 abonnés existants,
- Fourniture et pose de 9 regards de visite DN 1000 avec dispositif de fermeture DN 610,
- Fourniture et pose de 18 boîtes de branchement en limite de propriété pour raccorder les particuliers,
- Réfections de voirie et remise en état.

■ Démolition et mise en état de la STEP de Peyzieux sur- Saône

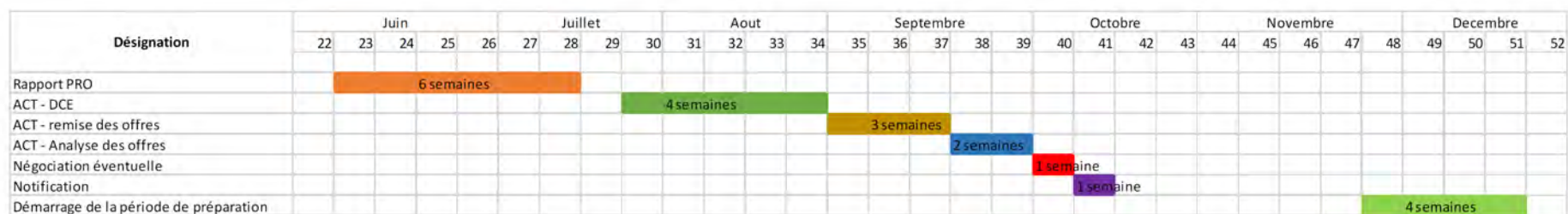
La démolition comprendra :

- L'extraction et évacuation à une STEP, des sables et graisses des lits plantés de roseaux
- La destruction des lits
- L'évacuation vers une filière de valorisation ou d'élimination agréées des bétons (canal de comptage, dégrilleur...)
- La dépose des équipements et la tuyauterie existante
- Des bennes de récupérations devront être adaptées pour les déchets
- Nettoyage des ouvrages

- Destruction des ouvrages hors lits
- Aménagement de terrain et engazonnement.

L'évacuation des dépôts sur les lits de séchage et l'évacuation et broyage des roseaux, seront réalisées par l'Exploitant.

■ Planning estimatif



- Délai travaux période de préparation + exécution = 7 mois
- Mise au point + Observations + AOR = 9 semaines



Figure 25 – Planning de l'opération

Le phasage plus détaillé des opérations de travaux et de raccordement sera précisé au stade du projet. Un complément sera apporté à ce stade des études.

■ Rubrique IOTA concernées par les travaux

Les études de sol seront réalisées au stade du projet. Il sera précisé dans le cadre d'un complément si un pompage de rabattement de nappe est nécessaire pour la réalisation des travaux.

■ Mesures prises pour limiter l'impact des travaux

- Impact sur le paysage

La zone de chantier est restreinte : elle se concentre essentiellement au niveau du poste de relèvement et au niveau du tracé de la conduite.

Une grue sera nécessaire mais sur une période restreinte. Les ouvrages seront semi-enterrés ou enterrés.

Au regard de ces considérations, l'impact visuel en phase travaux reste modéré.

- Impact sur les voies de circulation

L'impact de la réalisation du poste de relèvement en phase chantier n'impactera pas sensiblement le trafic. En revanche pour la réalisation de la conduite de transfert, une circulation alternée sera mise en place.

Le chantier se déroulera en horaire de jour. Les déplacements de camions et d'engins de chantier auront lieu uniquement pendant la journée (7h-19h).

Les voiries seront maintenues propres avec des actions de nettoyage si nécessaire.

- Le sol et le sous-sol en phase chantier

Le chantier n'engendrera aucune contamination des sols. Seuls des rejets de type accidentel pourraient avoir lieu : déversement de produits lié à une mauvaise manipulation, fuite, etc. Pour limiter ce risque, les mesures suivantes seront prises :

- dans la mesure du possible, choix de produits peu impactants pour la santé du personnel de chantier et l'environnement,
- étiquetage réglementaire des cuves, fûts, bidons et pots contenant des produits dangereux,
- stockage sur bac de rétention des produits dangereux,

Au regard de ces mesures, l'impact des travaux sur le sol ou le sous-sol est jugé négligeable.

- L'eau en phase chantier

Pendant la phase de chantier, une base de vie sera installée sur le site, permettant le déroulement de la vie quotidienne sur le chantier. Elle disposera de vestiaires, et de toilettes.

Compte tenu du procédé de traitement, l'arrêt de la station de Peyzieux sur Saône ne nécessitera pas de vidange d'ouvrage

Les déversements d'eau non traitée se limiteront aux seules périodes de raccordement.

- Les déchets de chantier

Les déchets du chantier seront des déchets classiques de chantier : terres excavées, gravats, plastique, carton, ferraille, déchets en mélange (...).

Au droit des nouveaux ouvrages à mettre en place, des terres peuvent être décaissées. Les gravats ou les terres décaissées seront dans la mesure du possible réutilisés sur le site. Les mêmes exigences sont apportées à la gestion des déchets de chantier qu'à celle de la gestion des déchets générés en phase d'exploitation.

Catégorie par catégorie, les déchets de chantiers sont évacués et traités dans des filières agréées (déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux). Pour optimiser la gestion des déchets générés, les mesures suivantes seront mises en place :

- Organisation de la collecte et du tri des déchets sur le Plan d'Installation de Chantier, afin d'optimiser le positionnement des zones de tri (au plus près des zones de production) ainsi que des zones d'enlèvement des déchets, et de maximiser la qualité du tri sélectif,
- Signalétique des bennes de déchets,
- Stockage des huiles de décoffrage et des produits dangereux sur rétention avec respect des comptabilités de stockage.
- Impact sur la qualité de l'air

Les émissions atmosphériques générées pendant la phase travaux seront les suivantes :

- des rejets diffus de gaz d'échappement (monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx) et particules) provenant des véhicules transitant sur le site ;
- les livraisons de matériel et matériaux ;
- les déplacements du personnel ;

- les engins de travaux.
- des rejets diffus de poussières liés aux travaux de démolition ou à la circulation des camions sur les pistes.

Il n'est pas prévu de mettre en place un groupe électrogène pendant la durée des travaux. Le trafic généré par les travaux est estimé à 2 engins par jour au maximum et sera limité à la durée du chantier.

Par ailleurs, des mesures seront mises en place pour limiter la contamination de l'air : - interdiction de brûler les déchets, - déchets d'amiante gérés conformément à la réglementation (démolition) - utilisation d'engins conformes à la réglementation en termes d'émission de gaz d'échappements.

- Nuisances sonores

Les travaux d'aménagement peuvent être à l'origine de nuisances sonores (utilisation d'engins de chantier en extérieur). Le déroulement des travaux sera réalisé en période diurne les jours ouvrés pour limiter les impacts.

■ Impact sur la zone humide

Le poste de relèvement sera implanté hors zone humide en bordure de voirie pour faciliter son exploitation.

Pendant la réalisation des travaux, et pour éviter tout impact sur la zone humide, la zone de chantier sera équipée de barrières de chantier qui délimiteront très précisément la zone de chantier qui ne devra pas empiéter sur la zone humide. L'implantation de la zone de chantier et de l'emprise des travaux pourra être réalisée avec l'aide d'un écologue.

Les mesures et protocoles spécifiques mis en place feront l'objet d'un complément.

■ Compatibilité avec le SDAGE

Le 18 mars 2022, le comité de bassin a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027 et a donné un avis favorable au programme de mesures (PDM) qui définit les actions à mener pour atteindre cet objectif. Ces documents sont entrés en vigueur le 4 avril 2022 suite à la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté d'approbation du préfet du 21 mars 2022.

Il s'étend sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Val de Saône Centre dont font partie les communes de Garnerans, Illiat, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Mogneneins, et Peyzieux-sur-Saône, qui doivent se conformer à ses prescriptions réglementaires.

Le projet de SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée se décompose en 9 orientations fondamentales :

1. **Adaptation au changement climatique**
2. **Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité**
3. **Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques**
 - 2-01 Mettre en œuvre la séquence « éviter-réduire-compenser »
 - 2-02 Évaluer et suivre les impacts des projets
 - 2-03 Contribuer à la mise en œuvre du principe de non-dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant
 - 2-04 Sensibiliser les maîtres d'ouvrages en amont des procédures réglementaires sur les enjeux environnementaux à prendre en compte
4. **Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau**
5. **Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux**
6. **Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé**
7. **Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides**
8. **Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir**
9. **Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.**

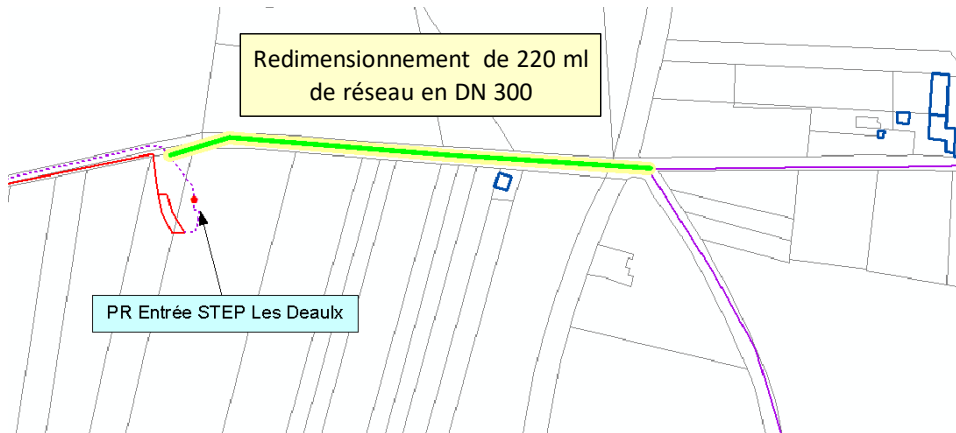
Au niveau du bassin de la Saône (et de la Chalaronne SA_04_03) dont fait partie le territoire de la CCSCV, le programme de mesures préconise :

- Pollutions par les nutriments urbains et industriels

- ⇒ Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ⇒ Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ⇒ Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH).

Le projet de suppression de la station de Peyzieux sur Saône et de transfert des effluents conduit à une amélioration de la qualité des eaux de la Petite Calonne. Il est parfaitement compatible avec le SDAGE.

3.6.2 /// Fiche action 2- Redimensionnement d'une partie du DN200 arrivant à la STEP des Deaulx en DN 300

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées							
Objectif	Amélioration du milieu récepteur						
Commune :	Mogneneins						
Localisation	La Grenadière						
Diagnostic de la situation actuelle							
Les raccordements de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Pezieux-sur-Saône sur le système d'assainissement de Mogneneins – Les Deaulx génèrent des débordements sur conduite en DN 200 sur la Grenadière arrivant à la STEP les Deaulx.							
Description							
Pour remédier à ces débordements, il est nécessaire de redimensionner une partie du DN 200 arrivant à la STEP les Deaulx en DN 300 sur 220 ml.							
Gain attendu							
Suppression de débordement.							
Chiffrage							
Descriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Pose de 220 ml de DN 300				96 800 € HT			
Système d'assainissement		Système Mogneneins - Les Deaulx					
Nom :		Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations					Priorité 1
		Solution B - Aménagements sur Mogneneins					
							

3.6.3 /// Fiche action 3- Mise en place d'un bassin de 300 m³ en entrée de la station de Mogneneins

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				3	
Objectif	Amélioration du milieu récepteur			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	Mogneneins			Nom :	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations		Priorité 1
Localisation	En entrée de la STEP Les Deaulx			Solution B - Aménagements sur Mogneneins			
Diagnostic de la situation actuelle Avec les raccordements de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Pezieux-sur-Saône sur le système d'assainissement de Mogneneins – Les Deaulx et la mise œuvre de la solution mixte afin de réduire les flux déversés au milieu naturel, le trop plein en entrée de la STEP les Deaulx sera sollicité fréquemment (93 déversements par an).							
Description Afin de réduire ces déversements à moins de 20 par an, il est nécessaire de mettre en place un bassin de stockage de 300 m ³ en entrée de la STEP les Deaulx.							
Gain attendu Pas d'aggravation des déversements en entrée de la STEP les Deaulx.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements		Montant de la dépense € HT					
Bassin de stockage de 300 m ³		350 000 € HT					
Coûts d'exploitation		9 300 € HT					
				 Mise en place d'un bassin de 300 m³ (emplacement à déterminer)			

Un avant-projet a été établi par le Cabinet Merlin qui figure en annexe 4 du présent porter à connaissance. Le rapport de prospection en période printanière est présenté en annexe 5.

■ Contraintes applicables au projet

- Patrimoine

Le site de la station d'épuration est hors zone de patrimoine remarquable.

- Risque sismique
- Le site est situé en zone 2 selon le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 (risque faible)
- Risque retrait et gonflement d'argiles

Les parcelles se situent en zone d'aléa faible au retrait et gonflement d'argiles correspondant à une zone sur laquelle la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais avec des désordres ne touchant qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, proximité d'arbres ou hétérogénéité du sous-sol par exemple).

- Remontées de nappe

La station d'épuration se situe dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.

- Inondation

Mogneneins est concernée par le Plan de prévention des risques naturels d'inondation du Val de Saône approuvé le 10 Janvier 1997, mettant en évidence les risques dus aux inondations par la Saône. Ces zones ont été définies en référence à une crue d'occurrence centennale.

L'arrêté du 21 Avril 2009 a prescrit la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation dans la vallée de la Saône avec comme nouvelle référence, la crue de 1840.

Le site projeté pour l'implantation des ouvrages est situé en zone rouge

Dans la **ZONE ROUGE**, les installations et constructions liées et strictement indispensables au fonctionnement des **infrastructures d'intérêt public** (exemples : transformateurs, pylônes, voirie, **réseaux, station d'épuration** etc.) respectent les prescriptions suivantes :

- le maître d'ouvrage justifie le choix du site d'implantation et privilégie les zones d'aléa moindre
- la cote altimétrique du premier niveau est optimisée en fonction des conditions d'exploitation.

Le maître d'ouvrage justifie toutefois le choix d'implantation sous le niveau de la cote de référence. Il prend également les mesures nécessaires pour limiter la vulnérabilité des biens et des personnes jusqu'à la cote altimétrique de référence ;

- les constructions nouvelles dispensées de toute formalité au titre de l'article R421-2 du code de l'urbanisme sont admises à la condition que le maître d'ouvrage prenne les mesures nécessaires pour limiter la vulnérabilité des constructions et des biens face au risque d'inondation ;

- Dans les secteurs d'écoulement des eaux, les nouvelles constructions sont implantées dans le sens d'écoulement lors des crues et sont conçus de façon à permettre le passage des eaux ;
- Les clôtures sont hydrauliquement transparentes et ne font pas obstacle au libre écoulement des crues.

Les cotes au PK 62 au droit de la station sont :

- Centennale : 174,2 m ;
- Référence (1840) : 175,01 m.

Le poste actuel est situé à la cote terrain naturel de 175,5 m soit au-dessus de la cote de référence.

- Production d'eau potable

Le site de la station d'épuration est inclus dans une zone stratégique pour la production d'eau potable sur la nappe de la Saône.

- Zones naturelles

Aucune zone Natura 2000 n'est présente dans un rayon de 1km autour de la station d'épuration.

Le projet est concerné par une ZNIEFF de type II : n°820030870 : Val de Saône méridional.

A proximité du site, sont recensées deux zones humides :

- A l'ouest, 01IZH0287 : Culture de Mogneneins ;
- A l'est, 01IZH0089 : Bois de Flurieux.

De plus, le zone où est prévue l'implantation du futur bassin est identifiée en ***milieu potentiellement humide avec probabilité forte.***

- Contraintes géotechniques

Une étude géotechnique est en cours de consultation pour préciser les contraintes d'exécution des travaux projetés pour la création d'un bassin d'orage de 300 m3 et des travaux de fonçage sous RD.

Un suivi piézométrique est intégré à cette étude pour définir le niveau de la nappe à prendre en compte et déterminer le rabattement à prévoir pour la réalisation des travaux.

A ce stade, la cote du radier par rapport à la nappe ne peut être établie. Ceci fera l'objet d'un complément au présent porter à connaissance.

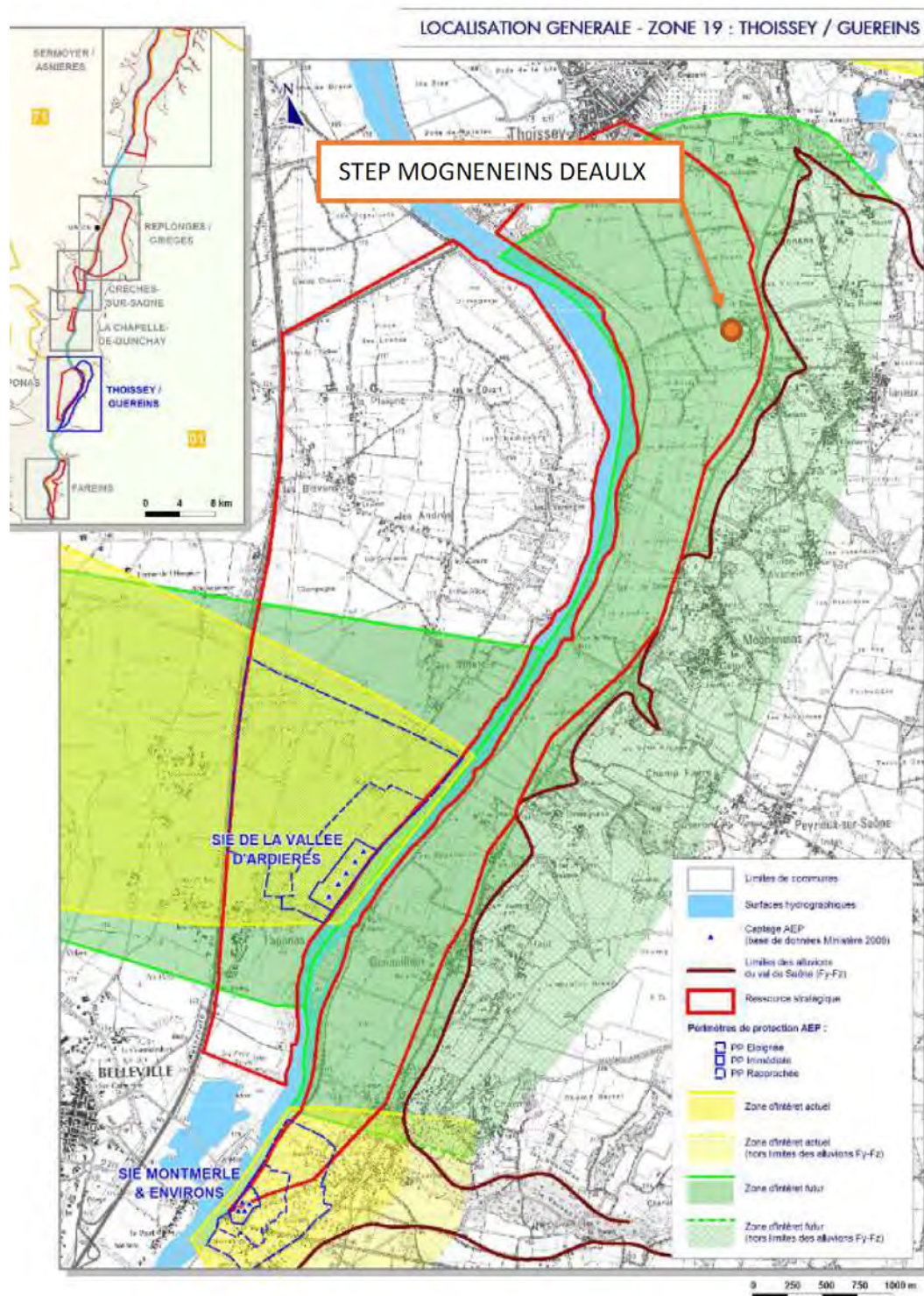


Figure 26- Zone de sauvegarde AEP

Description du projet

Le poste de refoulement actuel en entrée de station sera remplacé par un ouvrage combinant le stockage-restitution et le pompage vers le prétraitement.

Le bassin aura un volume de 300 m³.

Son positionnement sera le suivant :

- 46.155785, 4.813920
- X - 839972/ Y 6563386

Le calage altimétrique du poste a été effectué de manière à conserver la ligne hydraulique actuelle imposée par la cote du canal de comptage dédié au by-pass de la station (trop plein du poste actuel) :

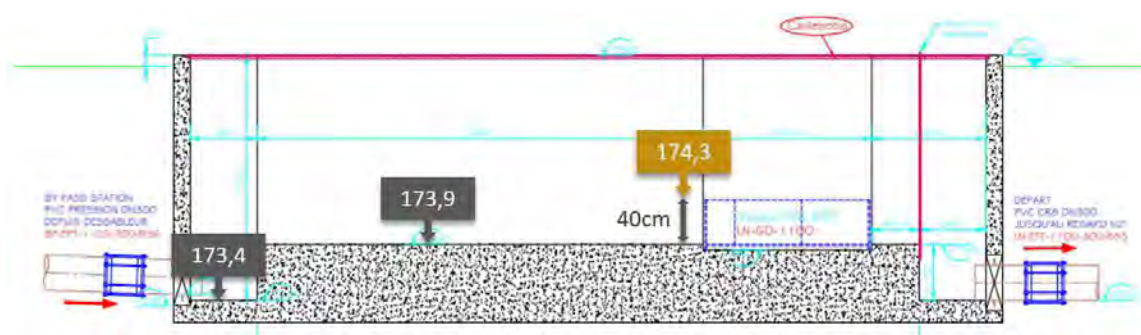


Figure 27- : Ligne hydraulique canal de comptage

Le trop plein du bassin devra être calé au minimum à la cote 174,3 m correspondant au niveau maximal de mesure du Venturi existant.

L'ouvrage sera implanté sur le foncier disponible à l'avant de la station d'épuration. Ceci nécessitera :

- La dépose de la clôture existante puis la pose d'une nouvelle clôture à la fin des travaux
- Le dévoiement de la conduite actuelle d'amenée des effluents au poste de refoulement afin d'assurer la continuité de service.



Figure 28- *Implantation du bassin*

Le bassin de stockage réceptionnera les effluents après un dégrillage grossier.

Ses dimensions seront de 20 m x 10 m et l'ouvrage disposera d'une profondeur totale intérieure d'environ 4 m par rapport au TN au point le plus bas (fosse de pompage), dont 1,5m dédiés au stockage, permettant ainsi de garantir un volume utile d'environ 300 m³.

L'arase de cet ouvrage sera calée à 1,10 m au-dessus du TN.

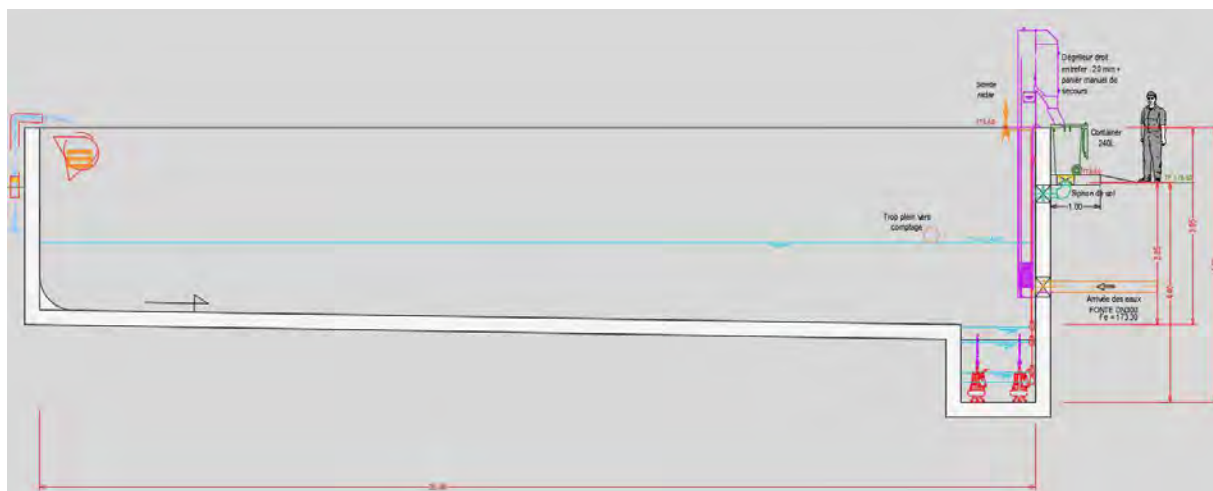


Figure 29- vue et coupe schématiques

Le terrassement sera réalisé à une profondeur d'environ 3 m sous le TN avec une surprofondeur d'environ 1.60m pour la fosse de pompage.

Un trop-plein permet l'évacuation des volumes excédentaires au milieu récepteur via le même exutoire qu'actuellement. Cet exutoire n'est pas protégé par un clapet car il n'a été constaté aucune remontée de la Saone via cet exutoire.

Le calage altimétrique du bassin a été réalisée de manière à conserver le canal de comptage existant pour la comptabilisation des volumes déversés, soit un seuil de déversement à 174,30 m NGF.

Pour faciliter la bonne évacuation des déchets stockés en fond de bassin après une vidange, il est important de prévoir la réalisation d'une forme de pente d'au moins 2% avec la mise en œuvre d'un auget basculant de nettoyage alimenté avec de l'eau industrielle.

En extrémité de bassin, à l'aval de la forme de pente, deux pompes de débit équivalent à l'actuel de 145 m³/h (dont une de secours) installées dans un puisard. Equipées d'un variateur de vitesse, elles restituent les effluents stockés vers le réseau d'alimentation du pré-traitement de la station d'épuration, en fonction du débit disponible après le poste de refoulement entrée de station pour maintenir un débit maximal en entrée du prétraitement à 145 m³/h équivalent à l'actuel)

Le débit des pompes permet la vidange du bassin de 300 m³ en moins de 24 h (145 m³/h x 24 h = 3480 m³ pour un débit moyen de temps sec journalier de 780 m³), conformément à l'arrêté du 21 Juillet 2015.

La restitution des effluents est asservie au débit pompé dans le poste de refoulement entrée de station d'épuration. Le rejet des effluents se fait en tête du pré-traitement.

Les conduites de refoulement sont équipées d'un débitmètre électromagnétique. L'accès en fond de bassin n'est pas nécessaire.

Le retour du trop-plein du poste toutes eaux présent dans le poste actuel sera abandonné. Selon l'exploitant, il n'a jamais servi et son utilité est non prouvée à ce jour.

L'alimentation du poste de relevage s'effectuera depuis le regard en amont (arrivée du refoulement de Thoisse et du gravitaire de Flurieux) par une nouvelle canalisation Ø300 gravitaire.

Un dégrillage grossier de 40 mm sera installé. Une poubelle positionnée sur une dalle béton avec un siphon dirigeant les eaux d'égoutture vers le poste, permettra de stocker le refus de dégrillage.

La hauteur de chute dans le bassin permettra de respecter les objectifs de dissipation d'énergie afin de ne pas dégrader la structure béton au droit de la chute d'eau.

L'alimentation du bassin s'effectuera directement par mise en charge du poste de relevage.

Le retour du trop-plein du poste toutes eaux ne sera pas raccordé au nouveau bassin car non utilisé.

Le fond du poste se situera à la cote d'environ 171,1 m NGF. Le poste de refoulement sera équipé de deux pompes de refoulement à débit variable d'une capacité unitaire de 145 m³/h, fonctionnant en solo et équipées de variateurs de fréquence.

Les débits seront refoulés via une conduite DN200 qui sera raccordée sur la conduite existante en aval de la chambre de vannes actuelle.

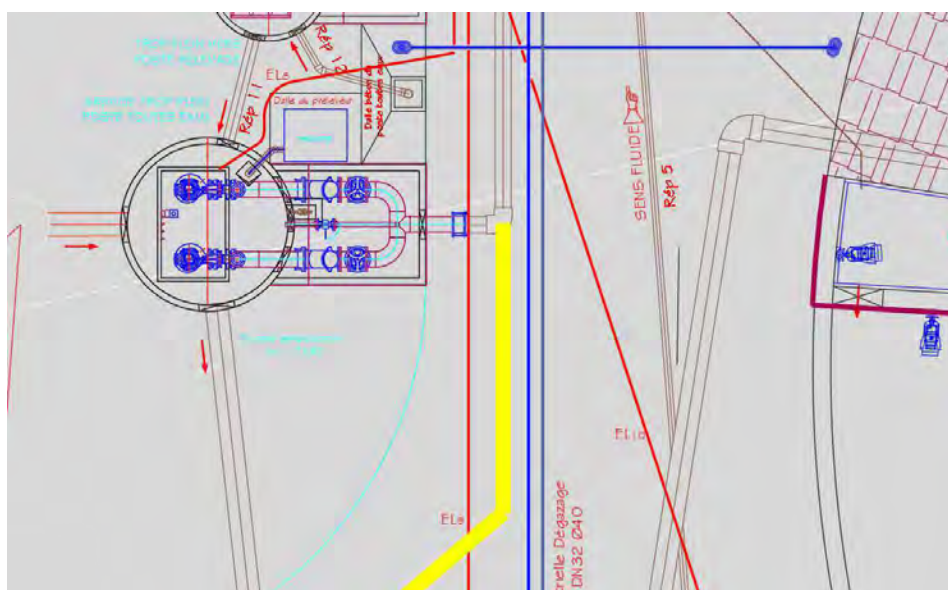


Figure 30 - schéma du raccordement du refoulement

Le bassin sera vidangé par les pompes les lendemains de temps de pluie. Le bassin de 300 m³ pourra être vidangé en moins de 24 h en période de temps sec, conformément à la réglementation en vigueur.

Les volumes mesurés en 2021 en entrée de step par temps sec sont de :

- Moyenne des 7 dernières années : 800 m³/j ;
- Centile 95 : 1 835 m³/j.

Le tableau ci-dessous fournit la durée du vidange.

	Volume entrée	Volume bassin	Volume à pomper	Débit pompe	Durée
Moyenne des 7 dernières années	800 m ³ /j	300 m ³	1 100 m ³ /j	145 m ³ /h	7h35
Centile 95	1 835 m ³ /j		2 135 m ³ /j		15h

Tableau 25 : *Durée de vidange du bassin*

Pour faciliter la bonne évacuation des déchets stockés en fond de bassin après une vidange, il est important de prévoir la réalisation d'une forme de pente d'au moins 2% avec l'installation d'un auget basculant de nettoyage alimenté à l'eau industrielle dont le réseau existant se trouve à proximité du poste de relevage actuel.



Le principe du dispositif consiste à faire chuter un volume d'eau le long d'un des voiles de l'ouvrage, sur un glacis de forme arrondie, pour le projeter vers l'avant et ainsi générer une lame d'eau de rinçage.

■ Déversements au milieu récepteur

- Les rejets seront uniquement des rejets de temps de pluie (pluie d'intensité au-delà de la pluie mensuelle)
- Fréquence : moins de 20 fois par an
- Charge : 256 kg DBO5/j (cf rapport phase 1 SDA)

■ Autosurveillance

- Comptabilisation des volumes

A3 : conservation du débitmètre existant pour mesurer les débits traités sur la station d'épuration,

A2 : conservation du canal de comptage existant pour mesurer les volumes déversés.

- Bilan de pollution

Le préleveur existant est déplacé dans la nouvelle fosse de pompage.

■ Devenir de l'ancien poste

L'ancien poste sera abandonné sans démolition.

Le réseau d'arrivée existant sera équipé d'une plaque pleine. Les conduites de refoulement seront conservées jusqu'à la sortie de la chambre de vannes et conservées en l'état, les clapets servant de protection contre les retours du nouveau refoulement vers l'ancien poste de relevage.

■ Prise en compte de l'inondabilité

Le bassin sera étanche et imperméable pour éviter tout risque de contamination de la nappe ou d'intrusion d'eau lors en cas de crue de la Saône.

Le bassin sera stable à vide selon les conclusions de l'étude géotechnique à venir. Un lestage sera nécessaire et, selon la première approche pour une cote de crue de 175,01 m NGF, entraînera un volume de béton de lestage estimé à 300 m³, soit 540 T (densité 2,2).

■ Planning de réalisation des travaux

Le calendrier précis de réalisation des travaux sera défini en phase PROJET, une fois les contraintes de niveau de nappe connues - notamment.

■ Enjeu faunistique et floristique du projet.

Afin de prédire les zones humides, une étude de modélisation des milieux potentiellement humides a été réalisée par l'INRA. Cette étude teste à l'échelle de la France métropolitaine le développement et la mise en oeuvre d'une méthode fondée sur la combinaison d'un indice topoclimatique (Mérot et al., 2003) avec la dénivelée au cours d'eau pour prédire des zones humides potentielles selon 3 classes de confiance (probabilités assez forte, forte et très forte).

A proximité du site, sont recensées deux zones humides :

- A l'ouest, 01ZH0287 : Culture de Mogneneins ;
- A l'est, 01ZH0089 : Bois de Flurieux.

De plus, le zone où est prévue l'implantation du futur bassin est identifiée en milieu potentiellement humide avec probabilité forte.

Une étude faune/flore puis pédologique a été réalisée à la demande de la DREAL. Elle figure en annexe.

Ses conclusions sont les suivantes :

- Conclusions sur le caractère Zone Humide de la parcelle

Pour les besoins du diagnostic zone humide, 16 sondages pédologiques à la tarière manuelle ont été répartis sur l'ensemble de la zone étudiée en date du 12/04/2022. La surface présente un seul type d'habitat qui n'est pas identifié en tant qu'habitat caractéristique des zones humides (85.12 Pelouse de parcs et jardins).

L'analyse floristique n'a pas mis en évidence la présence d'espèce caractéristique des zones humides au droit de la parcelle étudiée. Les carottages de sols ont confirmé ces résultats puisqu'ils n'ont pas fait ressortir la présence de sols hydromorphes appartenant aux sols de zones humides.

Au regard des critères floristiques et pédologiques, l'emprise étudiée n'est donc pas considérée zone humide.

- Impact du projet sur la faune et la flore

Les deux espèces inventoriées sur ou à proximité de l'emprise projet et présentant le plus d'enjeux sont le Milan noir et le Rougequeue à front blanc. Cependant, aucune de ces deux espèces n'est potentiellement nicheuse sur l'emprise projet.

L'impact du projet de création d'un bassin de rétention sur la faune réside principalement dans le dérangement que peut occasionner le chantier durant la phase travaux.

Toutefois, cet impact pourra être facilement rendu nul si la période de démarrage est adaptée. Il apparaît que la période la plus favorable au démarrage des travaux, pour l'avifaune notamment, est comprise entre fin août et fin octobre. En effet, les oiseaux ont en général terminé leur cycle de reproduction et peuvent fuir en cas de dérangement. De plus les migrateurs tels que le Rougequeue à front blanc repartent en fin d'été.

En outre, la zone d'étude ne présente pas d'enjeux floristiques.

Par conséquent, l'impact du projet de création du bassin de rétention sur la faune et la flore est considéré comme nul.

■ Rubrique IOTA concernées par les travaux

Les études de sol seront réalisées au stade du projet. Il sera précisé dans le cadre d'un complément si un pompage de rabattement de nappe est nécessaire pour la réalisation des travaux.

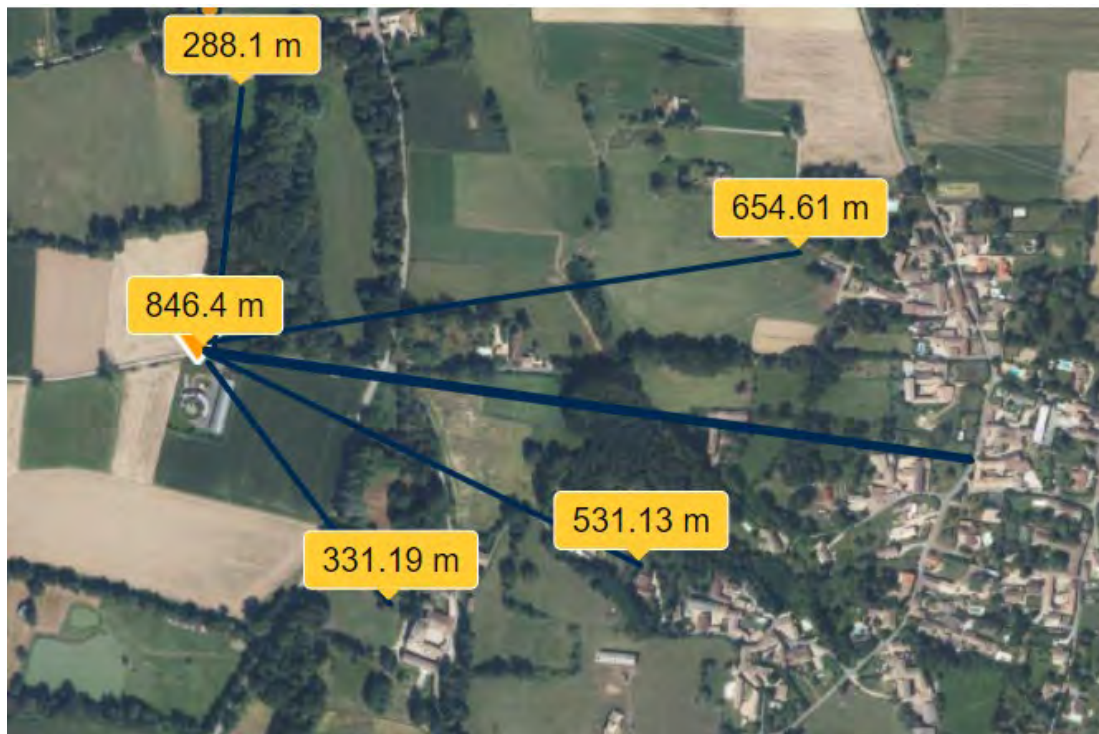
■ Mesures prises pour limiter l'impact des travaux

- Impact sur le paysage

La zone de chantier se concentre au niveau de la station d'épuration et dans un secteur défini.

Une grue sera nécessaire pour la réalisation des travaux. Les ouvrages seront enterrés.

Le site est bordé de champs. Les habitations sont situées entre 300 et 850 m à vol d'oiseau. La grue sera visible mais ne devrait pas générer de nuisances trop importante pour les habitations.



- **Impact sur les voies de circulation**

L'impact de la réalisation du bassin de stockage en phase chantier impactera le trafic pendant les périodes de terrassement qui restent limitées dans le temps.

Le chantier se déroulera en horaire de jour. Les déplacements de camions et d'engins de chantier auront lieu uniquement pendant la journée (7h-19h).

Les voiries seront maintenues propres avec des actions de nettoyage si nécessaire.

- **Le sol et le sous-sol en phase chantier**

Le chantier n'engendrera aucune contamination des sols. Seuls des rejets de type accidentel pourraient avoir lieu : déversement de produits lié à une mauvaise manipulation, fuite, etc. Pour limiter ce risque, les mesures suivantes seront prises :

- dans la mesure du possible, choix de produits peu impactants pour la santé du personnel de chantier et l'environnement,
- étiquetage réglementaire des cuves, fûts, bidons et pots contenant des produits dangereux,
- stockage sur bac de rétention des produits dangereux,

Au regard de ces mesures, l'impact des travaux sur le sol ou le sous-sol est jugé négligeable.

- **L'eau en phase chantier**

Pendant la phase de chantier, une base de vie sera installée sur le site, permettant le déroulement de la vie quotidienne sur le chantier. Elle disposera de vestiaires, et de toilettes.

Ces équipements seront raccordés à l'entrée de la station.

Les déversements d'eau non traitée se limiteront aux seules périodes de raccordement.

- **Les déchets de chantier**

Les déchets du chantier seront des déchets classiques de chantier : terres excavées, gravats, plastique, carton, ferraille, déchets en mélange (...).

Au droit des nouveaux ouvrages à mettre en place, des terrassements seront réalisés. Les gravats ou les terres décaissées seront dans la mesure du possible réutilisés sur le site. Les mêmes exigences sont apportées à la gestion des déchets de chantier qu'à celle de la gestion des déchets générés en phase d'exploitation.

Catégorie par catégorie, les déchets de chantiers sont évacués et traités dans des filières agréées (déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux). Pour optimiser la gestion des déchets générés, les mesures suivantes seront mises en place :

- Organisation de la collecte et du tri des déchets sur le Plan d'Installation de Chantier, afin d'optimiser le positionnement des zones de tri (au plus près des zones de production) ainsi que des zones d'enlèvement des déchets, et de maximiser la qualité du tri,
- Signalétique des bennes de déchets,
- Stockage des huiles de décoffrage et des produits dangereux sur rétention avec respect des comptabilités de stockage.

- **Qualité de l'air**

Les émissions atmosphériques générées pendant la phase travaux seront les suivantes :

- des rejets diffus de gaz d'échappement (monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx) et particules) provenant des véhicules transitant sur le site ;
- les livraisons de matériel et matériaux ;
- les déplacements du personnel ;
- les engins de travaux.
- des rejets diffus de poussières liés aux travaux de démolition ou à la circulation des camions sur les pistes.

Il n'est pas prévu de mettre en place un groupe électrogène pendant la durée des travaux. Le trafic généré par les travaux estimé à engins par jour sera limité à la durée du chantier.

Par ailleurs, des mesures seront mises en place pour limiter la contamination de l'air : - interdiction de brûler les déchets, - déchets d'amiante gérés conformément à la réglementation (démolition) - utilisation d'engins conformes à la réglementation en termes d'émission de gaz d'échappements.

- **Nuisances sonores**

Les travaux d'aménagement peuvent être à l'origine de nuisances sonores (utilisation d'engins de chantier en extérieur). Le déroulement des travaux sera réalisé en période diurne les jours ouvrés pour limiter les impacts.

■ Compatibilité avec le SDAGE

Le 18 mars 2022, le comité de bassin a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027 et a donné un avis favorable au programme de mesures (PDM) qui définit les actions à mener pour atteindre cet objectif. Ces documents sont entrés en vigueur le 4 avril 2022 suite à la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté d'approbation du préfet du 21 mars 2022.

Il s'étend sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Val de Saône Centre dont font partie les communes de Garnerans, Illiat, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Mogneneins, et Peyzieux-sur-Saône, qui doivent se conformer à ses prescriptions réglementaires.

Le projet de SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée se décompose en 9 orientations fondamentales :

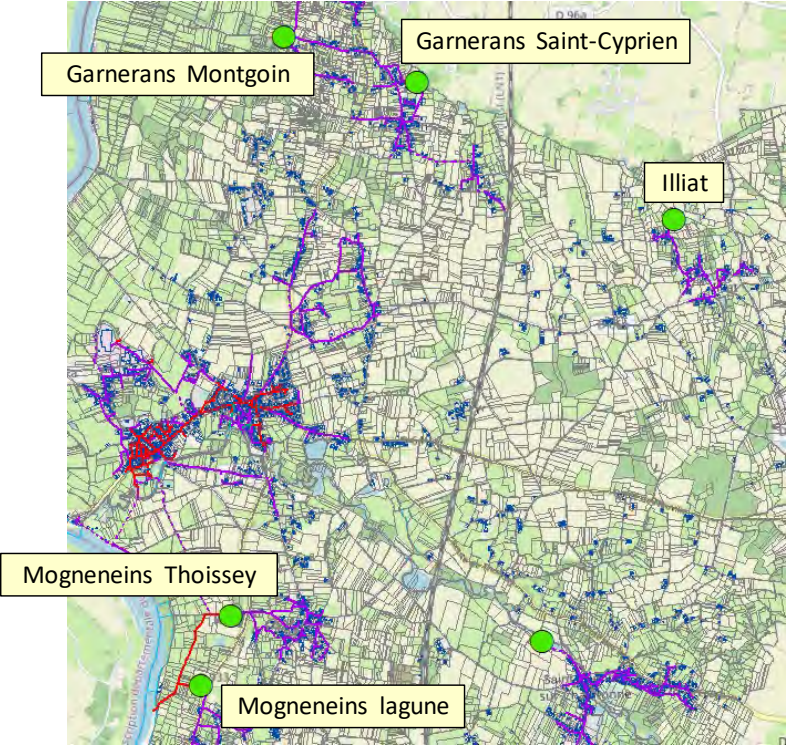
10. **Adaptation au changement climatique**
11. **Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité**
12. **Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques**
 - 2-01 Mettre en œuvre la séquence « éviter-réduire-compenser »
 - 2-02 Évaluer et suivre les impacts des projets
 - 2-03 Contribuer à la mise en œuvre du principe de non-dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant
 - 2-04 Sensibiliser les maîtres d'ouvrages en amont des procédures réglementaires sur les enjeux environnementaux à prendre en compte
13. **Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau**
14. **Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux**
15. **Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé**
16. **Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides**
17. **Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir**
18. **Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.**

Au niveau du bassin de la Saône (et de la Chalaronne SA_04_03) dont fait partie le territoire de la CCSCV, le programme de mesures préconise :

- **Pollutions par les nutriments urbains et industriels**
 - ⇒ Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
 - ⇒ Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
 - ⇒ Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH).

La mise en œuvre du bassin permettra de limiter les déversements en tête de station après raccordement des communes de Peyzieux sur Saône et de Saint Etienne sur Chalaronne. Ce projet est compatible avec les objectifs du SDAGE.

3.6.4 /// Fiche action 4 - Travaux d'amélioration des stations d'épuration

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				4	
Objectif	Amélioration du fonctionnement						
Commune :	Garnerans, Illiat, Mogneneins						
Localisation	Ouvrages de traitement de Garnerans, Illiat et Mogneneins						
Diagnostic de la situation actuelle							
Suite au diagnostic des stations d'épuration, des aménagements à reprendre ont été définis pour chacune d'elles.							
Description							
Ces travaux concernent les ouvrages de traitement de Garnerans Saint-Cyprien, Garnerans Montgoin, Illiat, Mogneneins lagune et Mogneneins Thoisse.							
Gain attendu							
Amélioration du fonctionnement et de l'exploitation des stations.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements		Montant de la dépense € HT					
Détail dans le rapport de phase 3		132 800 € HT					
Système d'assainissement		Systèmes Garnerans - Montgoin, Garnerans - St Cyprien, Illiat, Mogneneins - Les Deaulx et Mogneneins					
Nom :		Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations				Priorité 1	
		Aménagements à reprendre sur les stations					
							

Les actions prévues figurent ci-dessous. Ces travaux concernent des travaux d'amélioration du fonctionnement ou constituent des travaux de type patrimonial. Il est précisé pour chaque type de travaux l'impact sur le traitement de la réalisation de ces travaux. Le suivi de l'avancement figurera dans le bilan annuel d'autosurveillance.

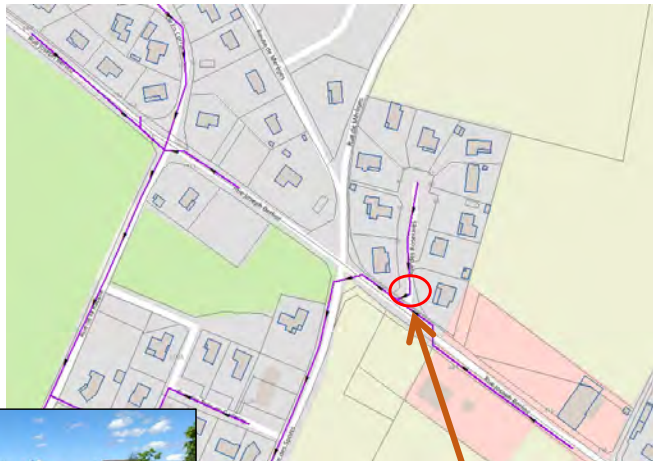
Système de traitement concerné	coût des travaux	type de travaux	impact sur le traitement des travaux
GARNERANS SAINT CYPRIEN			
Décassement autour du canal de comptage	500 €	protection inondation	non
sous total	500 €		
GARNERANS MONTGOIN			
By-pass lagune 3 vers comptage en PVC 200 (y c regard)	4 000 €	amélioration fonctionnement	la durée des raccords
sous total	4 000 €		
ILLIAT			
Dégrillage fin automatique	9 000 €	amélioration fonctionnement	la durée de la mise en place
Remplacement des cheminées d'aération	4 000 €	amélioration fonctionnement	non
Mesure des débits déversés au DO pour déduction du venturi	4 000 €	amélioration autosurveillance	non
Décassement autour du canal de comptage	500 €	protection inondation	non
sous total	17 500 €		
MOGNENEINS LAGUNE			
By-pass lagune 1 vers lagune 2 en PVC 200 (y c regard)	10 000 €	amélioration fonctionnement	la durée des raccords
Voirie d'accès en 0/31,5 jusqu'au piège à flottants	9 000 €	amélioration exploitation	non

Système de traitement concerné	coût des travaux	type de travaux	impact sur le traitement des travaux
sous total	19 000 €		
MOGNEINS THOISSEY			
Priorité 1 (forte)			
Reprise des fissures de la dalle du poste de relevage	2 000 €	travaux patrimoniaux	non
Pompe de dosage du chlorure ferrique	1 500 €	travaux patrimoniaux	non
Grille de ventilation du coffret de Fecl3	300 €	travaux patrimoniaux	non
Reprise fuite du réseau AEP sur douche sécurité	1 000 €	travaux patrimoniaux	non
Reprise placo et peinture des murs local déshydratation	5 000 €	travaux patrimoniaux	non
Reprise de l'étanchéité de la toiture terrasse (résine liquide)	10 000 €	travaux patrimoniaux	non
Siphon de sol de la toiture terrasse + évacuation	6 000 €	travaux patrimoniaux	non
Echelle d'accès dans la désodorisation + 35ml gardes-corps	9 000 €	travaux patrimoniaux	non
Peinture portes sectionnelles du local benne après décapage	20 000 €	travaux patrimoniaux	non
Peinture portes du local surpresseurs et grille ventilation après décapage	9 000 €	travaux patrimoniaux	non
sous total	63 800 €		
Priorité 2 (faible)			

Système de traitement concerné	coût des travaux	type de travaux	impact sur le traitement des travaux
Capot de protection de la pompe à sables	2 000 €	travaux patrimoniaux	non
Déplacement des armoires électriques de la serre à l'extérieur	10 000 €	travaux patrimoniaux	non
Modification consigne pompage toutes eaux	-	Amélioration process	non
Reprise de la fissure longitudinale de la toiture terrasse par mastic	1 000 €	travaux patrimoniaux	non
Augmentation du débit d'extraction d'air de la serre (+1 extracteur)	15 000 €	travaux patrimoniaux	non
sous total	28 000 €		
Sous total général priorités 1 et 2	91 800 €		
TOTAL GENERAL	132 800 €		

3.6.5 /// Fiche action 5 – Déconnexion d'une grille d'eau pluviale

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				5	
Objectif	Réduction des eaux claires			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	St Didier / Chalaronne			Nom :	Réduction des apports d'eaux claires météoriques		Priorité 1
Localisation	Rue des Roseraies			Grille EP à déconnecter du réseau EU			
Diagnostic de la situation actuelle							
Durant les tests à la fumée, il a été découvert une grille EP raccordée sur l'eaux usées.							
Description							
Il sera nécessaire de reconnecter cette grille sur le réseau EP passant dans la rue.							
Gain attendu							
Suppression d'environ 1000 m ² de surface active, soit un gain de d'environ 880 m ³ /an.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements		Montant de la dépense € HT					
Grille EP à déconnecter du réseau EU Rue des Roseraies		2 500 € HT *					
* Montant porté par la commune							

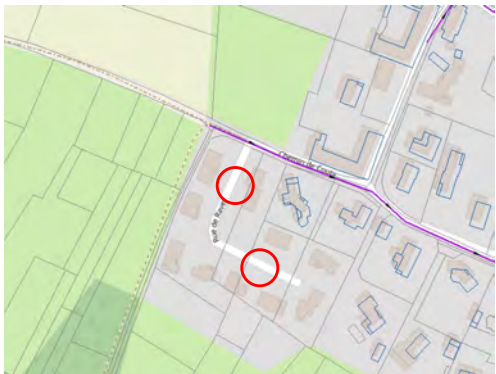




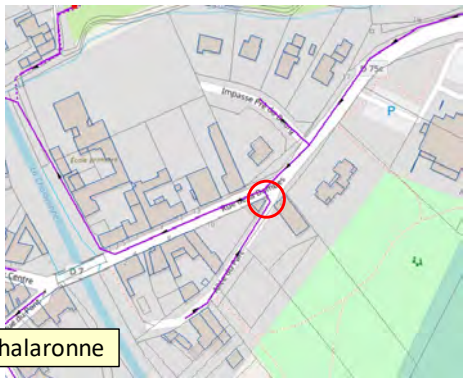
Grille a raccorder sur l'EP

3.6.6 /// Fiche action 6 - Changement de 3 tampons non étanches

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				6	
Objectif	Réduction des eaux claires			Système d'assainissement	Systèmes Peyzieux et Saint Etienne		
Commune :	Peyzieux et St Etienne / Chalaronne			Nom :	Réduction des apports d'eaux claires météoriques		Priorité 1
Localisation	2 sur le Lotissement le Coteau de Ravet à Peyzieux-sur-Saône et 1 Rue de la Dombes à Saint-Etienne-sur-Chalaronne			Tampons de regard à changer (x3)			
Diagnostic de la situation actuelle							
Durant les tests à la fumée, il a été découvert trois tampons de regards non étanches.							
Description							
Ces trois tampons devront être changés.							
Gain attendu							
Suppression d'environ 40 m ² de surface active, soit un gain de d'environ 35 m ³ /an.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Tampons de regard à changer (x3)				6 000 € HT			

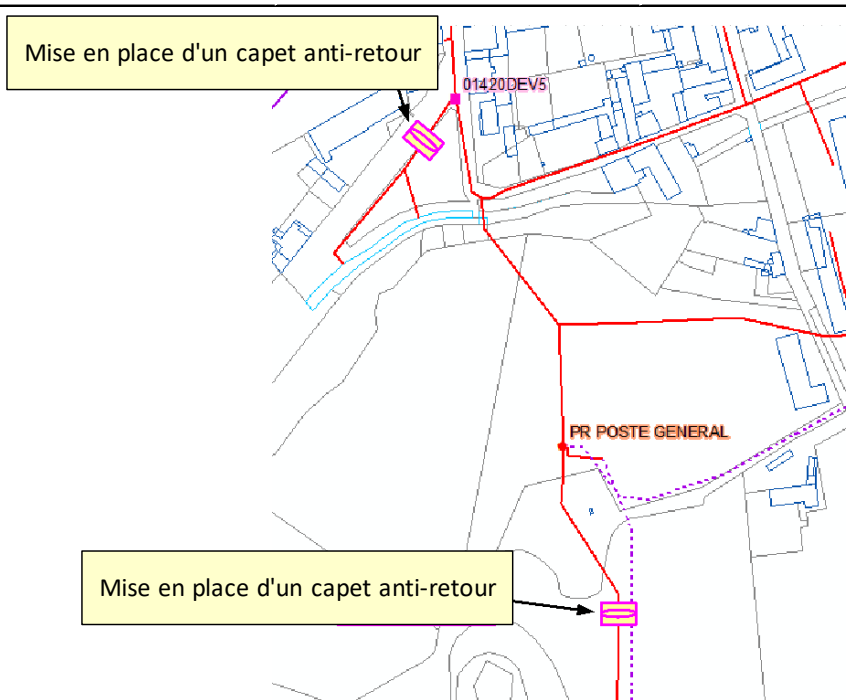


A Peyzieux-sur-Saône



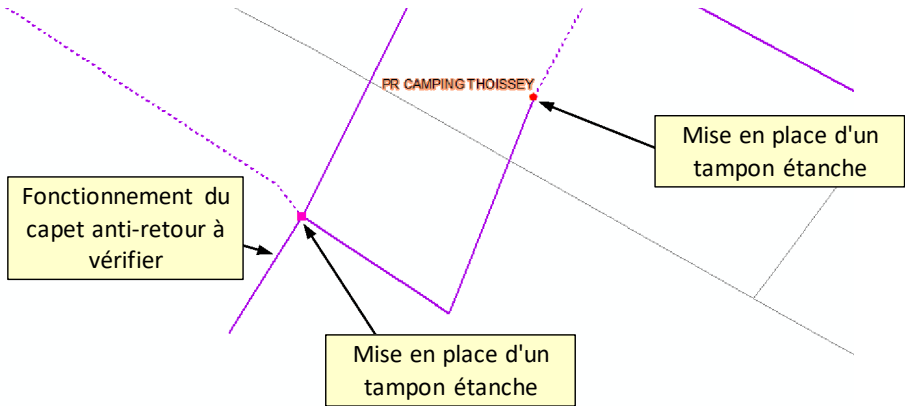
A Saint-Etienne-sur-Chalaronne

3.6.7 /// Fiche action 7 – Pose de clapets anti-retours sur les conduites de rejet du DEV 5 Thoissey et du TP du Poste Général

 Cabinet MERLIN Groupe MERLIN		Communauté de Communes Val de Saône Centre		 Communauté de Communes Val de Saône Centre		Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				7	
Objectif	Réduction des eaux claires			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	Thoissey			Nom :	Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes Remontée de la Chalaronne - Mise en place de clapets anti-retour		Priorité 1
Localisation	Avenue du Port et sur la surverse de PR Général						
Diagnostic de la situation actuelle							
Lors des remontées de niveau de la Chalaronne, il arrive que celle-ci pénètre dans le réseau. Les entrées d'eau peuvent s'effectuer par le trop plein du poste général et par la conduite de surverse du DEV 5 Thoissey.							
Description							
Il est nécessaire de mettre en place des clapets anti-retour sur les conduites de rejets du TP du poste général et du DEV 5 Thoissey.							
Gain attendu							
Gain dépendant de la durée des niveaux haut de la Chalaronne, estimé entre 500 et 2000 m³/j d'eau claire.							
Chiffrage							
Descriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Mise en place de 2 clapets anti-retour				20 000 € HT			
Mise en place d'un capet anti-retour 							

3.6.8 /// Fiche action 8 – Mise en place de tampons étanches sur l'accès DEV5 Saint Didier et l'accès à la bache du PR Camping Thoissey

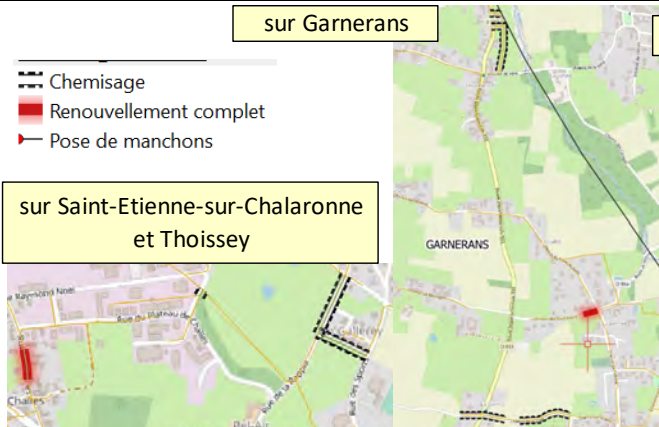
		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				8	
Objectif	Réduction des eaux claires			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	St Didier / Chalaronne			Nom :	Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes		Priorité 1
Localisation	DEV 5 St Didier et du PR Camping Thoissey			Remontée de la Saône - Mise en place de tampons			
Diagnostic de la situation actuelle							
Lors des remontées de la Saône, il arrive que celle-ci pénètre dans le réseau. Les entrées d'eau peuvent s'effectuer par la conduite de surverse du DEV 5 St Didier et quand les niveaux de la Saône sont relativement haut, par les tampons du DEV 5 St Didier et du PR Camping Thoissey.							
Description							
Pour remédier à ces intrusions d'eau, il est nécessaire de mettre en place des tampons étanches sur l'accès au DEV 5 St Didier et l'accès à la bache du PR Camping Thoissey et de vérifier le bon fonctionnement du clapet anti-retour.							
Gain attendu							
Gain dépendant de la durée des niveaux haut de la Saône, estimé entre 300 et 800 m³/j d'eau claire.							
Chiffrage							
Descriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Mise en place de tampons étanches sur l'accès au DEV 5 St Didier et à l'accès à la bache du PR Camping Thoissey				5 000 € HT			



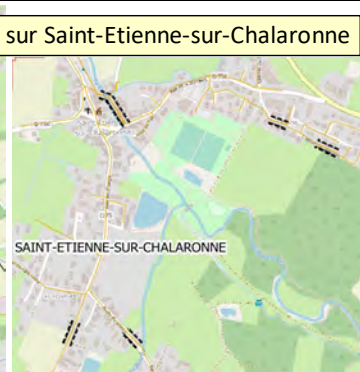
3.6.9 /// Fiche action 9 –renouvellement de conduites et chemisage

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				9	
Objectif	Réduction des eaux claires			Système d'assainissement	Systèmes Mogneneins - Les Deaulx, Mogneneins, Saint Etienne, Garnerans, Illiat		
Commune :	Saint Didier / Chalaronne, Thoisse, Saint-Etienne / Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat			Nom :	Réduction des eaux claires		Priorité 1
Localisation	Cf. rapport			Aménagements à prévoir sur les tronçons de réseau suite aux passages caméra			
Diagnostic de la situation actuelle							
Les passages caméra ont mis en évidence des défauts sur certaines conduites.							
Description							
Renouvellement complet de 355 ml de conduite Chemisage de 1 914 ml de conduite Pose de deux manchons							
Gain attendu							
Réduction de 270 m³/j d'ECPP dont 46 m³/j sur Garnerans, 34 m³/j sur St-Etienne-Sur-Chalaronne, 155 m³/j sur St-Didier-Sur-Chalaronne/Thoisse, 12 m³/j sur Mogneneins et 23 m³/j sur Illiat							
Chiffrage							
Descriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Renouvellement complet de 355 ml de conduite Chemisage de 1 914 ml de conduite Pose de deux manchons				465 300 € HT			

sur Garnerans



sur Saint-Etienne-sur-Chalaronne



sur Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoisse



sur Mogneneins



sur Illiat

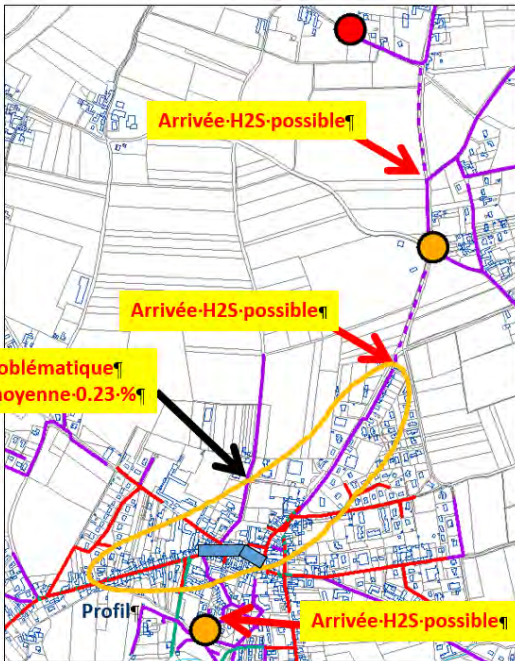


Rue	Commune	Système d'assainissement	longueur	Diamètre	Note	Méthode	Cout €HT
Route des Etangs	Illiat	Système Illiat	81.42	200	3.00	Chemisage	13800
Chemin des Pelletiers	Illiat	Système Illiat	24.162	200	3.00	Chemisage	4100
Route de Jorfond	Mogneneins	Système Mogneneins Lagune	65.102	200	3.00	Chemisage	11100
Route de Saint Romain	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	66.717	200	3.00	Chemisage	11300
Parc Actival	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	21.87	200	3.00	Chemisage	3700
Rue de la RAPPJA	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	192.281	200	3.00	Chemisage	32700
Rue des sports	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	150.178	200	3.00	Chemisage	25500
Rue des Roses	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	49.103	300	3.00	Renouvellement complet	21600
Rue des Roses	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	72.197	300	3.00	Pose de manchons	1000
Chemin du Douvres	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	68.024	200	3.00	Chemisage	11600
Chemin du Douvres	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	52.981	200	3.00	Chemisage	9000
Chemin des Pelletiers	Illiat	Système Illiat	70.172	200	3.00	Chemisage	11900
Chemin de Collonge	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	71.982	200	3.00	Chemisage	12200
Route de Valeins	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	78.293	200	3.00	Chemisage	13300
Secteur Leynards	Garnerans	Système Garnerans - Montgoir	47.24	200	3.00	Chemisage	8000
Chemin de la Gare	Garnerans	Système Garnerans - St Cyprien	196.023	200	3.04	Chemisage	33300
PR Le Bourg	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Système Saint Etienne	138.312	200	3.16	Chemisage	23500
Rue Louis Marchand	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	155.334	300	3.17	Renouvellement complet	68300
Chemin de la Gare	Garnerans	Système Garnerans - St Cyprien	168.626	200	3.21	Chemisage	28700
Secteur Leynards	Garnerans	Système Garnerans - Montgoir	214.254	200	3.41	Chemisage	36400
Rue de Challes	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	95.927	200	3.42	Renouvellement complet	31700
PR La Garenne	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Système Mogneneins - Les Deaulx	147.398	200	3.50	Chemisage	25100
Rue de l'Hippodrome	Thoissey	Système Mogneneins - Les Deaulx	35.067	160	3.54	Chemisage	5300
Route de Jorfond	Mogneneins	Système Mogneneins Lagune	24.19	200	4.00	Chemisage	4100
Chemin des trois coins	Garnerans	Système Garnerans - St Cyprien	54.917	200	4.00	Renouvellement complet	18100

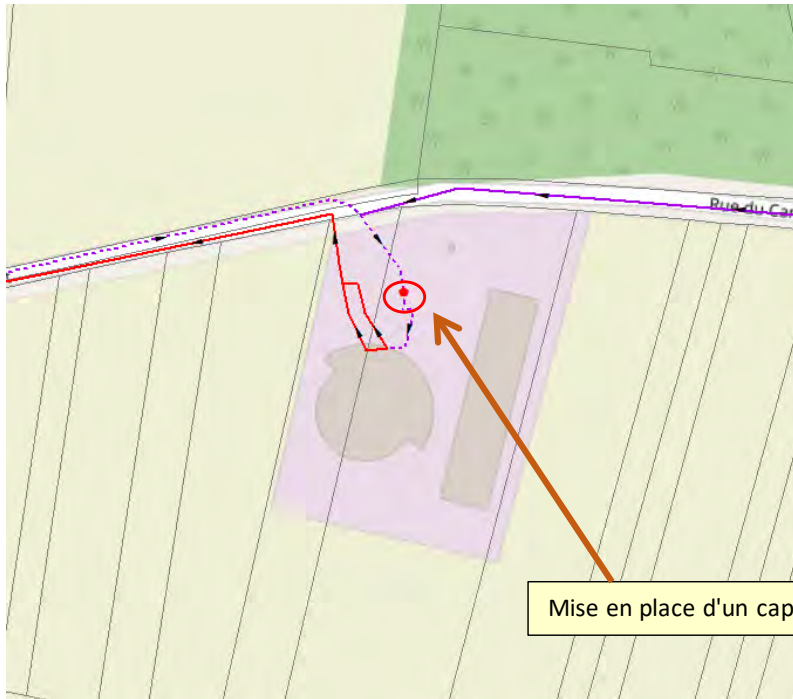
Le détail des travaux pour chaque tronçon mentionné ci-dessus figure sur les fiches présentées en annexe 3.

3.6.10 /// Fiche action 10 –Réalisation d'une étude diagnostic de la problématique H2S

 Communauté de Communes Val de Saône Centre		 Fiche Action				
Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées		10				
Objectif	Lutte contre l'H2S	Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx			
Commune :	St Didier / Chalaronne	Nom :	Prestation complémentaire et aménagements pour lutter contre les problèmes d'H2S		Priorité	1
Localisation	Au niveau de la RD7	Réalisation d'un diagnostic précis du fonctionnement du réseau au niveau de la RD7				
Diagnostic de la situation actuelle						
Des problèmes d'odeurs sont rencontrés sur la RD7 à Saint-Didier-sur-Chalaronne.						
Description						
Afin de mieux cerner cette problématique et trouver les solutions les plus adaptées, il serait judicieux de réaliser un diagnostic précis du fonctionnement du réseau au niveau de la RD7 à Saint-Didier-sur-Chalaronne, incluant des mesures de débits, d'H2S et de potentiel redox.						
Gain attendu						
Mieux cerner la problématique H2S au niveau de la RD7.						
Chiffrage						
Descriptif sommaire des aménagements		Montant de la dépense € HT				
Réalisation d'un diagnostic précis du fonctionnement du réseau au niveau de la RD7 à Saint-Didier-sur-Chalaronne, avec mesures de débits, d'H2S et de potentiel redox		9 000 € HT				



3.6.11 /// Fiche action 11 – Mise en place d'un capteur H2S à l'arrivée du PR Général

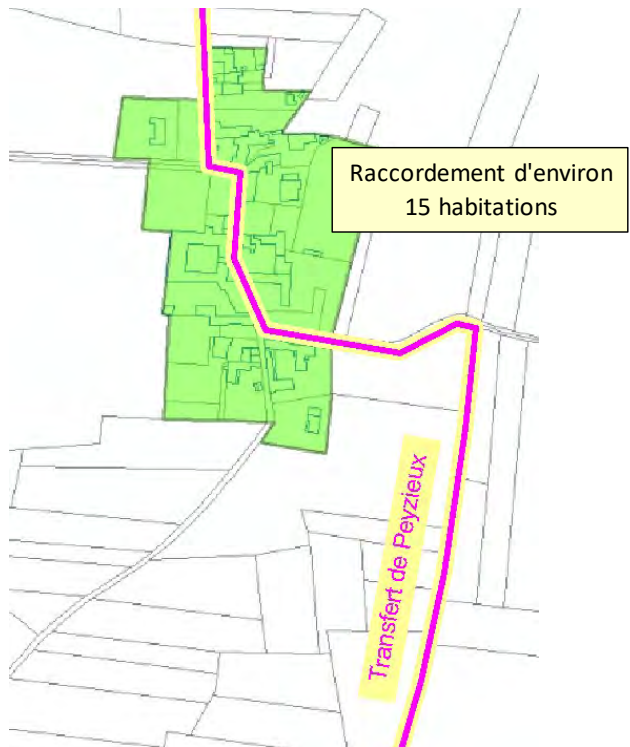
		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				11	
Objectif	Lutte contre l'H2S						
Commune :	Mogneneins						
Localisation	Dans le poste de pompage en entrée de la STEP Les Deaulx						
Diagnostic de la situation actuelle							
La présence d'H2S est observée à l'arrivée du refoulement du PR Général.							
Description							
L'arrivée du refoulement du PR Général est très proche du poste de pompage en entrée de la STEP Les Deaulx. Il est proposé d'installer un capteur fixe, dans le poste de pompage en entrée de la STEP Les Deaulx, afin de connaître en temps réel les concentrations et mieux cerner la problématique.							
Gain attendu							
Mieux cerner la problématique H2S au niveau l'arrivée du refoulement du PR Général.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements		Montant de la dépense € HT					
Mise en place d'un capteur H2S dans le poste de pompage en entrée de la STEP Les Deaulx		5 000 € HT					
Système d'assainissement		Système Mogneneins - Les Deaulx					
Nom :		Prestation complémentaire et aménagements pour lutter contre les problèmes d'H2S Mise en place d'un capteur H2S				Priorité 1	
							
Mise en place d'un capteur H2S							

3.6.12 /// Fiche action 12 –Aménagements sur les postes de pompage

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				12	
Objectif	Amélioration du fonctionnement et sécurité						
Commune :	Garnerans, Illiat, Peyzieux, Mogneneins						
Localisation	Cf. rapport						
Diagnostic de la situation actuelle							
Lors des visites des ouvrages, il a été observé des anomalies sur certain poste de pompage.							
Description							
Les aménagements à réaliser pour résoudre ces anomalies sont listés dans le rapport de phase 3.							
Gain attendu							
Amélioration de la sécurité des postes de pompage.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Aménagements à réaliser sur les postes de pompage				115 000 € HT			
Système d'assainissement		Systèmes Garnerans - Montgoin, Garnerans - St Cyprien, Illiat, Peyzieux et Mogneneins - Les Deaulx					
Nom :		Aménagements sur les postes de pompage suite aux visites de terrain					Priorité 1
		Aménagements à réaliser sur les postes de pompage					
Nom de l'ouvrage		Système d'assainissement		Aménagements à réaliser			
PR LES LEYNARDS		Système Garnerans - Montgoin		Mise en place d'une fermeture sécurisée sur la bache Mise en place d'une grille antichute			
STEP ST CYPRIEN POM82 (entrée)		Système Garnerans - St Cyprien		Mise en place d'une fermeture sécurisée sur la bache Mise en place d'une grille antichute			
STEP ST CYPRIEN POM83 (sortie)		Système Garnerans - St Cyprien		Mise en place d'une fermeture sécurisée sur la bache Mise en place d'une grille antichute			
PR LES DEMOISELLES		Système Garnerans - St Cyprien		Mise en place d'une fermeture sécurisée sur la bache			
PR LES PELLETIERS		Système Illiat		Ballon anti béliier à rééprouver			
PR EN BRESSE		Système Illiat		Mise en place d'une grille antichute			
PR PEYZIEUX VC N°17		Système Peyzieux		Mise en place d'une clôture Mise en place d'une fermeture sécurisée sur la bache Mise en place d'une grille antichute			
PR CAMPING THOISSEY		Système Mogneneins - Les Deaulx		Mise en place d'une grille antichute Renouveler les équipements hydraulique (clapet, soupape) Ballon anti béliier à rééprouver			
PR MOULIN NEUF		Système Mogneneins - Les Deaulx		Mise en place d'une grille antichute			
PR CHATEAU BEL AIR		Système Mogneneins - Les Deaulx		Reprendre la clôture Mise en place d'une fermeture sécurisée sur la bache Mise en place d'une grille antichute			
PR LES CHALLES		Système Mogneneins - Les Deaulx		Mise en place d'une grille antichute			
PR LES SABLONS		Système Mogneneins - Les Deaulx		Mise en place d'une grille antichute			
PR GENARDIERE		Système Mogneneins - Les Deaulx		Mise en place d'une grille antichute			
PR MOULIN SAINT JULIEN		Système Mogneneins - Les Deaulx		Mise en place d'une fermeture sécurisée sur la bache Mise en place d'une grille antichute			

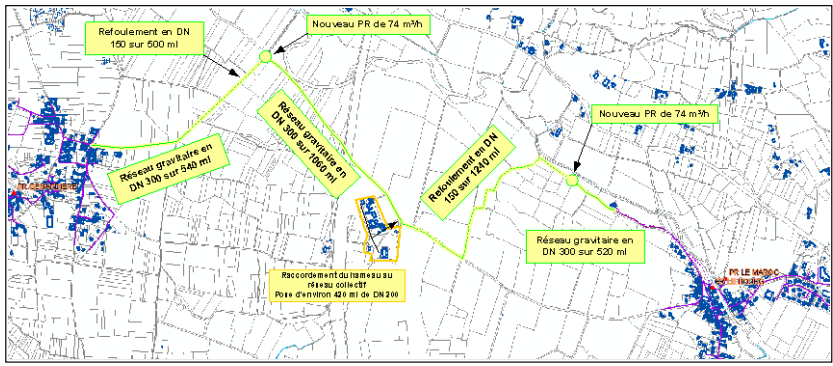
Ces travaux sont des travaux de mise en sécurité qui n'impactent pas le fonctionnement des systèmes d'assainissement. L'avancement de la réalisation de ces travaux figurera dans le cadre des rapports annuels d'autosurveillance.

3.6.13 /// Fiche action 13- Extension des réseaux pour raccorder le Hameau de Avaneins

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				13	
Objectif	Extensions						
Commune :	Mogneneins						
Localisation	Hameau d'Avaneins						
Diagnostic de la situation actuelle							
Des extensions de réseau ont été recensées dans le rapport de phase 2.							
Description							
Le transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers le système de Mogneneins – Thoisy nécessitera de poser une conduite gravitaire à travers le hameau d'Avaneins. Le raccordement du hameau d'Avaneins pourra s'effectuer en reprenant directement les abonnés sur la conduite de transfert.							
Gain attendu							
Raccordement d'environ 15 habitations soit environ 40 habitants.							
Chiffrage							
Descriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Raccordement sur le transfert de Peyzieux				50 000 € HT			
Système d'assainissement				Systèmes Peyzieux et Mogneneins - Les Deaulx			
Nom :				Extensions de réseau Hameau d'Avaneins		Priorité 1	
							

3.6.14 /// Fiche action 14 –Transfert des effluents de Saint Etienne sur Chalaronne

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				14	
Objectif	Amélioration du milieu récepteur			Système d'assainissement	Systèmes Saint Etienne et Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	St Etienne et Mogneneins			Nom :	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations		Priorité 1
Localisation	Entre St Etienne et Mogneneins			Solution B - Transfert des effluents Saint-Etienne-sur-Chalaronne			
Diagnostic de la situation actuelle							
L'état général de la station de St-Etienne-sur-Chalaronne est vétuste. La station est en sous-capacité de traitement.							
Description							
L'abandon de la station d'épuration de Saint-Etienne-sur-Chalaronne nécessitera d'envoyer les effluents vers le système d'assainissement Mogneneins - Les Deaulx. Le PR Le Bourg sera conservé. Le raccordement sera effectué en partie en refoulement et en partie en gravitaire. Au vu de la topographie, il est nécessaire de mettre en place 2 nouveaux poste de refoulement sur le tracé.							
Gain attendu							
Suppression du rejet de la station existante, amélioration de la qualité de la Chalaronne. Suppression de rejet d'environ 103 000 m³/an et 515 kg/an de DBO5.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements		Montant de la dépense € HT					
Réseau gravitaire en DN 300 sur 520 ml		228 800 € HT					
Nouveau PR de 74 m³/h + Injection d'air		110 000 € HT					
Hameau Saint-Martin - Réseau gravitaire en		146 850 € HT					
Refoulement en DN 150 sur 1240 ml		204 600 € HT					
Réseau gravitaire en DN 300 sur 1060 ml		466 400 € HT					
Nouveau PR de 74 m³/h + Injection d'air		110 000 € HT					
Refoulement en DN 150 sur 500 ml		82 500 € HT					
Réseau gravitaire en DN 300 sur 540 ml		237 600 € HT					
Démolition et remise en état du site de		55 000 € HT					
TOTAL		1 641 750 € HT					
Coûts d'exploitation		20 500 € HT					



A ce stade, aucun complément ne peut être apporté : les études de maîtrise d'œuvre n'ont pas été lancées. Les travaux feront l'objet d'un porter à connaissance spécifique.

3.6.15 /// Fiche action 15 –Rehaussement des lames des déversoirs DEV I Saint Didier sur Chalaronne et DEV 4 Saint Didier sur Chalaronne

Cabinet MERLIN

Groupe MERLIN

Communauté de Communes Val de Saône Centre

Communauté de Communes

Val de Saône Centre

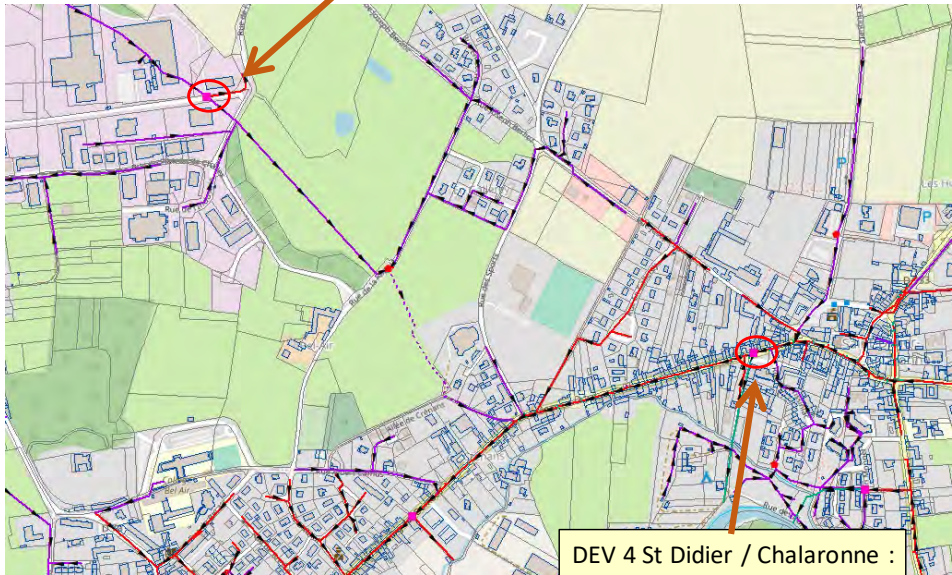
Fiche Action

Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

15

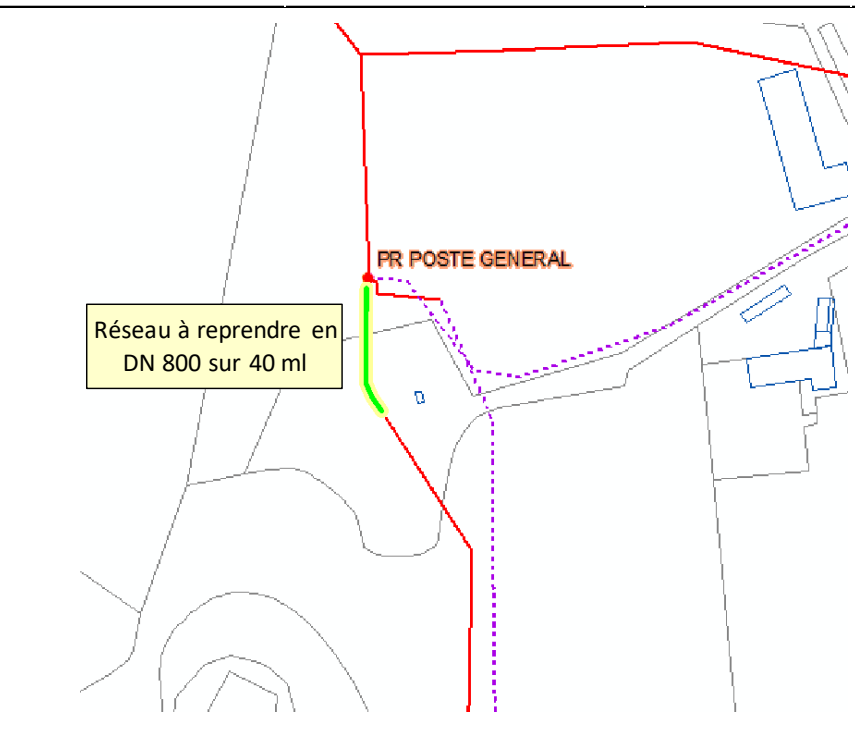
Objectif	Amélioration du milieu récepteur			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx	
Commune :	St Didier / Chalaronne			Nom :	Réduction des flux déversés au milieu naturel	
Localisation	Rue de Crenans et rue Raymond Noël				Solution mixte - Rehausse de lame déversante de DO	
Diagnostic de la situation actuelle						
Les DO DEV 4 St Didier / Chalaronne et DEV 1 St Didier / Chalaronne déversent fréquemment (respectivement 53 et 21 fois/an).						
Le DO DEV 4 St Didier / Chalaronne est suivi en télésurveillance. Le DO DEV 1 St Didier / Chalaronne n'est pas suivi en télésurveillance.						
Description						
Afin de réduire les flux déversés au milieu naturel, il est nécessaire de rehausser la lame déversant du DEV 4 St Didier / Chalaronne de 5 cm, soit à la cote 175.34 m NGF et de rehausser la lame déversant du DEV 1 St Didier / Chalaronne de 4 cm, soit à la cote 173.90 m NGF.						
Gain attendu						
DEV 4 St Didier / Chalaronne déversera 7 fois/an un volume de 246 m³/an dans la Chalaronne soit un gain de 2950 m³/an.						
DEV 1 St Didier / Chalaronne déversera 6 fois/an un volume de 16 m³/an dans la Saône soit un gain de 85 m³/an.						
Chiffrage						
Decriptif sommaire des aménagements			Montant de la dépense € HT			
DEV 4 St Didier / Chalaronne et DEV 1 St Didier / Chalaronne : Rehausse de la lame déversante			30 000 € HT			

DEV 1 St Didier / Chalaronne :
Rehausse de lame



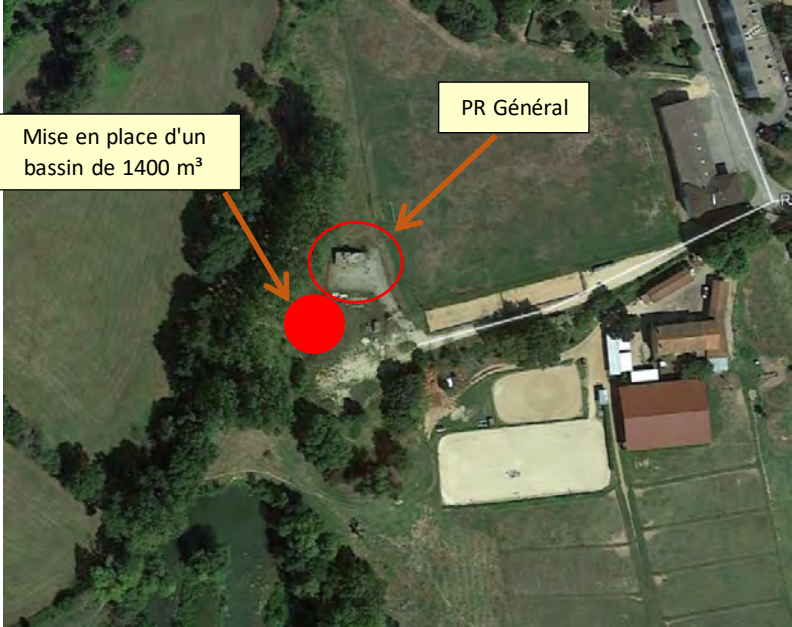
DEV 4 St Didier / Chalaronne :
Rehausse de lame

3.6.16 /// Fiche action 16 –Abaissement de la cote de la lame du TP du Poste Général et reprise de la conduite

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				16	
Objectif	Atteinte de la conformité réglementaire collecte ERU / Capacitaire			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	Thoissey			Nom :	Réduction des flux déversés au milieu naturel Solution mixte - Reprise de la conduite de surverse du TP du poste général		Priorité 2
Localisation	A proximité du PR Général						
Diagnostic de la situation actuelle							
Le DO DEV 5 Thoissey déverse 41 fois/an un volume de 13455 m³/an. Des débordements sont observés au niveau du terrain de football entre rue Louis Marchand et rue de l'Arquebuse à Thoissey. Ces débordements pourraient être supprimés pour la pluie 20 ans, en abaissant la cote de TP du Poste général. La baisse de ce TP permettrait également de diminuer les déversements de l'ouvrage DEV 5 Thoissey.							
Description							
Il faut abaisser la cote du TP du Poste général de 80 cm soit un départ à la cote 170.40 m NGF. La conduite doit être reprise sur une quarantaine de mètres.							
Gain attendu							
DEV 5 St Thoissey déversera 7 fois/an un volume de 981 m³/an dans la Chalaronne soit un gain de 12474 m³/an.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Reprise de la conduite de surverse du TP du poste général sur environ 40 ml				37 400 € HT			
							

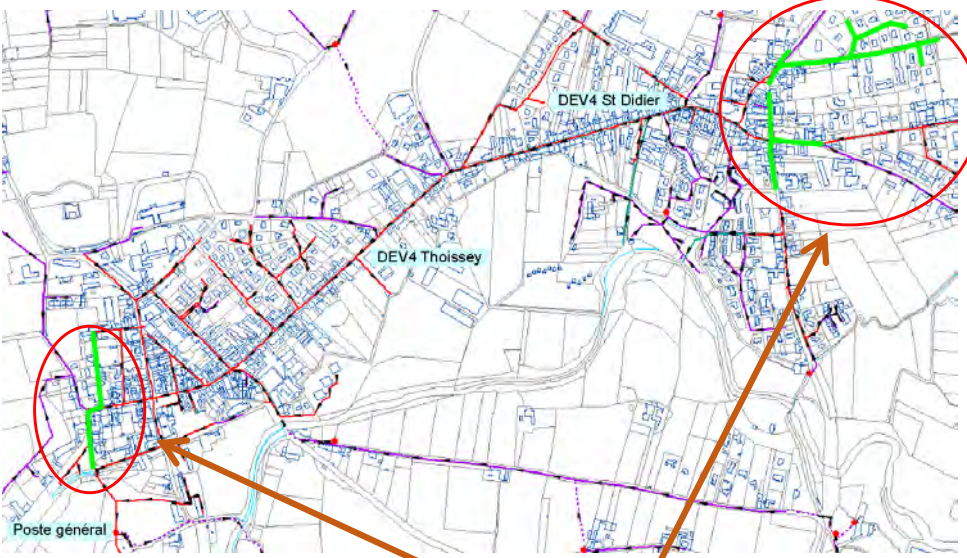
3.6.17 /// Fiche action 17- Mise en place d'un poste de relèvement au niveau du Poste de Relèvement Général

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				17	
Objectif	Atteinte de la conformité réglementaire collecte ERU			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	Thoissey			Nom :	Réduction des flux déversés au milieu naturel		Priorité 2
Localisation	A proximité du PR Général			Solution mixte - Bassin de stockage de 1400 m ³			
Diagnostic de la situation actuelle							
Le TP du PR Général déverse 80 fois/an un volume de 101727 m ³ /an.							
Description							
Afin de limiter les déversements du TP du Poste Général à moins de 20 par an, il est nécessaire de mettre en place un bassin de 1 400 m ³ (en complément des passages en séparatif).							
Gain attendu							
Le TP du PR Général déversera 19 fois/an un volume de 52870 m ³ /an dans la Chalaronne soit un gain de 48857 m ³ /an.							
Chiffrage							
Descriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Bassin de stockage de 1400 m ³ au niveau du PR Poste Général				1 800 000 € HT			
Coûts d'exploitation				12 200 € HT			



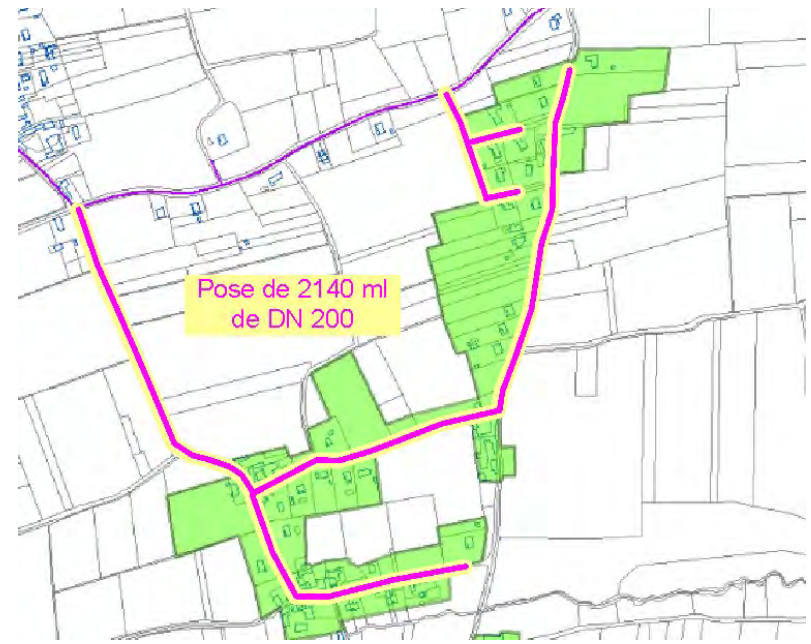
3.6.18 /// Fiche action 18 – Mise en séparatif de 1.33 km de réseau

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				18	
Objectif	Atteinte de la conformité réglementaire collecte ERU			Système d'assainissement	Système Mogneneins - Les Deaulx		
Commune :	St Didier / Chalaronne et Thoissey			Nom :	Réduction des flux déversés au milieu naturel		Priorité 2
Localisation	St Didier / Chalaronne et Thoissey			Solution mixte - Passage en séparatif			
Diagnostic de la situation actuelle							
Le TP du PR Général déverse 80 fois/an un volume de 101727 m ³ /an.							
Description							
Afin de limiter les déversements du TP du Poste Général à moins de 20 par an, il est nécessaire de passer 1.33 km de réseau en séparatif (en complément du bassin de 1 400 m ³).							
Gain attendu							
Le TP du PR Général déversera 19 fois/an un volume de 52870 m ³ /an dans la Chalaronne soit un gain de 48857 m ³ /an.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Passage en séparatif de 1.33 km de réseau				800 000 € HT			



Réseau à passer en séparatif

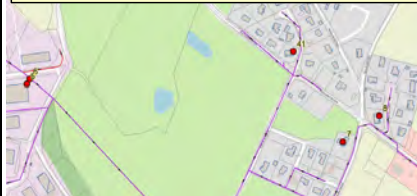
3.6.19 /// Fiche action 19 –Extension du réseau aux hameaux de Brocatières -Valenciennes

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				19	
Objectif	Extensions						
Commune :	St Didier / Chalaronne						
Localisation	Hameaux Les Brocatières - Valenciennes						
Diagnostic de la situation actuelle							
Des extensions de réseau ont été recensées dans le rapport de phase 2.							
Description							
Il est nécessaire de poser 2140 ml de DN 200.							
Gain attendu							
Raccordement d'environ 40 habitations soit environ 100 habitants.							
Chiffrage							
Descriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Réseau gravitaire en DN 200 sur 2140 ml				816 200 € HT			
Système d'assainissement		Système Mogneneins - Les Deaulx					
Nom :		Extensions de réseau Hameaux Les Brocatières - Valenciennes				Priorité 3	
							

3.6.20 /// Fiche action 20 –Correction des anomalies en domaine privé

		Communauté de Communes Val de Saône Centre				Fiche Action	
		Réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées				20	
Objectif	Réduction des eaux claires			Système d'assainissement	Systèmes Mogneneins - Les Deaulx, Mogneneins, Saint Etienne et Peyzieux		
Commune :	Mogneneins, St Didier, Peyzieux, St Etienne			Nom :	Réduction des apports d'eaux claires météoriques		Priorité 1
Localisation	Cf. rapport			Correction des anomalies en domaine privé			
Diagnostic de la situation actuelle Durant les tests à la fumée, 46 anomalies ont été recensées.							
Description Il est nécessaire de corriger les anomalies en domaine privée, celles-ci sont à la charge des particuliers (16 gouttières et 1 grille privée). Concernant les 29 boîtes de branchements, celles-ci devront être vérifiées au cas par cas par l'exploitant, afin de déterminer si elles doivent être remplacées ou non.							
Gain attendu Suppression d'environ 1060 m ² de surface actives, soit un gain de d'environ 940 m ³ /an.							
Chiffrage							
Decriptif sommaire des aménagements				Montant de la dépense € HT			
Correction des anomalies en domaine privé				Domaine privé			

sur Saint-Didier-sur-Chalaronne



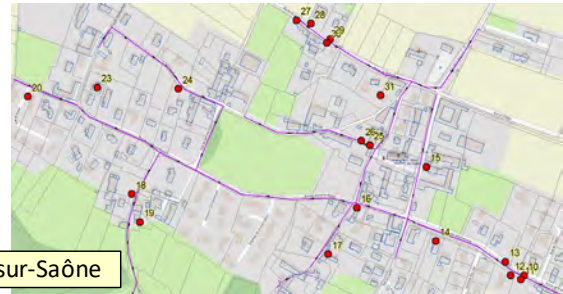
sur Saint-Etienne-sur-Chalaronne



sur Mogneneins



sur Peyzieux-sur-Saône



Le récapitulatif des gains attendus par système d'assainissement est le suivant :

Système d'assainissement	Objet	Gain attendu
Système Mogneneins - Les Deaulx	Réduction des flux déversés au milieu naturel	Le DEV 4 St Didier / Chalaronne déversera 7 fois/an un volume de 246 m ³ /an dans la Chalaronne soit un gain de 2950 m ³ /an
		Le DEV 1 St Didier / Chalaronne déversera 6 fois/an un volume de 16 m ³ /an dans la Saône soit un gain de 85 m ³ /an
		Le DEV 5 St Thoissey déversera 7 fois/an un volume de 981 m ³ /an dans la Chalaronne soit un gain de 12474 m ³ /an
		Le TP du PR Général déversera 19 fois/an un volume de 52870 m ³ /an dans la Chalaronne soit un gain de 48857 m ³ /an
		Le TP du PR Général déversera 19 fois/an un volume de 52870 m ³ /an dans la Chalaronne soit un gain de 48857 m ³ /an
	Réduction des apports d'eaux claires météoriques	Suppression d'environ 1000 m ² de surface active, soit un gain de d'environ 880 m ³ /an
		Suppression d'environ 40 m ² de surface active, soit un gain de d'environ 35 m ³ /an
	Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes	Gain dépendant de la durée des niveaux haut de la Chalaronne, estimé entre 500 et 2000 m ³ /j d'eau claire
		Gain dépendant de la durée des niveaux haut de la Saône, estimé entre 300 et 800 m ³ /j d'eau claire
	Prestation complémentaire et aménagements pour lutter contre les problèmes d'H2S	Mieux cerner la problématique H2S au niveau de la RD7
		Mieux cerner la problématique H2S au niveau l'arrivée du refoulement du PR Général
Système Saint Etienne	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Suppression de débordement
		Pas d'aggravation des déversements en entrée de la STEP les Deaulx
Système Peyzieux	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Raccordement d'environ 15 habitations soit environ 40 habitants
		Raccordement d'environ 40 habitations soit environ 100 habitants
Sur l'ensemble du secteur d'étude	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Suppression du rejet de la station existante, amélioration de la qualité de la Chalaronne
		Suppression de rejet d'environ 103 000 m ³ /an et 515 kg/an de DBO5
	Aménagements sur les postes de pompage suite aux visites de terrain	Suppression du rejet de la station existante, amélioration de la qualité de la Petite Calonne
		Suppression de rejet d'environ 25 000 m ³ /an et 80 kg/an de DBO5
	Réduction des eaux claires	Suppression d'environ 1060 m ² de surface actives, soit un gain de d'environ 940 m ³ /an
Sur l'ensemble du secteur d'étude	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Amélioration du fonctionnement et de l'exploitation des stations
		Amélioration de la sécurité des postes de pompage
	Aménagements sur les postes de pompage suite aux visites de terrain	Amélioration de la sécurité des postes de pompage
		Réduction de 270 m ³ /j d'ECPP dont 46 m ³ /j sur Garnerans, 34 m ³ /j sur St-Etienne-Sur-Chalaronne, 155 m ³ /j sur St-Didier-Sur-Chalaronne/Thoissey, 12 m ³ /j sur Mogneneins et 23 m ³ /j sur Illiat

Tableau 26 : Récapitulatif des gains attendus

Le calendrier de réalisation est présenté page suivante, par année, par objectif et par nature des opérations projetées. Certaines actions d'ampleur, au coût d'investissement important, ont été étalées sur plusieurs années, afin de proposer une réalisation des travaux réaliste.

La planification des travaux s'étale de 2021 à 2030.

Ce programme de travaux comporte également les montants d'aides potentielles du Département de l'Ain et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Secteur	Objectif	Nature des opérations projetées	Descriptif	Priorité	Cout opération (€ HT)	Année										Fiche action
						2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Nord	Amélioration du milieu récepteur	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B : Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône	1	1 438 050 €	90 000 €	731 350 €	616 700 €								1
			Démolition et remise en état du site de l'ancienne STEP	1	44 000 €	3 000 €			41 000 €							1
			Aménagements sur Mogneneins : Bassin de stockage de 300 m³ et pose de 220 ml de DN 300	1	446 800 €		45 000 €	401 800 €								2/3
	Amélioration du fonctionnement		Aménagements à reprendre sur les stations d'épuration	1	132 800 €	8 000 €	124 800 €									4
	Réduction des eaux claires	Réduction des apports d'eaux claires météoriques (ECM)	Grille EP à déconnecter du réseau EU Rue des Roseaies et tampons de regard à changer (x3)	1	6 000 €			6 000 €								5/6
	Réduction des eaux claires	Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP)	Mise en place de 2 clapets anti-retour et mise en place de tampons étanches sur l'accès au DO Amont PR camping Thoissey (DEV 5 St Didier) et à l'accès à la bêche du PR Camping Thoissey	1	25 000 €			25 000 €								7/8
	Réduction des eaux claires	Aménagements à prévoir sur les tronçons de réseau suite aux passages caméra	Chemisage / Renouvellement / Pose de manchette	1	465 300 €		155 100 €	155 100 €	155 100 €							9
	Lutte contre l'H2S	Prestation complémentaire et aménagements pour lutter contre les problèmes d'H2S	Réalisation d'un diagnostic précis du fonctionnement du réseau au niveau de la RD7 à Saint-Didier-sur-Chalaronne, avec mesures de débits, d'H2S et de potentiel redox	1	9 000 €			9 000 €								10
			Mise en place d'un capteur H2S dans le poste de pompage en entrée de la STEP Les Deaulx	1	5 000 €			5 000 €								11
	Amélioration du fonctionnement	Aménagements sur les postes de pompage suite aux visites de terrain	Aménagements à réaliser sur les postes de pompage	1	115 000 €	8 000 €	107 000 €									12
	Extensions	Extensions de réseau	Raccordement du hameau d'Avaneins	1	50 000 €					50 000 €						13
	Amélioration du milieu récepteur	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B : Transfert des effluents de Saint-Etienne-sur-Chalaronne	1	1 586 750 €				110 000 €	860 000 €	616 750 €					14
			Démolition et remise en état du site de l'ancienne STEP	1	55 000 €				4 000 €			51 000 €				14
	Atteinte de la conformité réglementaire	Réduction des flux déversés au milieu naturel	Solution mixte : Bassin de stockage / Reprise conduite de surverse / rehausse des crêtes DO	2	1 867 400 €					120 000 €	700 000 €	1 047 400 €				15/16/17
			Solution mixte : Mise en séparatif	2	800 000 €							50 400 €	749 600 €			18
	Extensions	Extensions de réseau	Raccordement du hameau Les Brocatières - Valenciennes	3	816 200 €									408 100 €	408 100 €	19
Nord et Sud	Renouvellement / Réhabilitation / IVT	Renouvellement ou réhabilitation des réseaux, ou ITV, au titre de la Gestion Patrimoniale	Renouvellement des conduites, actions proposées par la Gestion Patrimoniale, et autres travaux liés aux coordinations de travaux voirie, eau potable ...	Annuel Entre 50 et 200 k€/an	1 750 000 €	50 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
		Montants d'investissement envisagé annuellement (égal au montant budgétaire annuel disponible) (€ HT)				159 000 €	1 263 250 €	1 418 600 €	510 100 €	1 230 000 €	1 516 750 €	1 348 800 €	949 600 €	608 100 €	608 100 €	
		Montants cumulé d'investissement envisagé (égal au montant budgétaire cumulé disponible) (€ HT)				159 000 €	1 422 250 €	2 840 850 €	3 350 950 €	4 580 950 €	6 097 700 €	7 446 500 €	8 396 100 €	9 004 200 €	9 612 300 €	

Tableau 27 : Programme pluriannuel d'investissement

3.7 // Rubriques de la nomenclature dont le projet relève

Les rubriques de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement dont relève le projet sont les suivantes :

2.1.1.0 Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :

2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5 (D).

Un système d'assainissement collectif est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, relevant en tout ou partie d'un ou plusieurs services publics d'assainissement mentionnés au II de l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales. Dans le cas où des stations de traitement des eaux usées sont interconnectées, elles constituent avec les systèmes de collecte associés un unique système d'assainissement. Il en est de même lorsque l'interconnexion se fait au niveau de plusieurs systèmes de collecte

Tableau 28 : Rubriques de la nomenclature dont le projet relève

3.8 // La liste des enjeux environnementaux liés aux travaux et aux ouvrages

Les cartes présentées en annexe permettent d'identifier les enjeux environnementaux concernés par les travaux :

- les tracés vont traverser des zones humides,
- le bassin de stockage de 1400 m³ au niveau du PR Général sera implanté en zone inondable, et en zone Natura 2000,

Les mesures permettant de limiter les impacts et éventuellement compensatoires seront identifiées au cas par cas dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre.

3.9 // Les alternatives de gestion à l'amont des eaux pluviales.

Dans le cadre du programme de travaux, il est prévu de réaliser le passage en séparatif d'environ 1,33 km de réseaux sur le bassin versant du système d'assainissement de Mogneneins les Deaulx :

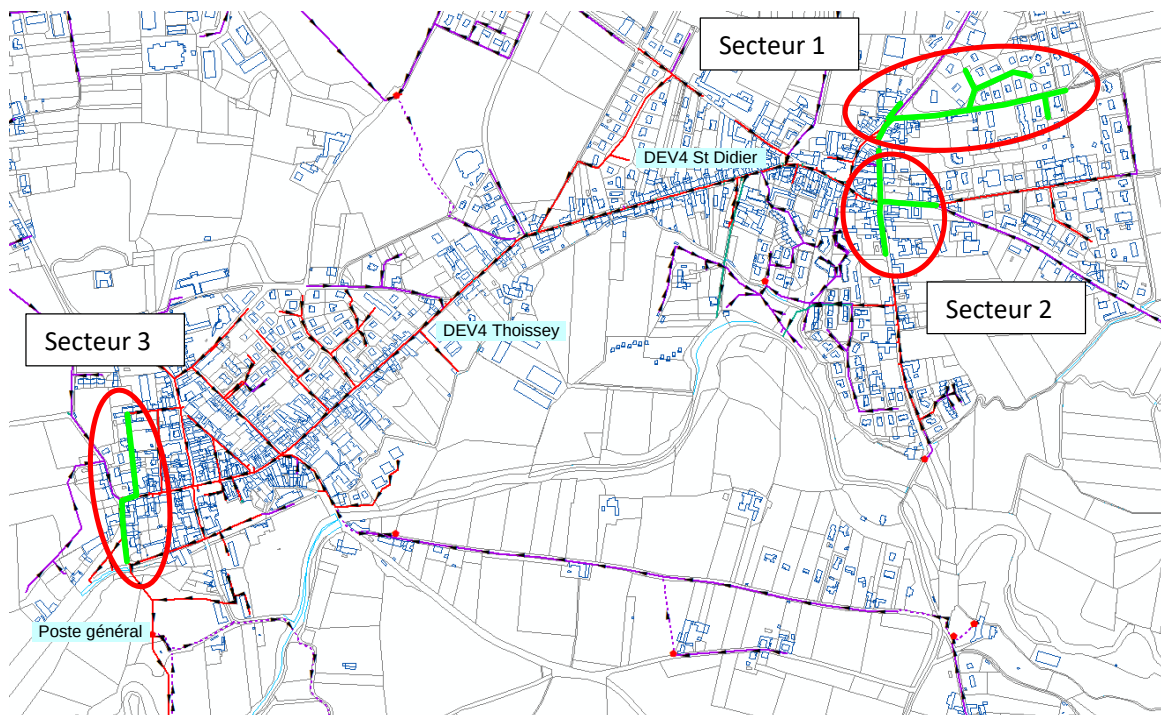


Tableau 29 : carte des secteurs envisagés pour une mise en séparatif Mogneneins les Deaulx

La diminution des surfaces actives raccordées pourrait être envisagée en parallèle par une gestion intégrée des eaux pluviales, notamment par l'infiltration.

La déconnexion au réseau, via l'infiltration à la source ou d'autres techniques (stockage/évaporation via des noues, bassins, toitures végétalisées, etc..) permettrait de ne plus renvoyer toutes ou partie des eaux de pluie vers les milieux récepteurs. Cette approche permet d'intégrer à la fois le volet hydraulique mais aussi paysager et préservation de la biodiversité avec un rôle structurant de l'aménagement de l'espace :

- Revégétaliser les places ;
- Chaussées réservoirs ;
- Noue centrale ;
- Toitures végétalisées ;
- Récupération des eaux de pluies des toitures, végétalisation des bordures de maisons.

Sur le secteur d'étude, les possibilités d'infiltration sont moyennes à faibles, soit une perméabilité de sol d'environ 10^{-7} m/s.

Si le choix de l'infiltration seule est retenu, les surfaces d'infiltration nécessaires sont les suivantes :

- Secteur 1 : de l'ordre de 180 à 220 m²
- Secteur 2 : de l'ordre de 410 à 520 m²
- Secteur 3 : de l'ordre de 160 à 200 m²

Sur le volet de la gestion des eaux pluviales, la compétence est portée par les communes. Dans le cadre des projets de mise en séparatif ciblés par le Schéma Directeur, les communes concernées seront associées aux études si elles sont toujours compétentes au moment de la réalisation des projets afin d'étudier les alternatives possibles de gestion à l'amont.

Les situations seront donc identifiées au cas par cas dans le cadre du programme de travaux en solution alternative à une mise en séparatif.

Pour les constructions neuves, une étude sera réalisée au cas par cas lors des études en amont de la réalisation des travaux pour les eaux pluviales dans les zones de passage en séparatif.

3.10 // Impacts sur le système d'assainissement de Mogneneins Thoissey

3.10.1 /// Continuité de service

La réalisation des travaux n'aura pas d'impact sur la continuité de service en dehors des périodes de raccordement des ouvrages.

En effet, les nouveaux ouvrages et les nouvelles conduites de transfert seront réalisés tout en maintenant les ouvrages existants en service.

Le basculement sera réalisé une fois le fonctionnement des nouveaux ouvrages testés.

Les conditions précises de raccordement seront définies dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre.

3.10.2 /// Impact sur l'autosurveillance des DO et de la STEP

Les projets de raccordement n'auront pas d'impact sur la classification des déversoirs d'orage existants au titre de l'autosurveillance. En effet, les versants de Peyzieux sur Saône et Saint Etienne sur Chalaronne s'effectueront à l'aval du système de collecte.

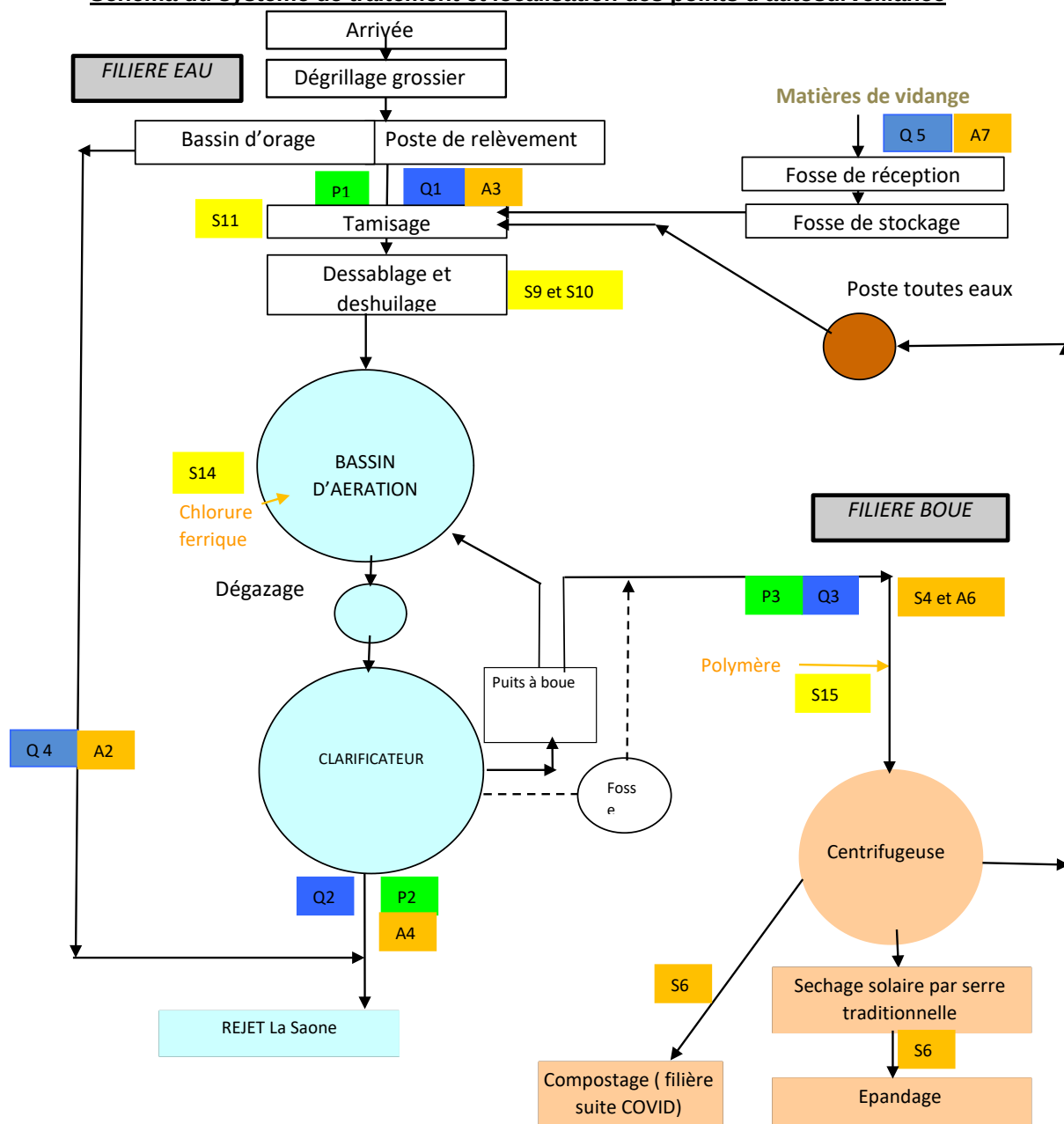
La capacité de la station ne sera pas modifiée. Le raccordement sera sans conséquence sur l'autosurveillance de la station d'épuration.

Il sera créé un unique nouveau point de déversement sur le réseau : le Trop plein du nouveau poste de refoulement situé à proximité de l'ancienne unité de traitement de Peyzieux- sur-Saône sera classé entre 12 et 120 kg de DBO5. Il sera télégéré mais ne sera pas auto-surveillé.

Le bassin en entrée de la STEP de Mogneneins les Deaulx sera intégré dans un nouveau poste de pompage en entrée de station, le trop-plein du bassin sera donc le point A2 de la station. Il est actuellement dans la classe entre 120 et 600 kg de DBO5 et il le restera dans le futur.

Le nouveau schéma d'autosurveillance figure ci-dessous :

Schéma du système de traitement et localisation des points d'autosurveillance



3.10.3 /// Capacité du système d'assainissement à traiter ces nouveaux effluents et à atteindre la conformité collective en phase travaux et en phase exploitation

■ Conformité collective

L'analyse du critère de conformité de la collecte par temps de pluie sur le système d'assainissement de Mogneneins-Thoissey-Les-Deaulx avec la mise en place des aménagements du programme de travaux permet de respecter le critère de collecte retenu.

Critère 3	Solution retenue	
	Nombre de déversement DEV 5 Thoissey	7 déversements / an
	Nombre de déversement DO PR Poste Général	19 déversements / an
	Conformité	Respectée

Tableau 30 : Respect du critère de conformité collective

■ Débit de référence

Le débit de référence du système d'assainissement de Mogneneins Les Deaulx, évalué à l'aide de la modélisation sera de 3087 m³/j à la suite des aménagements du programme de travaux.

■ Charges à traiter par la station en situation future

Le tableau ci-dessous récapitule les charges qui seront traitées par la station de Mogneneins les Deaulx et atteste de l'adéquation de la capacité de la station à traiter les charges futures.

Horizon Future		Volume (m3/j)	MES (kg/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
Situation actuelle	Capacité nominale de la STEP	3160	676	960	480	136	27
	Moyenne actuelle	937.0	155.5	316.5	127.2	39.5	4.3
	Pourcentage de mobilisation de la capacité nominale	30%	23%	33%	27%	29%	16%
Situation future	Flux futurs supplémentaires (extensions, PLU)	122.3	23.3	49.6	20.1	6.2	0.7
	Flux futurs supplémentaires (Peyzieux, St-Etienne)	389.5	126.5	219.0	81.8	29.6	4.6
	Flux futurs supplémentaires (Bassins)	1700.0	255.0	340.0	170.0	51.0	9.2
	Gain résorption ECPP	189.0	-	-	-	-	-
	Taux d'augmentation	216%	260%	192%	214%	220%	335%
	Total flux futurs moyens	2 960	560.3	925.1	399.1	126.3	18.8
	Pourcentage de mobilisation de la capacité nominale	94%	83%	96%	83%	93%	70%

Tableau 31 : Charges futures traitées par la station de Mogneneins les Deaulx

■ Capacité du traitement des boues à traiter les charges projetées

Le raccordement des stations d'épuration de Peyzieux sur Saône et de Saint Etienne sur Chalaronne aura un impact sur la quantité de boues à stocker dans la serre de la station de Mogneneins-Thoissey.

Le raccordement de ces communes devrait entraîner une augmentation de la production de boues estimée sur la base des charges moyennes reçues à ce jour, soit :

- Saint Etienne sur Chalaronne : 1000 EH, soit :
 - 504 kg/semaine avec 72 gMS/EH/j,
 - 399 kg/semaine avec 57 gMS/EH/j.
- Peyzieux sur Saône : 750 EH, soit
 - 378 kg/semaine avec 72 gMS/EH/j,
 - 299 kg/semaine avec 57 gMS/EH/j.

Ainsi, sur la base de la production de boues actuelle (BASA 2019) de 1470 kg/semaine les quantités de boues à traiter passeraient à :

Hypothèses		Boues (kg MS/semaine)	Surface de serre nécessaire (m ²)	Compatible avec la serre de 600 m ²
72 g MS/EH/j	Thoissey (BASA 2019)	1470	350	OUI
	Thoissey + Peyzieux + St Etienne +BO	2487	594	OUI
54 g MS/EH/j	Thoissey (BASA 2019)	1470	350	OUI
	Thoissey + Peyzieux + St Etienne +BO	2303	549	OUI

Tableau 32 : Évaluation de l'impact sur le traitement des boues de Thoissey

La justification de l'adéquation de la capacité de la serre de séchage avec la quantité de boues projetée figure ci-dessous. Elle est basée sur l'étude *FNDAE- documentation technique n°36- le séchage solaire des boues : État de l'art et retours d'expérience*.

Vérification du dimensionnement de la serre à charge actuelle (avec la production de boues du BASA 2019 annoncée à 76,4 T MS en 2019, soit 1470 kg MS/semaine) ➔ **Surface suffisante :**

Quantité de MS	1470	kg MS/semaine
Siccité initiale	20	%
Siccité finale	75	%
Evaporation FNDAE	0,8	T EE/m ² /an
Boues fraîches	382,2	T Boues fraîches/an
Boues séchées	101,92	T Boues séchées/an
Eau à évaporer	280,28	T eau à évaporer
Surface de la serre	350,4	m²

Les boues sont stockées dans la serre et évacuées en épandage une fois par an en juillet/août.

La serre est composée de 4 andains.

Les calculs ci-dessous attestent que la serre de stockage permet largement de répondre à la contrainte de stockage des boues de 6 mois.

4 andains dans la serre de séchage servent au stockage des boues	hauteur	0.8	m
	largeur	1.2	m
	longueur	47	m
	Volume	45.216	m3
	nombre	4	
	volume total	181	m3

Production de boues	Situation actuelle - 1470	kgMEs/semaine	76	t MS/an
	Situation projetées – Hyp 1- 2487	kgMEs/semaine	129	t MS/an
	Situation projetée hyp 2- 2303	kgMEs/semaine	120	t MS/an

siccité moyenne	50%	
concentration moyenne	500	g/l

Volume de boues	Situation actuelle	153	m3/an
	Situation hypothèse 1	259	m3/an
	Situation hypothèse 2	240	m3/an

Durée de stockage disponible	Situation actuelle	14.2	mois
	Situation hypothèse 1	8.4	mois
	Situation hypothèse 2	9.1	mois

■ Impact sur les milieux récepteurs

La méthodologie utilisée est celle décrite en phase 2 du schéma directeur. Cette méthode a été présentée lors du COPIL du 02/10/2020 et n'a pas engendré de remarques de la part des participants au COPIL dont la DREAL et la DDT faisaient partie.

La méthodologie est la suivante :

La méthode d'évaluation de l'impact des flux déversés sur le milieu naturel qui a été appliquée est celle mise en œuvre et préconisée sur **le bassin Rhin-Meuse** (Comment évaluer les objectifs de réduction des flux de substances polluantes d'un agglomération – Bassin Rhin-Meuse - Février 1997).

Le principe de cette méthode est de déterminer une durée totale de déclassement de la qualité d'un cours d'eau, en aval d'une agglomération, par rapport à l'objectif de qualité fixé.

En effet, dans l'hypothèse où le système d'assainissement permet de respecter l'objectif de qualité par temps sec, il ne faut pas que les déversements qui se produisent par temps de pluie entraînent, à eux seuls, des déclassements de qualité trop fréquents dans le milieu récepteur en aval des déversoirs et de l'agglomération, faute de quoi l'objectif de qualité ne pourra pas être réputé atteint et ce, quels que soient les efforts consentis pour traiter la pollution de temps sec.

L'objectif de qualité du cours d'eau récepteur sera réputé atteint en aval de l'agglomération si les concentrations des différents paramètres sont inférieures aux seuils fixés pour ce niveau de qualité dans la grille d'appréciation de la qualité de l'eau. Les données prises en compte sont issues des guides fournis par l'agence de l'eau et sont les suivantes :

	Etat du milieu récepteur				
	Très Bon Etat	Bon Etat	Etat Moyen	Etat Médiocre	Etat Mauvais
DBO5	< 3	3 ≤ < 6	6 ≤ < 10	10 ≤ < 25	≥ 25
DCO	< 20	20 ≤ < 30	30 ≤ < 40	40 ≤ < 80	≥ 80
MES	< 25	25 ≤ < 50	50 ≤ < 100	100 ≤ < 150	≥ 150
NH4	< 0.1	0.1 ≤ < 0.5	0.5 ≤ < 2	2 ≤ < 5	≥ 5
NTK	< 1	1 ≤ < 2	2 ≤ < 4	4 ≤ < 10	≥ 10
Pt	< 0.05	0.05 ≤ < 0.2	0.2 ≤ < 0.5	0.5 ≤ < 1	≥ 1

Tableau 33: Bilan des seuils considérés pour qualifier l'état du milieu récepteur

Dans ces conditions, l'objectif de qualité du milieu récepteur concerné ne pourra pas être atteint si les déversements observés par temps de pluie :

- ✓ engendrent à eux seuls un déclassement de la qualité pendant plus de **5 % du temps**,
- ✓ remettent en cause la vocation ou les usages du cours d'eau ; dans le cas général, en l'absence d'usage spécifique, il s'agit en pratique de limiter les risques de mortalités piscicoles.

Pour une période donnée, une traduction pratique des limites acceptables pour les déversements par temps de pluie est la suivante :

- ✓ on fixe comme contrainte sur cette période que les rejets de temps sec et les déversements par temps de pluie doivent permettre de respecter **l'objectif de qualité pendant une durée cumulée égale au moins à 95 % de la période**,

- ✓ on tolère donc implicitement que pendant les **5 % du temps restant**, du fait des pluies, un déclassement de la qualité du cours d'eau par rapport à son objectif peut survenir.

Pour réaliser l'estimation de l'impact des déversements par temps de pluie, il est proposé de retenir comme période de référence l'année, soit 365 jours.

L'analyse de l'impact des déversements et des rejets des systèmes d'assainissement de l'étude est réalisée sur l'Avanon, la Chalaronne, la Petite Calonne et la Saône.

Ainsi, si la période que l'on retient est par exemple l'année, soit 365 jours, les conditions à respecter sont que les déversements par temps de pluie ne doivent pas conduire à un niveau de qualité en aval moins bon que l'objectif de qualité pendant plus de 18 jours.

Les débits pris en compte figurent dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau	Débit (m ³ /s)	Vitesse (m/s)	Distance de traversée * (m)	Durée minimale d'effet ** (min)	Qualité du milieu initiale***
Saône	71.000	0.050	9 000	3 000	Bon état
Chalaronne	0.049	0.050	10 200	929	Bon état
Avanon	0.005	0.032	1 800	938	Bon état
Petite Calonne	0.008	0.085	500	98	Bon état

Tableau 34: débits pris en compte pour le calcul de l'impact

* Distance de traversée : Correspond à la distance de traversée de la zone d'étude par la cours d'eau

** Durée minimale d'effet : La durée minimale d'effet (supposée constante quelle que soit la pluie) est un paramètre établi dans la méthode de calcul préconisée sur le bassin Rhin-Meuse et permet de prendre le volume de dilution à l'aval du rejet. La durée minimale d'effet est donc le temps mis par la masse d'eau pour parcourir, en aval du déversement, la traversée de la zone d'étude et en ajoutant cette durée à celle du déversement

*** Qualité du milieu initiale : La qualité du milieu naturel initiale considérée correspond à la qualité « objectif » de Bon Etat, en appliquant comme concentration initiale la moyenne des concentrations hautes et basses pour le Bon Etat

Notes :

- ✓ **Saône** : le débit utilisé correspond au QMNA5 de la masse d'eau mesuré au niveau de la station de Macon (code station U4300010). La vitesse référencée est celle observée à l'étiage.
- ✓ **Chalaronne** : le débit utilisé correspond au QMNA5 de la masse d'eau au niveau de la station située à Chatillon-Sur-Chalaronne (code station : U4405020). La vitesse utilisée est celle mesurée par PMH en juillet 2020 ;
- ✓ **Avanon et Petite Calonne** : les deux masses d'eau ne possédant pas de station hydrométrique, les données sont issues des investigations de terrain réalisées par PMH dans le cadre de la présente étude. Le débit des masses d'eaux utilisé correspond au débit mesuré à l'étiage en juillet 2020 par PMH.

L'impact est évalué en situation initiale et en situation finale.

Les aménagements sont définis pour permettre de ne pas déclasser plus de 5% le bon état écologique des cours d'eau. Cette méthode de calcul est très pénalisante puisque le débit du cours d'eau retenu est un débit d'étiage pris en compte tous les jours de l'année.

En situation initiale, les déversements des ouvrages pris en compte sont les suivants :

Système d'assainissement	Rejet/Déversement	Nom de l'ouvrage	Milieu récepteur
Peyzieux-sur-Saône	Rejet	STEP	La Petite Calonne
Garenarans St Cyprien	Rejet	STEP	L'Avanon
	Déversement	TP STEP St Cyprien	
	Déversement	TP PR Romans	
Illiat	Rejet	STEP	
	Déversement	TP STEP Sablons	
Garnerans Montgoin	Rejet	STEP	La Saône
Mogneneins	Rejet	STEP	
Mogneneins-Thoissey	Rejet	STEP	
	Déversement	TP PR Entrée STEP Les Deaulx	
	Déversement	DO DEV1 St Didier / Chalaronne	
	Déversement	TP PR Sablons	
	Déversement	DO DEV1 Thoissey	
	Déversement	DO Amont PR Camping Thoissey	
	Déversement	TP PR Château Bel Air	
	Déversement	DO DEV138 St Didier / Chalaronne	La Chalaronne
	Déversement	DO DEV4 St Didier / Chalaronne	
	Déversement	DO DEV4 Thoissey	
	Déversement	DO DEV3 Thoissey	
	Déversement	DO DEV5 Thoissey	
	Déversement	DO Poste Général	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Rejet	STEP	
	Déversement	DO PR Le Bourg	

Tableau 35 : Rejets et déversements des milieux récepteurs- situation initiale

En situation finale, les rejets pris en compte sont les suivants :

Rejets dans la Chalaronne en situation finale	Volume annuel situation finale
DO_PR_Le_Bourg	1338 m3
DO_DEV5_Thoissey	912 m3
DO_DEV3_Thoissey	0 m3
DO_DEV4_Thoissey	72 m3
DO_DEV4_ST_Didier sur Chalaronne	248 m3
DO_DEV138_ST_Didier sur Chalaronne	67 m3
DO_Poste_Général Vol dev-avec-bassin	52873 m3
Vol déversé au total	55511 m3

Rejets dans la petite Calonne en situation finale	Volume annuel situation finale
Trop-plein du Poste de Peyzieux	32 m3

Rejets dans l'Avanon en situation finale	Volume journalier situation finale
Rejets STEP de Garnerans St Cyprien	74.2 m3/j
Rejets STEP d'Illiat	62.0 m3/j

Rejets dans la Saône en situation finale	Volume annuel situation finale
DO_DEV1_STD	19 m3
TP_PR_Les_Sablons	0 m3
DO_DEV1_Thoissey	0 m3
DO_Amont_PR_Camping_Thoissey	0 m3
TP_PR_Château_Bel_AirVol	25 m3
TP_PR_Entrée_Les_Deaulx avec bassin	7882 m3
Vol dev tot av bassin	7926 m3

Tableau 36 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avec les aménagements

Les impacts sur les milieux avant et après aménagements sont précisés ci-dessous :

■ Qualité de la Saône

Les impacts des déversements sur la qualité de la Saône à la suite des aménagements seront les suivants :

Avant aménagements			Solution mixte et B		
Total déclassement "bon état" - Saône	DCO	0%	Total déclassement "bon état" - Saône	DCO	0 %
	DBO5	0%		DBO5	0 %
	MES	0%		MES	0 %
	N TK	0%		NTK	0 %
	NH4	0%		NH4	0 %
	Pt	0%		Pt	0 %

Tableau 37 : Impacts des déversements sur la qualité de la Saône avec les aménagements

L'objectif de bon état écologique est donc respecté avec les aménagements.

■ Qualité de la Chalaronne

Les impacts des déversements sur la qualité de la Chalaronne sont les suivants :

Avant aménagements			Solution mixte et B		
Total déclassement "bon état" Chalaronne	DCO	19 %	Total déclassement "bon état" - Chalaronne	DCO	5.2 %
	DBO5	19 %		DBO5	5.5 %
	MES	12 %		MES	4.1 %
	NTK	19 %		NTK	5.5 %
	NH4	19 %		NH4	5.5 %
	Pt	100 %		Pt	5.5 %

Tableau 38 : Impacts des déversements sur la qualité de la Chalaronne avec les aménagements

L'objectif de ne pas dépasser 5 % de déclassement du « bon état », sera respecté sur la Chalaronne (certains objectifs seront de 5.5 ou 5.2 % soit très proche de l'objectif des 5%, donc considéré comme respectés).

Pour mémoire, cette approche prend en compte le débit d'étiage et les rejets d'une année.

- Impacts sur l'Avanon
 - Avant aménagements

	Volume (m3/j)	Concentrations (mg/l)					
		DBO5	DCO	MES	NTK	N-NH4	Ptot
L'Avanon - Amont en "Bon état"	450.5	4.5	25.0	37.5	1.5	0.3	0.125
Rejets STEP de Garnerans St Cyprien	74.2	3.4	24.2	3.7	4.3	3.8	4.3
Rejets STEP d'Illiat	62.0	3.0	12.8	2.8	1.6	0.6	1.7
L'Avanon (calcul par dilution)	586.7	4.2	23.6	29.6	1.9	0.8	0.8
L'Avanon - Classement		BON	BON	BON	BON	MOYEN	MEDIOCRE

Tableau 39 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avant les aménagements

- Après aménagements

	Volume (m3/j)	Concentrations (mg/l)					
		DBO5	DCO	MES	NTK	N-NH4	Ptot
L'Avanon - Amont en "Bon état"	450.5	4.5	25.0	37.5	1.5	0.3	0.125
Rejets STEP de Garnerans St Cyprien	74.2	3.4	24.2	3.7	4.3	3.8	4.3
Rejets STEP d'Illiat	62.0	3.0	12.8	2.8	1.6	0.6	1.7
L'Avanon (calcul par dilution)	586.7	4.2	23.6	29.6	1.9	0.8	0.8
L'Avanon - Classement		BON	BON	BON	BON	MOYEN	MEDIOCRE

Tableau 40 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avec les aménagements

Les rejets des deux stations d'épuration (Garnerans St Cyprien et Illiat) n'entraînent pas de déclassement de l'Avanon sur les paramètres DBO5, DCO, MES et NTK. La classe de qualité « bon état » de la masse d'eau est maintenue pour ces 4 paramètres.

En revanche, **les paramètres N-NH4 et Phosphore total** ont un très fort impact sur le milieu récepteur puisqu'ils sont responsables de son **déclassement** respectivement à l'état « **moyen** » et à l'état « **médiocre** ».

Pour rappel, les deux stations d'épuration ne traitent pas le phosphore.

La situation est inchangée avant et après aménagements.

- Impacts sur la petite Calonne
 - Avant aménagements

	Volume (m3/j)	Concentrations (mg/l)					
		DBO5	DCO	MES	NTK	N-NH4	Ptot
La Petite Calonne - Amont en "Bon état"	682.9	4.5	25.0	37.5	1.5	0.3	0.125
Rejets STEP Peyzieux-sur-Saône	74.2	4.8	62.3	13.3	16.8	15.5	8.9
La Petite Calonne (calcul par dilution)	757.1	4.5	28.7	35.1	3.0	1.8	1.0
La Petite Calonne - Classement		BON	BON	BON	MOYEN	MOYEN	MEDIOCRE

Tableau 41 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avant les aménagements

- Après aménagements

Le rejet de la station de Peyzieux sur Saône sera supprimé.

Seul le trop trop-plein du poste de transfert déversera à concurrence de 33 m3/an .

Total déclassement "bon état" - La Petite Calonne	Solution mixte et B	
	DCO	0.8 %
	DBO5	0.8 %
	MES	0.5 %
	NTK	0.8 %
	NH4	0.8 %
	Pt	0.8 %

Tableau 42 : Impacts des déversements sur la qualité de la Petite Calonne avec les aménagements

Pour mémoire, cette approche prend en compte le débit d'étiage et les rejets d'une année.

3.10.4 /// Demande de modification du débit de conception de la station d'épuration de Mogneneins Thoissey

Le débit de conception de l'ouvrage de traitement de $1600 \text{ m}^3/\text{j}$ ne correspond pas à la capacité de traitement de la station. Aucune information n'a été retrouvée sur le mode de calcul de ce débit.

La station peut traiter $135 \text{ m}^3/\text{h}$ (débit relevé à ce jour par les pompes correspondant au débit maximum admissible sur le clarificateur pour respecter la vitesse ascensionnelle de 0.6 m/h) $\times 24 \text{ h} = 3240 \text{ m}^3/\text{j}$, volume auquel il faut déduire environ $2 \text{ h} \times 40 \text{ m}^3/\text{h}$ (pompe toutes eaux) soit $3\,160 \text{ m}^3/\text{j}$.

Ce débit permettra de traiter les effluents du bassin versant sans rejets excessifs en A2 et A5 et sans impacts pour le milieu (pour mémoire, la station d'épuration ne comporte pas de point A5).

Le débit de conception de la station à retenir est donc $3\,160 \text{ m}^3/\text{j}$.

Il est demandé par conséquent de prendre en compte ce débit de conception pour l'évaluation de l'adéquation des installations de la station d'épuration de Mogneneins Thoissey

3.1 I // Moyens de suivi et de surveillance des nouveaux ouvrages

- Nouveaux ouvrages créés

A l'exception du trop-plein du nouveau poste de refoulement situé à proximité de l'ancienne station de Peyzieux-sur-Saône, il n'est prévu aucun nouvel ouvrage de délestage sur les nouveaux réseaux de transit.

Le Trop plein du nouveau poste de refoulement situé à proximité de l'ancienne unité de traitement de Peyzieux-sur-Saône sera classé entre 12 et 120 kg de DBO5.

Il sera télégraphié et une détection de surverse sera mise en place.

Le bassin en entrée de la STEP de Mogneneins les Deaulx sera intégré dans un nouveau poste de pompage en entrée de station, le trop-plein du bassin sera donc le point A2 de la station. Il est actuellement dans la classe entre 120 et 600 kg de DBO5 et il le restera dans le futur.

- Moyens de surveillance en phase travaux

Les nouveaux ouvrages seront mis en service au moment du raccordement / basculement et arrêt des stations existantes.

Le suivi en phase travaux des équipements d'autosurveillance sera donc inchangé.

- Moyens de surveillance en phase d'exploitation

Station d'épuration : points A2,A3,A4

Les moyens de surveillance et de suivi du fonctionnement de la station sont ceux mis en place dans le cadre de l'autosurveillance de la station d'épuration et du système de collecte.

Les modalités de surveillance des équipements d'autosurveillance de la station de traitement des eaux usées de Mogneneins les Deaulx resteront inchangées par rapport à celles décrites dans le manuel d'autosurveillance.

Le manuel d'autosurveillance sera mis à jour.

3.12 // Modalités de suppression des systèmes de traitement de St-Etienne-sur-Chalaronne et Peyzieux-sur-Saône et de remise en état des sites au titre des articles R214-45 et 48 du code de l'environnement.

Les modalités de suppression des ouvrages de la station de Peyzieux sur Saone et de Saint Etienne sur Chalaronne suivront les principes généraux suivants :

- Les diagnostics préalables à la démolition seront réalisés,
- Les équipements seront démontés,
- Les ouvrages seront nettoyés et curés préalablement à la démolition,
- Les ouvrages seront démolis à -1 m sous le TN,
- Les matériaux de démolition seront triés et envoyés en centre de traitement agréés,
- Un récolement des ouvrages sera réalisé avant remblaiement,
- Les ouvrages comblés et le terrain d'emprise remis en état,
- Une mise à jour du SIG sera réalisée.

Des compléments au cas par cas une fois les études de maîtrise d'œuvre réalisées, seront transmis comme la nature précise des travaux connus en fonction des aménagements prévus sur les zones dégagées de l'emprise des travaux.

4 / Protocoles d'alerte

Concernant les protocoles d'alertes, l'avis des ARS figure ci-dessous :

- Pour celui demandé vis-vis-des DO situés dans le périmètre des champs captant de St Didier sur Chalaronne, Mme GIL-VAILLER de l'ARS de l'Ain a indiqué qu'il convenait d'attendre l'avis de l'hydrogéologue (dans le cadre de la procédure de modification de la DUP de la zone de captage) et que si protocole il devait y avoir il engagerait le gestionnaire de la ressource en eau et du réseau d'assainissement ;
- Pour celui demandé vis-à-vis du rejet de la STEP de Mogneneins dans la Saône, l'ARS du Rhône a indiqué qu'elle n'a jamais élaboré ou signé de tel protocole.

5 / Identification du rejet de la lagune de Mogneneins

La carte ci-dessous présente la localisation des unités de traitement de Mogneneins les Deaulx et Mogneneins Lagune.



L'exutoire de la STEP de Mogneneins - Les Deaulx s'effectue dans la Saône sur la commune de Mogneneins au niveau du Pré Rontay via un collecteur spécifique.

L'exutoire de la lagune de Mogneneins s'effectue dans un cours d'eau longeant le chemin rural dit des Bonnardes sur la commune de Mogneneins. Le cours d'eau rejoint la Saône et n'a aucun tracé ou ouvrage commun avec le rejet de la station de Mogneneins les Deaulx.

Les plans ci-dessous présentent les canalisations de rejet des 2 installations. La canalisation de la STEP de Mogneneins Lagune passe au-dessus de la canalisation de rejet de Mogneneins les Deaulx et se termine dans un cours d'eau longeant le chemin rural dit des Bonnardes se situant sur la commune de Mogneneins.



Figure 31 – Plans des conduites

Une reconnaissance de terrain a été effectuée qui permet d'en attester. Les éléments justificatifs figurent ci-dessous :



Figure 32 – Localisation de l'arrivée du rejet de la station de Mogneneins lagune dans le cours d'eau



Figure 33 – Localisation de l'arrivée du rejet de la station de Mogneneins lagune dans le cours d'eau – Vue satellite

La canalisation de rejet (en marron) de la lagune de Mogneneins rejoint le cours d'eau figurant ci-dessus. Ce cours d'eau a été expertisé.

La cartographie est extraite du SIG http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/100/cartographie_ce_ain.map.

Une visite de terrain a permis d'identifier l'arrivée de la conduite de rejet de la lagune dans le cours d'eau comme en atteste la photographie ci-dessous :

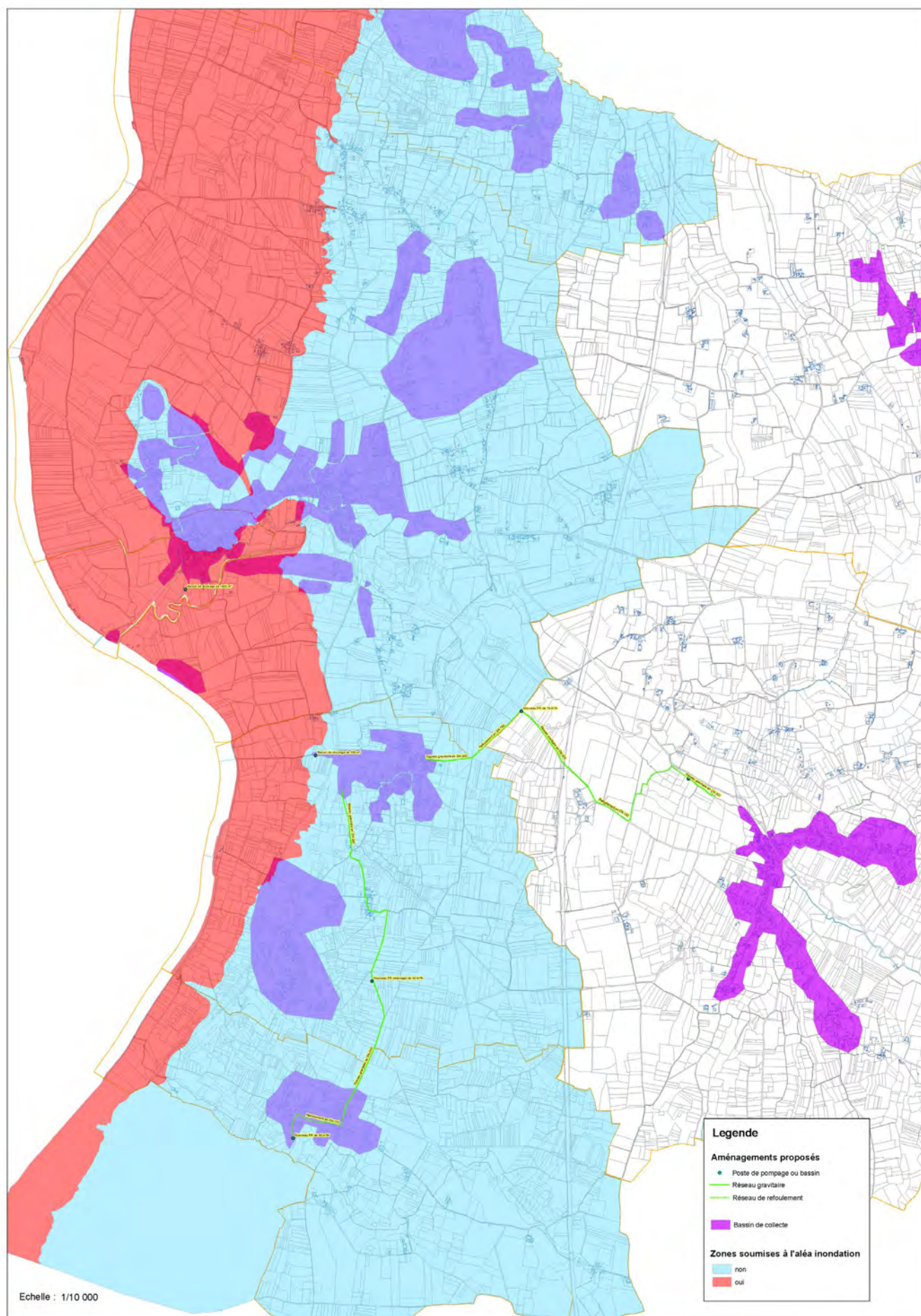


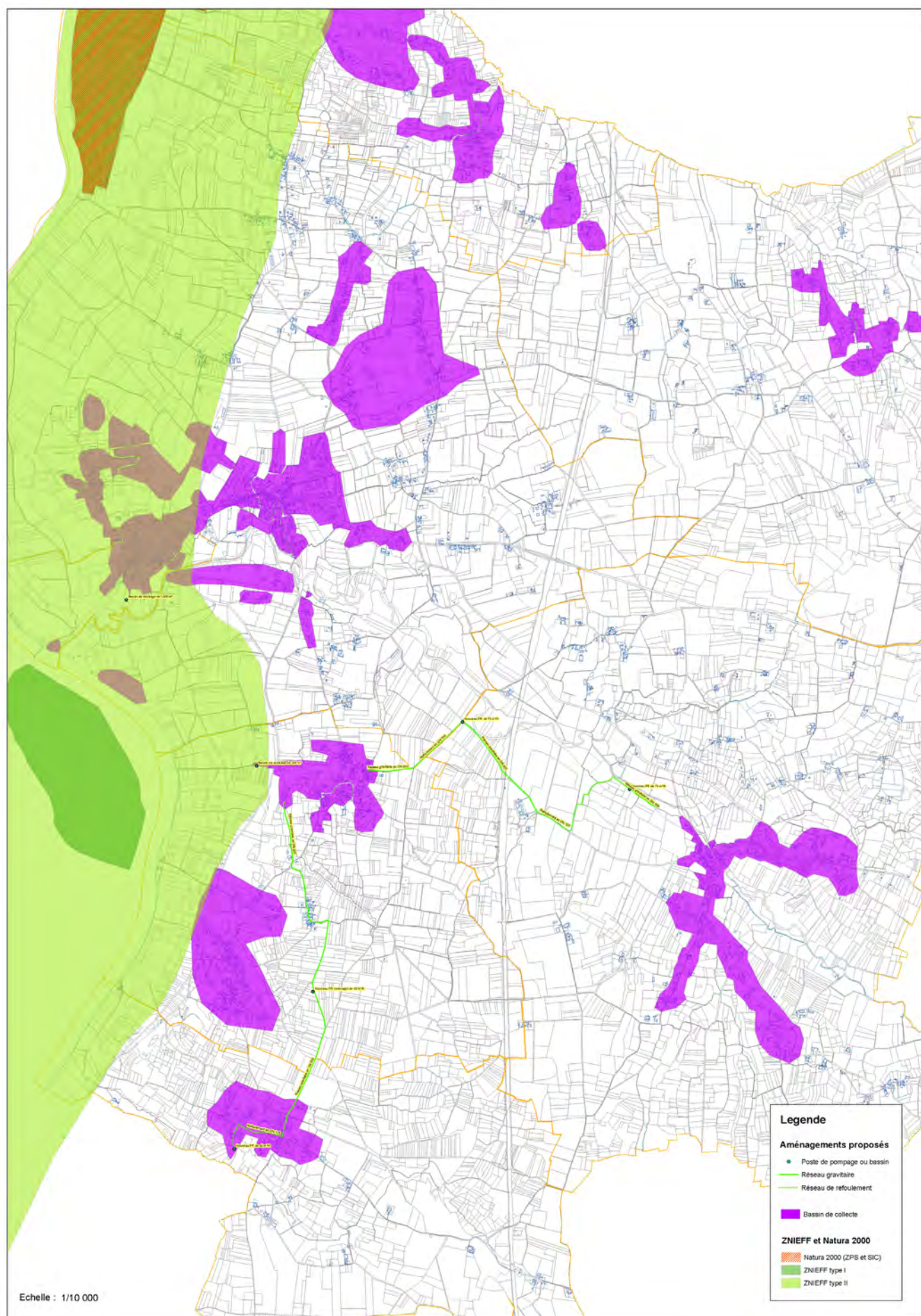
Figure 34 – Photographie de l'arrivée canalisation rejet lagune Mogneneins dans le cours d'eau « expertisé » + vue amont sur cours d'eau

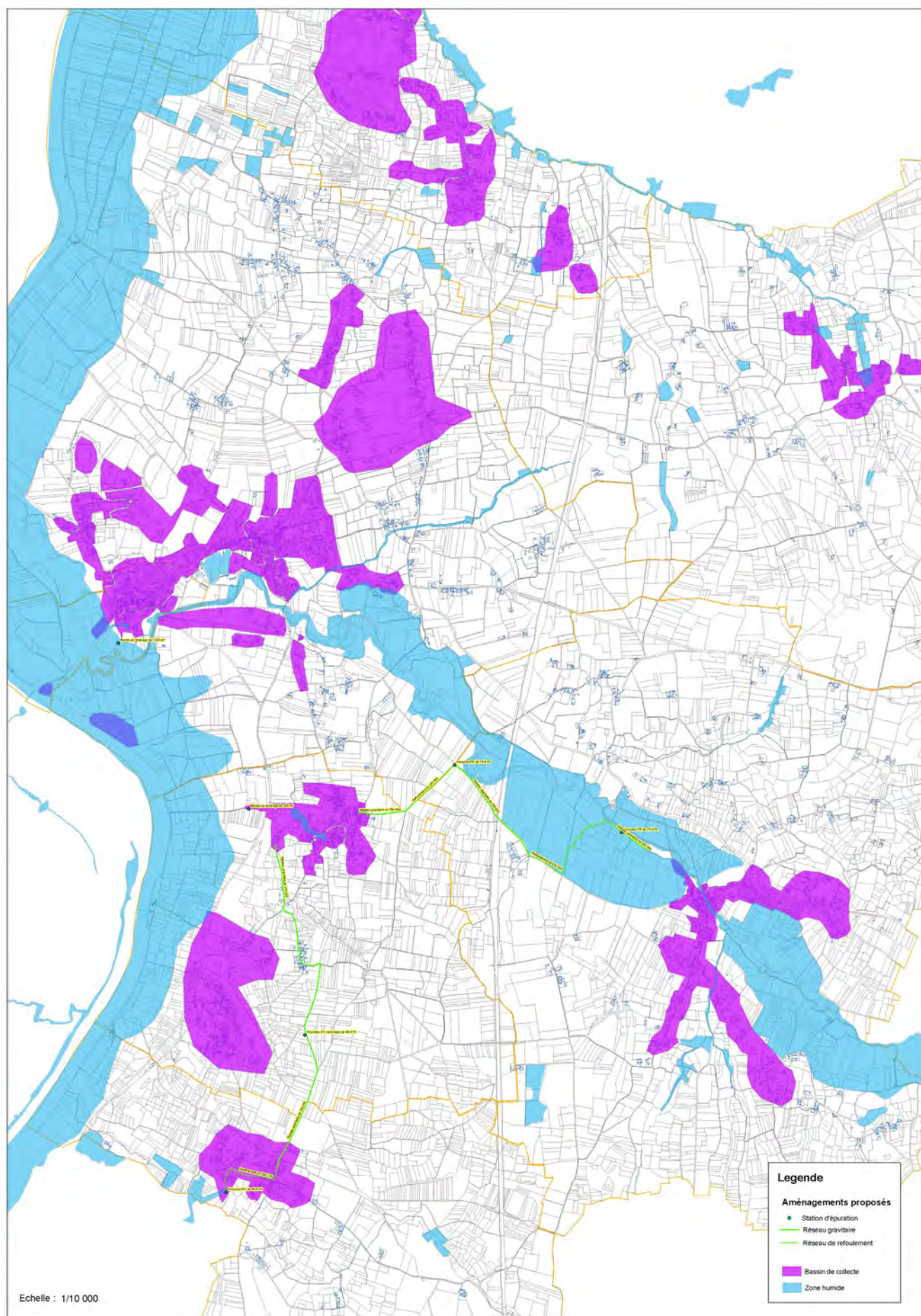


Figure 35 – Arrivée canalisation rejet lagune Mogneneins dans le cours d'eau « expertisé » + vue aval

6 / Annexe 1 – Carte des enjeux environnementaux







7 / Annexe 2- Calendrier d'avancement et détail de la fiche action n°20

ANOMALIES DES TESTS A LA FUMEE - SDA CCVSC partie Nord

Numéro anomalie	Adresses du site	Communes	Parcelles	Anomalies indiquées SDA	Date contrôle problème privé par SUEZ Eau France + conclusions rapport transmis au propriétaire	Date vérification boîte de branchement par SUEZ Eau France + conclusions (à remplacer ou non)
Anomalie n°1	64 Chemin de la Charrière	01140 MOGNENEINS	B 1210	EP toiture	25/06/2021: Une descente EP à déconnecter des EU	
Anomalie n°2	230 Montée des Avaneins	01140 MOGNENEINS	B 1209	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°3	321 Route de Jorfond	01140 MOGNENEINS	B 1272	EP toiture	30/06/2021: Descente EP toit pool-house à déconnecter des EU	
Anomalie n°4	214 Route de Jorfond	01140 MOGNENEINS	B 119	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°5	1 Rue Raymond Noël	01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	B 391	EP toiture	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°6	1 Rue Raymond Noël	01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	B 391	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°7	491 Rue des Sports	01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	ZV 131	EP toiture	02/07/2021: EP à déconnecter des EU	
Anomalie n°8	39 Rue des Roseraies	01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	ZW 157	EP toiture	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°41	768 Rue Joseph Berlioz	01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	ZW 137	Regards en privé	02/07/2021: pas d'anomalie détectée, raccordement conforme	
Anomalie n°10	222 Route de Simandre	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	C 553	Regards en privé	15/10/2021: grille devant chenil à obstruer ou raccorder aux EP	

ANOMALIES DES TESTS A LA FUMEE - SDA CCVSC partie Nord

Numéro anomalie	Adresses du site	Communes	Parcelles	Anomalies indiquées SDA	Date contrôle problème privé par SUEZ Eau France + conclusions rapport transmis au propriétaire	Date vérification boîte de branchement par SUEZ Eau France + conclusions (à remplacer ou non)
Anomalie n°11	194 Route de Simandre	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	C 556	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°11	188 Route de Simandre	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	C 554	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°13	19 Rue de Trelon	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	B 854	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°14	48 Route de Simandre	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	C 445	EP toiture	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°15	115 Grande Rue	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 640	Regards en privé	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°16	17 Impasse du Puits	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 448	EP toiture	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°17	101 Impasse du Puits	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 694	Mauvaise étanchéité regards de collecte EU	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°18	73 Impasse de la Petite Calonne	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 528	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°19	75 Impasse de la Petite Calonne	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 529	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°23	257 Rue du Champ de Favre	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 728	EP toiture	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°24	327 Rue de l'église	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 668	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022

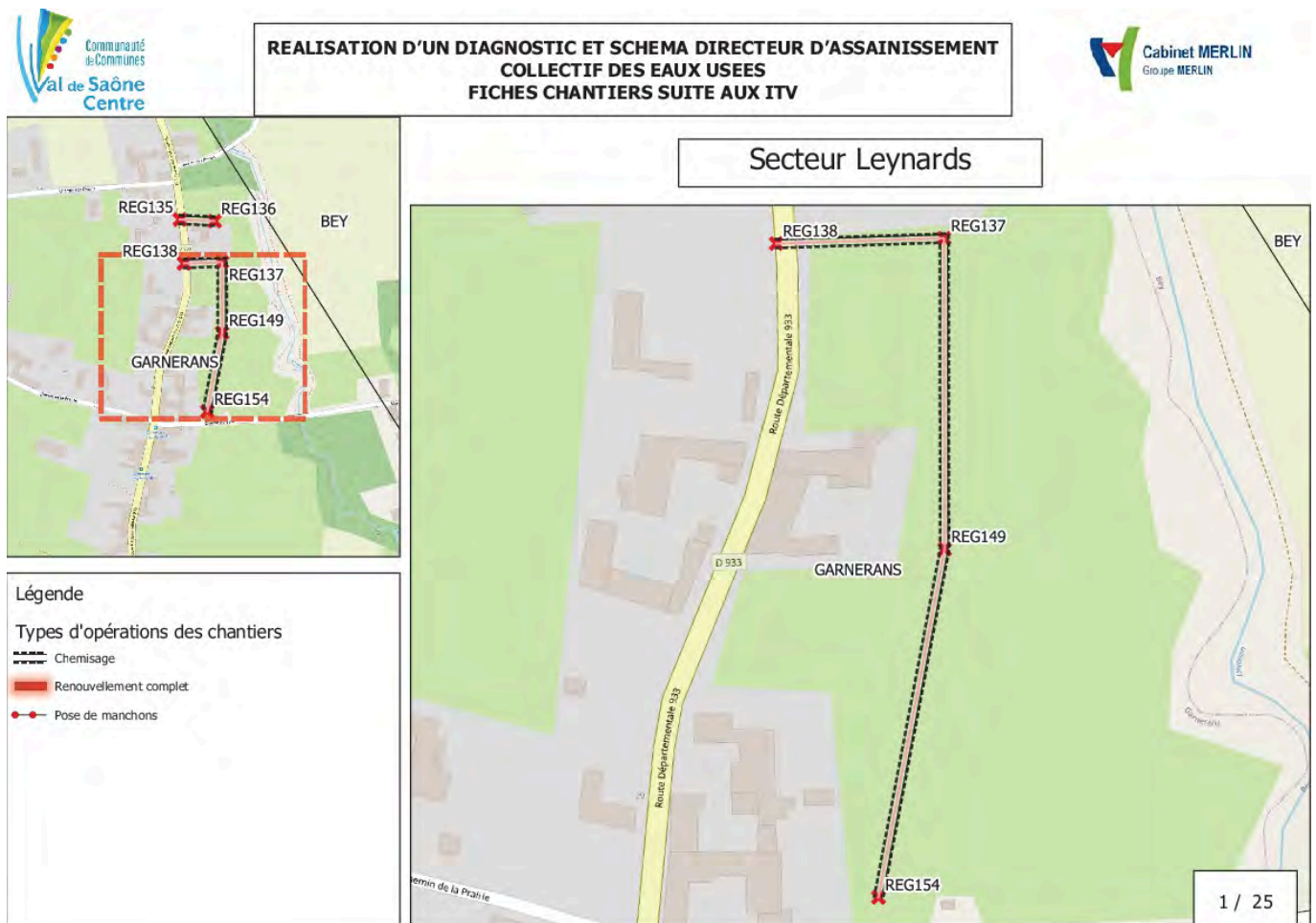
ANOMALIES DES TESTS A LA FUMEE - SDA CCVSC partie Nord

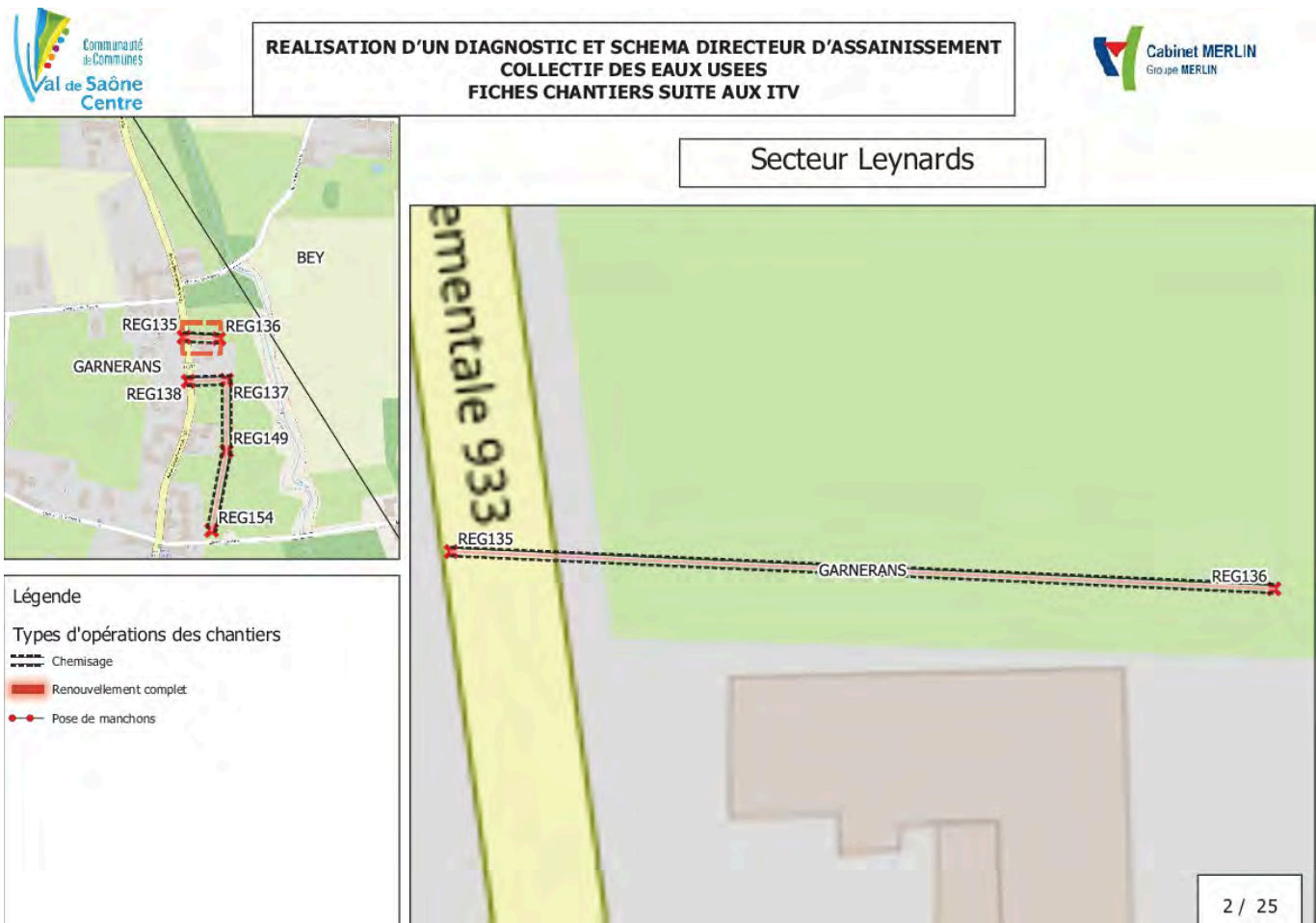
Numéro anomalie	Adresses du site	Communes	Parcelles	Anomalies indiquées SDA	Date contrôle problème privé par SUEZ Eau France + conclusions rapport transmis au propriétaire	Date vérification boîte de branchement par SUEZ Eau France + conclusions (à remplacer ou non)
Anomalie n°25 + 26	108 Rue de l'école	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 880	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°27	259 Route du Beaujolais	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 407	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°28	232 Route du Beaujolais	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 797	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°29	194 Route du Beaujolais	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 224	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°30	185 Route du Beaujolais	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 677	Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°31	83 Route du Beaujolais	01140 PEYZIEUX SUR SAONE	A 867	Regards en privé	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°32	1 Rue de la Bresse	01140 SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	C 136	EP toiture	Courrier relance par CCVSC pour réaliser le contrôle sera fait d'ici 30/06/2022	
Anomalie n°33	2 Place des Combattants	01140 SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	C 1148	Regards en privé	23/02/2022: pas d'anomalie détectée, raccordement conforme	
Anomalie n°34	26 et 30 Rue des Etangs	01140 SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE		Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°34	24 Rue des Etangs	01140 SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE		Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°36 + 37	11 et 19 Rue des Etangs	01140 SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE		Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°38 + 39	1 Rue des Etangs	01140 SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE		Boîte branchement à reprendre		D'ici 31/12/2022
Anomalie n°40	1 et 15 Rue de la Dombes	01140 SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE		Regard à reprendre		D'ici 31/12/2022

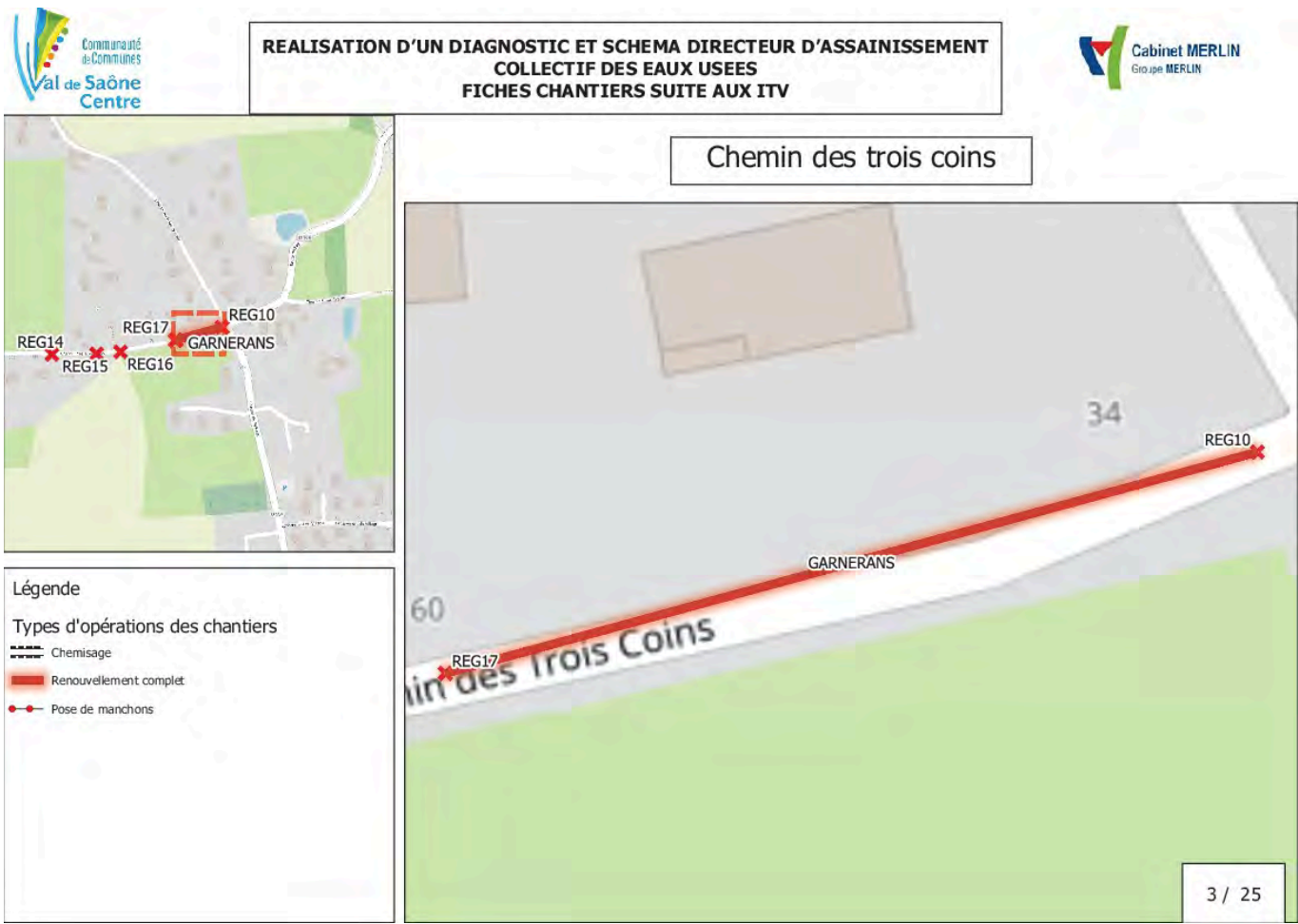
ANOMALIES DES TESTS A LA FUMEE - SDA CCVSC partie Nord

Numéro anomalie	Adresses du site	Communes	Parcelles	Anomalies indiquées SDA	Date contrôle problème privé par SUEZ Eau France + conclusions rapport transmis au propriétaire	Date vérification boîte de branchement par SUEZ Eau France + conclusions (à remplacer ou non)
	Problème domaine privé					
	Problème domaine public					

8 / Annexe 3- Détail des travaux prévus au titre de la fiche action 9

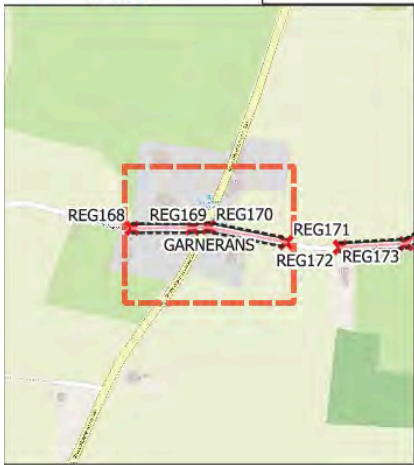








REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV



Légende

Types d'opérations des chantiers

- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons

Chemin de la Gare





REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV



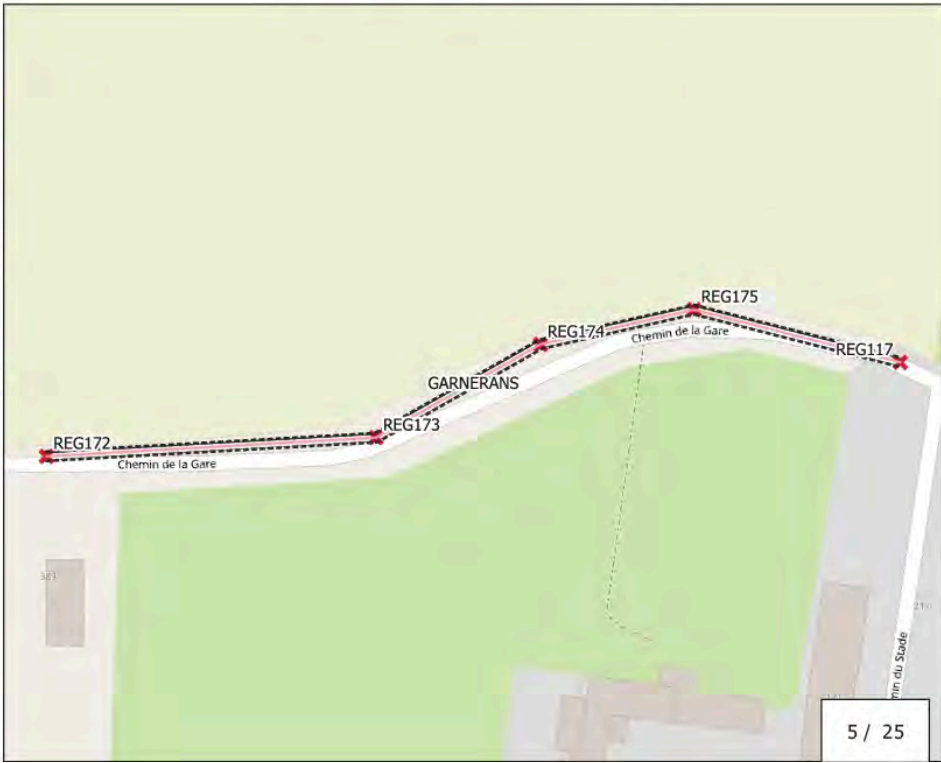
Chemin de la Gare



Légende

Types d'opérations des chantiers

- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons

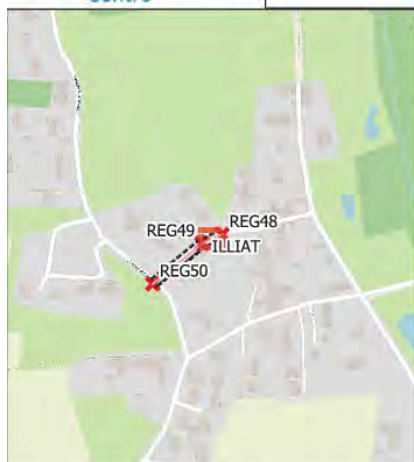




REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV



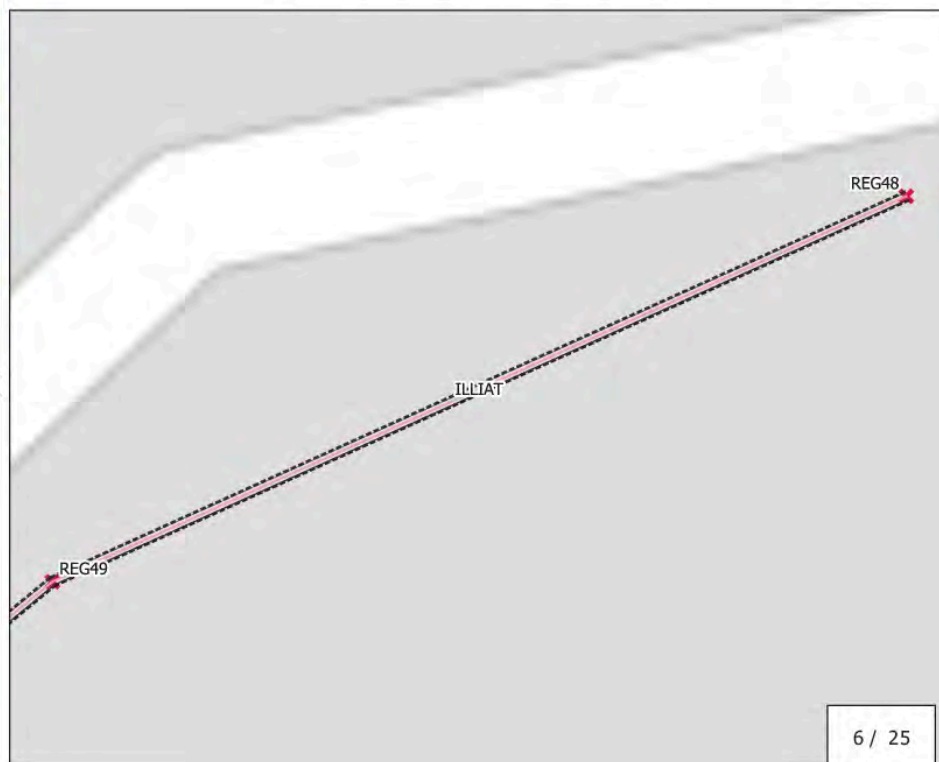
Chemin des Pelletiers



Légende

Types d'opérations des chantiers

- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons





REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV



Route des Etangs



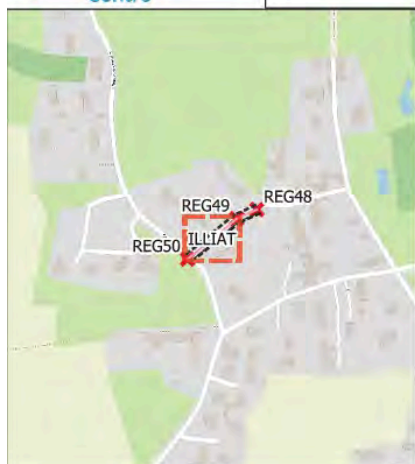
Légende

Types d'opérations des chantiers

- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons



REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV



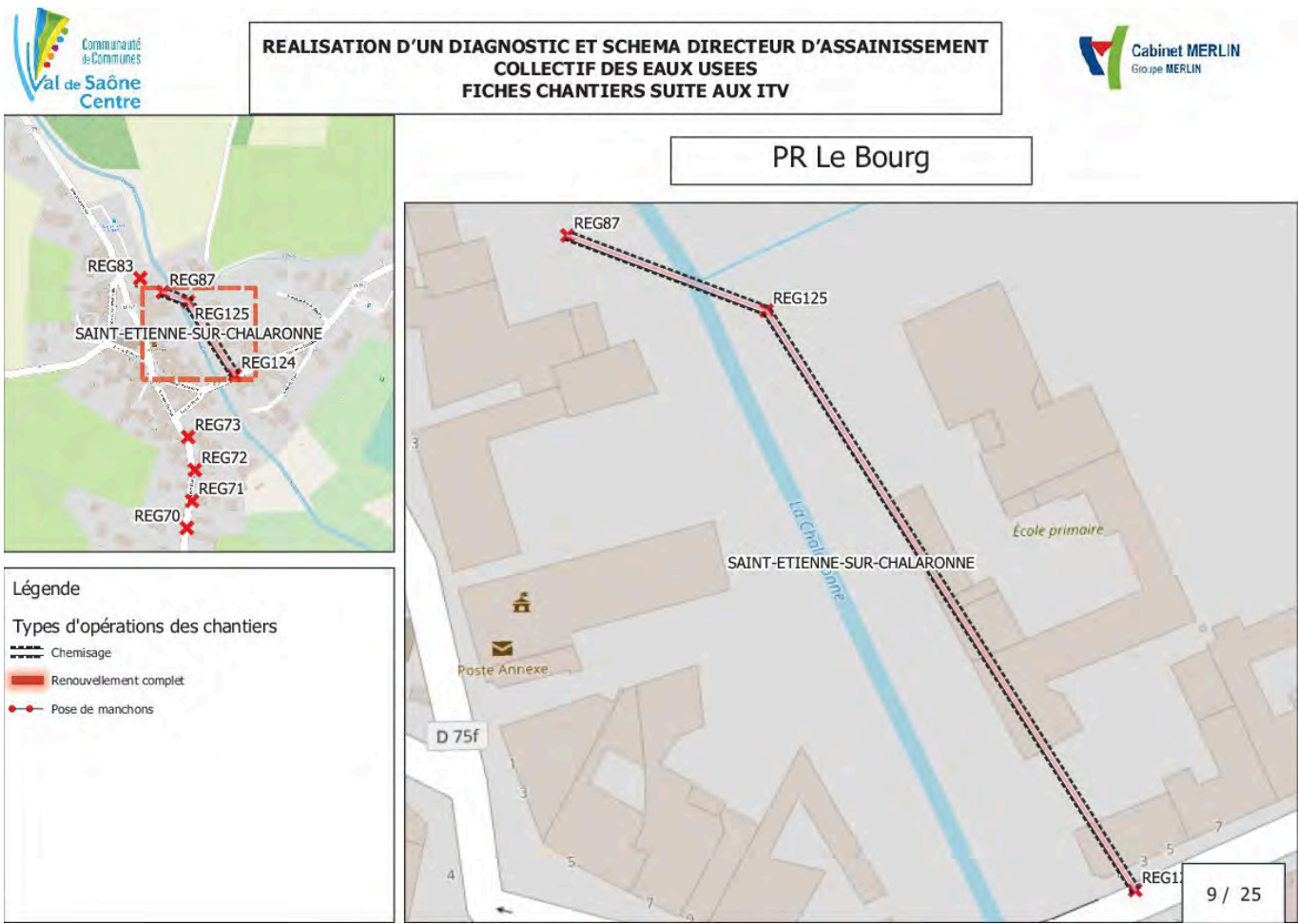
Légende

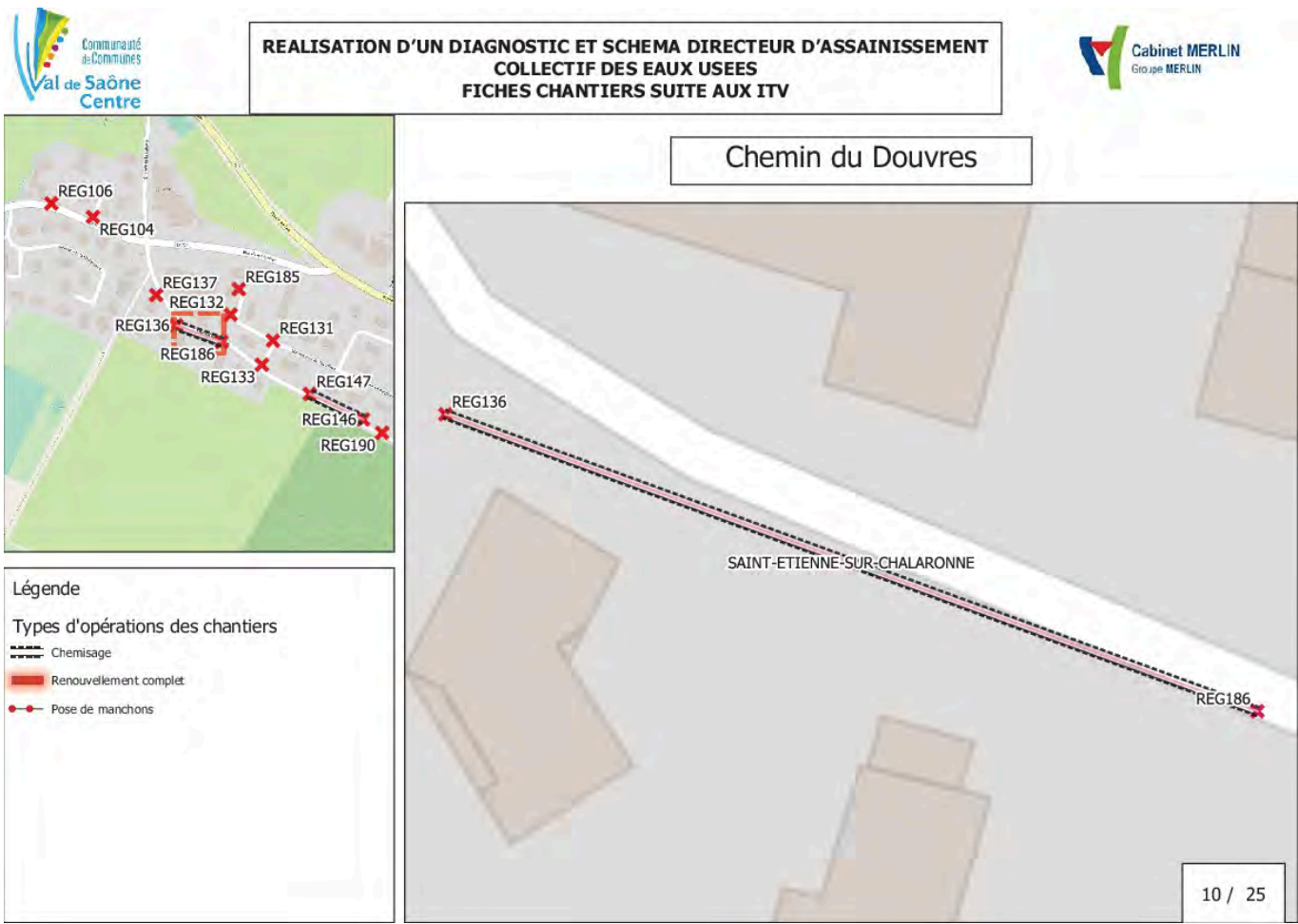
Types d'opérations des chantiers

- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons

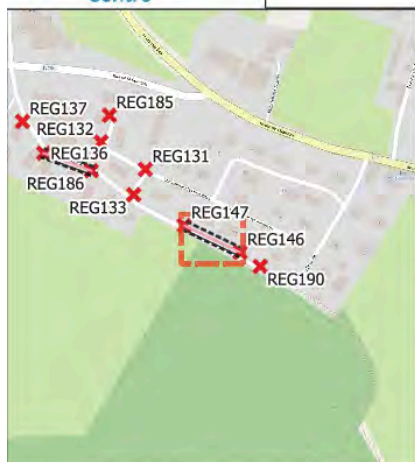
Chemin des Pelletiers







**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV**



Légende

Types d'opérations des chantiers

-  Chemisage
-  Renouvellement complet
-  Pose de manchons

Chemin du Douvres





REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV



Légende

Types d'opérations des chantiers

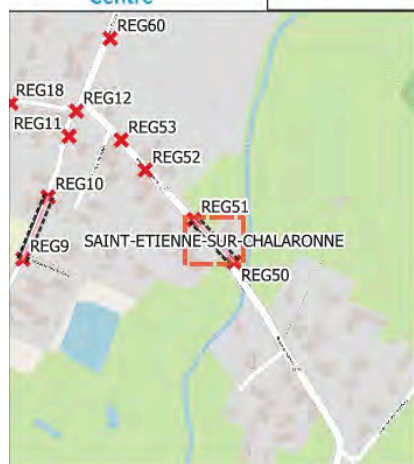
- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons

Route de Jorfond





**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV**



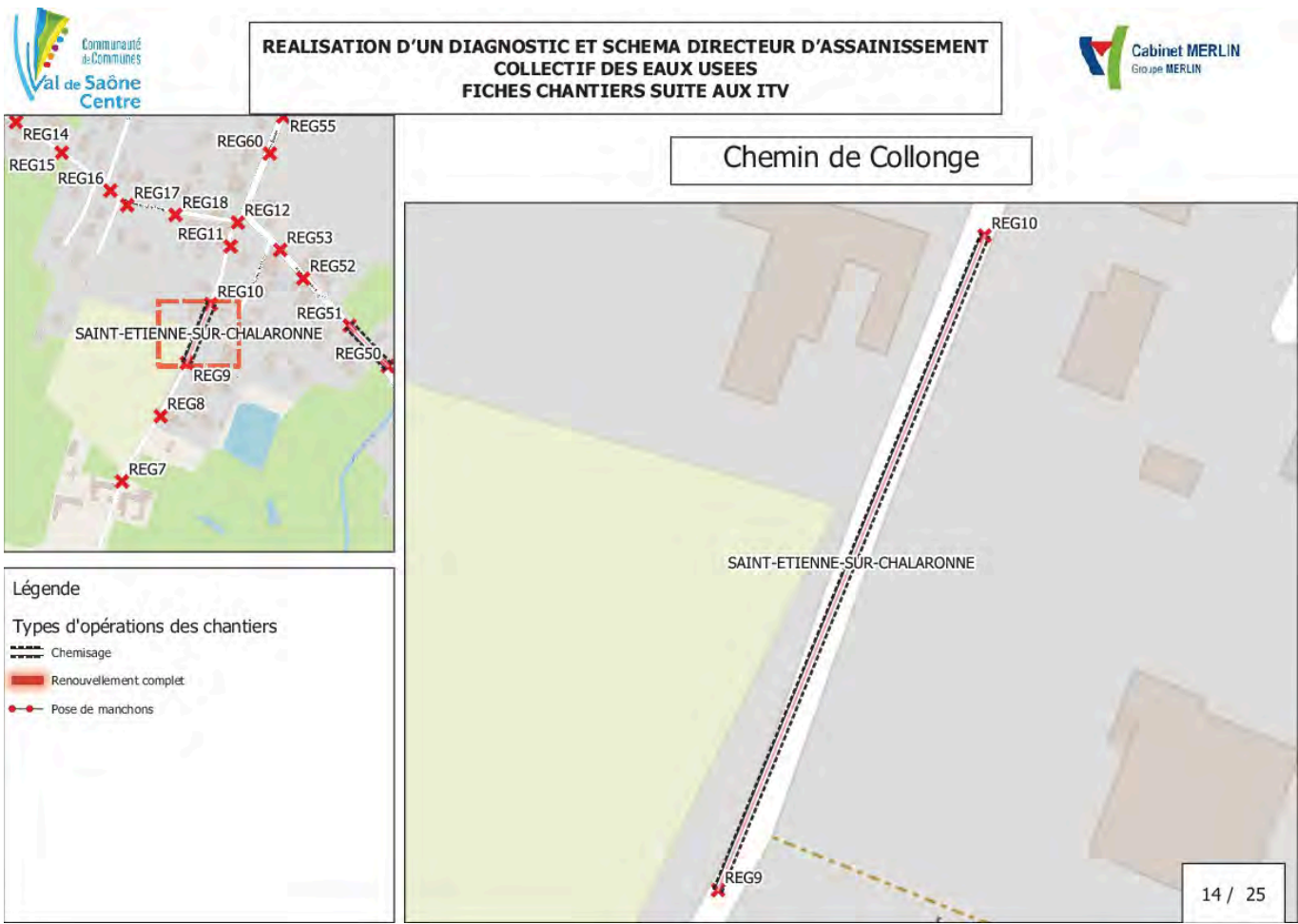
Légende

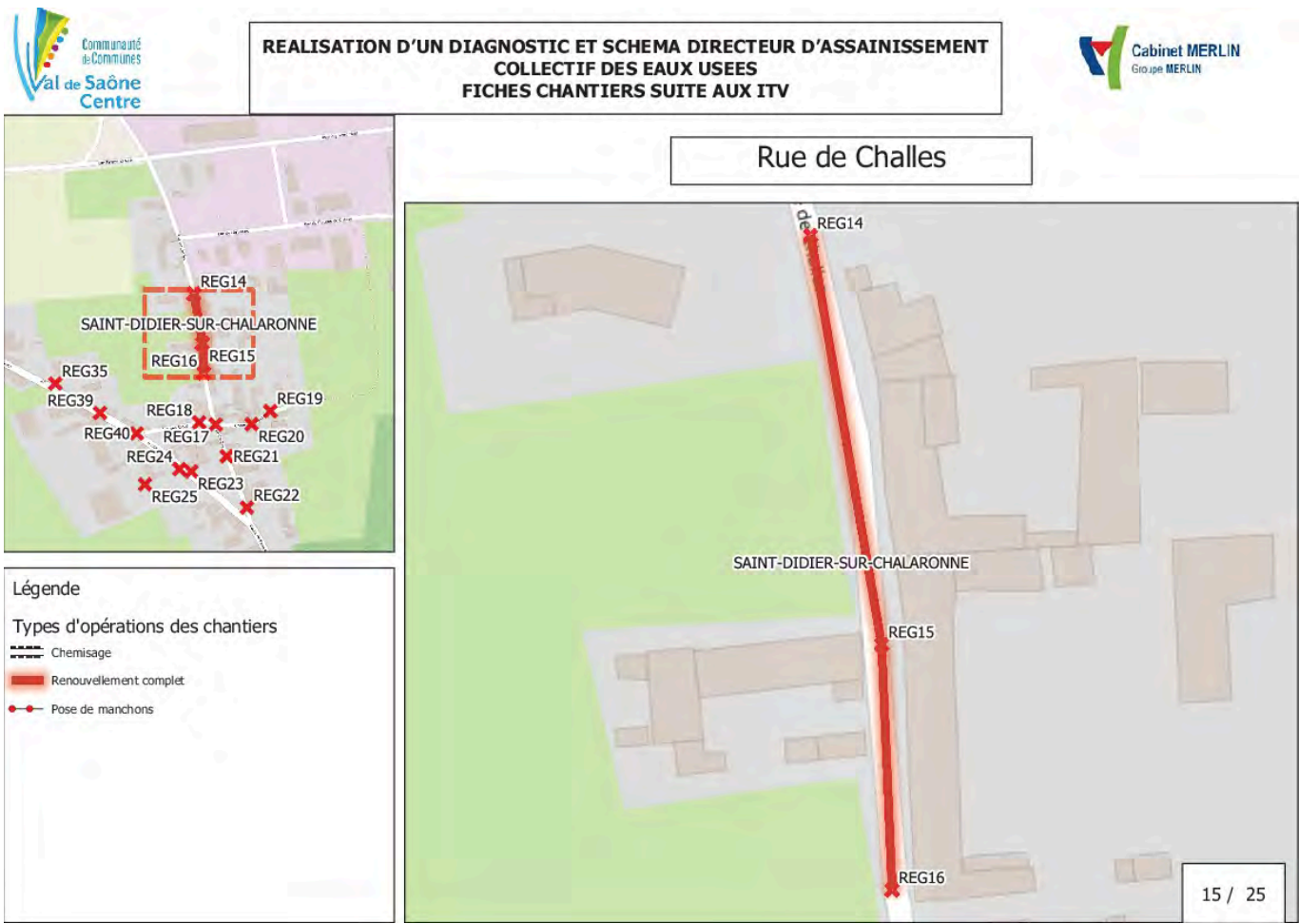
Types d'opérations des chantiers

- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons

Route de Valeins

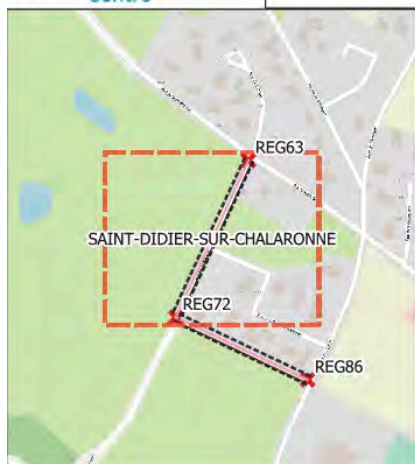








REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV

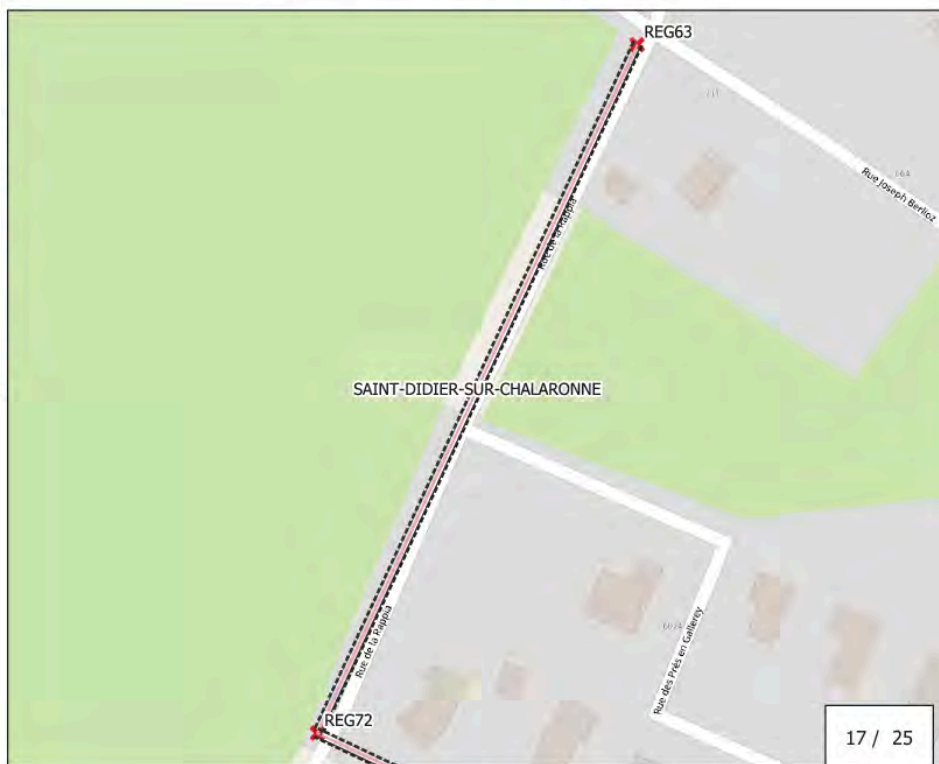


Légende

Types d'opérations des chantiers

-  Chemisage
-  Renouvellement complet
-  Pose de manchons

Rue de la RAPPIA





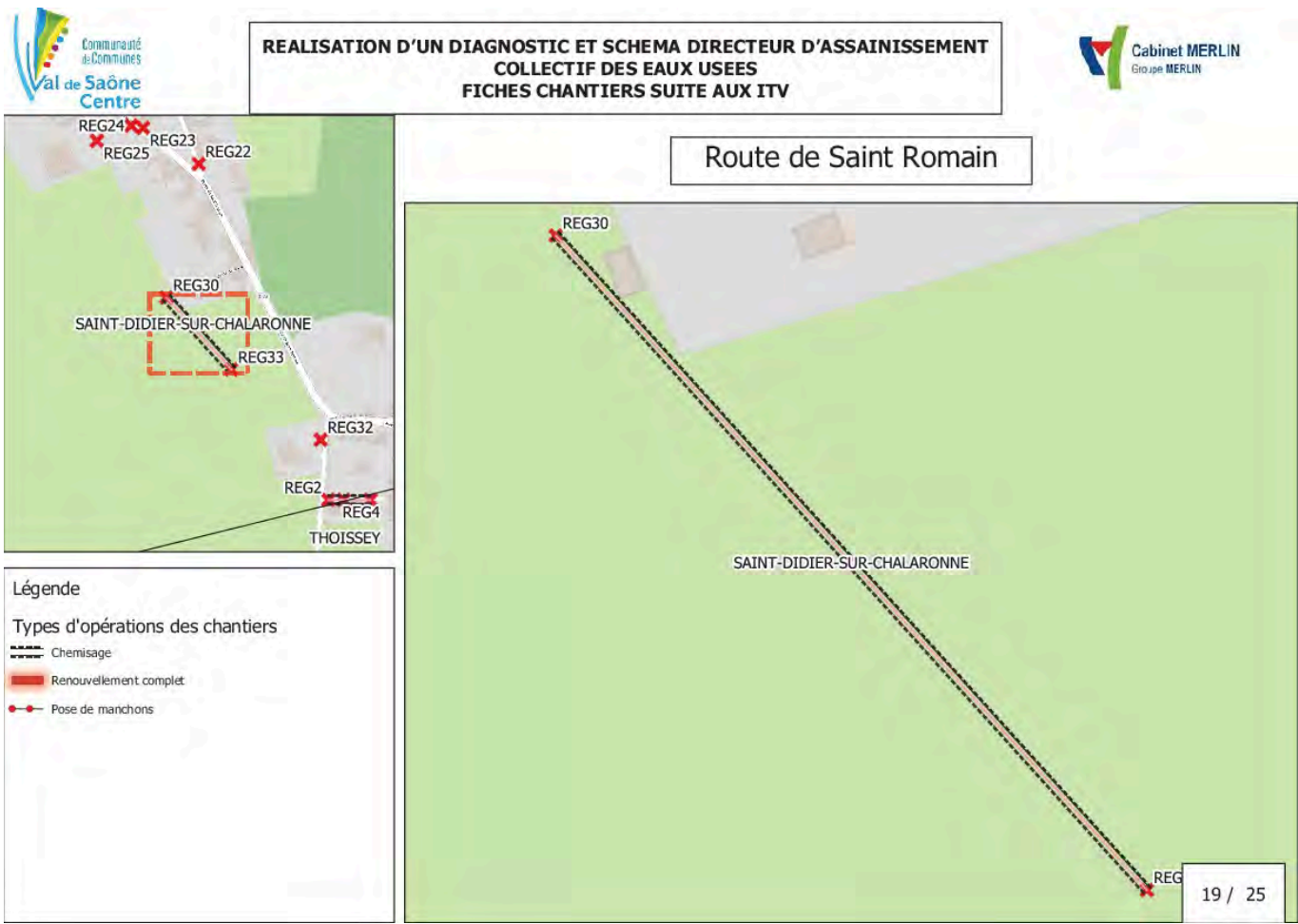
Légende

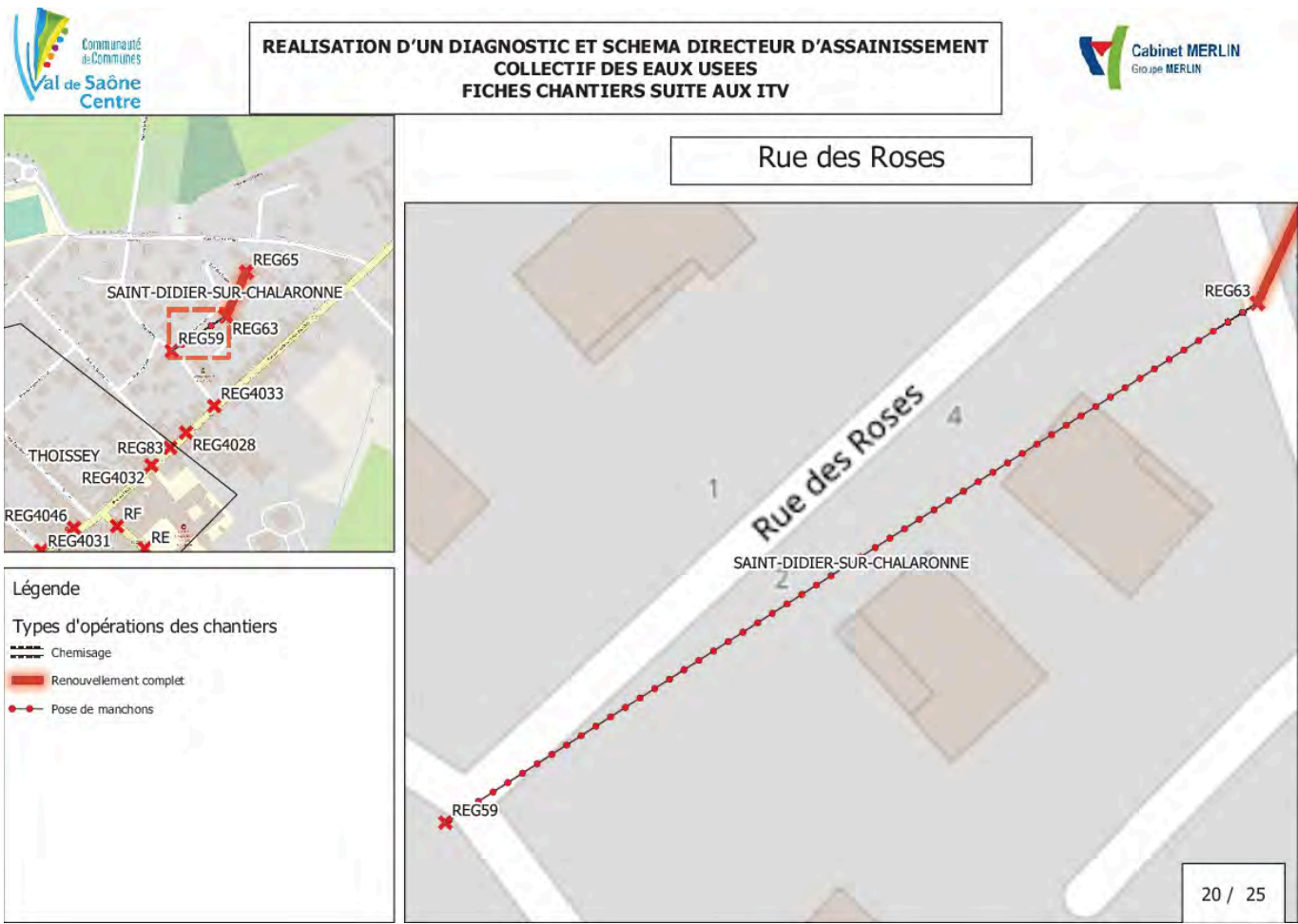
Types d'opérations des chantiers

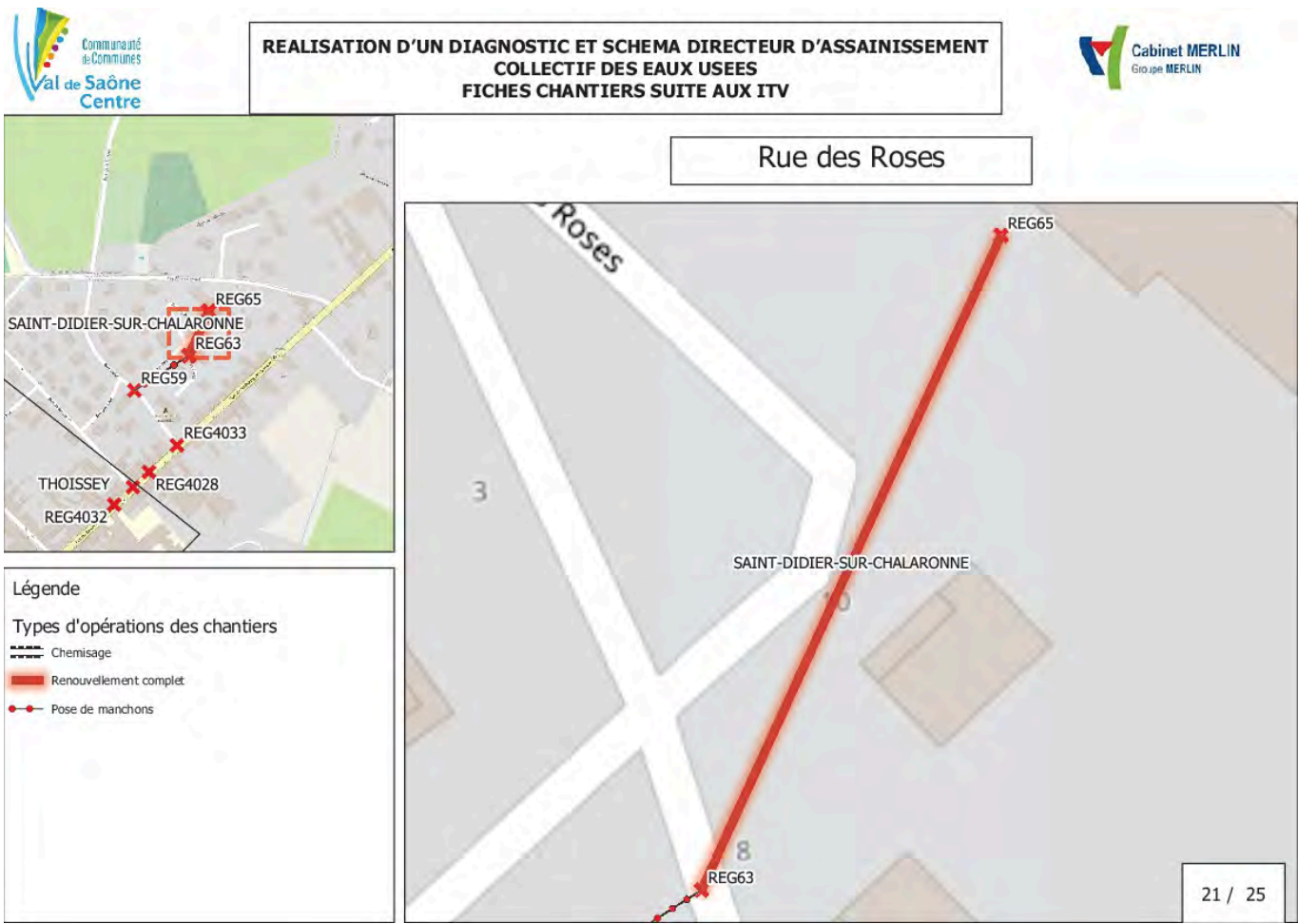
-  Chemisage
-  Renouvellement complet
-  Pose de manchons

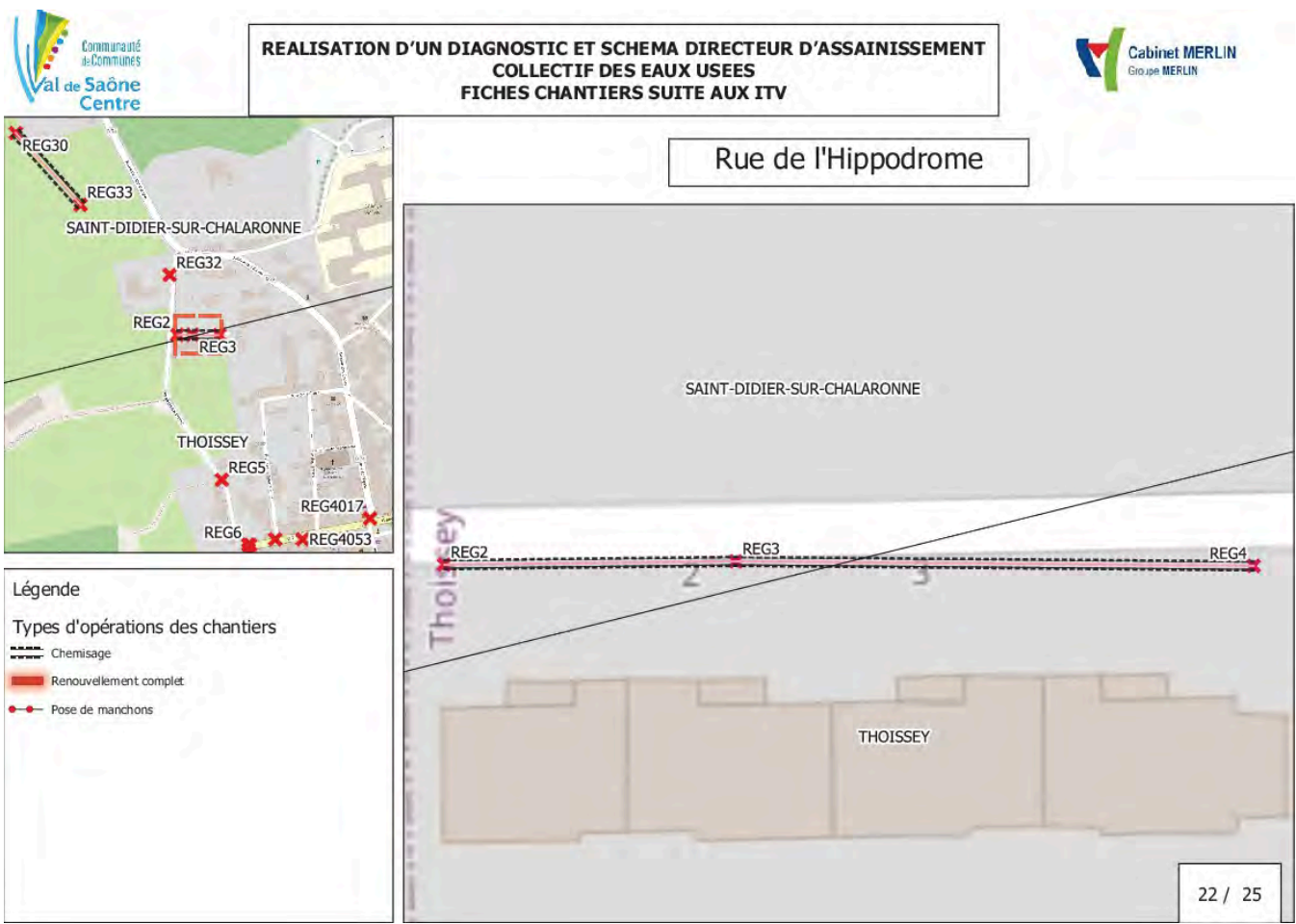
Parc Actival





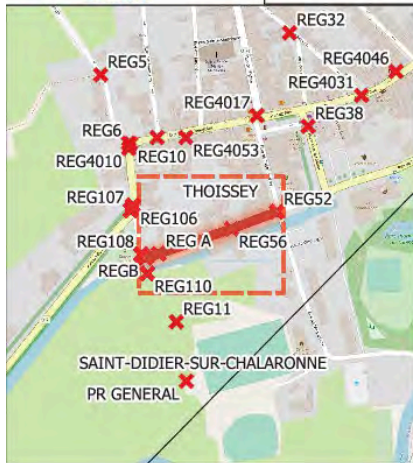








REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES
FICHES CHANTIERS SUITE AUX ITV



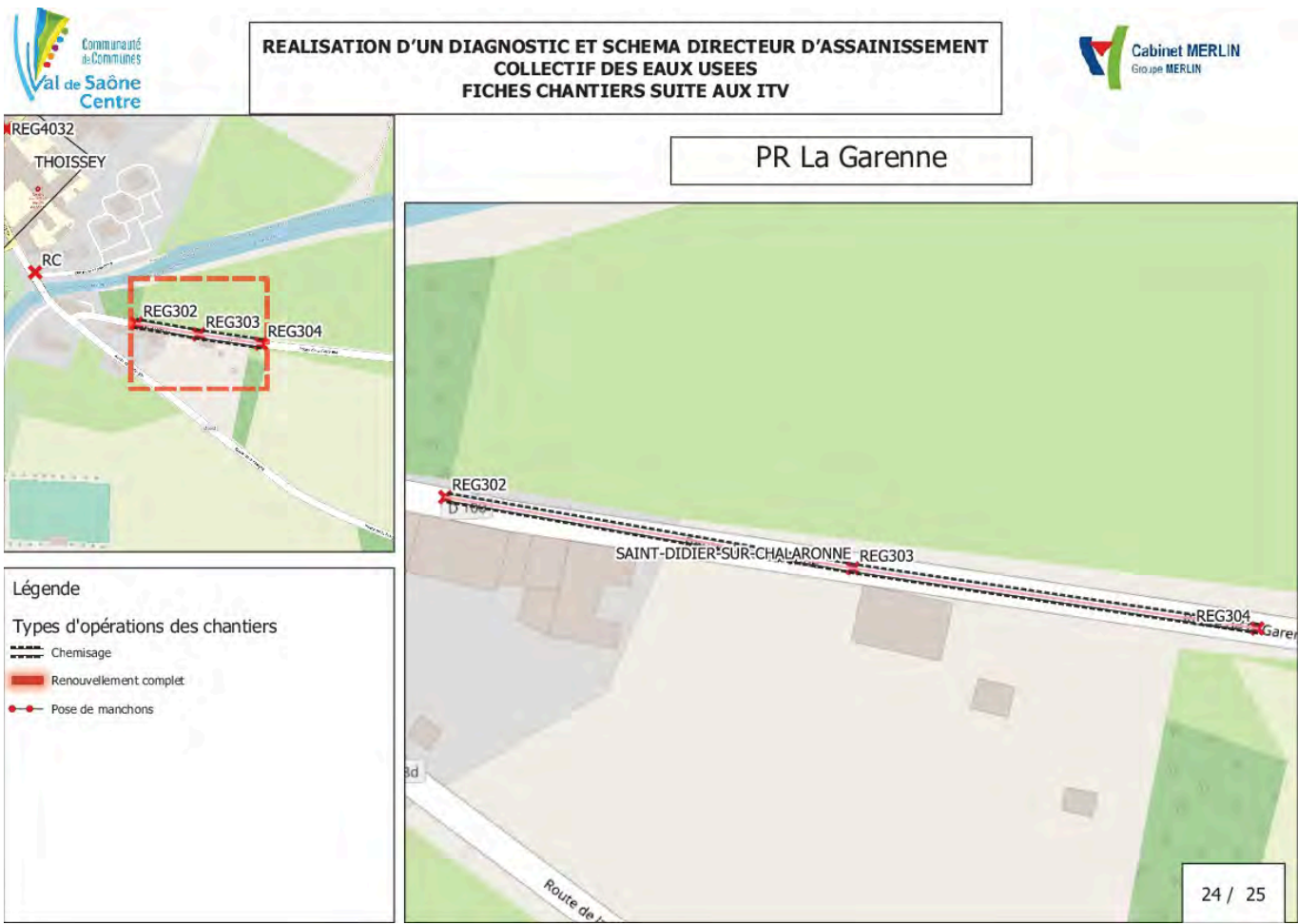
Légende

Types d'opérations des chantiers

- Chemisage
- Renouvellement complet
- Pose de manchons

Rue Louis Marchand





9 / Annexe 4 – Avant-projet relatif au bassin de stockage en entrée de la station de Mogneneins les Deaulx

10 / Annexe 5 – Rapport d’investigation faune-flore du site d’implantation du bassin de stockage en entrée de Mogneneins les Deaulx

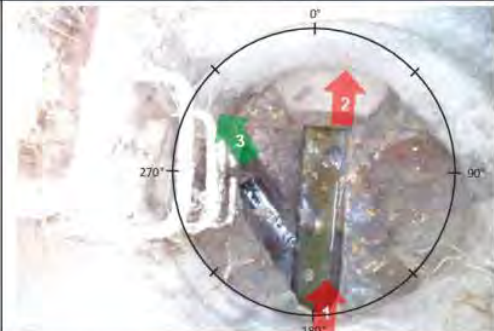
11 / Annexe 6 – Fiches des ouvrages de délestage

11.1.1 /// DEVI Saint Didier sur Chalaronne- DO_N°11 ZA ACTIVAL - VERS PORTAIL FERMOB

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE		Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement		Ref PMH DEVI ST DIDIER / CHALARONNE	
---	--	---	--	---	--

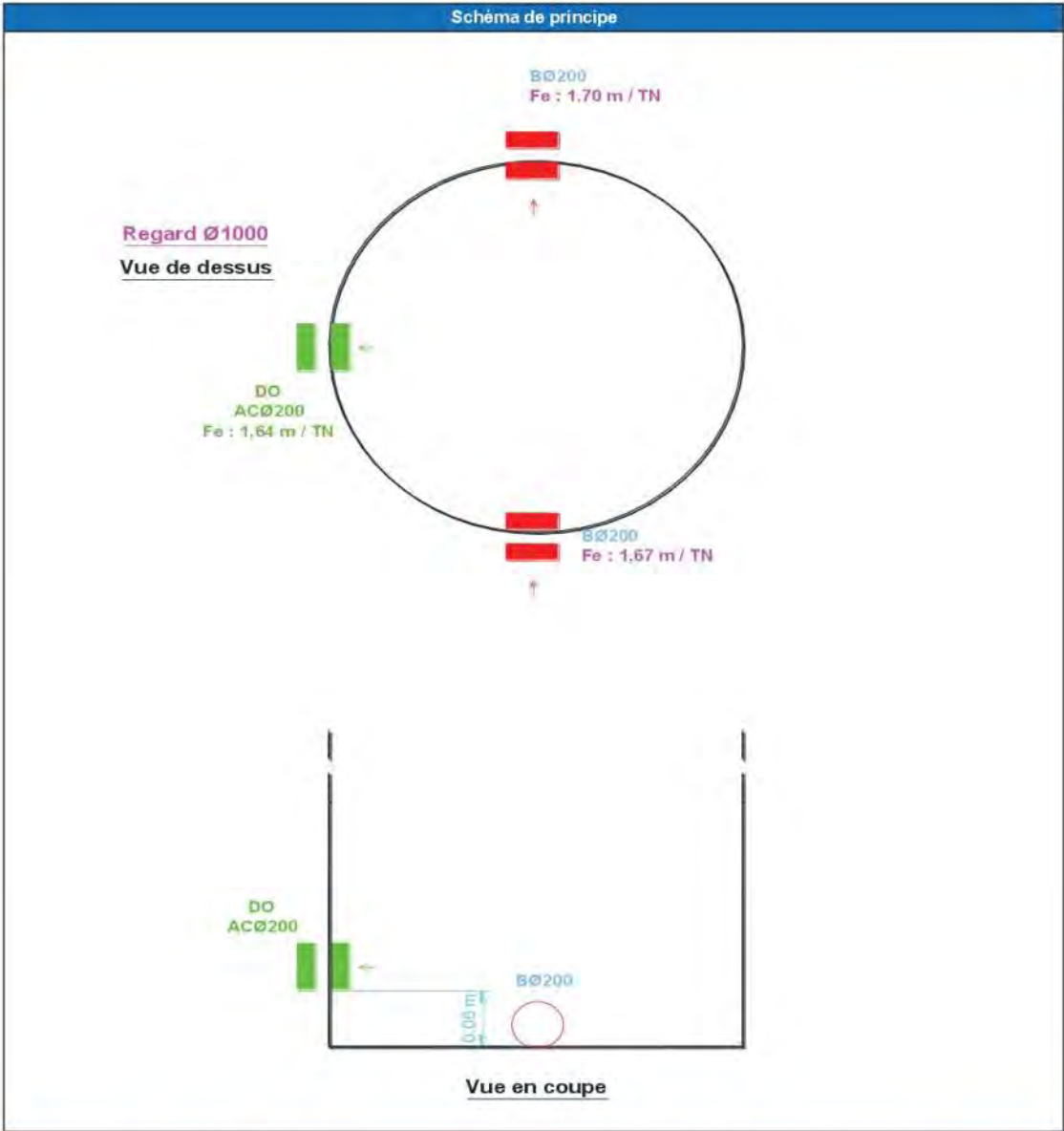
Commune	Saint Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEVENS	Visite	
Adresse	Rue Raymond Noël	Station de traitement	060901252002	16/10/2019	

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : Ø 1000 mm Type d'effluent : EU Délestage vers : Non identifié Echelons : Oui - 5 Domaine : Public Accessibilité : Oui Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.181861 Longitude : 4.802327 Altitude TN : - Profondeur Regard / TN : 1,70 m Z (délestage) / Cunette : Z (dévers.) / Cunette :	Localisation 

Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Vue intérieure 

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Béton	200	1,67	-	EU	180°	-
2	Béton	200	1,7	-	EU	0°	-
3	Amiante-Ciment	200	1,64	-	DO	315°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein



Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ /j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	60,00 mm	Régime d'auto-surveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Non
Lame ajustable	Non	Télégestion	Non
Milieu récepteur	Non identifié		
Latitude			
Coordonnées rejet	Longitude		
	Altitude (fe)		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél.: +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO DEV1						
Fermeture ouvrage							
Matériaux ouvrage	Amiante-Ciment						
Milieu Récepteur	Non identifié						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement							
Ecoulement							
Clapet							
Domaine							
Accessibilité au rejet	Non						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude							
Longitude							
Altitude (Fe)				-			
Photographies de l'ouvrage							
Vue d'accès				Vue du rejet			
Vue de l'exutoire							
Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 200 mm	Amiante-Ciment	-	-			

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Présence de dépôts Regard en aval DO partiellement en charge Présence Amiante-Ciment	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Rejet non déterminé	
Autres	

Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Présence de dépôts Regard en aval DO partiellement en charge Présence Amiante-Ciment Rejet non déterminé	

II.1.2 /// DEV4 Saint Didier sur Chalaronne -DO_RUE DE CRENANT

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DEV4 ST DIDIER / CHALARONNE
---	---	---

Commune	Saint Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNESENS	Visite	
Adresse	23, Place Georges Agniel	Station de traitement	060901252002		16/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité	Localisation
Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : Ø 1000 mm Type d'effluent : EU Délestage vers : La Chalaronne Echelons : Oui - 1 Domaine : Public Accessibilité : Mauvaise (circulation)	
Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.177386 Longitude : 4.815088 Altitude TN : - Profondeur Regard / TN : 1,93 m Z (délestage) / Cunette : Z (dévers.) / Cunette :	

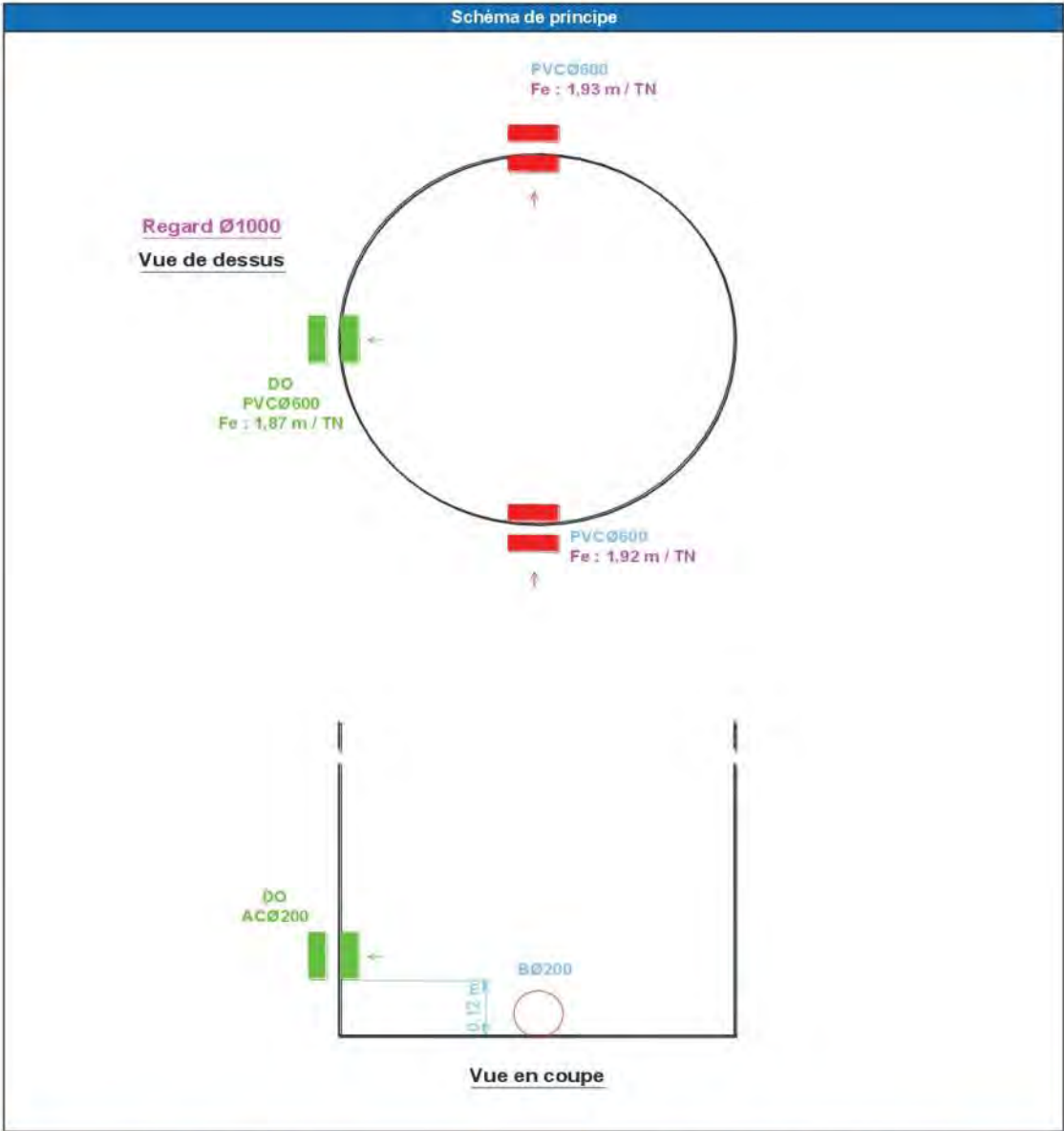
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure	Vue intérieure
	

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	PVC	600	1,92	-	EU	180°	-
2	PVC	600	1,93	-	EU	0°	-
3	PVC	600	1,87	-	DO	270°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ /j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	120,00 mm	Régime d'auto-surveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Oui Ocotpus LX et Sonic Sens
Lame ajustable	Non	Télégestion	Relève locale et SMS
Milieu récepteur	La Chalaronne		
Latitude	46.174773		
Coordonnées rejet	Longitude 4.814395		
Altitude (fe)	-		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel		
Environnement et sécurité		Localisation
Type ouvrage	Déversoir d'Orage	
Fermeture ouvrage	Non	
Matériaux ouvrage	Amiante-Ciment	
Milieu Récepteur	La Chalaronne	
Type d'effluent	EU	
Traces de déversement	Oui	
Ecoulement	Oui	
Clapet	Oui	
Domaine	Public	
Accessibilité au rejet	Oui	
Coordonnées Rejet (WGS84)		
Latitude	46.174773	
Longitude	4.814395	
Altitude (Fe)	-	

Photographies de l'ouvrage	
Vue d'accès	Vue du rejet
	
	

Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 600 mm	Amiante-Ciment	-	-	Rejet DEV4	180°	

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Traces de mise en charge Présence Amiante-Ciment	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Autres	

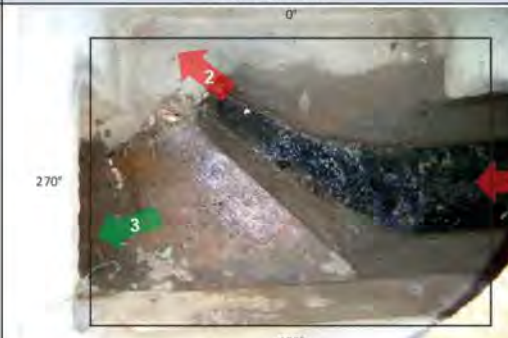
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Traces de mise en charge Présence Amiante-Ciment	

II.1.3 /// DEVI38 Saint Didier sur Chalaronne -DO rue 151 Jean Monnet

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DEVI38 ST DIDIER / CHALARONNE
---	---	---

Commune	Saint Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNESENS	Visite
Adresse	151, Rue Jean Monnet	Station de traitement	060901252002	16/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité	Localisation
Type ouvrage Fermeture ouvrage Matériaux ouvrage Dimensions regard Type d'effluent Délestage vers Echelons Domaine Accessibilité	
Déversoir d'Orage Tampon Fonte Béton 1000 * 1000 mm EU La Chalaronne Non Public Oui	
Coordonnées (WGS84)	
Latitude	46.175093
Longitude	4.817625
Altitude TN	-
Profondeur Regard / TN	1,37 m
Z (délestage) / Cunette	
Z (dévers.) / Cunette	

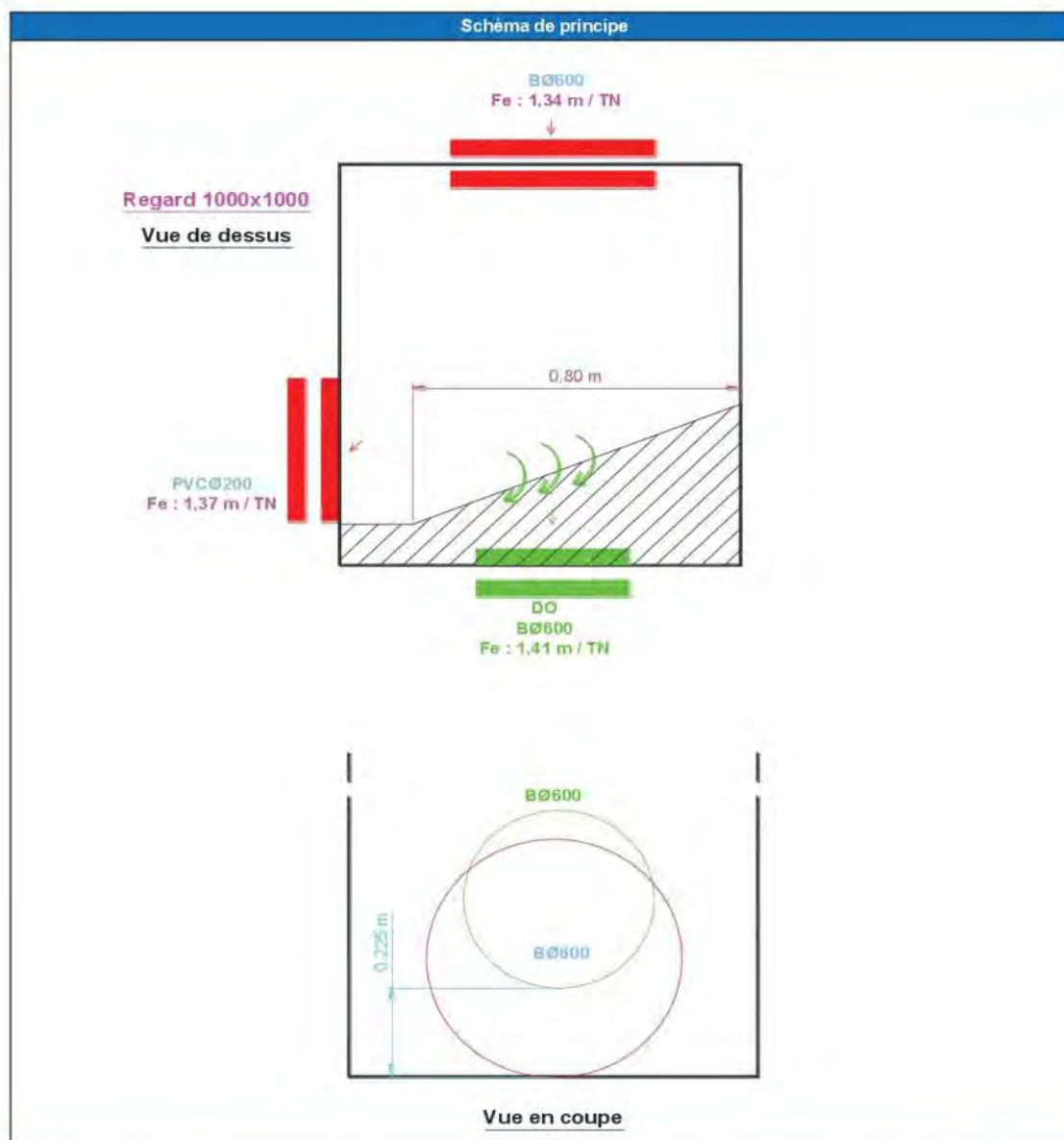
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure	Vue intérieure
	

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Béton	600	1,34	-	EU		-
2	PVC	200	1,37	-	EU		-
3	Béton	600	1,41	-	DO		-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél.: +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ /j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	225,00 mm	Régime d'autosurveillance	
Longueur de la crête	0,80 m	Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Non
Lame ajustable	Non	Télogestion	Non
Milieu récepteur	La Chalaronne		
Coordonnées	Latitude 46.174738		
rejet	Longitude 4.815597		
	Altitude (fe) -		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
 59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
 Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DEV138						
Fermeture ouvrage	Aucun						
Matériaux ouvrage	Béton						
Milieu Récepteur	La Chalaronne						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement	Oui						
Ecoulement	Oui						
Clapet	Aucun						
Domaine	Public						
Accessibilité au rejet	Oui						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude	46.174738						
Longitude	4.815597						
Altitude (Fe)	-						

Photographies de l'ouvrage	
Vue d'accès	Vue du rejet
	
	

Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 600 mm	Béton	-	-	Exutoire DEV138	135°	

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Dépôts de graviers	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Aucun Clapet anti-retour	
Autres	

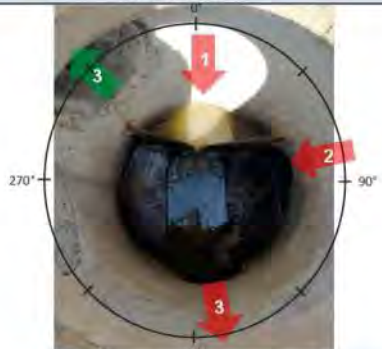
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Dépôts de graviers Aucun Clapet anti-retour	

II.1.4 /// DEVI Thoissey- DO Rue de l'Hippodrome

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DEV1 THOISSEY
---	---	---------------------------------

Commune	Thoissey	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEENS	Visite
Adresse	Rue de l'Hippodrome	Station de traitement	060901252002	07/05/2020

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : Ø 800 mm Type d'effluent : EU Délestage vers : Réseau EP Echelons : Non Domaine : Public Accessibilité : Oui Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.17349474 Longitude : 4.79817657 Altitude TN : - Profondeur Regard / TN : 1,22 m Z (délestage) / Cunette : Z (dévers.) / Cunette :	Localisation 

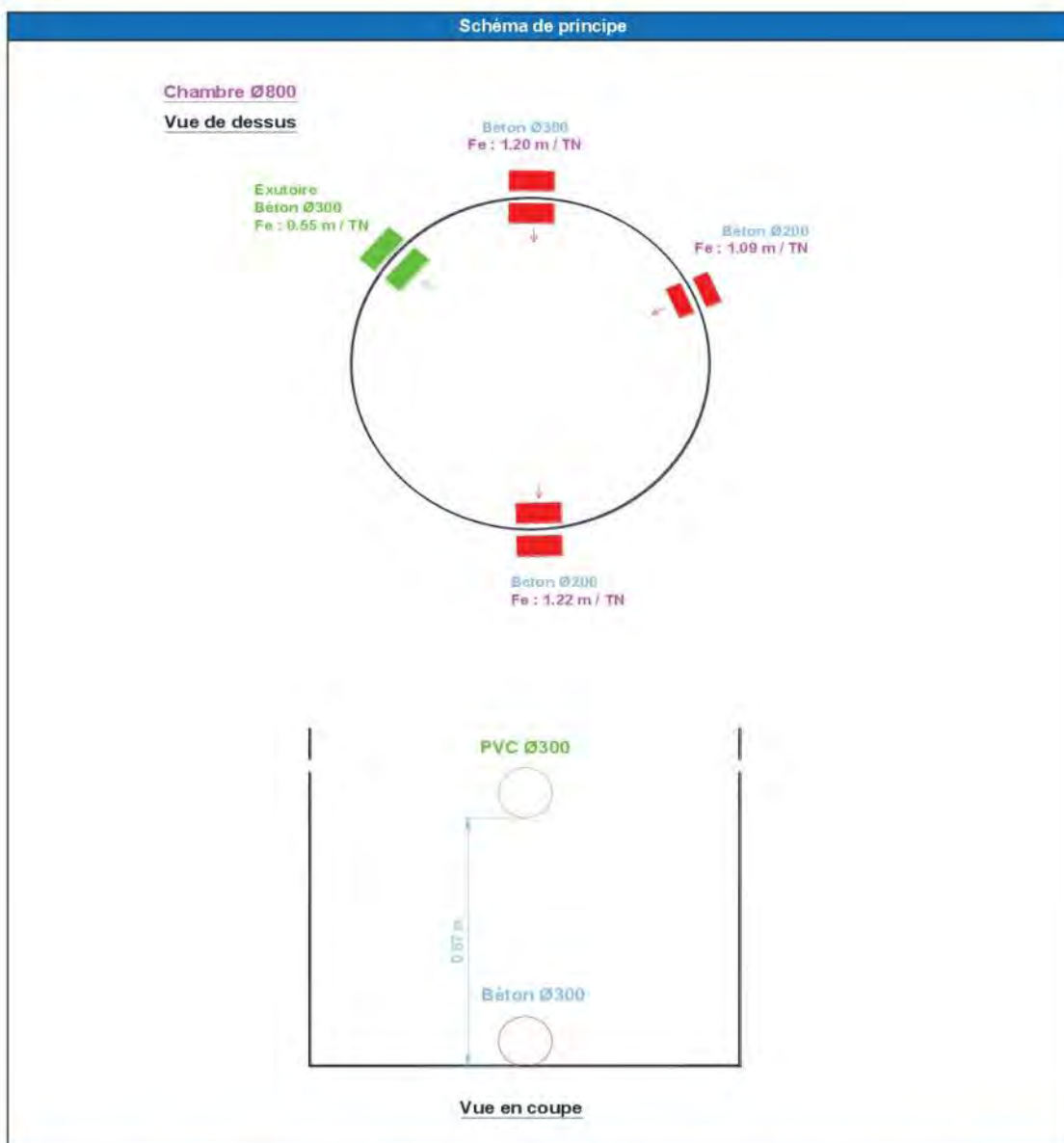
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Vue intérieure 

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Béton	300	1,2	-	EU	0°	-
2	Béton	200	1,09	-	EU	90°	-
3	Béton	300	1,22	-	EU	180°	-
4	PVC	300	0,55	-	DO	315°	Vers réseau EP

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'orage	Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ /j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	0,67 m	Régime d'autosurveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Non
Lame ajustable	Non	Télégestion	Non
Milieu récepteur	Réseau EP		
Coordonnées	Latitude 46.17355011		
rejet	Longitude 4.79809385		
	Altitude (fe) -		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél.: +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO DEV1						
Fermeture ouvrage	Oui						
Matériaux ouvrage	PVC						
Milieu Récepteur	Réseau EP						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement	Oui						
Ecoulement	Non						
Clapet	Non						
Domaine	Public						
Accessibilité au rejet	Oui						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude	46.17355011						
Longitude	4.79809385						
Altitude (Fe)	-						
UN : Unitaire EP : Eaux pluviales EU : Eaux usées AEP : Eau potable DO : Déversoir d'orage TP : Trop-plein							
Photographies de l'ouvrage							
Vue d'accès				Vue du rejet			
Vue de l'exutoire							
Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 300 mm	Béton	-	-	Rejet DEV1	135°	

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Autres	

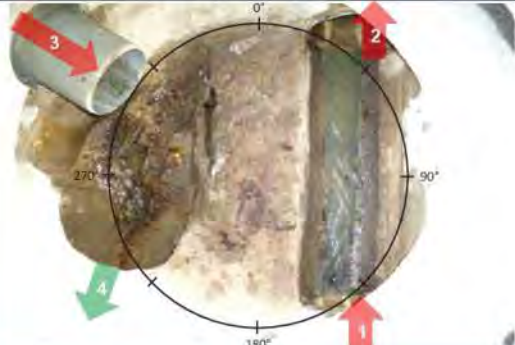
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés

II.1.5 /// DEV3 Thoissey-DO_N°7 HOPITAL

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DEV3 THOISSEY
---	---	--------------------------

Commune	Thoissey	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNESENS	Visite
Adresse	17, Rue de l'Hôpital	Station de traitement	060901252002	16/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : Ø 1000 mm Type d'effluent : EU Délestage vers : Les Echudes Echelons : Non Domaine : Public Accessibilité : Oui Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.172086 Longitude : 4.804416 Altitude TN : - Profondeur Regard / TN : 1,54 m Z (délestage) / Cunette : - Z (dévers.) / Cunette : -	Localisation 

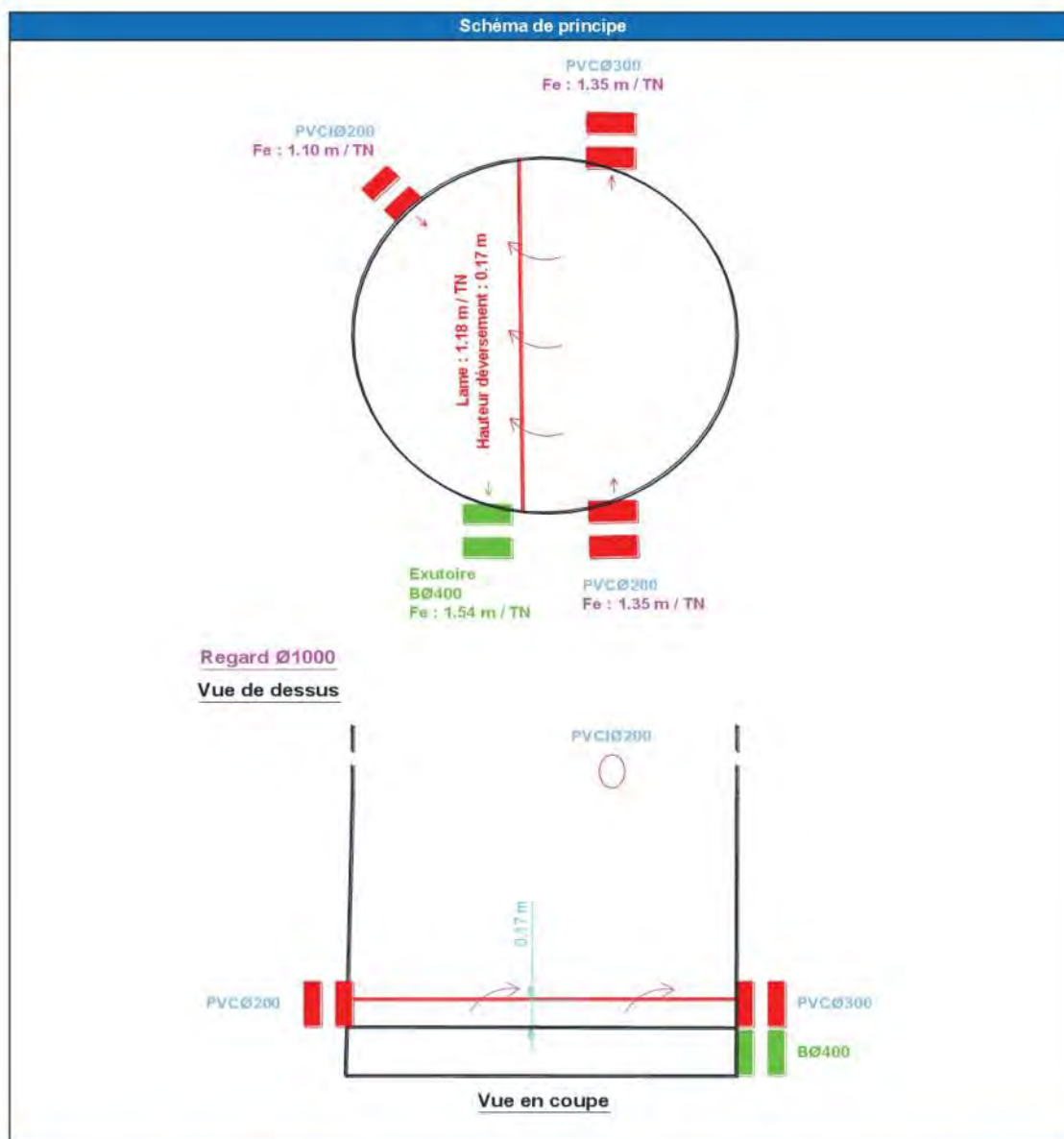
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Vue intérieure 

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	PVC	200	1,35	-	EU	135°	-
2	PVC	300	1,35	-	EU	45°	-
3	PVC	200	1,1	Oui	EP	315°	Arrivée Grille Avaloir
4	Béton	400	1,54	-	DO	225°	-
							-
							-
							-
							-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ /j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	170,00 mm	Régime d'auto-surveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Non
Lame ajustable	Non	Télégestion	Non
Milieu récepteur	Les Echudes		
Coordonnées rejet	Latitude		
	Longitude		
	Altitude (fe)		
Période de retour déclenchement	-		

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél.: +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO DEV3						
Fermeture ouvrage							
Matériaux ouvrage	Béton						
Milieu Récepteur	Les Echudes						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement							
Ecoulement							
Clapet							
Domaine							
Accessibilité au rejet	Non						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude							
Longitude							
Altitude (Fe)				-			
Photographies de l'ouvrage							
Vue d'accès				Vue du rejet			
Vue de l'exutoire							
Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 400 mm	Béton	-	-			

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Rejet non déterminé Clapet anti-retour ?	
Autres	

Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Rejet non déterminé Clapet anti-retour ?	

II.1.6 /// DEV4 Thoissey -DO_N°2 VERS GAEC

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DEV4 THOISSEY
---	---	--------------------------

Commune	Thoissey	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNESENS	Visite
Adresse	85B, Rue du faubourg des Dombes	Station de traitement	060901252002	16/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : 800 * 800 mm Type d'effluent : Unitaire Délestage vers : Les Echudes Echelons : Oui - HS Domaine : Public Accessibilité : Moyen (circulation) Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.174794 Longitude : 4.806847 Altitude TN : Profondeur Regard / TN : 3,10 m Z (délestage) : Z (dévers.) / Cunette :	Localisation 

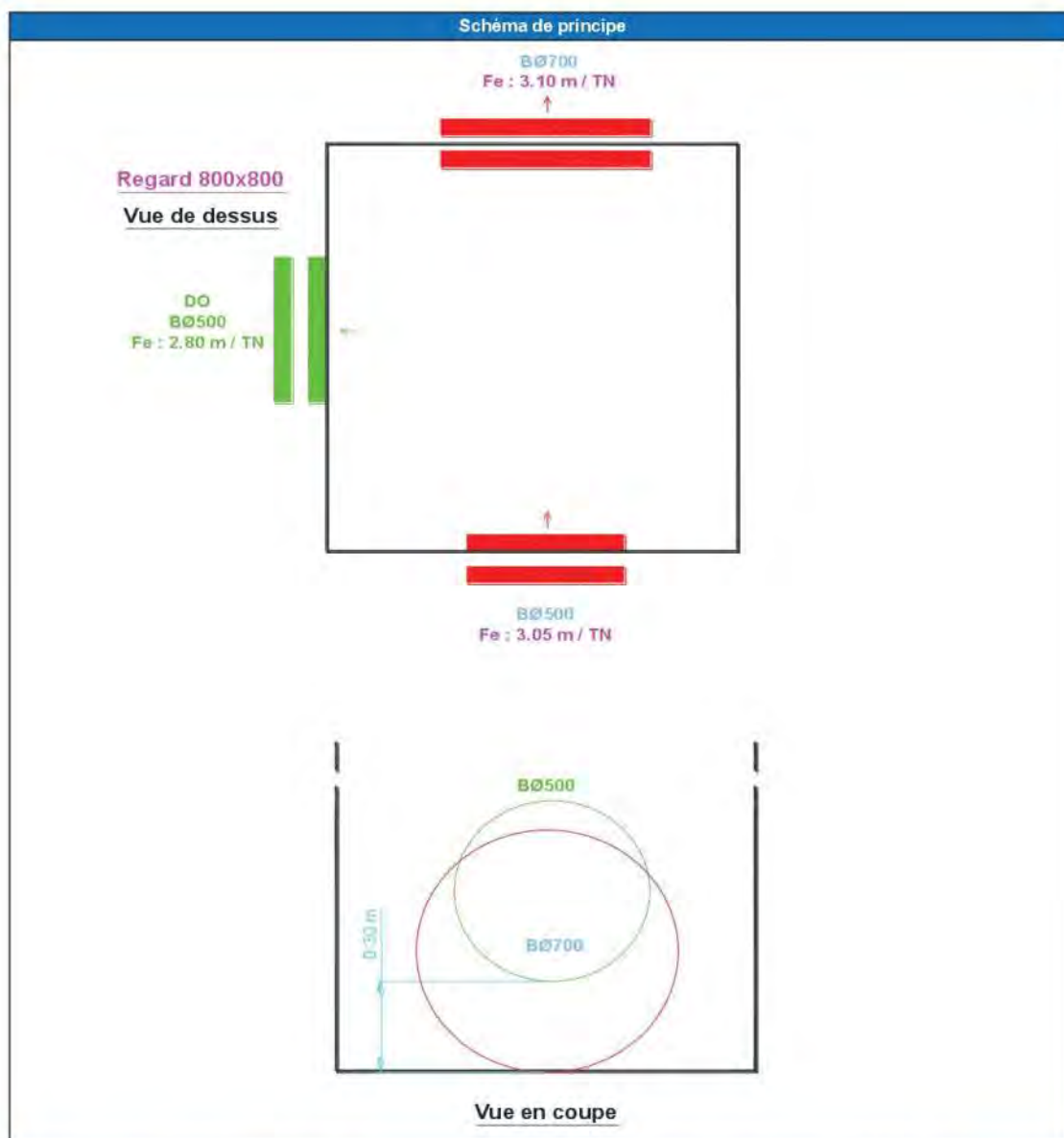
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Vue intérieure 

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Béton	500	3,05	-	EU	180°	-
2	PVC	150	1,3	Oui	Branchement	0°	-
3	Béton	700	3,1	-	EU	0°	-
4	Béton	500	2,8	-	DO	270°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



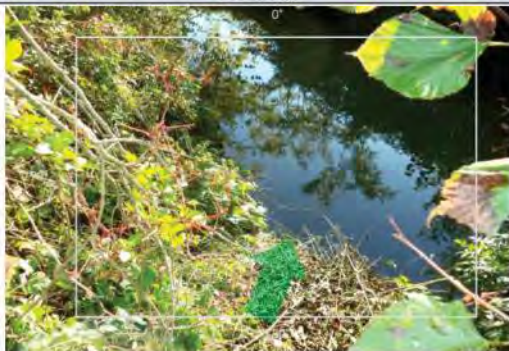


Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ / j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	300,00 mm	Régime d'autosurveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Oui
Lame ajustable	Non		Hauteur Vitesse
Milieu récepteur	Les Echudes	Télégestion	Relève locale
Latitude	46.174105		
Coordonnées rejet	Longitude 4.807878		
Altitude (fe)	-		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
 59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
 Tél.: +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DEV 4						
Fermeture ouvrage	Aucun						
Matériaux ouvrage	Béton						
Milieu Récepteur	Les Echudes						
Type d'effluent	Déversement EU + EP ?						
Traces de déversement	Non Visibles						
Ecoulement	Non						
Clapet	Aucun						
Domaine	Passage par privé						
Accessibilité au rejet	Mauvaise						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude	46.174105						
Longitude	4.807878						
Altitude (Fe)	-						

Photographies de l'ouvrage	
Vue d'accès 	Vue du rejet 
Vue de l'exutoire 	

Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø500 mm	Béton	-	-	Rejet DO DEV4	180°	Rejet Bouché et non accessible

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Echelons HS	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Rejet bouché et non accessible	
Autres	

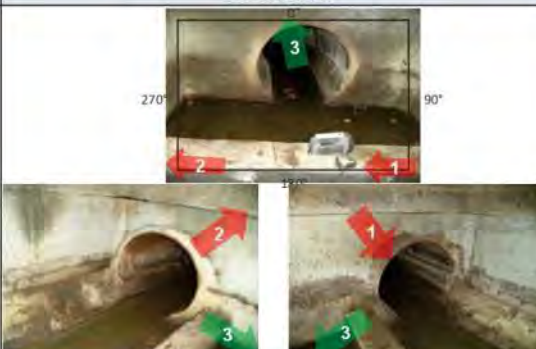
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Présence d'amas sur le capteur de vitesse Rejet du DO non accessible et probablement bouché lors de la visite Clapet anti-retour ?	

II.1.7 /// DEV5 Thoissey -DO_N°5 RUE DU MOULIN

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DEV5 THOISSEY
---	---	--------------------------

Commune	Thoissey	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEENS	Visite
Adresse	40, Rue du Beaujolais	Station de traitement	060901252002	16/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité	Localisation
Type ouvrage Fermeture ouvrage Matériaux ouvrage Dimensions regard Type d'effluent Délestage vers Echelons Domaine Accessibilité	
Déversoir d'Orage Tampon Fonte Béton 2000 * 2000 EU Canal vers Les Echudes Non Public Oui	
Coordonnées (WGS84)	
Latitude	46.171334
Longitude	4.799325
Altitude TN	-
Profondeur Regard / TN	2.26 m
Z (délestage) / Cunette	
Z (dévers.) / Cunette	

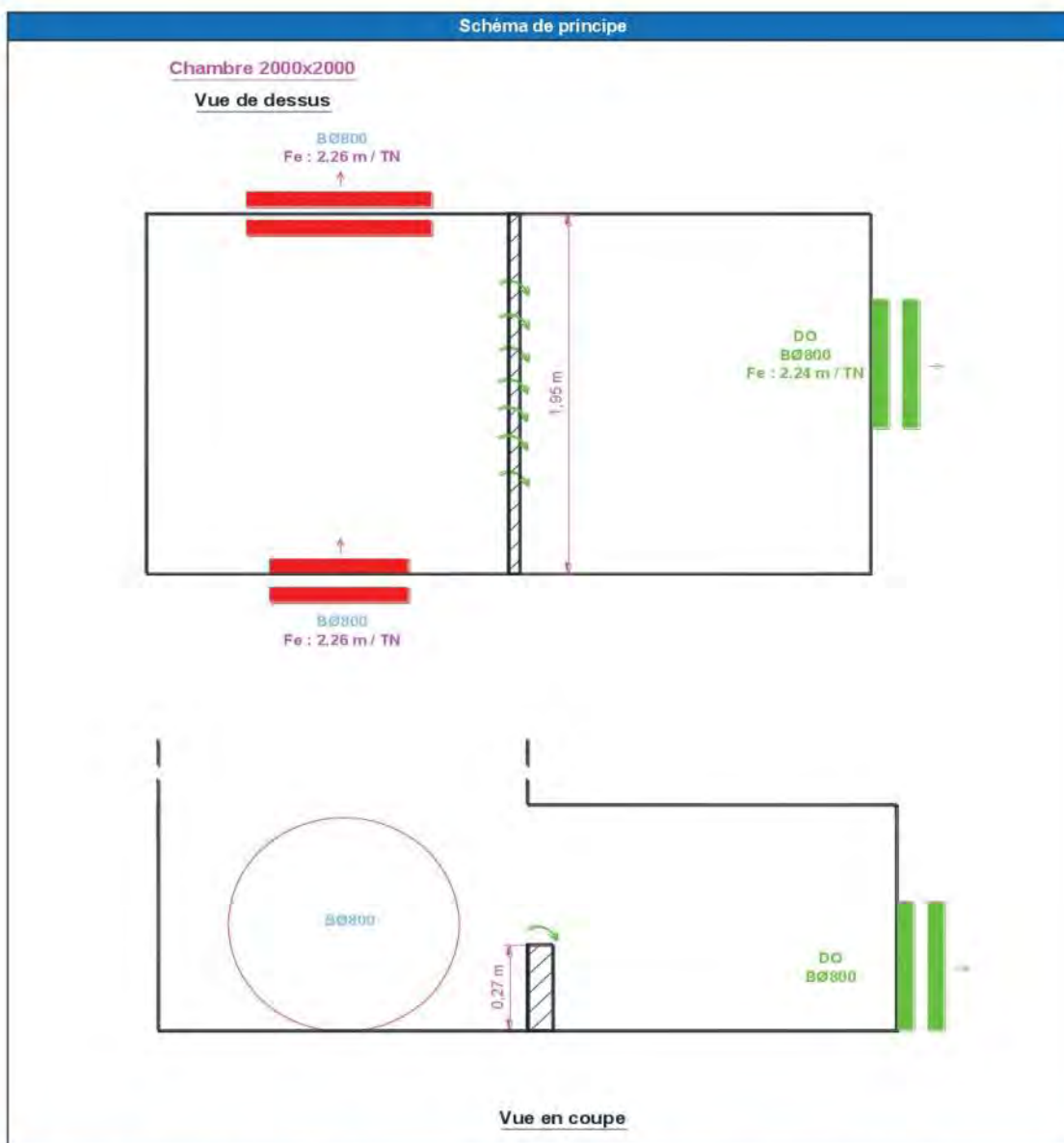
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure	Vue intérieure
	

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Béton	800	2,26	-	EU	135°	-
2	Béton	800	2,26	-	EU	225°	-
3	Béton	800	2,24	-	DO	0°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél.: +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	120 kg DBO ₅ / j < - < 600 kg DBO ₅ / j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	270,00 mm	Régime d'autosurveillance	
Longueur de la crête	1,95 m	Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Oui Sofrel - Sonde US
Lame ajustable	Non	Télégestion	Relève locale
Milieu récepteur	Canal vers Les Echudes		
Latitude	46.170809		
Coordonnées rejet	Longitude 4.799344		
Altitude (fe)	-		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité Type ouvrage : Rejet DO DEV5 Fermeture ouvrage : Non Matériaux ouvrage : Béton Milieu Récepteur : Canal vers Les Echudes Type d'effluent : EU Traces de déversement : Non Ecoulement : Oui Clapet : Aucun Domaine : Public Accessibilité au rejet : Oui	Localisation 						
Coordonnées Rejet (WGS84) Latitude : 46.170809 Longitude : 4.799344 Altitude (Fe) : -							
Photographies de l'ouvrage							
Vue d'accès 	Vue du rejet 						
Vue de l'exutoire 							
Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 800 mm	Béton	-	-	Rejet DEV5	180°	

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Sonde US sale	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Aucun Clapet anti-retour	
Autres	

Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Beaucoup de Dépôt après déversement Sonde US sale Aucun Clapet anti-retour.	

II.1.8 /// DO amont PR Camping Thoissey - DO du PR Camping Thoissey

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DO AMONT PR CAMPING THOISSEY
---	---	--

Commune	Saint Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEENS	Visite
Adresse	Camping Thoissey	Station de traitement	060901252002	16/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Béton Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : Ø 1000 mm Type d'effluent : EU Délestage vers : La Saône Echelons : Oui - 5 Domaine : Public Accessibilité : Oui Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.163058 Longitude : 4.796702 Altitude TN : - Profondeur Regard / TN : 2,60 m Z (délestage) / Cunette : Z (dévers.) / Cunette :	Localisation 

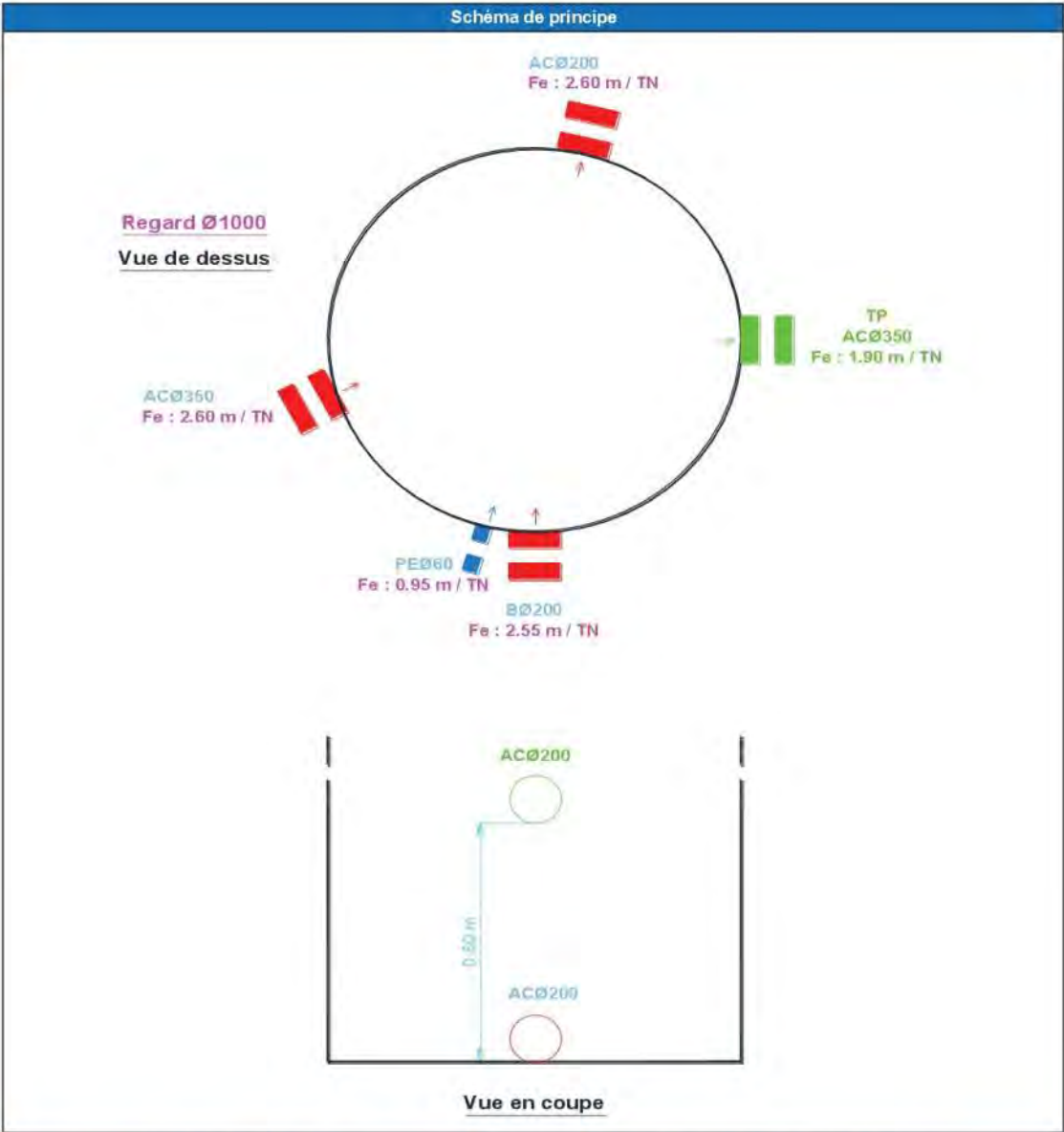
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Vue intérieure 

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	PE	60	0,95	Oui	EU	180°	-
2	Béton	200	2,55	-	EU	180°	-
3	Amiante-Ciment	350	1,9	-	DO	45°	-
4	Amiante-Ciment	200	2,6	-	EU	0°	-
5	Amiante-Ciment	350	2,6	-	EU	270°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ /j
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	800.00 mm	Régime d'auto-surveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Non
Lame ajustable	Non	Télégestion	Non
Milieu récepteur	La Saône		
Coordonnées	Latitude		
rejet	Longitude		
	Altitude (fe)		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél.: +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO Amont PR Camping						
Fermeture ouvrage	Non visible						
Matériaux ouvrage	Amiante-Ciment						
Milieu Récepteur	La Saône						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement	Non visible						
Ecoulement	Non visible						
Clapet	Non visible						
Domaine	Public						
Accessibilité au rejet	Non						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude							
Longitude							
Altitude (Fe)							

Photographies de l'ouvrage	
Vue d'accès	Vue du rejet
	

Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø350 mm	Amiante-Ciment	-	-	Rejet DO		Non visible

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Présence Amiante-Ciment	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Exutoire Non visible	
Autres	

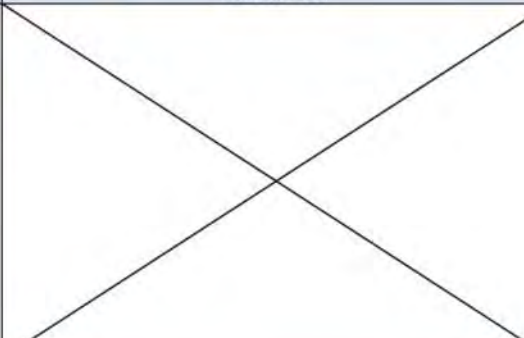
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Présence Amiante-Ciment Calpet anti-retour ? Exutoire non visible	

II.1.9 /// DO Poste Général -TP du PR Poste Général

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DO POSTE GÉNÉRAL
---	---	--------------------------------

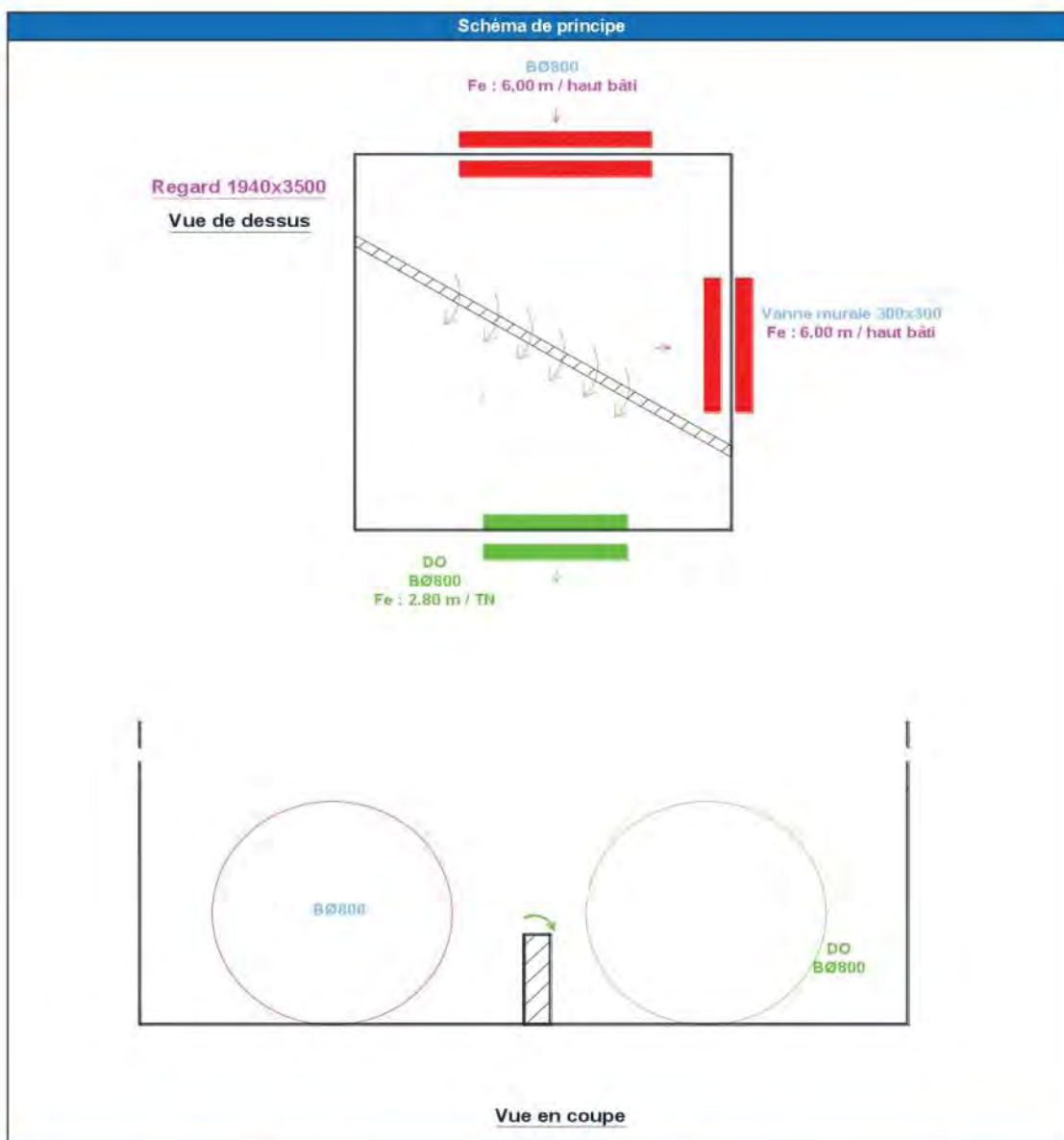
Commune	Thoissey	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEENS	Visite
Adresse	L'Arquebuse	Station de traitement	060901252002	18/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité	Localisation
Type ouvrage Fermeture ouvrage Matériaux ouvrage Dimensions regard Type d'effluent Délestage vers Echelons Domaine Accessibilité	
Déversoir d'Orage - Béton 1940 * 3500 mm EU La Chalaronne Non Public Non Coordonnées (WGS84) Latitude 46.169604 Longitude 4.800118 Altitude TN 174,50 m NGF Profondeur Regard / TN 166,90 m NGF Z (délestage) / Cunette Z (dévers.) / Cunette	

Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure	Vue intérieure
	

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Béton	800	6	-	EU		-
2			6	-	EU		Vanne Murale 300*300 mm Vers pompes PR
3	Béton	800	2,8	-	DO		-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

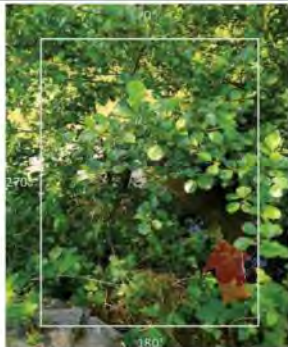


Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Lame Inox	Charges polluantes	
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	Inconnue	Régime d'auto-surveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Oui
Lame ajustable		Télégestion	Oui
Milieu récepteur	La Chalaronne		
Coordonnées rejet	Latitude 46.168042 Longitude 4.800498 Altitude (fe) -		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO PR Poste général						
Fermeture ouvrage	Non						
Matériaux ouvrage	Béton						
Milieu Récepteur	La Chalaronne						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement	Non						
Ecoulement	Oui						
Clapet	Non						
Domaine	Public						
Accessibilité au rejet	Oui						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude	46.168042						
Longitude	4.800498						
Altitude (Fe)	-						

Photographies de l'ouvrage	
Vue d'accès	Vue du rejet
	
Vue de l'exutoire	
	

Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø800 mm	Béton	-	-	Rejet DO Poste Général	135°	

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Hauteur déversement Inconnue	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
La Chalaronne remonte par ce DO	
Autres	

Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Hauteur déversement Inconnue La Chalaronne remonte par ce DO	

II.1.10 /// DO PR le Bourg

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DO PR LE BOURG
---	---	----------------------------------

Commune	Saint Etienne / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de SAINT-ETIENNE / CHALARONNE	Visite
Adresse	Place des combattants	Station de traitement	060901351002	18/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : 1000 * 1000 mm Type d'effluent : EU Délestage vers : La Chalaronne Echelons : Oui - 10 Domaine : Privé Accessibilité : Oui Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.14836 Longitude : 4.86603 Altitude TN : - Profondeur Regard / TN : 3,75 m Z (délestage) / Cunette : Z (dévers.) / Cunette :	Localisation 

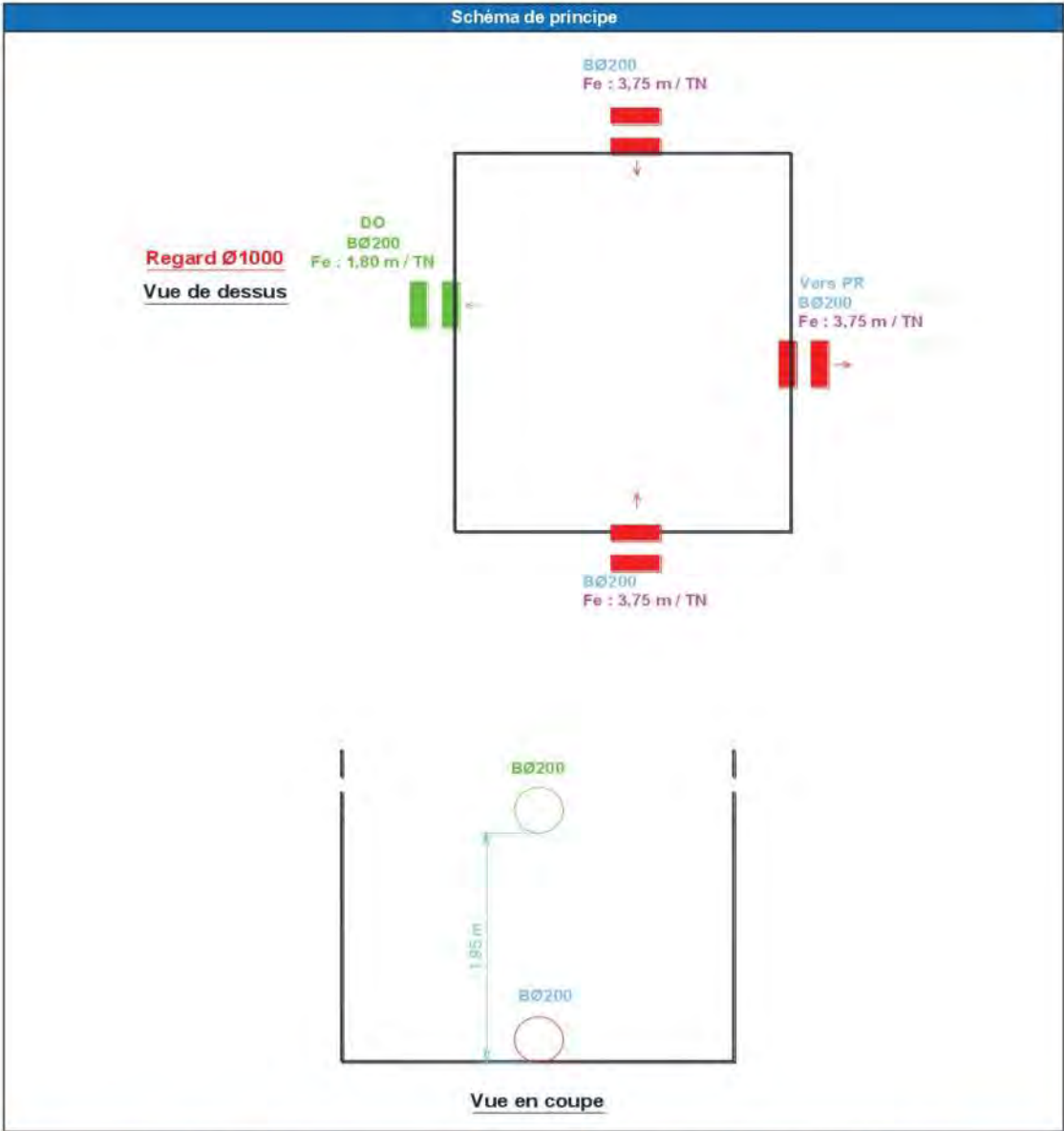
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Vue intérieure 

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Béton	200	3,75	-	EU	180°	-
2	Béton	200	3,75	-	EU	90°	Vers PR Le Bourg
3	Béton	200	3,75	-	EU	0°	-
4	Béton	200	1,8	-	DO	315°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	1,95 m	Régime d'autosurveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	
Lame ajustable	Non	Télégestion	
Milieu récepteur	La Chalaronne		
Coordonnées rejet	Latitude Longitude Altitude (fe)		
Période de retour déclenchement			

Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO / TP PR Le Bourg						
Fermeture ouvrage							
Matériaux ouvrage	Béton						
Milieu Récepteur	La Chalaronne						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement							
Ecoulement							
Clapet							
Domaine	Public						
Accessibilité au rejet	Non						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude							
Longitude							
Altitude (Fe)				-			
Photographies de l'ouvrage							
Vue d'accès				Vue du rejet			
Vue de l'exutoire							
Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 200 mm	Béton	-	-	DO		

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Exutoire Non Déterminé	
Autres	
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Exutoire Non Déterminé	

11.1.11 /// DO Pré derrière KIABI - DO_N°10 ZA ACTIVAL - DANS LE PRÉ DERRIÈRE KIABI

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DO PRÉ DERRIÈRE KIABI
---	---	-------------------------------------

Commune	Saint Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNENENS	Visite
Adresse	Pré Derrière Kiabi	Station de traitement	060901252002	17/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Déversoir d'Orage Fermeture ouvrage : Tampon Fonte Matériaux ouvrage : Béton Dimensions regard : Ø 1000 mm Type d'effluent : EU Délestage vers : Fosse Echelons : Oui - 1 Domaine : Public Accessibilité : Oui Coordonnées (WGS84) Latitude : 46.184085 Longitude : 4.798041 Altitude TN : - Profondeur Regard / TN : 1,26 m Z (délestage) / Cunette : Z (dévers.) / Cunette :	Localisation 

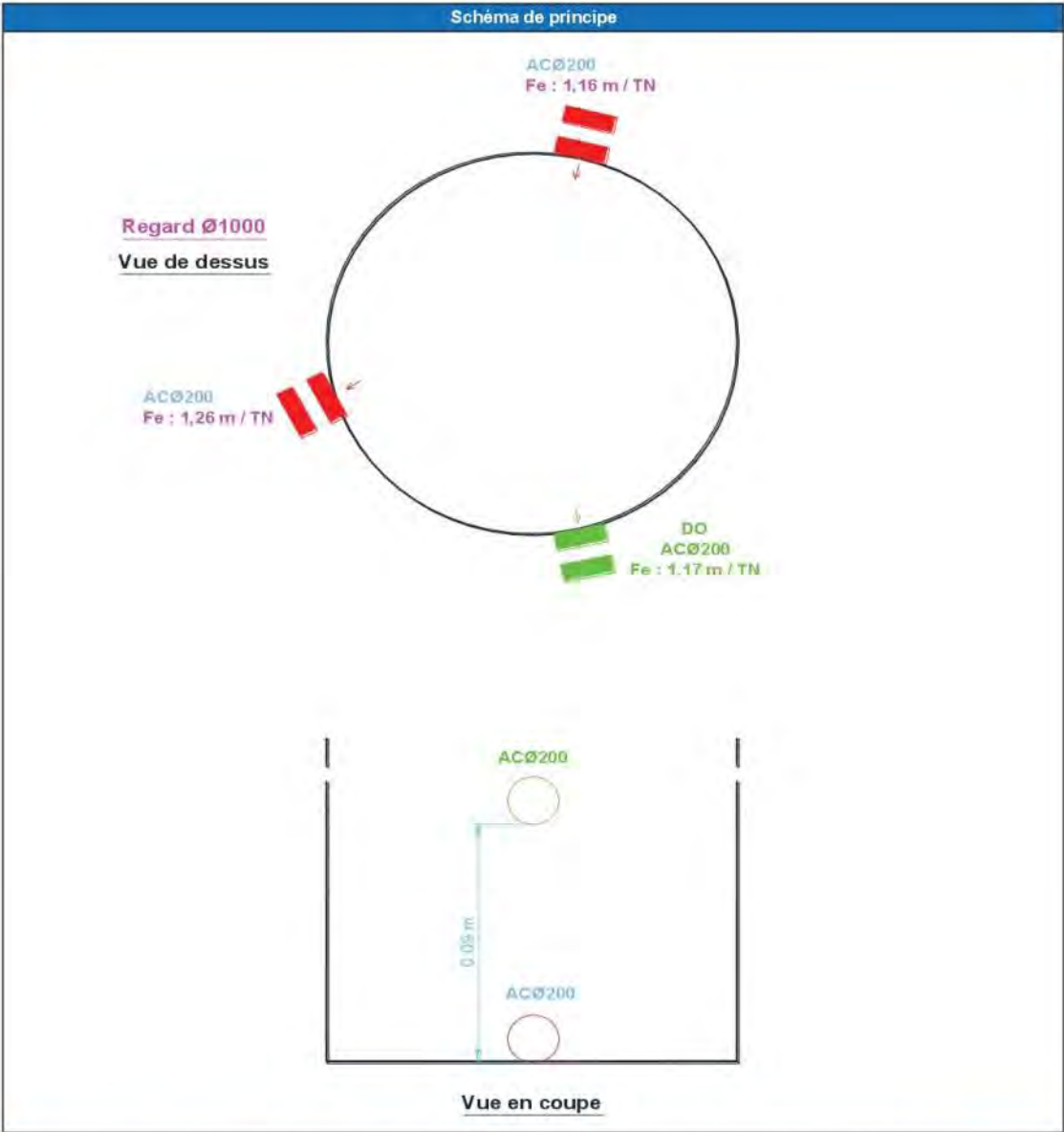
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Vue intérieure 

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Amiante-Ciment	200	1,16	-	EU	0°	-
2	Amiante-Ciment	200	1,26	-	EU	225°	-
3	Amiante-Ciment	200	1,17	-	DO	113°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr





Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	90,00 mm	Régime d'auto-surveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	Non
Lame ajustable	Non	Télégestion	Non
Milieu récepteur	Fosse		
Coordonnées	Latitude 46.184319		
rejet	Longitude 4.798104		
	Altitude (fe) -		
Période de retour déclenchement			

Prestations de Mesures Hydrauliques
59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél. : +33(0)4 78 53 63 45 - pmh@premeshyd.fr - www.premeshyd.fr



Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO Pré Dérrière Kiabi						
Fermeture ouvrage	Non						
Matériaux ouvrage	Béton						
Milieu Récepteur	Fosse						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement	Oui						
Ecoulement	Non						
Clapet	Absent						
Domaine	Public						
Accessibilité au rejet	Oui						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude	46.184319						
Longitude	4.798104						
Altitude (Fe)	-						
Photographies de l'ouvrage							
Vue d'accès				Vue du rejet			
Vue de l'exutoire							
Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 200 mm	Amiante-Ciment	-	-	Rejet DO PRÉ	135°	

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Présence Amiante-Ciment	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Autres	

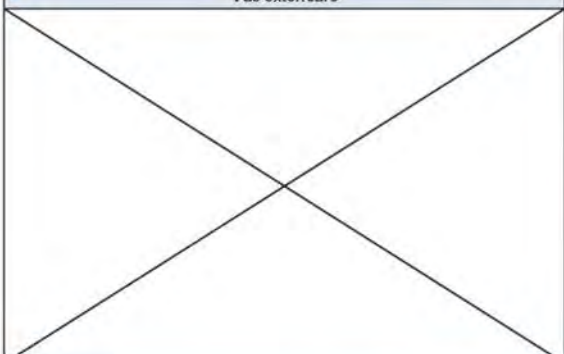
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Présence Amiante-Ciment	

II.1.12 /// DO TP PR Les Challes

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de déversoir d'orage Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH DO TP PR LES CHALLES
---	---	------------------------------------

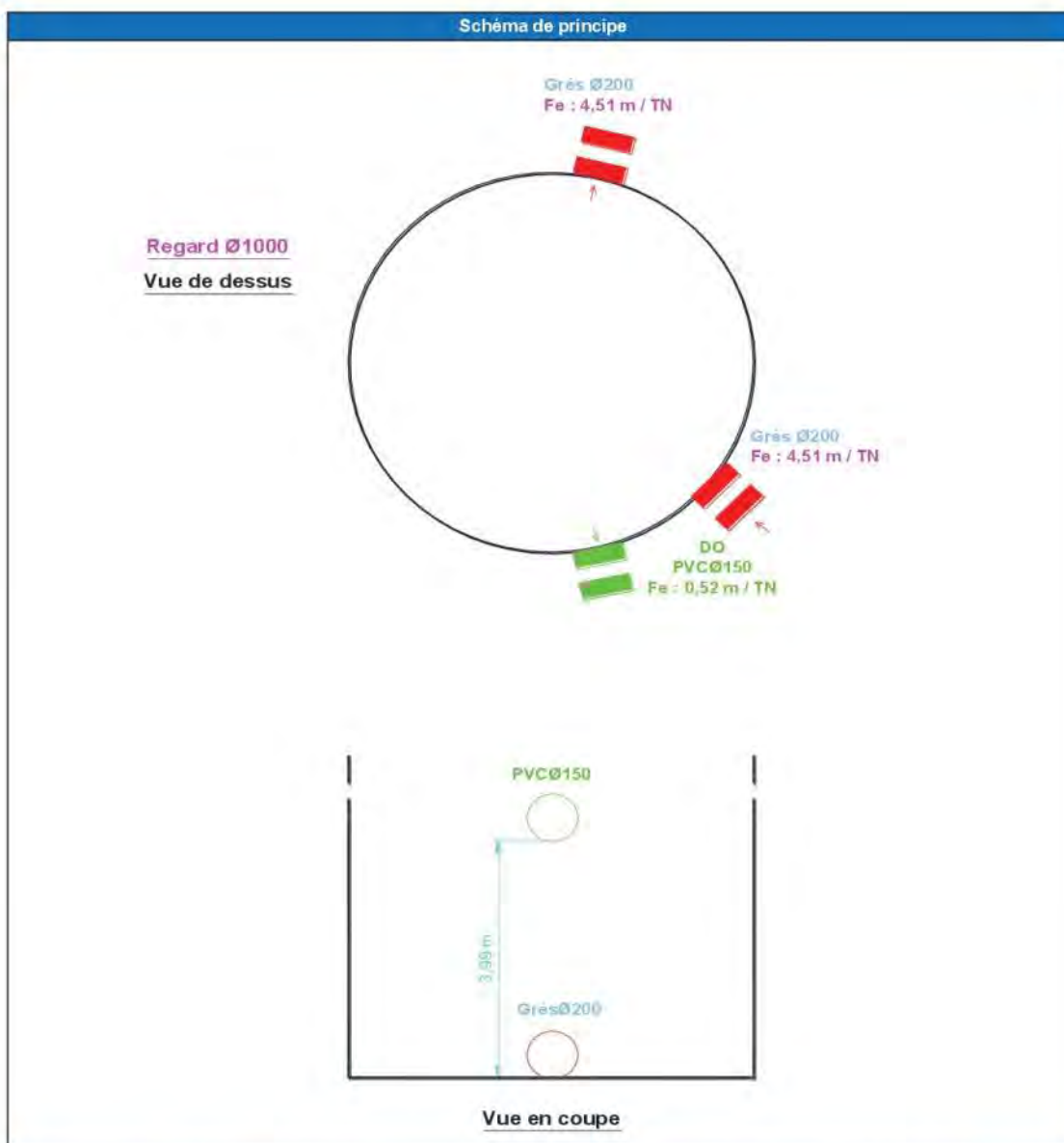
Commune	Saint Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEENS	Visite
Adresse	Route de Saint Romain	Station de traitement	060901252002	17/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité	Localisation
Type ouvrage Fermeture ouvrage Matériaux ouvrage Dimensions regard Type d'effluent Délestage vers Echelons Domaine Accessibilité	
Déversoir d'Orage Tampon Béton Ø 1000 mm EU Non identifié Oui - 8 Public Oui	
Coordonnées (WGS84)	
Latitude	46.178993
Longitude	4.793754
Altitude TN	-
Profondeur Regard / TN	4,51 m
Z (délestage) / Cunette	
Z (dévers.) / Cunette	

Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure	Vue intérieure
	

Caractéristiques des canalisations							
N°	Matériau	Diamètre (mm)	Profondeur / TN (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
1	Grès	200	4,51	-	EU	90°	-
2	Grès	200	4,51	-	EU	23°	Vers PR Les Challes
3	PVC	150	0,52	-	DO	135°	-

UN : Unitaire | EP : Eaux pluviales | EU : Eaux usées | AEP : Eau potable | DO : Déversoir d'orage | TP : Trop-plein



Caractéristiques du déversoir		Régime réglementaire & autosurveillance	
Type d'ouvrage	Déversoir d'Orage	Charges polluantes	
Modèle (si DO préfabriqué)		Régime loi sur l'eau	
Hauteur avant déversement	3,99 m	Régime d'auto-surveillance	
Longueur de la crête		Dispositif d'auto-surveillance (type de matériel le cas échéant)	
Lame ajustable	Non	Télogestion	
Milieu récepteur	Non identifié		
Coordonnées	Latitude		
rejet	Longitude		
	Altitude (fe)		
Période de retour déclenchement			

Point de rejet milieu naturel							
Environnement et sécurité				Localisation			
Type ouvrage	Rejet DO / TP PR Les Challes						
Fermeture ouvrage							
Matériaux ouvrage	PVC						
Milieu Récepteur	Non identifié						
Type d'effluent	EU						
Traces de déversement							
Ecoulement							
Clapet							
Domaine	Public						
Accessibilité au rejet	Non						
Coordonnées Rejet (WGS84)							
Latitude							
Longitude							
Altitude (Fe)				-			
Photographies de l'ouvrage							
Vue d'accès				Vue du rejet			
Vue de l'exutoire							
Caractéristiques des canalisations							
Forme	Dimensions	Matériaux	Prof. (m)	Chute d'eau	Nature du branchement	Angle	Observations
Circulaire	Ø 150 mm	PVC	-	-			

Anomalies	
Défaut sur Regard / Déversoir	
Défaut sur Rejet / Exutoire	
Exutoire Non Déterminé	
Autres	
Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Exutoire Non Déterminé	

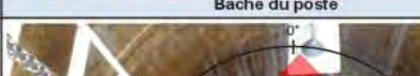
11.1.13 /// Trop-Plein PR Château Bel Air -PR CHÂTEAU BEL AIR

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de poste de refoulement Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH PR CHÂTEAU BEL AIR
---	--	----------------------------------

Commune	Saint-Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEINEINS	Visite
Adresse	Rue de la Rappia	Station de traitement	060901252002	17/10/2019

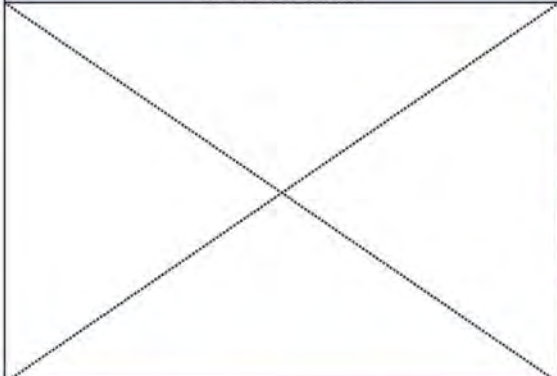
Localisation, Environnement et Sécurité		
Environnement et sécurité		Localisation
Type ouvrage	Poste de Refoulement	
Clôture	Oui	
Fermeture bâche	Absence de cadenas	
Chambre de Vannes	Aucune	
Grille anti chute	Non	
Potence	Non	
Barre guidage	Oui	
Dégrillage	Panier dégrilleur	
Chaînes Pompes	Bon état	
Astreintes	Suez	
Coordonnées		
Latitude	46.178895	
Longitude	4.806443	
Z (TN)	-	
Coordonnées WGS84		

Photographies de l'ouvrage

Vue extérieure	Bâche du poste
	

Caractéristiques des canalisations					
N°	Diamètre (mm)	Matériaux	Profondeur / TN (m)	Angle	Observations
1	200	Grès	3,70	180°	
2	150	PVC	2,00	315°	Trop-plein / DO
3	80	Galva		0°	Refoulement Pompe

Caractéristiques du groupe de pompage							
Pompes							
Numéro	Modèle	Débit (m³/h)	HMT (m)	Année	Etat vanne	Etat Clapet Anti-retour	Observations
P1 : 300195520	SULZER ABS XFP-PE1-100C-CB1.3	Qmax = 144	12		RAS	RAS	Doc uniquement pour P1
P2 :							Pas d'information
Ballon anti béliér							
Marque	Modèle	Volume (L)	P service (Bar)	P test	Année	Etat	
Pas de Ballon anti-béliér							

Photographies de l'ouvrage	
Chambre de vannes	Armoire Électrique
	

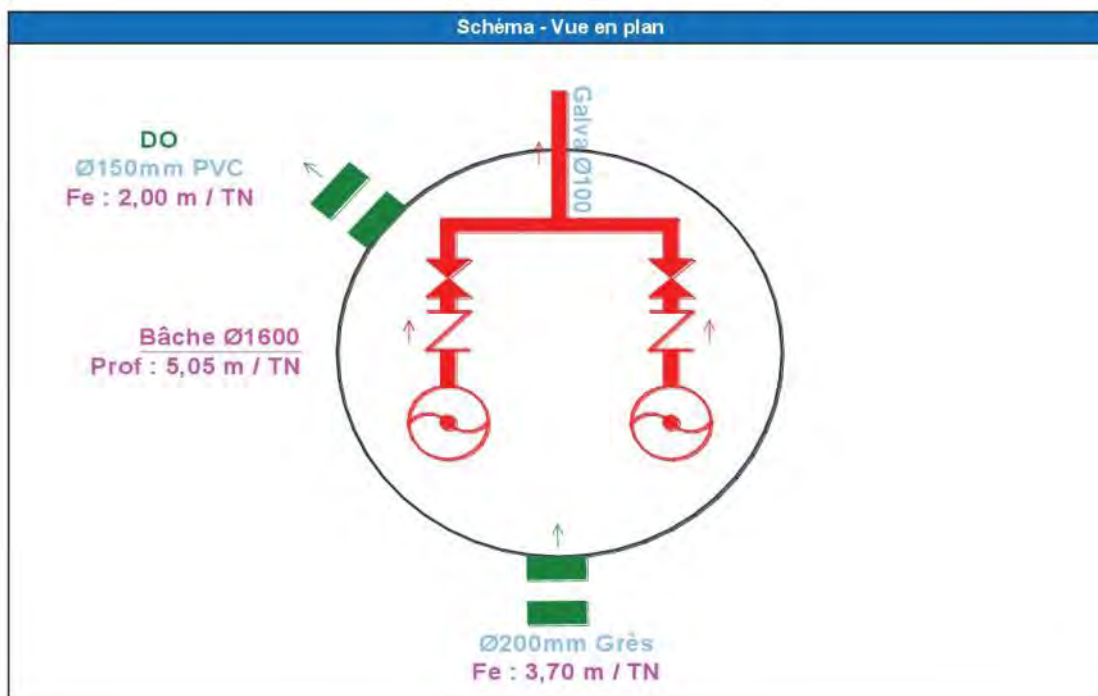
Caractéristiques de la bache		Equipement électrique et télésurveillance	
Géométrie	Circulaire	Emplacement installations	Armoire électrique accolée
Matériaux	Résine	Etat général	Bon état
Dimensions	Ø 1600 mm	Dispositif télésurveillance	Oui - Sofrel S530 et Sonde US
Profondeur	5,05 m	Informations télérelevées	Oui
Niveau très bas		Asservissement pompes	Poires de niveau
Niveau bas	0,60 m	Débitmètre (et caractéristiques)	Aucun
Niveau haut	1,50 m	Variateur électronique	Aucun
Niveau très haut	1,95 m	Suivi du trop plein	Oui
Volume bâchée		Charges polluantes	< 120 kg DBO ₅ / j
Présence Trop plein	Oui	Régime réglementaire	

Fonctionnement			
Volume moyen journalier		Étalonnage du poste :	
Temps fonctionnement journalier		Période :	02/2020 > 04/2020
Longueur canalisation refoulement		Méthode :	Par empotement
Temps de séjour moyen		Capacités calculées :	
Dans la bache		Pompe 1 :	63,98 m³/h
Dans la canalisation de sortie		Pompes 1 + 2 :	Pas de fonctionnement P1+P2 lors de la visite
Traitement H2S en place	Non	Pompe 2 :	61,76 m³/h
Risque de formation d'H2S		Pompes 1 + 3 :	-
Dans la bache		Pompe 3 :	-
Dans la canalisation de sortie		Pompes 2 + 3 :	-
		Pompes 1 + 2 + 3 :	-

Anomalies	
Défaut(s) Bâche	
Défaut(s) Pompes	
Documentation pompe absente pour P2 FLYGT 3101,180 YSTARD toujours en place ?	
Défaut(s) Chambre des Vannes	
Pas de Chambre des vannes	
Défaut(s) Ballon Anti-Bélier	
Pas de Ballon anti-bélier	
Défaut(s) Armoire Electrique	
Autres	

Travaux et remarques	
Remarques	Travaux préconisés
Documentation pompe absente pour P2 FLYGT 3101,180 YSTARD toujours en place ? Cloture en mauvais état	Mise en place d'une grille antichute

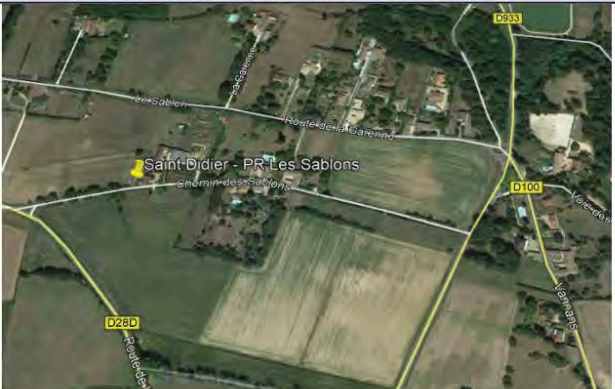
Entretien et maintenance		
Entretien du poste	Entretien environnement	Maintenance métrologie, télésurveillance
Suez	Non Communiqué	Suez

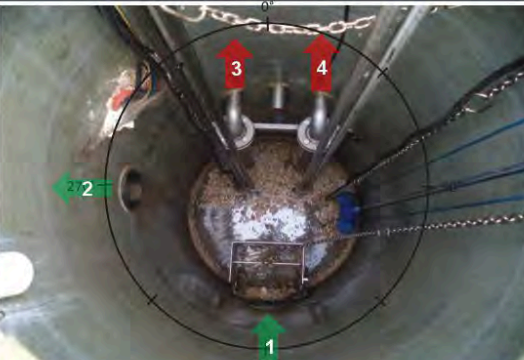


II.1.14 /// Trop plein PR des Sablons

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de poste de refoulement Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH PR LES SABLONS
---	--	------------------------------

Commune	Saint-Didier / Chalaronne	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEINEINS	Visite
Adresse	Chemin des Sablons	Station de traitement	060901252002	18/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Poste de Refoulement Clôture : Oui Fermeture bâche : Cadenassée Chambre de Vannes : Oui Grille anti chute : Non Potence : Non Barre guidage : Oui Dégrillage : Panier dégrilleur Chaînes Pompes : Bon état Astreintes : Suez Coordonnées Latitude : 46.169094 Longitude : 4.812955 Z (TN) : - Coordonnées WGS84	Localisation 

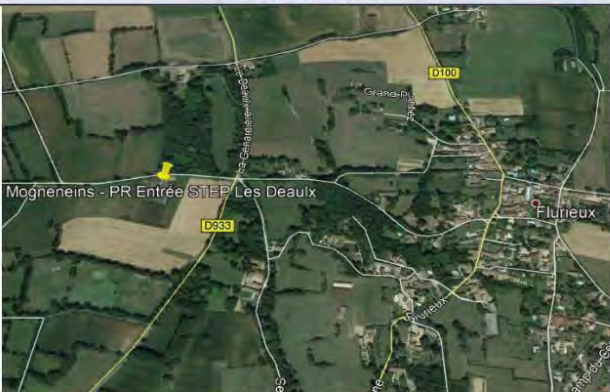
Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Bâche du poste 

Caractéristiques des canalisations					
N°	Diamètre (mm)	Matériaux	Profondeur / TN (m)	Angle	Observations
1	200	PVC	2,05	180°	
2	150	PVC	1,42	270°	Trop-plein / DO
3	70	Inox	1,52	338°	Refoulement Pompe
4	70	Inox	1,52	23°	Refoulement Pompe

11.1.15 /// Trop-Plein PR Entrée Station d'épuration de Mogneneins les Deaulx-Point A2

Collectivité CC VAL DE SAÔNE CENTRE	Fiche descriptive de poste de refoulement Schéma directeur d'assainissement	Ref PMH PR ENTREE STEP LES DEAULX
---	--	---

Commune	Mogneneins	Système d'assainissement	STEU de la commune de THOISSEY - MOGNEINEINS	Visite
Adresse	Voie Communale n°12 du Cartelet	Station de traitement	060901252002	18/10/2019

Localisation, Environnement et Sécurité	
Environnement et sécurité Type ouvrage : Poste de Refoulement Clôture : Non Fermeture bache : Cadenassée Chambre de Vannes : Oui Grille anti chute : Oui Potence : Non Barre guidage : Oui Dégrillage : Absent Chaînes Pompes : Bon état Astreintes : Suez Coordonnées Latitude : 46.155559 Longitude : 4.813936 Z (TN) : - Coordonnées WGS84	Localisation 

Photographies de l'ouvrage	
Vue extérieure 	Bâche du poste 

Caractéristiques des canalisations					
N°	Diamètre (mm)	Matériaux	Profondeur / TN (m)	Angle	Observations
1	300	Fonte	2,30	0°	
2	300	AC	1,50	270°	Trop-plein / DO
3	80	Inox	1,40	225°	Refoulement Pompe
4	80	Inox	1,40	158°	Refoulement Pompe

I 1.2 // Annexe 7- Avant-projet - Travaux de transfert des effluents de la commune de Peyzieux-sur-Saône vers la de Mogneneins-les-deaulx, démolition de la step de Peyzieux-sur-Saône- et raccordement du hameau de Avaneins-d'en-haut.